



**DOCUMENT DE  
REFERENCE 2017**

**INCLUANT LE RAPPORT  
FINANCIER ANNUEL 2017**



**THRUSTMASTER®**



## **DOCUMENT DE REFERENCE 2017 INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2017**



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 26 avril 2018, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

-----

En application de l'article 28 du règlement de la Commission Européenne (CE) n°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférent, figurent en pages 74 à 100 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 27/04/2017 sous le numéro D.17-0439 ;
- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférent, figurent en pages 82 à 107 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 28/04/2016 sous le numéro D.16-0421.

# SOMMAIRE

➤	RAPPORT DE GESTION 2017 .....	5
1	ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2017 .....	5
2	SITUATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2017.....	12
3	RESULTATS DU GROUPE.....	19
4	ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE .....	20
5	EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE .....	21
6	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE .....	21
7	ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE ET DU GROUPE .....	21
8	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT .....	22
9	PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT .....	22
10	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	28
11	FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	29
12	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL SOCIAL .....	30
13	FACTEURS DE RISQUES.....	37
14	PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE.....	41
15	INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES .....	46
16	ANNEXE 1 : TABLEAU FINANCIER .....	57
17	ANNEXE 2 : TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DEPUIS LA CREATION DE GUILLEMOT CORPORATION S.A. ....	58
18	ANNEXE 3 : RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS .....	60
19	ANNEXE 4 : RAPPORT SPECIAL SUR LES ACTIONS GRATUITES.....	61
20	ANNEXE 5 : RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE .....	62
➤	COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2017 .....	84
1	BILAN CONSOLIDE.....	84
2	ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	85
3	ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES .....	86
4	TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE .....	87
5	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES.....	89
6	EVENEMENTS POST CLOTURE .....	109
7	DONNEES RELATIVES A LA SOCIETE-MERE GUILLEMOT CORPORATION S.A.....	109
8	HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX .....	110
9	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 .....	111

➤	COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2017 .....	117
1	BILAN SOCIAL.....	117
2	COMPTE DE RESULTAT SOCIAL.....	118
3	SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION.....	118
4	TABLEAU DE FINANCEMENT.....	119
5	ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX.....	119
6	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 .....	140
➤	INFORMATIONS SUR LES MARCHES ET LES TENDANCES.....	146
1	INFORMATIONS SUR LES MARCHES .....	146
2	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES .....	153
➤	ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 24 MAI 2018.....	154
1	ORDRE DU JOUR .....	154
2	TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTION .....	155
3	RAPPORT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION.....	159
4	INFORMATION SUR LES ADMINISTRATEURS DONT LE RENOUVELLEMENT DE MANDAT EST PROPOSE A L’ASSEMBLEE GENERALE.....	161
5	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES – ASSEMBLEE GENERALE D’APPROBATION DES COMPTES DE L’EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 .....	165
6	RAPPORT DE L’UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DESIGNE ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 .....	168
➤	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL .....	171
7	HISTORIQUE DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION.....	171
8	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE GUILLEMOT CORPORATION S.A. ....	174
9	RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET ATTESTATION.....	177
10	RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES .....	178
11	RESPONSABLE DE L’INFORMATION – POLITIQUE D’INFORMATION.....	179
12	TABLE DE CONCORDANCE – DOCUMENT DE REFERENCE.....	180
13	TABLE - RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	182
14	TABLE DE CONCORDANCE – INFORMATIONS EN MATIERE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE .....	183
15	CALENDRIER DES PARUTIONS POUR L’EXERCICE EN COURS .....	185
16	GLOSSAIRE .....	186

## ➤ RAPPORT DE GESTION 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, afin que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et pour vous rendre compte de l'activité du Groupe Guillemot Corporation et de sa société-mère au cours dudit exercice.

Les comptes, rapports ou autres documents et renseignements prévus par la réglementation vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les délais légaux.

### 1 ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2017



Coté en Bourse depuis 1998 et actif dans ce secteur depuis 1984, le Groupe Guillemot Corporation est un acteur incontournable du marché des loisirs interactifs avec ses deux marques, Hercules et Thrustmaster. Spécialisé dans la conception et la commercialisation de périphériques numériques et d'accessoires pour PC et consoles de jeux, le Groupe axe le développement de ses activités autour de ses deux marques phares : d'une part, **Hercules** pour le segment des matériels et périphériques numériques (haut-parleurs sans fil pour Smartphones et tablettes, platines de mixage pour Disc-Jockeys amateurs et semi-professionnels, casques DJ audio...), et d'autre part, **Thrustmaster** pour les accessoires de jeux pour PC et consoles pour joueurs expérimentés et occasionnels (volants, joysticks, casques Gaming).

Implanté dans onze pays (France, Allemagne, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Canada, Espagne, Pays-Bas, Italie, Belgique, Chine - Hong-Kong - et Roumanie), le Groupe s'adapte continuellement aux exigences des consommateurs et aux potentiels des nouveaux marchés avec la mise en place d'une organisation des ventes désormais répartie par région Europe, Asie, Nord Amérique et reste du monde pour maximiser la présence des gammes Hercules et Thrustmaster dans les réseaux de distribution. Distribuant désormais ses produits dans plus de quatre-vingt-cinq pays à travers le monde, le Groupe ambitionne d'étendre sa présence à plus de cent pays pour l'année 2018. Le Groupe et ses équipes sont animés par la volonté d'innover et d'entreprendre.

Doté de quatre entités de Recherche et Développement basées en France, au Canada, en Roumanie et en Chine, le Groupe conçoit des produits à la pointe de la technologie. A travers ses gammes de contrôleurs DJ et de haut-parleurs sans fil, Hercules est un acteur reconnu pour ses innovations sur le marché du matériel de loisir musical avec pour ambition de devenir incontournable sur ce marché à fort potentiel. Thrustmaster, pour sa part, consolide sa position d'acteur majeur sur le marché des volants. Sa politique de partenariats forts avec les fabricants de consoles et une Recherche et Développement de pointe lui ont permis de lancer les premiers volants sur les consoles PlayStation®4 et Xbox One®, et le premier joystick officiel sur la console PlayStation®4. Grâce à ses accords de licences (Sony®, Microsoft®, Ferrari®, Gran Turismo®, US Air Force...) de plus en plus nombreux, le Groupe accentue son positionnement mondial sur le marché des accessoires de jeux et est idéalement positionné pour bénéficier à plein des nouvelles dynamiques de marchés.

Pour mener à bien sa stratégie, le Groupe s'est fixé plusieurs objectifs:

- Répondre par l'innovation, la créativité et l'expertise technologique aux besoins d'interaction des joueurs de plus en plus en quête de réalisme et d'immersion dans le jeu,
- Amplifier la force de ses marques Hercules et Thrustmaster pour les rendre encore plus proches de ses consommateurs,
- S'appuyer sur des produits toujours mieux centrés sur les usages et attentes des consommateurs,
- Poursuivre l'élargissement de l'écosystème Thrustmaster,
- Optimiser la qualité de service et répondre aux aspirations des consommateurs de plus en plus exigeants,
- Se positionner sur des marchés en croissance et renforcer la présence du Groupe à l'échelle mondiale avec une montée en puissance de Thrustmaster en Asie et d'Hercules aux Etats-Unis,
- Adapter sa politique commerciale et « *trade-marketing* » pour élargir ses canaux de distribution,
- Intégrer la démarche du « *design thinking* » pour construire ses gammes futures,
- Développer ses partenariats et acquérir de nouvelles licences prestigieuses,
- Saisir les tendances émergentes.

L'année 2017 a démontré la capacité du Groupe à être à la pointe de la technologie et de l'innovation.

### 1.1 Hercules : Un acteur orienté vers l'univers de la musique et de la fête



Créé en 1982 aux Etats-Unis et racheté en novembre 1999 par Guillemot Corporation, Hercules a marqué l'histoire des cartes graphiques en étant le pionnier mondial dans ce domaine par la création notamment de plusieurs standards. Depuis près de trente ans, Hercules conçoit des solutions audio pour les passionnés de musique, et se consacre à l'innovation et au développement de solutions audio numériques toujours plus innovantes et uniques. Depuis la première carte son quadripophonique pour PC à la première table de mixage portable DJ avec audio intégré pour PC et Mac, l'histoire d'Hercules est marquée par des innovations dédiées à ses communautés d'utilisateurs.

Acteur reconnu sur le marché du matériel de loisir musical, Hercules propose des équipements d'avant-garde, réputés pour leur précision et leur qualité sonore.

En 2017, Hercules a renforcé son processus d'innovation avec des axes de développement élargis et orientés autour du thème de la fête, s'appuyant sur la démarche du « *Design Thinking* » et sur la mise en œuvre d'une stratégie « *Big Data* » pour la connaissance approfondie des usages de nos utilisateurs DJ.



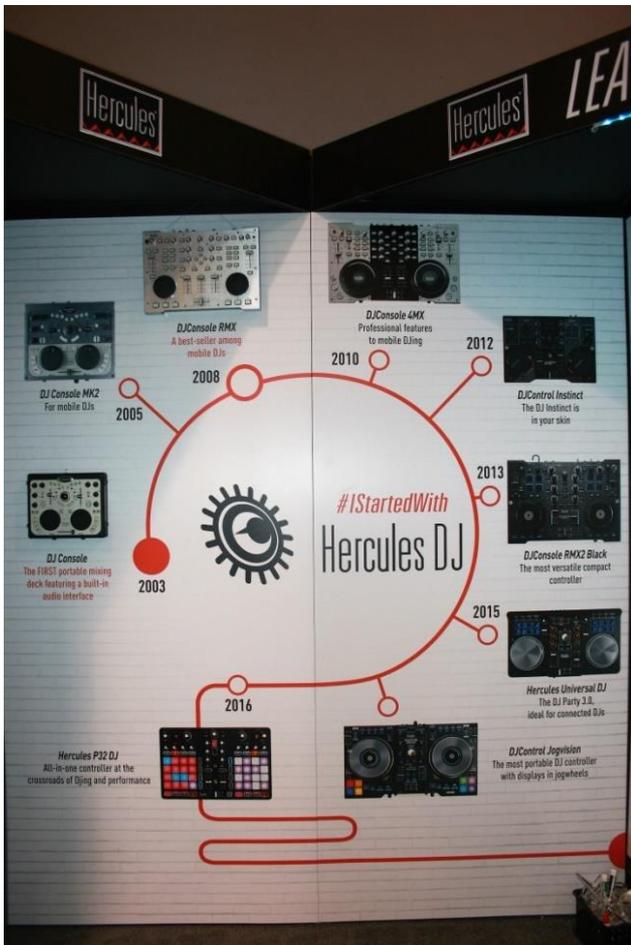
Guillemot Corporation possède une salle anéchoïque de niveau professionnel pour la mise au point de sa gamme de haut-parleurs multimédias, haut-parleurs DJ et la gamme d'enceintes avec technologie sans fil Bluetooth®. Cette salle, dite « chambre sourde », est recouverte de dièdres en matériaux poreux sur toutes ses parois pour mesurer les ondes acoustiques sans qu'il y ait de perturbations liées à la réflexion et donc recréer des conditions dites « de champs libres ».



L'ambition de la marque est de fournir les meilleurs outils pour la création et le plaisir musical.

Ses investissements en Recherche et Développement permettent à Hercules de concevoir des produits novateurs appréciés du Public.

### 1.1.1 La gamme des contrôleurs pour DJ



Devenue un « *best-seller* » auprès des DJs numériques amateurs ou mobiles, la marque Hercules est un acteur de notoriété mondiale sur le marché des contrôleurs de mixage portables Grand Public pour débiter dans le mix et renforce sa gamme pour les DJs avancés. Hercules compte parmi les principaux fabricants de contrôleurs DJ portables pour ordinateur et rassemble aujourd'hui des communautés de DJs, des débutants aux plus experts, autour de l'expérience DJ Hercules.

En 2017, la marque a travaillé sur le repositionnement de sa gamme Hercules DJ et haut-parleurs WAE Grand Public, et adapte régulièrement sa politique commerciale et « *trade-marketing* » afin d'élargir ses canaux de distribution et matérialiser de nouveaux succès commerciaux.

Hercules possède la réputation depuis plus de quinze ans d'initier avec succès les néophytes au DJing.

Au troisième trimestre 2017, Hercules a annoncé son partenariat avec le service de musique en ligne haute définition QOBUZ permettant de donner accès à plus de soixante-dix mille albums en haute résolution directement dans le logiciel.

### Logiciel de DJ Hercules DJUCED



Suivant leur mission d'amélioration continue et de créativité, les équipes DJUCED ont édité une nouvelle version 3.6 du DJUCED™ 40° le 21 septembre 2017 avec l'intégration du service de streaming Qobuz qui permet l'accès à plus de quarante millions de titres en haute résolution directement dans le logiciel. Les équipes ont encore fait progresser le moteur audio, la sensation de scratch et la latence générale du logiciel, en particulier avec les contrôleurs, pour un ressenti particulièrement apprécié. Complètement intégrées à l'interface DJUCED™ 40°, les musiques se lancent aussi intuitivement que les autres morceaux du DJ, et peuvent être mixées aux musiques hébergées en local dans l'ordinateur.

Ces évolutions ont été mises en avant lors du salon BPM Pro en Angleterre du 22 au 23 octobre 2017 avec la présence de Karla Kenya et le duo de DJs, Twice as Trendy, salon dont Hercules était le sponsor officiel. Un contrat a été signé avec le duo de DJs, Twice as Trendy, pour représenter Hercules lors d'une tournée en France dans des clubs.



La collaboration pour des prestations ponctuelles avec « Timm United » (Tim Hüfren), aux Pays-Bas, se poursuit pour animer des événements DJs et promouvoir la gamme Hercules DJ.



Fort d'une créativité sans limite, Hercules a lancé fin 2017 un pack de bracelets LEDs pour illuminer soirées et festivités nocturnes au rythme de la musique, et devient ainsi le partenaire indispensable pour faire la fête ...

Hercules ajoute à sa gamme cet accessoire « fun », léger et facile à porter quels que soient le lieu et le style musical. Extrêmement simple à utiliser, le bracelet s'enfile directement au poignet et son micro intégré détecte les sons et vibrations permettant ainsi aux flashes de se synchroniser à la musique et au rythme. Il ajoute une dimension pour dynamiser la soirée.



### **1.1.2 La gamme des haut-parleurs sans fil : gamme WAE**



Hercules a acquis au fil des années savoir-faire et crédibilité dans le monde de l'audio professionnel. Grâce à ce concentré d'expertises, Hercules a créé depuis 2015 une gamme complète d'enceintes sans fil WAE embarquant les dernières technologies et adaptées aux modes de vie modernes. En 2017, Hercules continue à développer des partenariats avec de jeunes champions prometteurs, tels que

Delphine Cousin, Championne de France 2017 de Slalom et vice-Championne du monde 2017 de slalom en planche à voile. La politique de partenariat du Groupe s'inscrit dans sa stratégie pour se faire connaître auprès de ces communautés d'utilisateurs.

Pour la promotion de l'enceinte sans fil WAE 04Plus FM, un partenariat avec l'Américain, Corey Martinez, a été signé au début de l'année 2018. Corey Martinez est l'une des personnalités les plus emblématiques du BMX Freestyle et a remporté plusieurs prix en tant que « *Street Rider* » de l'année. L'enceinte Hercules WAE est alors parfaite pour son style de vie, anti-choc, anti-poussière et parfaitement waterproof, afin de pouvoir l'emmener partout.

### **1.1.3 La gamme des casques audio pour DJ**

En 2017, Hercules s'appuie sur sa gamme existante aux qualités reconnues par les DJs exigeants.

## **1.2 Thrustmaster : Un écosystème riche en accessoires de jeux**



Fondée en 1992 et achetée par Guillemot Corporation en 1999, Thrustmaster apporte son savoir-faire et sa connaissance technologique au marché des accessoires pour jeux vidéo. Depuis maintenant vingt-cinq ans, Thrustmaster développe des accessoires de haute précision pour une expérience de jeu ultra-réaliste, tels que des volants de courses et des joysticks, pour les consoles de jeux et PC.

Les équipes de Recherche et Développement expérimentées de Thrustmaster conçoivent entièrement des produits novateurs de haute technologie et s'efforcent de proposer des solutions offrant une expérience vidéo-ludique réellement immersive aux utilisateurs.

Ses partenariats avec les fabricants de consoles et une Recherche et Développement de pointe lui ont permis de lancer les premiers volants sur consoles PlayStation4 et sur Xbox One, et les premiers joysticks officiels sur PlayStation4, Xbox One et Xbox One® X.

Thrustmaster est partenaire de marques prestigieuses comme Ferrari, Sparco, Gran Turismo, US Air Force. En 2017, Thrustmaster a élargi son accord de licence avec Ferrari aux casques Gaming et a signé en juin un partenariat avec Sparco, le célèbre fabricant d'équipements de sports mécaniques pour concevoir, et commercialiser des produits sous licence officielle Sparco. Avec l'émergence des mondes virtuels toujours plus réalistes, l'objectif à la fois de Thrustmaster et de Sparco est de soutenir la communauté des « Gamers » et de développer des solutions innovantes, dédiées aux fans inconditionnels des sports automobiles virtuels (sur PC et consoles de jeux).

Au fil des années, la marque a apporté de nouvelles technologies permettant plus de précision et de sensations telles que la technologie brevetée « *H.E.A.R.T. HALLEFFECT ACCURATE TECHNOLOGY* », pour une précision extrême dans certains volants Force Feedback et dans certains joysticks (T.16000M et HOTAS WARTHOG). Thrustmaster dispose d'équipes de Recherche et Développement très expérimentées qui conçoivent des produits novateurs de haute technologie. Thrustmaster s'est toujours engagé à commercialiser des solutions uniques et possède de nombreux brevets en instance pour ses technologies propriétaires.

En 2017, Thrustmaster a combiné le lancement de ses nouveaux volants haut de gamme à la sortie de jeux de courses très attendus sur PC et nouvelles consoles, pour équiper la nouvelle génération de joueurs eSport et de simulation. Grâce à son écosystème, Thrustmaster devient le partenaire attiré de tous les joueurs voulant une expérience de jeu plus réaliste.

En décembre, Thrustmaster a été le sponsor officiel de la finale d'eSport WRC en Allemagne.





Thrustmaster est toujours un acteur incontournable sur le marché américain (Etats-Unis) des volants (consoles et PC) avec 57% de parts de marché en valeur et 69% de parts de marché en volume en 2017 (Source : The NPD Group Inc., 2017 – hors coques volants compatibles avec Nintendo Switch, Extrait Mars 2018).

L'ensemble des accessoires conçus par le Groupe tels que les volants et joysticks sont des éléments indispensables pour atteindre une immersion quasi-parfaite dans les jeux dans l'espace et dans les jeux de course.

Depuis plusieurs années, le Groupe s'appuie sur sa maîtrise pointue du logiciel embarqué et de l'expertise de sa Recherche et Développement hardware qui se traduit par des dépôts de brevets tels que la technologie H.E.A.R.T. pour apporter aux joueurs encore plus de précision, d'ergonomie et de réalisme et qui permettent aux produits du Groupe d'être primés internationalement.

### **1.2.1 Les casques audio pour les joueurs connectés**

Thrustmaster reste toujours très actif sur le marché des casques Gaming et met régulièrement son expertise audio et gaming au profit des joueurs pour développer des casques « Gaming » de haute qualité. Les joueurs étant de plus en plus adeptes des longues sessions de jeux, la gamme à succès CPX de Thrustmaster s'enrichit régulièrement. Dans ce segment dynamique, Thrustmaster continue sa progression. La nouvelle licence Ferrari pour des casques Gaming est une belle opportunité. En parallèle, Thrustmaster poursuit sa politique de licence avec un prochain casque lancé au premier trimestre 2018.



par la presse spécialisée.

Fin novembre 2017, Thrustmaster a sorti le casque audio Y-350CPX 7.1 Powered, dernier né de sa gamme pour répondre à un double objectif : un casque haut de gamme avec une compatibilité étendue pour satisfaire l'ensemble des joueurs quel que soit leur plateforme nouvelle génération de prédilection. Ce nouveau casque Gaming au son haute définition est le résultat de travaux de Recherche et Développement pointus qui ont permis d'atteindre des qualités audio soulignées

### **1.2.2 Les volants**

Aujourd'hui, Thrustmaster est reconnu comme le « *Must Have* » dans le développement des volants, et plus particulièrement les volants haut de gamme, pour les « *gamers* » passionnés à la recherche de sensations uniques. Avec 69% de parts de marché en volume aux Etats-Unis, Thrustmaster a accentué son leadership sur le marché des volants (consoles et PC) (Source : NPD Group Inc, 2017 – Extrait mars 2018 – hors coques volants compatibles avec Nintendo Switch).

Au dernier salon américain de jeux vidéo E3 à Los Angeles en juin 2017, Thrustmaster a présenté deux nouveaux volants haut de gamme sur les stands Sony et Microsoft.



# T-GT



Le volant T-GT sous licence Gran Turismo équipait douze pods sur l'espace de démonstration Sony du jeu Gran Turismo qui a été lancé le 18 octobre 2017. Sorti dans près d'une quarantaine de pays, ce volant de compétition est le résultat de plusieurs années de développement collaboratif entre les ingénieurs de Thrustmaster et les créateurs du jeu Gran Turismo Sport, et comporte des fonctionnalités exclusives exploitées par le jeu. Haut de gamme, ce volant se base sur trois fondamentaux : la motorisation sur mesure du T-GT Servo Base, l'exclusivité GT Sport T-DFB et la roue T-GT pour des joueurs exigeants. Disponible pour le public depuis le 15 septembre dernier, ce volant est le simulateur de course ultime de Thrustmaster pour le jeu Gran Turismo Sport.



Au cours de l'automne 2017, Thrustmaster a participé à deux événements de lancement de son volant haut de gamme, l'un à Hong-Kong et l'autre à Modène (en Italie), où le volant T-GT a reçu un accueil enthousiaste des pilotes virtuels et professionnels présents qui ont salué son réalisme et la finesse de pilotage permise notamment par sa technologie T-DFB. Cette dernière, exclusivité mondiale pour le jeu Gran Turismo Sport, permet de restituer à très haute fréquence les moindres vibrations et trépidations de la route, codées dans le jeu et restituées par cette technologie.



## TS-XW RACER sparco P310 Competition Mod



Au lancement le 3 octobre dernier du jeu Forza MotorSport®7 sur Xbox One, Thrustmaster a sorti le volant **TS-XW Racer SPARCO P310 Competition Mod**, très apprécié pour sa puissance et sa précision. Ce volant marque le début de la collaboration entre Thrustmaster et Sparco, le célèbre fabricant d'équipements de sports mécaniques. Il est le fruit de l'association de technologies avancées, à l'image d'un puissant servomoteur brushless de 40 watts, du système de refroidissement Motor Cooling Embedded et de

l'alimentation Turbo Power. Il est fabriqué sous licence officielle pour Xbox One et Windows®. A travers ce partenariat, Thrustmaster fournit aux pilotes eSport des solutions encore plus proches de l'univers de la course automobile, avec une première réalisation, la roue réplique officielle du volant P310 SPARCO qui équipe ce nouveau volant.



Fin 2017, pour célébrer les soixante-dix ans de Ferrari et les fêtes de fin d'année, Thrustmaster a proposé le volant **T80 Ferrari 488 GTB Edition**, véritable « produit plaisir » pour de vraies belles premières expériences Racing sur la console PlayStation®4. Cette réplique de la roue Ferrari 488 GTB à l'échelle 8/10 est destinée aux nouveaux utilisateurs de volants pour plonger dans l'univers des jeux de courses automobiles de manière aussi intuitive qu'efficace.



En parallèle, Thrustmaster a présenté le volant **TS-PC RACER Ferrari 488 Challenge Edition**. Ce volant, véritable concentré de technologies conçu pour améliorer les performances de jeu et offrir une expérience de pilotage plus proche de la réalité, est désormais disponible avec une réplique du volant de l'authentique Ferrari 488 Challenge, produite sous licence officielle de Ferrari.

Thrustmaster renforce ses positions sur le marché des volants pour les consoles de Nouvelle Génération pour conquérir de nouvelles parts de marché. Les accessoires de course sont la spécialité phare de Thrustmaster et tirent la croissance.

En 2017, la gamme de volants consoles du Groupe génère des ventes en croissance de 33,3% en valeur sur le marché américain et +29,2% en volume par rapport à 2016 (Source : The NPD Group Inc., 2017 - extrait Mars 2018).

### 1.2.3 Les gamepads



Au cours de l'automne 2017, Thrustmaster a sorti la manette **GP XID PRO** pour doter les « Gamers » PC d'une arme aussi précise qu'efficace. Avec cette manette, les joueurs PC vont pouvoir bénéficier d'une manette totalement Plug & Play pour profiter de leurs jeux immédiatement, dans des conditions optimales et avec une précision absolue dans leurs actions. C'est grâce à l'expertise des équipes de Recherche et Développement que cette manette a été mise au point et qu'elle permet une précision absolue et un confort inégalé.

#### **1.2.4 Les accessoires de simulation de vol**

Le Groupe est spécialiste de ce segment avec ses produits-phares tels que les joysticks **Hotas Warthog** et **T-Flight Hotas X**.

**T.Flight Hotas One** Pour répondre à la demande des communautés de joueurs, Thrustmaster a lancé en 2017 le premier accessoire de simulation de vol officiel pour la console Xbox One et Windows avec le joystick T.Flight Hotas One pour une expérience unique. Grâce à son expertise en matière de simulation de vol, Thrustmaster permet aux utilisateurs de s'immerger encore plus dans les mondes de la simulation de vol. Thrustmaster est fier d'être le premier à développer ce que la communauté Xbox One attendait. Son ergonomie combinée au développement d'une électronique de nouvelle génération pour la console Xbox One et Windows, permet une jouabilité immédiate, une capacité d'adaptabilité à tous les types de simulation de vol et une ergonomie sans égale.

Thrustmaster va s'appuyer sur les sorties de jeux de l'espace pour générer une nouvelle croissance de ses ventes de joysticks.

Les ventes de joysticks consoles du Groupe en 2017 sont en croissance de 31,9% en valeur sur le marché américain (Etats-Unis) et +24% en volume par rapport à 2016 (Source : The NPD Group Inc., 2017 – Extrait Mars 2018).

#### **1.2.5 Le « eSport »**

Depuis quelques années maintenant, Thrustmaster est le partenaire officiel de Gran Turismo Sport sur PlayStation®4 qui a l'ambition affichée de devenir l'une des références en e-compétition avec son partenariat FIA. L'avènement de l'eSport en « Racing » se confirme et en prévision de ce développement, le Groupe a combiné le lancement de ses volants haut de gamme à la sortie de jeux de racing très attendus sur PC et nouvelles consoles, pour équiper la nouvelle génération de joueurs eSport et de simulation. Grâce à son écosystème, Thrustmaster devient le partenaire privilégié de tous les joueurs qui souhaitent une expérience de jeux plus réalistes et tournée vers la performance.

Depuis l'année dernière, les jeux de course sont clairement orientés pour les e-compétitions comme FORZA Racing Championship ou F1 Esports Series ou esports WRC et cette saison avec Gran Turismo Sport. Le rendez-vous est pris pour une édition de compétition par an réunissant les meilleurs pilotes de chaque jeu afin d'avoir de belles compétitions en ligne, puis avec des événements réels pour les phases finales.

Thrustmaster s'est positionné comme l'équipementier officiel des principales compétitions grâce à son leadership et à sa montée en puissance sur des produits professionnels nécessaires à l'exigence des enjeux et de la professionnalisation des joueurs. C'est un levier important sur les ventes de produits haut de gamme.

Par exemple, Thrustmaster a été l'équipementier e-racing officiel avec son volant PC très haut de gamme, le TS-PC RACER, qui a bénéficié d'une couverture médiatique importante avec les stars de la NBA en avant-première de la compétition « Formula-e Vegas eRace » à Las Vegas.

De plus, Thrustmaster affirme sa politique eSport en s'associant aux meilleurs pilotes au monde pour les différentes compétitions, notamment WRC dont le champion du monde en titre est un pilote sponsorisé par Thrustmaster, de même pour la compétition FORZA.

## **2 SITUATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2017**

En 2017, le chiffre d'affaires annuel du Groupe s'est établi à 80,4 millions d'euros en croissance de 25%. Thrustmaster, grâce à la force de ses nouveautés et la bonne actualité des jeux de course, a progressé de plus de 40% sur l'année et est devenu un leader sur le marché des volants aux Etats-Unis (Source : NPD Group Inc, 2017).

Hercules, après l'arrêt de ses gammes de haut-parleurs multimédia et webcams, est en repli de 57%, avec une moindre baisse au quatrième trimestre à -42%.

Dans la période, le Groupe a :

- Atteint un niveau « record » de son chiffre d'affaires et de ses ventes sur plusieurs gammes,
- Enregistré une très forte progression de Thrustmaster sur l'année à +42%,
- Connu une baisse importante des ventes de périphériques Hercules suite à l'arrêt définitif de la commercialisation des gammes de haut-parleurs multimédias et webcams.

- Accélération très forte des ventes Thrustmaster en Amérique du Nord avec un renforcement de la marque Thrustmaster au sein des principales enseignes de magasins (*Best Buy, GameStop, Wal Mart...*).
- Implantation de nombreuses nouveautés :
  - Thrustmaster :
    - Volants : Sortie de deux nouveaux volants haut de gamme : Lancement dans près d'une quarantaine de pays du volant T-GT sous licence Gran Turismo, et du volant TS-XW RACER Sparco P310 Competition Mod pour Xbox One et Xbox One X sorti simultanément avec le jeu Forza Motorsport 7.
    - Joysticks : T.Flight Hotas One.
  - Hercules : Intégration des dernières techniques de « *Design thinking* » et de « *Big Data* » dans le plan d'innovation. Sortie de la nouvelle version 3.6 du logiciel DJUCED™ 40° avec l'intégration du service de streaming QOBUZ.
- Accélération des « *sales out* » en magasins et sur les sites de ventes marchands,
- Repositionnement de sa gamme Hercules DJ et haut-parleurs WAE Grand Public,
- Adaptation de sa politique commerciale et « *trade-marketing* »,
- Renforcement de l'implantation du Groupe en Asie (Hong-Kong, Chine, Corée du Sud, Japon) et Australie, permettant à Thrustmaster de se positionner comme un acteur majeur sur les gammes de volants et joysticks dans ces pays,
- Participation aux plus grands salons mondiaux et aux événements de lancement du jeu Gran Turismo pour la sortie de son volant T-GT.
- Nouveaux partenariats forts : Hercules avec le service de musique en ligne haute résolution QOBUZ, élargissement du partenariat de Thrustmaster avec Sparco, le célèbre fabricant d'équipements de sports mécaniques.

## **2.1 Poursuite de l'élargissement géographique et du déploiement commercial du Groupe**

Les ventes réalisées hors de France sur l'exercice 2017 atteignent 71 millions d'euros, soit 88% du chiffre d'affaires total consolidé.

En 2017, le Groupe a accéléré sa politique de déploiement commercial qui s'est traduite par une croissance de 66% en Asie-Pacifique et de 30% dans les Amériques, qui représentent maintenant respectivement plus de 10% et 32% des ventes du Groupe.

Les ventes d'accessoires de jeux Thrustmaster connaissent depuis plusieurs trimestres une accélération soutenue. Cette forte dynamique liée aux succès commerciaux de ses gammes de volants, casques, joysticks ou gamepads, est renforcée par un élargissement important de la couverture géographique du Groupe depuis plus de cinq ans.

### ▪ Amérique du Nord

En 2017, le Groupe a connu une accélération très forte de ses ventes grâce à une répartition équilibrée et renforcée de sa présence sur ce continent. La participation active du Groupe aux différents salons américains, dont le salon Consumer Electronics Show, lui a permis d'élargir ses référencements en magasins au sein des principales enseignes telles que GameStop et Best Buy, et des acteurs de vente en ligne tels qu'Amazon ou New Egg.

### ▪ Europe

Sur la période, le Groupe a enregistré une hausse de 21% de ses ventes, en passant de 36,7 millions d'euros à 44,5 millions d'euros. La Pologne et la République Tchèque ont également continué à progresser fortement en 2017. Les principaux pays de la Zone Euro sont en croissance. Ainsi, le Groupe étend son réseau de distribution dans toute la zone.

### ▪ Asie - Océanie (APAC)

En 2017, le Groupe a poursuivi l'élargissement géographique de ses activités avec les premières livraisons de sa filiale chinoise en fin d'année. Sur la période, la demande s'est considérablement accélérée en Asie et le Groupe a renforcé l'implantation de ses produits sur ce continent (Hong-Kong, Chine, Corée du Sud et Japon), et en Australie. Thrustmaster a l'ambition de devenir l'acteur majeur sur les gammes de volants et joysticks dans ces pays.

Le Groupe dispose d'un vaste réseau de distribution parmi lesquels :

- En Europe et Russie : Amazon, Auchan, Intertoys, Boulanger, Carrefour, Casino, Cdiscount, Conforama, Cora, Dixon, El Corte Ingles, Eldorado, Eroski, Euronics, Fnac, Game UK, Grosbill.com, Intertoys, LDLC.com, Leclerc, Maplin, Makro, Media Markt, Micromania, M Video, Netto, Rue du commerce, Sainsbury's, Saturn, Sonai, Tesco, Thomann, Toys r us, Unieuro, Worten...
- En Amérique du Nord : Amazon.com, Target, Best Buy, Buy.com, Cosco, Frys, Gamestop, Wal Mart, Guitar Center, Meijer, Micro Center, New Egg, B&H, Videotron, Sam Ash, Musician's friend...
- En Amérique du Sud : Carrefour, Wal Mart, Fnac, Saraiva, Extra, Fast...

## **2.2 Une logistique d'envergure mondiale**



Le Groupe couvre trois zones mondiales qui regroupent l'essentiel des ventes de produits high-tech, Amérique du Nord et du Sud, Europe et Asie, et optimise ses flux, en assurant des livraisons directes depuis les sites de production en Asie vers chaque continent.

Le Groupe dispose de sa propre base logistique internationale située en France avec une capacité de stockage importante lui permettant de couvrir toute l'Europe et les pays de l'Est, autant pour les livraisons grossistes que les livraisons e-commerce, et fait appel à des prestataires logistiques basés aux Etats-Unis et à Hong-Kong pour les ventes nord-amérique et asiatique. Grâce au développement et à l'évolution de la plateforme logistique à Hong-Kong depuis début 2013, le Groupe continue d'optimiser les flux vers l'ensemble de ses clients européens, asiatiques et américains en livraison directe depuis l'Asie, ce qui a permis d'optimiser sa « supply

chain », et apporter ainsi un service de livraison plus rapide à ses clients. En 2017, les livraisons directes de containers depuis l'entrepôt situé à Hong-Kong ont continué à progresser, ce qui a facilité le développement des ventes, amélioré les délais de livraison. Dans le même temps, le flux direct vers les clients a permis de réduire l'impact du transport sur l'environnement.

## **2.3 Stratégie et positionnement de Thrustmaster**

Grâce à l'augmentation du nombre de joueurs et au parc de consoles PlayStation4 et XboxOne, pour lesquelles le Groupe développe principalement des accessoires, Thrustmaster est un acteur incontournable sur le marché des volants et maintenant des joysticks pour consoles de jeux. En parallèle, l'intérêt pour le « Racing », la simulation de vol et l'eSport constituent des leviers de croissance pour Thrustmaster.

En 2017, Thrustmaster a signé de nouveaux partenariats forts avec :

- L'élargissement du partenariat avec Ferrari pour les casques Gaming pour rénover les designs de la gamme et répondre aux demandes des consommateurs toujours plus exigeants,
- La signature du nouveau partenariat avec Sparco, le célèbre fabricant d'équipements de sports mécaniques.

L'ensemble de ces partenariats stratégiques (avec Sony, Microsoft, Ferrari...) lui permet d'accroître sa notoriété auprès des joueurs tout en développant sa présence commerciale.

Thrustmaster est partenaire depuis de nombreuses années avec Sony et Polyphony Digital, le créateur du jeu Gran Turismo Sport, ce qui lui a permis d'être particulièrement bien positionné pour la sortie du nouvel opus : Ce volant très haut de gamme, le T-GT, est utilisé par Sony et Polyphony Digital pour mettre en valeur le jeu dans les présentations officielles de lancement. Mi-octobre, Thrustmaster a participé à deux de ces événements de lancement, l'un à Hong-Kong le 12 octobre et l'autre à Modène (Italie) les 15 et 16 octobre derniers avec la présence exceptionnelle de M. Kazunori Yamauchi, le créateur du jeu, où le volant T-GT a reçu un accueil enthousiaste des pilotes virtuels et professionnels présents qui ont salué son réalisme et la finesse de pilotage permise notamment par sa technologie T-DFB. Cette dernière, exclusivité mondiale pour le jeu Gran Turismo Sport, permet de restituer à très haute fréquence les moindres vibrations et trépidations de la route, l'état des pneumatiques et des suspensions... Grâce aux « pods » équipés du volant T-GT les joueurs ont pu essayer ce nouveau jeu. D'autre part, le nouveau volant TS-XW Racer SPARCO P310 Competition Mod sous licence Sparco, avec sa roue réplique à l'échelle 1:1, est sorti au

lancement le 3 octobre dernier du jeu Forza MotorSport 7 sur Xbox One et est très apprécié pour sa puissance et sa précision. Les premières compétitions eSport en Racing prennent de l'ampleur et Thrustmaster a été choisi par les organisateurs pour assurer la compétition F1 Esports Semi-Finals en Angleterre qui a attiré un public conséquent avec plus de 400 000 spectateurs à avoir déjà visionné la vidéo. Les pilotes de cette course virtuelle utilisaient le nouveau TS PC racer de Thrustmaster.

## **2.4 Le Groupe face à la concurrence**

Le Groupe opère sur des marchés fortement concurrentiels et diversifiés puisqu'il s'adresse aux amateurs de jeux, de musique avec ses gammes DJ et haut-parleurs, ses casques audio pour les joueurs connectés. Du fait de la nature diversifiée de ses gammes et du nombre de produits, la concurrence demeure vive et mondiale. La force de la Recherche et Développement du Groupe constitue l'une des clés de sa compétitivité, nécessitant des produits innovants et différenciés. Dans ce contexte de concurrence très vive, le Groupe évolue sur des marchés en profonde mutation. Pour se démarquer auprès de ses clients, le Groupe renouvelle ou complète en permanence ses gammes avec une implication forte de ses équipes de Recherche et Développement et de marketing qui lui permettent d'être à la pointe des usages sur ces différents marchés.

Le Groupe bénéficie aussi de la force de son positionnement international qui lui permet de capter la croissance dans les pays à fort développement.

<b><u>Principaux concurrents par catégorie de produits</u></b>	
Djing	American Audio / Native Instruments/ Gemini / M Audio / Numark / Pioneer
Haut-parleurs sans fil	Beats / Braven / BOSE / Creative Labs / Jabra / JBL / UE / Philips / Parrot / Sonos / Marshall
Accessoires de jeux PC	Logitech / Trust / Genius / Razer
Accessoires de jeux consoles	Big Ben Interactive / Genius / Microsoft / Nyko / Sony / Speed Link / Trust / Hori
Casques audio pour joueurs connectés	Logitech / Razer / Steelseries / Turtle Beach / PDP / Senheiser / Astro / HyperX

## **2.5 Participation de Thrustmaster aux plus grands salons internationaux et signatures de nouveaux partenariats**

En 2017, le Groupe a intensifié sa présence aux grands salons internationaux pour renforcer ainsi son positionnement et asseoir sa notoriété.

### **Salon Gamescom** (Allemagne) – Août 2017



### **Salon E3, Las Vegas** (Etats-Unis) - Juin 2017



**Evènement pour le lancement de GT-Sport (Hong-Kong) – Octobre 2017**



Pour le lancement du jeu Gran Turismo Sport, Monsieur Claude GUILLEMOT, Président Directeur Général du Groupe Guillemot Corporation, a été invité à Hong-Kong par le Groupe Sony en Octobre dernier pour présenter son dernier volant T-GT à la soirée de pré-lancement.



**Evènement pour le lancement de GT-Sport (Italie, Modène)**



**Salon IGROMIR 2017 (Russie)**



**Final WRC 2017 (Allemagne)**



**Salon Paris Games Week (France)**



**Salon Poznan Games Arena (Pologne) – Octobre 2017**



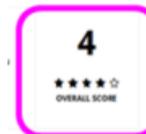
## 2.6 Des récompenses mondiales

Régulièrement, les gammes du Groupe sont couronnées de récompenses mondiales ainsi que de mentions très positives soulignant leur qualité, leur originalité et leur fiabilité. Ces récompenses décernées par la presse spécialisée sont importantes pour la promotion de ces produits auprès du Grand Public et assurent un levier sur les ventes. Ces récompenses sont la reconnaissance mondiale de la pertinence et de la compétitivité des gammes du Groupe à travers le monde.

### 2.6.1 Gamme WAE

La gamme WAE fait souvent partie des gammes Hercules les plus régulièrement récompensées.

L'enceinte sans fil WAE Outdoor 04Plus FM s'est vu attribuer quatre étoiles par le magazine américain Android Guys.



Le magazine espagnol Gadget a attribué cinq étoiles à cette même enceinte sans fil.

### 2.6.2 Gamme DJ

En juin 2017, le contrôleur Hercules P32 DJ a été qualifié de « redoutable compagnon pour tout DJ, en partie grâce à son logiciel résolument bien pensé » par le magazine français SONO.



Le contrôleur Hercules DJControl Instinct P8 Party Pack a reçu le prix « *Galardon de Oro* » par le site el Chapuzas Informatico.



La revue informatique espagnole Gadget a consacré cinq étoiles au Contrôleur Hercules DJControl Instinct P8.



### 2.6.3 Accessoires de jeux pour PC et consoles de jeux

Comme chaque année, Thrustmaster est régulièrement « couronné » d'awards et articles élogieux.

#### 2.6.3.1 Casques Gaming



Le site 3rd-Strike.com a écrit un article très positif sur le casque Y-350 CPX 7.1 Powered, lui attribuant un score de 9.5 étoiles sur 10.

### 2.6.3.2 Volants

Cette marque de reconnaissance valide le positionnement de la marque sur le plan international.

En novembre, le site [www.windowscentral.com](http://www.windowscentral.com) a posté un avis sur le volant TS-XW Racer, en louant « le réalisme de ce volant », et lui a attribué 4,5 étoiles.



Le 27 août 2017, un article très positif a été rédigé par le site allemand [www.beyondpixels.at](http://www.beyondpixels.at) sur le volant TS-XW Racer Sparco P310 Competition Mod :



En décembre 2017, le volant T-GT a reçu la mention « accessoire du mois » en Espagne et la mention « Excellent » par le magazine PlayMania.

Le site français [www.jeuxVidéo.com](http://www.jeuxVidéo.com) a également posté le 14 décembre une revue complète sur le volant T-GT en lui attribuant la note de 16 sur 20.

#### L'avis de oliveroidubocal



Rédaction jeuxvideo.com

14 décembre 2017 à 15:08:15

16  
20

### 2.6.3.3 Manettes / Joysticks

Le 24 octobre 2017, le site <http://pixelbandits.org> a posté un article très positif sur le joystick T.Flight HOTAS One en lui attribuant une note de 9 sur 10 et indiquant que « nous sommes très heureux du contrôleur dans l'ensemble » et souligne que « c'est le seul joystick que l'on peut brancher sur la console Xbox® One ».

**Satisfaction: 9/10:** *We're very happy with the HOTAS One, and not just because it's our only option. With the extra controls given, the great in game compatibility with Elite Dangerous (you may have heard us mention it) and a lovely quality in construction, we're very happy with the controller overall. There aren't many games compatible with it currently (in fact, the Thrustmaster website lists only Elite) but we're hoping that changes soon. If not, it seems Thrustmaster will have their hands full already in keeping up with demand from the Xbox Elite crowd*

## 3 RESULTATS DU GROUPE

### 3.1 Chiffres-clés du Groupe et informations chiffrées sectorielles

#### 3.1.1 Chiffres-clés

Les principaux agrégats des comptes consolidés de Guillemot Corporation pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2017 s'établissent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires	80,4	64,2	65,8
Résultat opérationnel courant	3,9	0,6	2,4
Résultat opérationnel	5,9	0,7	2,9
Résultat financier *	13,8	2,7	4,9
Résultat net consolidé	17,5	3,1	7,0
Résultat de base par action	1,19 €	0,21 €	0,48 €
Capitaux propres	45,5	28,4	25,2
Endettement net (hors VMP) **	1,2	9,1	6,1
Stocks	8,4	10,4	17,3
Immobilisations incorporelles	10,6	7,8	7,1
Actifs financiers courants (Part VMP)	28,5	15,0	12,2

\* Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier net et les autres charges et produits financiers.

\*\* Les Valeurs Mobilières de Placement ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'endettement net. (cf. paragraphe 5.7.13 des comptes consolidés).

Le chiffre d'affaires consolidé annuel de l'exercice 2017 s'est élevé à 80,4 millions d'euros en hausse de 25% par rapport à l'exercice précédent. Le résultat opérationnel courant ressort, quant à lui, à 3,9 millions d'euros contre un gain de 0,6 million d'euros au 31 décembre 2016.

Le résultat opérationnel s'établit à 5,9 millions d'euros et intègre un autre produit opérationnel de 3 millions d'euros lié à une reprise de dépréciation sur la marque Thrustmaster, et une autre charge opérationnelle de 1 million d'euros provenant d'une dépréciation sur la marque Hercules.

Le résultat financier de 13,8 millions d'euros intègre un gain de réévaluation de 13,5 millions d'euros sur les actifs financiers courants (VMP) constitués des titres Ubisoft Entertainment.

Le résultat net de l'exercice s'établit à 17,5 millions d'euros contre 3,1 millions d'euros en 2016.

Les actifs financiers courants s'établissent à 28,5 millions d'euros au 31 décembre 2017. Ils sont composés de 443 874 titres Ubisoft Entertainment.

L'endettement net est de 1,2 million d'euros (avant Valeurs Mobilières de Placement).

Les capitaux propres sont passés de 28,4 millions d'euros à 45,5 millions d'euros.

### 3.1.2 Informations chiffrées sectorielles

L'information sectorielle détaillée est présentée au paragraphe 5.6 des Comptes consolidés.

### 3.1.3 Répartition du chiffre d'affaires

- Par secteur d'activité

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
<b>Hercules</b>	<b>4,7</b>	<b>11,0</b>	<b>10,5</b>
Gammes classiques	4,3	9,5	9,3
OEM *	0,4	1,5	1,2
<b>Thrustmaster</b>	<b>75,7</b>	<b>53,2</b>	<b>55,3</b>
Gammes classiques	75,7	53,2	55,1
OEM	0,0	0,0	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>80,4</b>	<b>64,2</b>	<b>65,8</b>

(\*) Accessoires développés pour compléter des produits de sociétés tierces (Original Equipment Manufacturer).

- Par zone géographique

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
Union Européenne	44,5	36,7	42,7
Amérique du Nord	24,6	20,1	16,2
Autres	11,3	7,4	6,9
<b>TOTAL</b>	<b>80,4</b>	<b>64,2</b>	<b>65,8</b>

## 3.2 Répartition du résultat opérationnel par activité

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
Hercules	-3,9	-3,6	-2,4
Thrustmaster	9,8	4,3	5,3
<b>TOTAL</b>	<b>5,9</b>	<b>0,7</b>	<b>2,9</b>

## 4 ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

L'exercice 2017 a été marqué par une hausse de 25% du chiffre d'affaires du Groupe Guillemot Corporation à 80,4 millions d'euros.

Thrustmaster, grâce à la force de ses nouveautés et à la bonne actualité des jeux de courses, a progressé de plus de 40% sur l'année 2017 et est devenu un acteur incontournable du marché des volants aux Etats-Unis (Source : NPD Group Inc, 2017).

Hercules, après l'arrêt de ses gammes de haut-parleurs multimédias et webcams, est en repli de 57%, avec une moindre baisse au quatrième trimestre à -42%.

Le Groupe a implanté de nombreuses nouveautés en 2017 avec la sortie de deux nouveaux volants haut de gamme : le volant T-GT sous licence Gran Turismo, et le volant TS-XW Racer Sparco P310 Competition Mod pour Xbox One et Xbox One X sorti simultanément avec le jeu Forza MotorSport7.

La base installée des consoles de 8<sup>ème</sup> génération Xbox One et PlayStation4 a dépassé les 111,3 millions d'unités sur l'année (Source : VGCHARTZ, 03/02/2017).

Le résultat opérationnel de l'exercice 2017 affiche un gain de 5,9 millions d'euros contre un résultat opérationnel de 0,9 million d'euros au 31 décembre 2016. Le résultat net consolidé s'établit à 17,5 millions d'euros contre 3,1 millions d'euros à période comparable. Ce résultat comprend un produit financier net d'impôt sur les sociétés de 11,9 millions d'euros lié à un gain de réévaluation du portefeuille de titres Ubisoft Entertainment détenu par le Groupe.

Les capitaux propres sont de 45,5 millions d'euros au 31 décembre 2017. La structure financière du Groupe est solide, l'endettement net s'établit à 1,2 million d'euros au 31 décembre 2017 (hors portefeuille de valeurs mobilières de placement de 28,5 millions d'euros) contre 9,1 millions d'euros au 31 décembre 2016.

## **5 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE**

Le Groupe évolue essentiellement sur le marché des loisirs interactifs, des jeux vidéo et accessoires de jeux, et a pour objectif de :

- a) Couvrir cent pays d'ici la fin de l'année 2018
- b) Renforcer sa présence commerciale locale en Europe dans les pays nordiques (Norvège, Danemark, Finlande et Suède) ainsi qu'en Russie et Suède,
- c) Consolider sa force commerciale au Royaume-Uni pour mieux bénéficier de la croissance du premier marché Gaming en Europe,
- d) Optimiser sa présence dans toutes les catégories de produits,
- e) Consolider sa croissance en Amérique du Nord en élargissant le nombre de références en magasins auprès des principaux retailers américains et canadiens pour à terme couvrir l'intégralité du réseau.
- f) Etablir une couverture significative du marché Chinois par sa filiale de Shanghai.
- g) Renforcer sa présence sur les marchés Sud-Coréen et Japonais en déployant plus de gammes de produits, et en élargissant sa distribution auprès des réseaux « eTail » en Corée et « Retail » au Japon,
- h) Déployer des forces commerciales locales au Mexique et au Brésil afin de bénéficier de la relance économique de ces marchés,
- i) Renforcer sa présence sur la couverture Moyen-Orient/Inde afin de cibler des nouveaux pays ayant une croissance forte de la classe moyenne (Iran, Egypte et Inde).

La croissance constante du parc installé des consoles de nouvelle génération ainsi que le catalogue toujours plus riche de jeux de courses de voitures sont des leviers importants sur les ventes d'accessoires du Groupe. L'année 2017 a été une année particulièrement riche en sorties de jeux avec non seulement les jeux de simulation de course comme Gran Turismo Sport et Forza Motorsport 7 mais également les jeux de l'espace pour permettre au Groupe d'amplifier la croissance des ventes de joysticks.

De son côté, Hercules bénéficie d'un avantage concurrentiel significatif avec sa maîtrise logicielle qui lui confère une crédibilité et un savoir-faire reconnu dans le monde du DJing professionnel. Le marché des haut-parleurs sans fil reste dynamique avec la croissance importante du « streaming ».

La croissance des ventes du Groupe et l'élargissement de ses gammes vont de pair avec l'extension de son réseau de distribution avec pour objectif d'atteindre une couverture de cent pays en 2018.

Le Groupe prévoit de générer une nouvelle croissance de son chiffre d'affaires et de son résultat opérationnel en 2018.

## **6 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE**

Néant.

## **7 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE ET DU GROUPE**

De la conception des produits orchestrée par le directeur Production, en collaboration avec les ingénieurs, les chefs de projets et les équipes marketing, la Recherche et Développement est un véritable pilier de la stratégie du Groupe qui, grâce à son savoir-faire technologique et ses modèles innovants, contribue au développement.

Pour mieux répondre aux attentes des consommateurs du monde entier, la Recherche et Développement du Groupe s'est déployée mondialement et s'appuie sur des entités basées dans quatre pays (la France, le

Canada, la Roumanie et la Chine) qui maîtrisent la conception électronique et mécanique des produits ainsi que le développement des logiciels d'applications sur PC, Mac, tablettes et Smartphones. Le pôle Recherche et Développement s'efforce de mettre en œuvre des solutions technologiques qui répondent aux besoins des utilisateurs. La stratégie de Recherche et Développement du Groupe s'appuie sur des investissements significatifs chaque année.

En 2017, le Groupe a investi 4 millions d'euros dans sa Recherche et Développement, représentant 5% du chiffre d'affaires consolidé.

L'obtention de nombreuses récompenses en 2017 conforte la qualité de ses matériels et accessoires très appréciés des consommateurs.

## **8 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

La politique d'investissement du Groupe opérée depuis plusieurs exercices consiste à construire des valeurs ajoutées et des fondamentaux solides grâce à des investissements récurrents en Recherche et Développement. Les investissements de Recherche et Développement s'établissent à 5% du chiffre d'affaires sur l'année 2017 et les équipes de Recherche et Développement représentent 30% des effectifs du Groupe.

Les principaux investissements du Groupe sont décrits dans les parties 5.7.2 Immobilisations incorporelles et 5.7.3 Immobilisations corporelles des comptes consolidés.

D'autre part, le Groupe étudie régulièrement des opportunités potentielles de croissance externe.

## **9 PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT**

### **9.1 Commentaires sur les comptes consolidés du Groupe**

Aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes ou aux méthodes d'évaluation.

#### **9.1.1 Compte de résultat**

Au cours de l'exercice, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires hors taxe consolidé de 80 448 milliers d'euros.

Les principales charges d'exploitation sont les achats pour 41 571 milliers d'euros.

Les charges externes totalisent 14 899 milliers d'euros et sont principalement constituées de charges de transport, de publicité et de marketing.

Les charges de personnel se sont élevées à 8 254 milliers d'euros et les dotations aux amortissements et provisions à 6 025 milliers d'euros.

Les impôts et taxes totalisent 358 milliers d'euros et les autres produits et charges – 5 309 milliers d'euros.

Le résultat opérationnel courant atteint la somme de 3 945 milliers d'euros.

Le résultat opérationnel est de 5 945 milliers d'euros.

Le coût de l'endettement financier net est de 163 milliers d'euros et les autres produits et charges financières totalisent +13 993 milliers d'euros, comprenant des gains de réévaluation de 13 467 milliers d'euros sur les actions Ubisoft Entertainment détenues.

Après prise en compte de ces éléments, et de la charge d'impôt de 2 232 milliers d'euros, le résultat net du Groupe est de 17 542 milliers d'euros.

Le résultat de base par action est de 1,19 euros.

#### **9.1.2 Bilan**

Les actifs non courants se composent d'immobilisations incorporelles nettes pour un montant de 10 649 milliers d'euros, d'immobilisations corporelles nettes pour 2 318 milliers d'euros, d'actifs financiers pour 416 milliers d'euros.

Les actifs courants comprennent les éléments suivants :

- Les stocks ont une valeur nette de 8 367 milliers d'euros en tenant compte de provisions sur stock de 2 205 milliers d'euros.

- Le poste clients et comptes rattachés s'élève à une valeur nette de 23 913 milliers d'euros en tenant compte de provisions pour clients douteux de 142 milliers d'euros.

- Le poste autres créances a une valeur nette de 1 348 milliers d'euros et concerne principalement des créances de taxe sur la valeur ajoutée et des créances d'avances et acomptes versés.

- Les actifs financiers s'élèvent à 28 470 milliers d'euros et le poste trésorerie et équivalents de trésorerie à 10 294 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 45 469 milliers d'euros.

Les passifs non courants totalisent 9 195 milliers d'euros dont 5 703 milliers d'euros d'emprunts.

Les passifs courants totalisent 31 655 milliers d'euros dont 4 861 milliers d'euros d'emprunts et avances en devises.

Les flux de trésorerie liés à l'activité s'analysent comme suit :

	<b>Au 31.12.17</b>
Résultat net des sociétés intégrées	17 542
+ Dotations aux amortissements et provisions	5 552
- Reprises des amortissements et provisions	-3 460
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-13 467
-/+ Plus et moins-values de cession	-2
Variation des impôts différés	1 570
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier</b>	<b>7 735</b>
Coût de l'endettement financier	163
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier</b>	<b>7 898</b>
Ecart de conversion sur la marge brute d'autofinancement	-42
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>1 962</b>
<b>Flux net de trésorerie lié à l'activité</b>	<b>9 655</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux investissements</b>	
Décaissements et encaissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	-2 285
Décaissements et encaissements sur immobilisations financières	-2
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements</b>	<b>-2 287</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	
Augmentation de capital ou apports en numéraire	568
Emprunts	9 500
Remboursement de comptes courants d'actionnaires	0
Remboursement des emprunts	-3 157
Autres flux liés aux opérations de financement	0
<b>Total des flux liés aux opérations de financement</b>	<b>6 911</b>
<b>Incidence des écarts de conversion</b>	<b>-47</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>14 232</b>
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	-3 953
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	10 279

## **9.2 Commentaires sur les comptes sociaux de Guillemot Corporation S.A.**

La société applique pour la première fois à la clôture de l'exercice 2017, le règlement ANC n°2015-05 (relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture). Ce règlement est applicable aux exercices ouverts depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette modification constitue un changement de méthodes comptables.

### **9.2.1 Compte de résultat**

Au cours de cet exercice, la société Guillemot Corporation S.A. a réalisé un chiffre d'affaires de 73 991 milliers d'euros.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 78 191 milliers d'euros.

Les principales charges d'exploitation sont les achats consommés pour 41 285 milliers d'euros et les charges externes pour 21 211 milliers d'euros.

Les charges externes sont principalement constituées de prestations de sous-traitance, de frais de développement, de charges de transport, de publicité et de marketing.

Les impôts et taxes et les charges de personnel totalisent 580 milliers d'euros et les autres charges 6 350 milliers d'euros.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 2 253 milliers d'euros.

Les dotations aux provisions sur l'actif circulant représentent 1 880 milliers d'euros.

La société a comptabilisé une provision de 500 milliers d'euros liée à des retours produits.

Le total des produits d'exploitation diminué de l'ensemble des charges d'exploitation fait apparaître un résultat d'exploitation de 3 399 milliers d'euros.

En tenant compte du résultat financier de 916 milliers d'euros, du résultat exceptionnel de 406 milliers d'euros, de l'impôt sur les bénéfices de 575 milliers d'euros, le résultat net atteint 4 146 milliers d'euros.

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

Produits financiers de participations :	0 milliers d'euros
Différences de change :	87 milliers d'euros
Produits et charges d'intérêts financiers :	-142 milliers d'euros
Résultat sur cessions VMP :	139 milliers d'euros
Reprises et dotations de provisions :	832 milliers d'euros

Les produits d'intérêts sont principalement constitués de 29 milliers d'euros d'intérêts de comptes courants et de 26 milliers d'euros correspondant à la réintégration à l'actif du bilan d'avance en compte courant, avance abandonnée par la société-mère en 2004 au bénéfice de sa filiale Guillemot GmbH (Allemagne) avec clause de retour à meilleure fortune.

Les charges financières sont principalement constituées de charges d'intérêts d'emprunts et bancaires pour 168 milliers d'euros et de charges d'intérêts des comptes courants pour 16 milliers d'euros.

Le résultat de cession de titres propres dans le cadre du contrat de liquidité en vigueur s'élève à 139 milliers d'euros.

Les reprises sur dépréciations des titres des filiales totalisent 460 milliers d'euros, les reprises de provisions sur des avances en compte courant, 40 milliers d'euros.

Les dotations aux provisions sur les titres s'élèvent à 18 milliers d'euros.

Le résultat exceptionnel se décompose de la manière suivante :

Produits et charges sur opérations de gestion :	0 milliers d'euros
Produits et charges sur opérations en capital :	-1 019 milliers d'euros
Reprises et dotations de provisions :	1 425 milliers d'euros

Les tests de dépréciation pratiqués sur le secteur d'activité de la marque Thrustmaster ont fait ressortir une reprise de dépréciation de 3 000 milliers d'euros.

Les tests de dépréciation pratiqués sur le secteur d'activité de la marque Hercules ont entraîné la constitution d'une provision de 1 000 milliers d'euros.

La société a comptabilisé un amortissement exceptionnel de 622 milliers d'euros sur des frais de développement et de matériels ne remplissant plus les conditions d'activation.

Les principaux soldes intermédiaires de gestion sont :

Production de l'exercice :	74 659 milliers d'euros
Valeur ajoutée :	12 163 milliers d'euros
Excédent brut d'exploitation :	11 583 milliers d'euros

### **9.2.2 Bilan**

L'actif net immobilisé s'élève à 17 538 milliers d'euros. Il comprend 9 175 milliers d'euros d'immobilisations incorporelles, 1 768 milliers d'euros d'immobilisations corporelles et 6 595 milliers d'euros d'immobilisations financières.

Les immobilisations incorporelles comprennent 3 427 milliers d'euros en valeur nette de frais de développement. La société a sorti de l'actif des frais de développement ne respectant plus les conditions d'activation pour une valeur brute de 1 620 milliers d'euros.

La société a procédé à des mises au rebut de matériels pour un montant brut de 1 601 milliers d'euros.

La société dispose d'un stock d'une valeur nette de 7 078 milliers d'euros.

Le poste clients et comptes rattachés s'élève à 18 844 milliers d'euros en tenant compte de provisions pour clients douteux de 142 milliers d'euros.

Les autres créances d'un montant net total de 892 milliers d'euros en valeur nette comprennent principalement des avances en comptes courants envers les filiales pour un montant net de 245 milliers d'euros et des créances de TVA pour 503 milliers d'euros.

Les valeurs mobilières de placement totalisent un montant net de 7 192 milliers d'euros.

Les actions propres détenues se répartissent entre les immobilisations financières (132 619 actions) et les valeurs mobilières de placement (117 842 actions). Le montant net de ces titres est de 902 milliers d'euros.

Les capitaux propres totalisent 25 001 milliers d'euros.

Les dettes se décomposent comme suit :

<b>ETAT DES DETTES</b> (En milliers d'euros)	<b>Au 31.12.17</b>
Emprunts auprès des organismes de crédit	10 537
Emprunt obligataire	0
Dettes bancaires à moyen terme	56
Découverts bancaires et avances en devises	13
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 706
Dettes fiscales et sociales	865
Autres dettes	4 833
Dettes sur immobilisations	993
Groupe et associés	1 998
<b>TOTAL</b>	<b>35 001</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	9 500
Diminution des emprunts par voie de conversion d'obligations	0
Diminution des emprunts par remboursement	3 157
Montant des dettes contractées auprès des personnes physiques	0

Les flux de trésorerie liés à l'activité s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	<b>Au 31.12.17</b>
Résultat net	4 146
Dotations et reprises des amortissements et provisions (1)	707
Plus et moins-values de cessions	0
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>4 853</b>
Variation des besoins d'exploitation	5 374
Variation des besoins hors exploitation	-71
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>5 303</b>
<b>Flux liés aux investissements</b>	
Décaiss/acquisitions d'immobilisations incorporelles	-1 668
Décaiss/acquisitions d'immobilisations corporelles	-481
Encaiss/cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0
Décaiss/acquisitions d'immobilisations financières	-128
Encaiss/cessions d'immobilisations financières	37
Acquisition/cession filiale	0
<b>Total des flux liés aux opérations d'investissements</b>	<b>-2 240</b>
Augmentation de capital ou apports	0
Emprunts	9 500
Remboursement d'emprunts	-3 157
<b>Total des flux liés aux opérations de financement</b>	<b>6 343</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>14 259</b>
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice (2)	2 157
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice (2)	16 416

- (1) A l'exclusion des dotations et reprises relatives à des dépréciations des valeurs mobilières de placement.  
(2) Incluant les valeurs mobilières de placement pour leurs montants nets.

### 9.2.3 Informations sur les délais de paiement

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)												
(en milliers d'euros)	Article D. 441I-1°: Facture reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441I-2°: Facture émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	5					164	99					174
Montant total des factures concernées TTC	12	1831	654	457	228	3 170	2 463	1801	1057	209	87	3 153
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	0%	58%	21%	14%	7%	100%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							44%	32%	19%	4%	2%	56%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues TTC												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)</b>												
Délais de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 0 à 120 jours Délais légaux :						Délais contractuels : 0 à 120 jours Délais légaux :					

#### Factures reçues :

Le montant total affichant un retard de paiement se compose à 86% de factures Intra Groupe et de factures payées avec un retard de paiement inférieur ou égal à 10 jours.

#### Factures émises :

Le montant total affichant un retard de paiement se compose à 84% de factures Intra Groupe et de factures payées avec un retard de paiement inférieur ou égal à 10 jours.

<b>Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (tableau prévu au II de l'article D.441-4)</b>												
(en milliers d'euros)	Article D. 441II. : Facture <b>reçues</b> avant connu un retard de paiement						Article D. 441II. : Facture <b>émises</b> avant connu un retard de paiement					
	0 jour (indicatif)	1à 30 jours	31à 60 jours	61à 90 jours	91jours et plus	Total (1jour et plus)	0 jour (indicatif)	1à 30 jours	31à 60 jours	61à 90 jours	91jours et plus	Total (1jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre cumulé de factures concernées	2 520					2 747	7308					2102
Montant cumulé des factures concernées TTC	29 560	25 511	6 795	2 503	1006	35 815	21269	34 315	5 505	1124	3	40 947
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC	45%	39%	10%	4%	2%	55%						
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année TTC							34%	55%	9%	2%	0%	66%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues TTC												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)</b>												
Délais de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 0 à 120 jours Délais légaux :						Délais contractuels : 0 à 120 jours Délais légaux :					

**Factures reçues :**

Le montant total cumulé affichant des retards de paiement sur l'année se compose à 87% de factures Intra Groupe et de factures payées avec un retard de paiement inférieur ou égal à 10 jours.

**Factures émises :**

Le montant total cumulé affichant des retards de paiement sur l'année se compose à 84% de factures Intra Groupe et de factures payées avec un retard de paiement inférieur ou égal à 10 jours.

#### **9.2.4 Affectation du résultat**

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes sociaux qui vous sont présentés font apparaître un résultat bénéficiaire de 4 146 044,29 euros que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- à la réserve légale : 77 755,48 euros
- aux autres réserve : 1 477 354,12 euros
- au compte report à nouveau débiteur : 2 590 934,69 euros.

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

#### **9.2.5 Charges ou dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

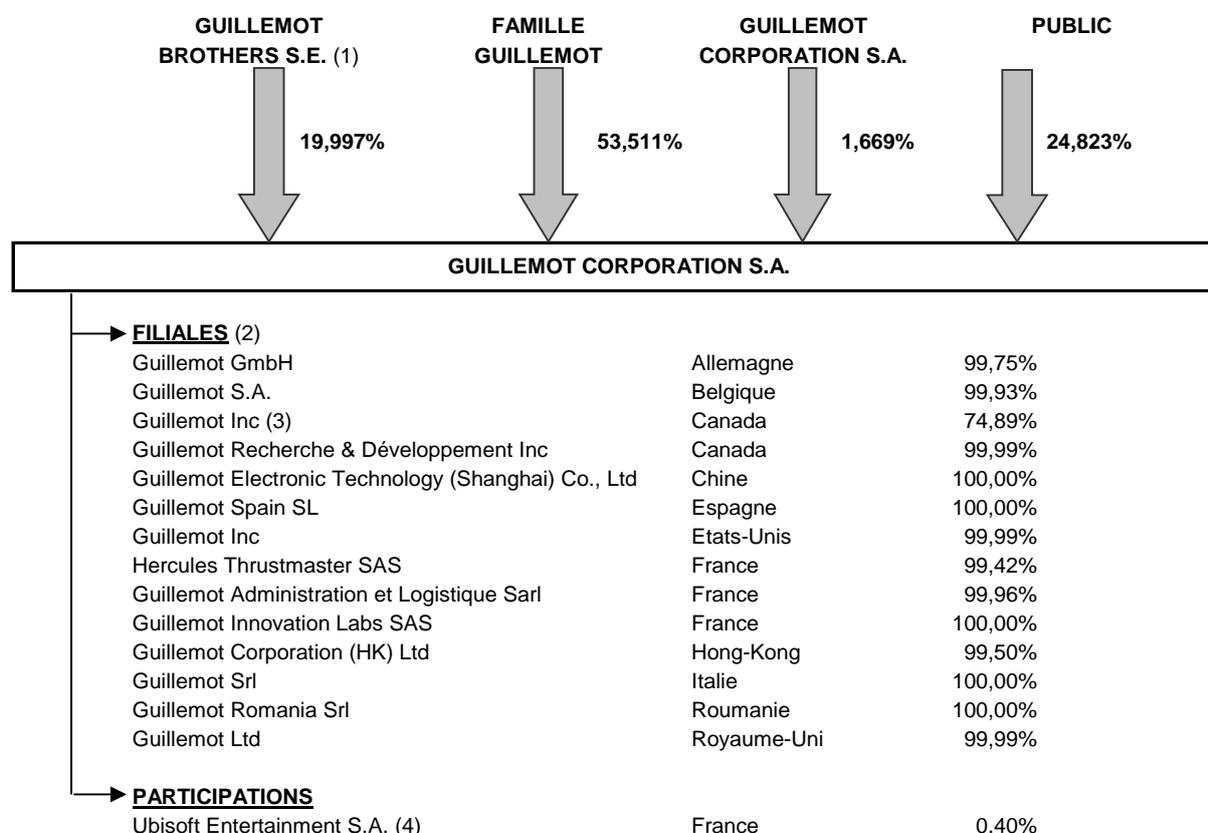
### **10 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

## 11 FILIALES ET PARTICIPATIONS

### 11.1 Organigramme du Groupe Guillemot Corporation au 31 décembre 2017

Les pourcentages ci-dessous correspondent à la fraction de capital détenue (pourcentage de capital).



(1) Détenue à 100% par les membres de la famille Guillemot.

(2) Le pourcentage des droits de vote exerçables en assemblée générale est identique au pourcentage de capital.

(3) La société canadienne Guillemot Inc est détenue à 74,89% par Guillemot Corporation S.A. et à 25,11% par la société américaine Guillemot Inc.

(4) Le pourcentage des droits de vote exerçables en assemblée générale est de 0,69%.

Au 31 décembre 2017, la société Guillemot Corporation S.A. n'a pas d'autres succursales en dehors des filiales listées ci-dessus.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société Guillemot Corporation S.A. a décidé d'augmenter le capital social de sa filiale chinoise Guillemot Electronic Technology (Shanghai) Co., Ltd. Le capital social de la société Guillemot Electronic Technology (Shanghai) Co., Ltd a été porté de 500 000 RMB à 1 500 000 RMB.

### 11.2 La société-mère

La société Guillemot Corporation S.A., société-mère du Groupe, commercialise les matériels et accessoires de marques Hercules et Thrustmaster auprès des clients du Groupe à l'exclusion des clients nord-américains ; ces derniers étant approvisionnés directement par la filiale canadienne, Guillemot Inc, et des clients chinois, approvisionnés directement par la filiale chinoise, Guillemot Electronic Technology (Shanghai) Co., Ltd.

La société est propriétaire des marques Hercules et Thrustmaster et assume les investissements marketing nécessaires à ces marques.

La société prend en charge et centralise la totalité de la facturation de ses produits dans tous les pays (à l'exclusion du continent nord-américain et de la Chine). La commercialisation de ses produits se fait par l'intermédiaire de grossistes spécialisés dans chacun des pays afin de réduire le nombre de points de facturation et de livraison.

La fabrication des produits est assurée par des sous-traitants majoritairement implantés en Asie. La société fournit aux sous-traitants les modèles, les principaux composants pour lesquels elle

s'approvisionne directement auprès de fournisseurs de « technologies » et dans certains cas, l'outillage spécifique.

La société détient la quasi-totalité des titres des sociétés consolidées du Groupe (il n'y a pas d'intérêts minoritaires dans les sociétés consolidées).

Les dirigeants de Guillemot Corporation S.A. dirigent les filiales du Groupe.

La société dispose des principaux moyens financiers du Groupe (fonds propres, emprunts et concours bancaires). Elle procède à des avances en comptes courants rémunérés pour les filiales ayant un besoin de financement.

### **11.3 Les filiales de marketing et de vente**

Elles assurent les fonctions de promotion, marketing et vente pour les pays dans lesquels elles sont implantées, et pour leur zone d'influence. Le Groupe contrôle des sociétés de marketing en France, en Allemagne, Chine, Espagne, Italie et au Royaume-Uni, et distribue ses produits dans plus de quatre-vingt-cinq pays.

Par ailleurs, Hercules Thrustmaster SAS est concepteur d'accessoires de loisirs interactifs pour PC et consoles de jeux et de matériels de loisirs interactifs pour PC. Elle assure la gestion des projets de développement, les actions marketing ainsi que les fonctions achat et vente pour ces produits.

### **11.4 Les filiales de Recherche et Développement**

Elles sont responsables de la conception et de la réalisation des produits commercialisés par le Groupe. Le Groupe est doté de quatre entités de Recherche et Développement : Hercules Thrustmaster SAS basée en France, Guillemot Recherche & Développement Inc. au Canada, Guillemot Romania Srl en Roumanie et Guillemot Corporation (HK) Ltd en Chine.

### **11.5 Les autres filiales**

La société Guillemot Administration et Logistique Sarl, basée en France, est chargée du conditionnement et de l'acheminement des produits. Elle est également en charge de la maintenance et du développement des outils et systèmes informatiques ainsi que de la comptabilité, la gestion financière et des questions juridiques du Groupe.

## **12 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL SOCIAL**

### **12.1 Informations sur le capital social de la société**

#### **12.1.1 Montant du capital social au 31 décembre 2017**

Au 31 décembre 2017, date de la clôture du dernier exercice, le montant du capital s'élevait à 11 553 646,72 euros représentant un total de 15 004 736 actions ordinaires de 0,77 euro de nominal chacune.

Depuis la clôture de l'exercice, le conseil d'administration a :

- Dans sa séance du 24 janvier 2018 :
  - constaté une augmentation de capital de 294 525 euros correspondant à 382 500 options de souscription d'actions levées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; et
  - décidé l'annulation de 187 256 actions, soit une réduction de capital de 144 187,12 euros.
- Dans sa séance du 16 mars 2018 :
  - constaté une augmentation de capital de 67 375 euros correspondant à 87 500 options de souscription d'actions levées sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 18 février 2018.

Au 16 mars 2018, le montant du capital s'élève à 11 771 359,60 euros divisé en 15 287 480 actions de 0,77 euro de nominal chacune.

Le tableau d'évolution du capital social depuis la création de la société Guillemot Corporation S.A. est présenté au paragraphe 17 du Rapport de gestion.

#### **12.1.2 Répartition du capital et des droits de vote**

##### **12.1.2.1 Evolution au cours des trois derniers exercices**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, aucun mouvement significatif n'est intervenu dans la répartition du capital de la société.

Des mouvements significatifs étaient intervenus dans la répartition du capital et des droits de vote au cours de l'exercice précédent, le groupe familial Guillemot ayant décidé, au mois de mars 2016, de réorganiser la structure de sa détention directe et indirecte. Cette réorganisation n'avait cependant pas eu d'incidence sur le contrôle de la société.

La société Guillemot Corporation S.A. est contrôlée de concert par la société Guillemot Brothers S.E. et les membres de la famille Guillemot. La société n'a pas pris de mesure particulière en vue d'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive, hormis la présence de deux administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration en la personne de Madame Lair et de Madame Le Roch-Nocera.

Au 31 décembre 2017, le groupe familial Guillemot détenait directement et indirectement 73,51% du capital et 76,17% des droits de vote exerçables en assemblée générale.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital et des droits de vote en dehors de ceux indiqués dans les tableaux ci-dessous. La société ne dispose pas d'étude sur les Titres au Porteur Identifiable (TPI) lui permettant de donner une indication sur le nombre de ses actionnaires et sur la répartition du capital entre actionnaires résidents et non-résidents ou entre actionnaires particuliers et investisseurs institutionnels.

Au 31 décembre 2017, il n'y a pas d'actionariat salarié au sens de l'article L225-102 du code de commerce.

Au 31/12/2017						
Actionariat	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables en assemblée générale	% des droits de vote exerçables en assemblée générale (1)
GUILLEMOT BROTHERS S.E. (2)	3 000 497	19,997%	3 000 497	18,859%	3 000 497	19,160%
Michel GUILLEMOT	1 855 411	12,366%	2 304 115	14,482%	2 304 115	14,713%
Claude GUILLEMOT	1 821 074	12,137%	2 235 441	14,050%	2 235 441	14,275%
Christian GUILLEMOT	1 501 516	10,007%	1 511 789	9,502%	1 511 789	9,654%
Gérard GUILLEMOT	1 427 361	9,513%	1 448 015	9,101%	1 448 015	9,247%
Yves GUILLEMOT	1 411 073	9,404%	1 415 440	8,896%	1 415 440	9,039%
Autre membre famille Guillemot	12 553	0,084%	13 355	0,084%	13 355	0,085%
<b>Concert</b>	<b>11 029 485</b>	<b>73,508%</b>	<b>11 928 652</b>	<b>74,974%</b>	<b>11 928 652</b>	<b>76,173%</b>
Auto-contrôle (3)	250 461	1,669%	250 461	1,574%	0	0,000%
Public	3 724 790	24,823%	3 731 274	23,452%	3 731 274	23,827%
<b>TOTAL</b>	<b>15 004 736</b>	<b>100,000%</b>	<b>15 910 387</b>	<b>100,000%</b>	<b>15 659 926</b>	<b>100,000%</b>

Au 31/12/2016						
Actionariat	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables en assemblée générale	% des droits de vote exerçables en assemblée générale (1)
GUILLEMOT BROTHERS S.E. (2)	3 000 497	19,997%	3 000 497	18,856%	3 000 497	19,197%
Michel GUILLEMOT	1 855 411	12,366%	2 304 115	14,480%	2 304 115	14,741%
Claude GUILLEMOT	1 821 074	12,137%	2 235 441	14,048%	2 235 441	14,302%
Christian GUILLEMOT	1 466 979	9,777%	1 477 252	9,283%	1 477 252	9,451%
Gérard GUILLEMOT	1 427 361	9,513%	1 448 015	9,100%	1 448 015	9,264%
Yves GUILLEMOT	1 411 073	9,404%	1 415 440	8,895%	1 415 440	9,056%
Autre membre famille Guillemot	12 553	0,084%	13 355	0,084%	13 355	0,085%
<b>Concert</b>	<b>10 994 948</b>	<b>73,278%</b>	<b>11 894 115</b>	<b>74,746%</b>	<b>11 894 115</b>	<b>76,096%</b>
Auto-contrôle (3)	282 507	1,883%	282 507	1,775%	0	0,000%
Public	3 727 281	24,839%	3 736 265	23,479%	3 736 265	23,904%
<b>TOTAL</b>	<b>15 004 736</b>	<b>100,000%</b>	<b>15 912 887</b>	<b>100,000%</b>	<b>15 630 380</b>	<b>100,000%</b>

Au 31/12/2015						
Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables en assemblée générale	% des droits de vote exerçables en assemblée générale (1)
GUILLEMOT BROTHERS S.E. (2)	10 034 030	66,87%	20 003 060	77,10%	20 003 060	77,81%
Michel GUILLEMOT	448 704	2,99%	895 902	3,45%	895 902	3,48%
Claude GUILLEMOT	414 367	2,76%	827 227	3,19%	827 227	3,22%
Christian GUILLEMOT	77 752	0,52%	155 504	0,60%	155 504	0,60%
Gérard GUILLEMOT	20 654	0,14%	39 802	0,15%	39 802	0,15%
Yves GUILLEMOT	4 367	0,03%	7 228	0,03%	7 228	0,03%
Autre membre famille Guillemot	12 553	0,08%	13 355	0,05%	13 355	0,05%
<b>Concert</b>	<b>11 012 427</b>	<b>73,39%</b>	<b>21 942 078</b>	<b>84,57%</b>	<b>21 942 078</b>	<b>85,35%</b>
Auto-contrôle (3)	235 343	1,57%	235 343	0,91%	0	0,00%
Public	3 756 966	25,04%	3 765 986	14,52%	3 765 986	14,65%
<b>TOTAL</b>	<b>15 004 736</b>	<b>100,00%</b>	<b>25 943 407</b>	<b>100,00%</b>	<b>25 708 064</b>	<b>100,00%</b>

(1) Les membres de la famille Guillemot bénéficient de droits de vote double attachés à certaines de leurs actions.

(2) Contrôlée à 100% par les membres de la famille Guillemot.

(3) Actions propres privées de droit de vote.

### 12.1.2 Répartition du capital et des droits de vote au 11 mars 2018

Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot se sont vu attribuer des droits de vote sur certaines de leurs actions les 9, 10 ou 11 mars 2018.

Au 11/03/2018						
Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables en assemblée générale	% des droits de vote exerçables en assemblée générale (1)
GUILLEMOT BROTHERS S.E. (2)	3 000 497	19,627%	3 000 497	12,918%	3 000 497	12,936%
Michel GUILLEMOT	1 870 411	12,235%	3 725 822	16,041%	3 725 822	16,063%
Claude GUILLEMOT	1 836 074	12,010%	3 657 148	15,745%	3 657 148	15,766%
Christian GUILLEMOT	1 529 016	10,002%	2 945 995	12,684%	2 945 995	12,701%
Gérard GUILLEMOT	1 442 361	9,435%	2 869 722	12,355%	2 869 722	12,372%
Yves GUILLEMOT	1 426 073	9,328%	2 837 146	12,215%	2 837 146	12,231%
Autre membre famille Guillemot	12 553	0,082%	13 355	0,057%	13 355	0,058%
<b>Concert</b>	<b>11 116 985</b>	<b>72,719%</b>	<b>19 049 685</b>	<b>82,016%</b>	<b>19 049 685</b>	<b>82,126%</b>
Auto-contrôle (3)	30 925	0,202%	30 925	0,133%	0	0,000%
Public	4 139 570	27,079%	4 146 054	17,851%	4 146 054	17,874%
<b>TOTAL</b>	<b>15 287 480</b>	<b>100,000%</b>	<b>23 226 664</b>	<b>100,000%</b>	<b>23 195 739</b>	<b>100,000%</b>

(1) Les membres de la famille Guillemot bénéficient de droits de vote double attachés à certaines de leurs actions.

(2) Contrôlée à 100% par les membres de la famille Guillemot.

(3) Actions propres privées de droit de vote.

### 12.1.3 Opérations visées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les opérations suivantes ont été réalisées :

Déclarant	Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire (en euros)	Montant de l'opération (en euros)
Guillemot Christian <sup>(1)</sup>	Acquisition	25/08/2017	Euronext Paris	14 144	1,96	27 754,77
	Acquisition	29/08/2017	Euronext Paris	13 056	2,10	27 417,60
	Acquisition	01/09/2017	Euronext Paris	1 337	2,35	3 138,60
	Acquisition	04/09/2017	Euronext Paris	6 000	2,49	14 963,40

(1) Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation S.A.

Sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 11 mars 2018, les opérations suivantes ont été réalisées :

Déclarant	Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire (en euros)	Montant de l'opération (en euros)
Guillemot Claude <sup>(1)</sup>	Exercice d'options de souscription d'actions	31/01/2018	Euronext Paris	15 000	1,91	28 650,00
Guillemot Michel <sup>(2)</sup>	Exercice d'options de souscription d'actions	31/01/2018	Euronext Paris	15 000	1,91	28 650,00
Guillemot Yves <sup>(3)</sup>	Exercice d'options de souscription d'actions	31/01/2018	Euronext Paris	15 000	1,91	28 650,00
Guillemot Gérard <sup>(2)</sup>	Exercice d'options de souscription d'actions	31/01/2018	Euronext Paris	15 000	1,91	28 650,00
Guillemot Christian <sup>(2)</sup>	Exercice d'options de souscription d'actions	31/01/2018	Euronext Paris	15 000	1,91	28 650,00
	Acquisition	06/02/2018	Euronext Paris	12 500	3,80	47 474,00

(1) Administrateur et Président Directeur Général de Guillemot Corporation S.A.

(2) Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation S.A.

(3) Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation S.A.

### 12.1.4 Franchissements de seuils

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les seuils suivants mentionnés à l'article L.233-7 du code de commerce ont été franchis.

Déclarant	Date	Seuil franchi		Nature	Détection après franchissement	
		Capital	Droits de vote		Capital	Droits de vote
Guillemot Christian <sup>(1)</sup>	04/09/2017	10%	-	A la hausse suite à acquisition sur le marché	10,01%	9,50%

(1) Franchissement individuel

Sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 11 mars 2018, les seuils suivants mentionnés à l'article L.233-7 du code de commerce ont été franchis.

Déclarant	Date	Seuil franchi		Nature	Détection après franchissement	
		Capital	Droits de vote		Capital	Droits de vote
Guillemot Christian <sup>(1)</sup>	24/01/2018	10%	-	A la baisse (franchissement passif résultant d'une augmentation du nombre d'actions)	9,88%	9,39%
Guillemot Christian <sup>(1)</sup>	06/02/2018	10%	-	A la hausse suite à acquisition sur le marché	10,01%	9,51%
Guillemot Claude <sup>(1)</sup>	09/03/2018	-	15%	A la hausse suite à attribution de droits de vote double	12,01%	16,76%
Guillemot Michel <sup>(1)</sup>	09/03/2018	-	15%	A la hausse suite à attribution de droits de vote double	12,24%	17,08%
Guillemot Yves <sup>(1)</sup>	09/03/2018	-	10%	A la hausse suite à attribution de droits de vote double	9,33%	13,00%
Guillemot Gérard <sup>(1)</sup>	09/03/2018	-	10%	A la hausse suite à attribution de droits de vote double	9,44%	13,15%
Guillemot Brothers SE <sup>(1)</sup>	09/03/2018	-	15%	A la baisse (franchissement passif résultant d'une augmentation du nombre de droits de vote)	19,63%	13,75%
Guillemot Christian <sup>(1)</sup>	10/03/2018	-	10%	A la hausse suite à attribution de droits de vote double	10,00%	11,13%

(1) Franchissement individuel

Au 11 mars 2018, le nombre total de droits de vote attachés aux actions composant le capital de la société servant de base de calcul pour les franchissements de seuils (droits de vote théoriques) s'élève à 23 226 664.

## 12.1.5 **Actions propres**

### 12.1.5.1 **Programme de rachat d'actions**

Le conseil d'administration dispose d'une autorisation de l'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2017 lui permettant de procéder à des rachats d'actions.

Les caractéristiques du programme de rachat d'actions sont rappelées ci-après:

- Durée du programme : 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale (soit une date d'expiration au 23 novembre 2018)
- Part maximale du capital autorisée : 10 %
- Prix maximum d'achat unitaire : 5 euros
- Objectifs du programme de rachat :
  - l'animation du marché ou la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
  - la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre de titres acquis à cet effet ne peut excéder 5% des titres composant le capital de la société,
  - la couverture de valeurs mobilières donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l'attribution d'actions de la société,
  - la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son groupe,
  - l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique.

Au début de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la société détenait 282 507 actions propres. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, 1 312 835 actions ont été acquises et 1 344 881 actions ont été cédées dans le cadre du contrat de liquidité confié à Portzamparc Société de Bourse.

La société n'a procédé à aucune annulation d'actions propres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, la société détenait 250 461 actions propres.

Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2016 :	282 507
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :	1 312 835
Cours moyen des achats :	3,16 €
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :	1 344 881
Cours moyen des ventes :	3,06 €
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :	0
Montant des frais de négociation de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :	0
Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2017 :	250 461
Valeur des actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2017 évaluées au cours d'achat :	903 080,74 €
Valeur nominale totale des actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2017 :	192 854,97 €
- dont au titre de la conservation en vue de la remise ultérieure, à l'échange ou en paiement, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (187 256 actions):	144 187,12 €
- dont au titre du contrat de liquidité (63 205 actions):	48 667,85 €
Nombre d'actions utilisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 : (ventes dans le cadre du contrat de liquidité)	1 344 881
Réallocations ayant eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :	Néant
Fraction du capital représentée par les actions détenues au 31 décembre 2017 :	1,67%

Dans sa séance du 24 janvier 2018, le conseil d'administration a décidé la réaffectation de 187 256 actions propres affectées à l'objectif « croissance externe » à l'objectif « annulation » puis a décidé, lors de cette même séance, l'annulation de ces 187 256 actions.

Au 28 février 2018, le nombre d'actions propres détenues s'élève à 50 588 et représente 0,33% du capital de la société, la société ayant :

- acheté 100 182 actions et cédé 112 799 actions dans le cadre du contrat de liquidité confié à Portzamparc Société de Bourse depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, et
- annulé 187 256 actions le 24 janvier 2018.

### 12.1.5.2 **Contrat de liquidité**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, la société a confié à Portzamparc Société de Bourse la mise en œuvre d'un contrat de liquidité lequel est toujours en vigueur.

Lors de la mise en œuvre de ce contrat de liquidité, les moyens suivants ont été apportés par la société :

- 105 296 actions ; et
- 101 220,87 euros en espèces.

### **12.1.5.3 Descriptif du programme de rachat d'actions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2018**

Un nouveau programme de rachat d'actions sera proposé aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, dont le descriptif figure ci-après :

- Date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à autoriser le nouveau programme de rachat d'actions : 24 mai 2018
- Nombre de titres détenus par l'émetteur (directement et indirectement) au 28 février 2018 : 50 588
- Part du capital détenu par l'émetteur (directement et indirectement) au 28 février 2018 : 0,33 %
- Répartition par objectifs des titres détenus par l'émetteur à la date du 28 février 2018 :
  - contrat de liquidité : 50 588
  - Objectifs du nouveau programme de rachat :
    - l'animation du marché ou la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
    - la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre de titres acquis à cet effet ne peut excéder 5% des titres composant le capital de la société,
    - la couverture de valeurs mobilières représentative de titres de créance donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l'attribution d'actions de la société,
    - la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son Groupe,
    - l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique,
    - la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation postérieurement à la date de la présente assemblée, notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers.
- Part maximale du capital que l'émetteur se propose d'acquérir : 10 %
- Montant maximum alloué au programme de rachat d'actions : 10 000 000 euros
- Nombre maximal de titres que l'émetteur se propose d'acquérir : 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la société à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de l'assemblée générale.
- Caractéristiques des titres que l'émetteur se propose d'acquérir : actions ordinaires Guillemot Corporation (ISIN FR0000066722) cotées sur le marché Euronext Paris (Compartment C).
- Prix maximum d'achat unitaire : 10 euros
- Durée du programme de rachat : 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale (soit une date d'expiration au 23 novembre 2019).

### **12.1.6 Options de souscription d'actions et actions attribuées gratuitement**

#### **12.1.6.1 Options de souscription d'actions**

Les plans d'options de souscription d'actions qui étaient en vigueur durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont présentés au paragraphe 18 du Rapport de gestion. Ces plans sont devenus caduques le 18 février 2018.

Les dirigeants mandataires sociaux ne peuvent lever leurs options qu'à la condition qu'ils occupent l'une des fonctions suivantes au sein de la société Guillemot Corporation S.A. le jour de la levée d'option : Président du conseil d'administration, Directeur Général ou Directeur Général Délégué.

En outre, ils doivent chacun conserver au nominatif 5% des actions issues de levées d'options jusqu'à la cessation de leurs fonctions au sein de la société Guillemot Corporation S.A.

#### **12.1.6.2 Actions attribuées gratuitement**

Aucune action gratuite n'ayant été attribuée aux mandataires sociaux et aux salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ni au cours des exercices précédents, le conseil d'administration n'a pas fixé, à ce jour, de conditions relatives à la conservation des actions par les dirigeants mandataires sociaux en cas d'attribution gratuite d'actions.

#### **12.1.7 Engagement des actionnaires**

Néant.

### 12.1.8 Pacte d'actionnaire

Néant.

### 12.1.9 Nantissement du capital social de la société

La société n'a pas, à sa connaissance, de nantissement sur son capital.

## 12.2 Informations sur le titre Guillemot Corporation

### 12.2.1 Marché du titre de l'émetteur

Guillemot Corporation S.A. est cotée sur le marché Euronext Paris (Compartiment C).

Code ISIN	:	FR0000066722
Capitalisation boursière au 31 décembre 2017	:	70 672 306,56 €
Capitalisation boursière au 28 février 2018	:	60 232 671,20 €

### 12.2.2 Evolution du cours du titre Guillemot Corporation

Mois	Total des transactions en titres	Moyenne des volumes quotidiens en titres	Premier cours coté du dernier jour du mois (en euros)	Cours le plus haut du mois (en euros)	Cours le plus bas du mois (en euros)
sept-16	244 929	11 133	1,34	1,53	1,30
oct-16	67 278	3 204	1,24	1,35	1,23
nov-16	165 078	7 504	1,29	1,43	1,23
déc-16	168 100	8 005	1,34	1,40	1,29
janv-17	184 787	8 399	1,39	1,43	1,26
févr-17	586 609	29 330	1,57	1,63	1,31
mars-17	479 202	20 835	1,51	1,62	1,44
avr-17	291 123	16 174	1,62	1,70	1,43
mai-17	709 913	32 269	1,88	1,97	1,63
juin-17	205 830	9 356	1,79	1,92	1,73
juil-17	414 532	19 740	1,91	1,96	1,71
août-17	573 687	24 943	2,16	2,34	1,81
sept-17	3 395 200	161 676	4,03	4,25	2,26
oct-17	4 238 340	192 652	4,52	7,07	3,51
nov-17	2 319 479	105 431	5,05	5,95	4,22
déc-17	685 430	36 075	4,68	5,26	4,51
janv-18	1 412 715	64 214	4,37	5,80	4,22
févr-18	1 081 024	54 051	3,92	4,28	3,50

(Source Euronext) (du 01/09/2016 au 28/02/2018)



(du 01/09/2016 au 28/02/2018)

## **13 FACTEURS DE RISQUES**

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs identifiés hormis ceux présentés ci-après.

### **13.1 Risques liés au secteur d'activité**

Guillemot Corporation évolue dans le domaine de l'ordinateur Grand Public et des consoles de jeux vidéo, secteurs sensibles aux évolutions des technologies électroniques, à la concurrence, aux fluctuations saisonnières et aux cycles de vie des consoles de jeux vidéo.

#### **13.1.1 Risques technologiques**

Guillemot Corporation s'appuie sur les technologies les plus innovantes pour la fabrication de ses gammes de produits, beaucoup de produits utilisant des technologies différentes.

Les équipes d'ingénieurs assurent une veille technologique permanente afin de définir les caractéristiques des prochains produits.

Les équipes de Recherche et Développement basées en France, sur le continent nord-américain et en Roumanie, renforcées par une base de veille technologique à Hong-Kong, sont en relation directe avec les grands intervenants technologiques du marché et les studios de développement des plus grands éditeurs de jeux. Néanmoins, des changements de technologies rapides peuvent entraîner une obsolescence de certains produits se traduisant par des risques de dépréciation de stocks sur ces produits.

#### **13.1.2 Risques liés aux sources d'approvisionnement**

##### **13.1.2.1 Dépendance à l'égard de certains de ses fournisseurs**

La dépendance à l'égard d'un fournisseur est fonction de la technicité du produit.

Le Groupe entretient des relations commerciales régulières avec bon nombre de ses fournisseurs depuis plusieurs années, et représente pour eux un potentiel de ventes intéressant.

Néanmoins, le Groupe n'est pas totalement à l'abri des évolutions de la politique commerciale des créateurs de technologies qui pourraient dans certains cas réserver l'usage de ces technologies à certains de leurs autres clients. D'autre part, l'allongement des délais d'approvisionnement des composants peut engendrer des décalages importants de production. L'arrêt de production par certains fournisseurs de composants critiques peut d'autre part nécessiter des modifications de design électronique des produits et décaler d'autant les livraisons des références concernées.

##### **13.1.2.2 Arrêt, rapprochement et concentration d'entreprises**

Le marché des loisirs interactifs a connu au cours des dernières années des arrêts d'activité, des alliances et des rachats.

En cas de changement de contrôle ou de défaillance de l'un de ses fournisseurs, la position de Guillemot Corporation sur ses marchés lui permet d'envisager des sources d'approvisionnement alternatives. Dans certains cas, ces évolutions nécessitent un changement de fabrication et peuvent générer un délai additionnel dans les productions et approvisionnements, et impacter les ventes.

#### **13.1.3 Risques liés à la concurrence sectorielle**

Le Groupe évolue sur ce marché depuis de nombreuses années et a su développer une forte notoriété auprès des distributeurs comme des consommateurs. Le Groupe est exposé à une forte concurrence, et doit veiller en permanence à la compétitivité de ses gammes de produits.

Ses concurrents sont mondiaux. L'originalité et les performances des produits du Groupe leur permettent de se comparer favorablement à ceux de la concurrence et ils bénéficient de récompenses et de premières places dans les tests comparatifs de la presse spécialisée, tant en Europe qu'aux Etats-Unis. Une perte de compétitivité pourrait avoir une incidence sur les résultats du Groupe et son niveau d'affaires.

#### **13.1.4 Risques liés à la concurrence des fabricants de consoles de jeux**

Les fabricants de consoles de jeux contrôlent les accessoires fonctionnant sur leurs consoles. Ils peuvent refuser des concepts. La commercialisation de nouveaux concepts et accessoires dépend de l'approbation par les fabricants de consoles de jeux.

#### **13.1.5 Risques liés à la fluctuation saisonnière d'activité**

Le Groupe Guillemot Corporation réalise environ 50% de son activité annuelle du mois de septembre au mois de décembre. Le Groupe fait appel à la sous-traitance pour couvrir cette plus forte activité en matière de production et de logistique. Le besoin en fonds de roulement induit par ces fluctuations saisonnières est

financé par des ressources à court et moyen terme. D'autre part, de fortes variations dans la saisonnalité pourraient entraîner des problèmes de stock.

## **13.2 Risques industriels et environnementaux**

Le Groupe, n'ayant pas de site de production, n'a pas procédé à l'évaluation de ces risques, la fabrication des produits étant réalisée par des sous-traitants. Les principaux sous-traitants sont certifiés ISO 9001 et ISO 14001. Les entrepôts de stockage et les principaux sous-traitants de production du Groupe ne sont pas situés sur des zones reconnues comme étant sensibles aux risques de changement climatique.

Le Groupe n'a pas évalué les risques financiers liés aux effets du changement climatique. La hausse des livraisons directes depuis l'entrepôt logistique de Hong Kong vers ses clients contribue à réduire l'empreinte carbone.

## **13.3 Risques de marché**

### **13.3.1 Risque de taux**

Au 31 décembre 2017, le Groupe a des dettes financières à taux fixe pour 9 520 milliers d'euros et à taux variable pour 1 005 milliers d'euros. Le Groupe met régulièrement en place des contrats de swap de taux sur les emprunts à taux variables pour se protéger contre les variations des flux relatifs au paiement des intérêts de l'emprunt, liées aux variations des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2017, il existe un emprunt de 375 milliers d'euros couvert par des clauses d'exigibilité. Le covenant est respecté au 31 décembre 2017.

Une hausse de 1% des taux d'intérêt sur une base annuelle et en considérant le solde au 31 décembre 2017 (montant des dettes financières à taux variable, non couvertes) aurait pour impact une augmentation de charges financières de 10 milliers d'euros.

### **13.3.2 Risque de change**

Tous les acteurs majeurs du secteur multimédia ayant des prix de revient en dollars, il n'existe pas d'avantage compétitif d'un fabricant par rapport à un autre qui se traduirait par une augmentation de ses parts de marché. Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur, la profession fait évoluer les prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient, dans la mesure où la dynamique du marché le permet.

Pour les matériels et les accessoires, la monnaie principale d'achat est le dollar américain. Pour les Etats-Unis, le Canada et tous les autres pays hors Europe, la monnaie de commercialisation est également le dollar américain. En Europe, le Groupe vend principalement en euros. La sortie de certains pays de la zone Euro pourrait avoir des effets inflationnistes liés au taux de change dans ces pays. Ceci pourrait réduire le niveau de ventes du Groupe dans ces pays.

Les variations rapides des devises et principalement la variation à la baisse du dollar américain peuvent entraîner pour le Groupe une baisse du prix de vente des produits et impacter en conséquence la valeur du stock de marchandise. A l'inverse, une variation forte et rapide à la hausse du dollar au cours du deuxième semestre ne permettrait pas, compte tenu du caractère saisonnier de l'activité de la société, de répercuter cette hausse en totalité sur les prix de vente des produits et pourrait alors avoir un impact temporaire sur la marge brute.

Cependant, afin de limiter le risque de change du Groupe, Guillemot Corporation couvre les risques de variations de change par des achats au comptant, des contrats d'achats à terme et des options de change. D'autre part, la hausse des ventes à l'export observée ces dernières années, accentue la couverture naturelle et diminue sensiblement le risque de change.

La situation des actifs et passifs du Groupe en devises au 31 décembre 2017 s'établit comme suit (la position est donnée pour les actifs non couverts, c'est-à-dire restant soumis à la variation des devises) :

Montant des devises exposées aux variations positives ou négatives de change :

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>USD</b>	<b>GBP</b>
Actif	17 456	1 511
Passif	10 568	8
Position nette avant gestion	6 888	1 503
Position hors bilan	0	0
Position nette après gestion	6 888	1 503

Une baisse de 10% du taux du dollar américain sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2017 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une augmentation de charges financières de 522 milliers d'euros.

Une baisse de 10% de la livre Sterling sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2017 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une augmentation de la charge financière de 154 milliers d'euros.

L'impact de la variation de change sur les autres devises est non significatif.

Effet de change lié à la conversion des filiales en devises :

Toutes les filiales ont pour monnaie de fonctionnement la monnaie locale, l'impact sur les capitaux propres est de -424 milliers d'euros.

### **13.3.3 Risque sur actions**

La valeur nette des titres cotés en portefeuille au 31 décembre 2017 s'élève à 28 470 milliers d'euros.

#### **Inventaire des titres en portefeuille au 31 décembre 2017**

Inventaire des titres en portefeuille	Marché	Nombre de titres au 31/12/2017	Valeur de marché (en milliers d'euros) (1)
Ubisoft Entertainment S.A. (Actions)	Euronext Paris	443 874	28 470
<b>Total</b>			<b>28 470</b>

(1) Le cours retenu est égal au cours du dernier jour du mois de décembre 2017 (Ubisoft Entertainment : 64,14 €).

La variation du cours de bourse des actions détenues a un impact sur le résultat du Groupe. Sur 2017, la baisse de 10% du cours de l'action Ubisoft Entertainment (par rapport au cours retenu au 31 décembre 2017) aurait un impact de – 2,8 millions d'euros sur le résultat financier.

Au 14 mars 2018, le cours de clôture de l'action Ubisoft Entertainment était de 70,34 euros, soit une hausse de 9,67%, par rapport au 31 décembre 2017, ce qui entraînerait la constatation d'un gain de réévaluation de 2 752 milliers d'euros dans les comptes consolidés du Groupe à cette date.

### **13.3.4 Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Le Groupe a recours à l'assurance-crédit pour faire face à ce risque. Le nombre de clients est restreint du fait du recours aux grossistes. Dans quelques cas, le Groupe est amené à accorder des encours complémentaires lorsque la couverture est jugée manifestement inadaptée (cf. paragraphe 5.7.6 des comptes consolidés).

## **13.4 Risques de liquidité**

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

### **13.4.1 Risque de trésorerie**

L'endettement net est de 1,2 million d'euros et le Groupe dispose d'un portefeuille de titres Ubisoft Entertainment d'une valeur de marché de 28,5 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Ci-après la situation de l'endettement du Groupe au 31 décembre 2017 :

Caractéristique des titres émis ou des emprunts	Taux fixe	Taux variable	Montant global lignes	Échéances	Couverture
Emprunts auprès des organismes de crédits	9 520	1 005	10 525	2018-2020	Non
Découverts bancaires et avances en devises		15	15	2 018	Non
Divers	24		24	2 018	Non
<b>TOTAL (en milliers d'euros)</b>	<b>9 544</b>	<b>1 020</b>	<b>10 564</b>		

### **13.4.2 Clause d'exigibilité**

Au 31 décembre 2017, seul un emprunt de 375 milliers d'euros est couvert par des clauses d'exigibilité, respectées au 31 décembre 2017.

## **13.5 Risques d'approvisionnement et de prix**

Une pénurie de composants ou un allongement conséquent des délais d'approvisionnement peut contraindre le Groupe à acheter ses matières premières à des prix plus élevés lorsqu'il doit s'approvisionner auprès de fournisseurs ne faisant pas partie de son réseau habituel d'approvisionnement. Ceci pourrait avoir pour conséquence de retarder la mise en production de certains produits et donc d'en différer la livraison. Le Groupe supervise chaque semaine les plannings de production afin de détecter les retards potentiels et de minimiser les impacts sur la production. Le Groupe a une politique de prévisions de besoin de

composants et stocke une partie de ses composants critiques. Les délais d'approvisionnement des composants critiques peuvent s'allonger sans préavis.

## **13.6 Risques juridiques**

### **13.6.1 Litiges**

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

### **13.6.2 Propriété intellectuelle**

Les marques du Groupe sont principalement déposées en Europe auprès de l'Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (EUIPO), aux Etats-Unis auprès de l'United States Patent and Trademark Office et au Canada auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada mais aussi dans d'autres pays étrangers via l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

Le Groupe protège l'esthétique de ses produits (formes et/ou dessins) en déposant principalement des dessins et modèles communautaires auprès de l'Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (EUIPO), aux Etats-Unis auprès de l'United States Patent and Trademark Office et en Chine auprès de State Intellectual Property Office.

Les innovations techniques des produits conçus par le Groupe sont protégées principalement par le dépôt de brevets en France auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle et/ou en Europe auprès de l'Office Européen des Brevets et aux Etats-Unis auprès de l'United States Patent and Trademark Office.

Préalablement au dépôt d'une marque ou d'un dessin et modèle communautaire, le Groupe effectue ou fait effectuer par ses conseils des recherches afin de vérifier la disponibilité de la marque, du dessin ou du modèle. Pour les brevets, le Groupe procède ou fait procéder par ses conseils à des recherches d'antériorités.

Le Groupe ne peut cependant pas garantir que des procédures ne soient engagées à son encontre. Les coûts liés à la défense ou au paiement de dommages et intérêts en cas d'issue défavorable pour le Groupe pourraient avoir des conséquences négatives sur les activités et la situation financière du Groupe.

En cas de contrefaçon (suspectée ou avérée) par des tiers, de droits de propriété intellectuelle appartenant au Groupe, ce dernier procède à une évaluation de l'impact de celle-ci sur son activité et du coût de sa défense. Les poursuites qui pourraient être engagées par le Groupe à l'encontre de ces tiers (étant précisé que la décision d'engager de telles poursuites est à la seule discrétion du Groupe et que cette décision interviendrait vraisemblablement seulement après avoir pris contact avec le contrefacteur soit pour lui demander de cesser son utilisation, soit pour lui proposer un accord de licence) pourraient, en cas d'issue défavorable pour le Groupe, affecter son activité, ses résultats et sa situation financière.

### **13.6.3 Risques liés à l'évolution des réglementations**

Le Groupe a pris des mesures pour se conformer aux directives ROHS (Restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses), DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) et au règlement REACH (Système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques). Le Groupe assure une veille des réglementations des différents pays sur lesquels il opère mais ne peut totalement exclure que certaines d'entre elles échappent à sa vigilance.

## **13.7 Autres risques**

### **13.7.1 Risques liés au mode de commercialisation des produits**

La clientèle est constituée majoritairement de grossistes qui répondent directement aux attentes des clients en matière de logistique (commandes et livraisons centralisées). Le premier client représente 14% du chiffre d'affaires consolidé, les cinq premiers clients du Groupe représentent 46% et les dix premiers clients représentent 64% du chiffre d'affaires consolidé.

Le montant des créances échues non recouvrées concernant les dix premiers clients totalise 2 650 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Cependant, la sélection rigoureuse des clients contribue à réduire le risque clients.

Le Groupe fait appel à une société d'assurance - crédit pour assurer les risques d'impayés (cf. Comptes consolidés, paragraphe 5.7.6).

### **13.7.2 Risques pays**

Les ventes réalisées à l'export sont significatives. Une dégradation de la conjoncture dans certains pays pourrait entraîner une baisse de chiffre d'affaires.

L'essentiel de la fabrication des produits du Groupe est assuré par des partenaires implantés en Asie.

Des conflits régionaux pourraient avoir un impact sur les approvisionnements du Groupe.

### **13.7.3 Risques liés à l'exploitation des actifs**

Le Groupe Guillemot Corporation est propriétaire de l'ensemble des actifs nécessaires à son exploitation.

### **13.7.4 Assurances et couvertures de risques**

Le Groupe a souscrit des assurances pour les principaux risques identifiés.

Il dispose ainsi de polices d'assurances couvrant sa responsabilité civile à hauteur de 4 ou 8 millions d'euros suivant la nature du sinistre. Les autres polices d'assurance couvrent ses bâtiments, ses installations, ses véhicules et son stock. Les bâtiments situés en France sont assurés en valeur à neuf pour 7,1 millions d'euros, les marchandises à 7,4 millions d'euros. Le Groupe dispose également de polices sur les marchandises transportées pour se couvrir contre des incidents majeurs pouvant survenir sur les flux. Les transports organisés par le Groupe sont assurés quel que soit le mode de transport et quelle que soit la destination pour une valeur de 765 000 euros par transport.

### **13.7.5 Contrats importants**

A la connaissance de la société, il n'existe pas de contrats importants conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

### **13.7.6 Risques liés aux accords de licences**

Les accords de licences avec les propriétaires de marques ou de technologies comportent généralement des clauses de résiliation anticipée. Ces accords contiennent également des clauses permettant à la société, dans certains cas, d'écouler les produits en stock pendant une période donnée après leur date de fin (clauses de « Sell-off »). L'arrêt d'un de ces contrats pourrait avoir un impact sur les ventes des produits concernés par l'accord de licence, ainsi que sur la valeur du stock résiduel.

### **13.7.7 Risques liés au protectionnisme**

Aujourd'hui les produits du Groupe circulent mondialement avec des droits de douanes modérés. Des politiques protectionnistes pourraient avoir pour résultat la fixation de droits de douanes élevés, ce qui pourrait affecter le niveau de ventes du Groupe dans les pays concernés.

## **14 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

Le Groupe s'est appuyé sur les recommandations formulées par l'AMF dans son rapport publié le 22 janvier 2007 ainsi que sur le cadre de référence du contrôle interne des sociétés cotées mis à jour en juillet 2010.

Le Groupe a également utilisé le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites de ce cadre de référence afin de faciliter la réflexion et la communication sur le contrôle interne et de permettre à la société d'identifier les points de contrôle à améliorer.

### **14.1 Objectifs des procédures de contrôle interne**

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre ces objectifs, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités. Le champ du contrôle interne n'est pas limité aux procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces objectifs seront atteints.

## **14.2 Organisation générale du contrôle interne**

### **14.2.1 Périmètre du contrôle interne**

La société-mère veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses filiales, en les adaptant à leurs caractéristiques propres et aux relations entre la société-mère et les filiales.

### **14.2.2 Acteurs chargés du contrôle interne**

Le contrôle interne du Groupe Guillemot Corporation repose sur des principes de délégation, d'autorisation et de séparation des fonctions qui se traduisent dans les procédures et circuits d'approbation et de validation.

Chaque collaborateur du Groupe est sensibilisé aux règles de conduite et d'intégrité qui sont le fondement même du contrôle interne du Groupe. Chaque collaborateur a la connaissance nécessaire pour établir, faire fonctionner et surveiller le dispositif de contrôle interne, au regard des objectifs qui lui ont été assignés.

L'organisation et le rôle des différents organes qui concourent au contrôle interne sont détaillés ci-après :

#### **14.2.2.1 Le Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité du Groupe et veille à leur mise en œuvre.

#### **14.2.2.2 Le Président Directeur Général**

Le Président Directeur Général est responsable de l'élaboration des procédures et des moyens mis en œuvre pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne.

#### **14.2.2.3 Les Services Administratifs et Financiers**

Les Services Administratifs et Financiers regroupent des services fonctionnels ayant une double mission d'expertise et de contrôle à savoir :

- **Le Service Contrôle de Gestion**

Le Service Contrôle de Gestion du Groupe fournit des informations chiffrées pertinentes (chiffre d'affaires, marges, coûts, etc.) aux responsables.

Il a pour objectifs :

- la mise en place des outils de reporting, de pilotage et d'aide à la décision adaptés aux différents niveaux de responsabilités,
- l'analyse des écarts entre les résultats réalisés et les objectifs, l'explication des causes de ces écarts avec les opérationnels et le suivi de la mise en place des mesures correctives correspondantes,
- la vérification de l'exactitude des données de base et le contrôle des restitutions des systèmes d'information comptable et financière.

- **Le Service Comptabilité et Consolidation**

Le Service Comptabilité et Consolidation a les objectifs suivants :

- l'élaboration des comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels dans le respect des obligations légales et dans les délais répondant aux exigences des marchés financiers,
- la responsabilité de la mise en œuvre des procédures comptables,
- la définition et le contrôle de l'application des procédures de sécurité financière en respect du principe de séparation des tâches entre les ordonnateurs et les payeurs,
- la définition, avec l'aide d'un conseil fiscal, de la stratégie fiscale,
- la coordination avec les Commissaires aux comptes et la mise à disposition des informations utiles à l'exécution de leurs diligences.

- **Le Service Trésorerie**

Le service a pour mission de suivre le niveau de trésorerie du Groupe et d'en assurer l'optimisation. Le service assure l'organisation de la gestion des flux et décide de l'utilisation des ressources financières en relation avec chacun des établissements financiers.

Afin de réduire le risque d'erreur ou de fraude, les délégations de pouvoirs sont attribuées à un nombre limité de collaborateurs seuls habilités par la Direction générale à traiter certaines opérations financières selon des seuils et autorisations prédéfinis.

- Le Service Juridique

Le Groupe est doté d'un service juridique interne qui assure des prestations au profit des différents services des sociétés du Groupe.

Ce service a en charge :

- la définition et le contrôle de l'application de la politique contractuelle du Groupe,
- le suivi des contentieux et risques juridiques, et constitue une interface avec le service comptabilité pour leur prise en compte dans les états financiers,
- le suivi des engagements hors bilan,
- le suivi des différents contrats d'assurance du Groupe.

- Le Service Ressources Humaines

Le service ressources humaines est centralisé au niveau du siège. Il s'assure du respect par le Groupe des dispositions du code du travail et organise les relations avec les instances représentatives du personnel.

- Le Service Communication Financière

Le Service communication financière diffuse, auprès des actionnaires, des analystes financiers et des investisseurs, les informations nécessaires à la bonne compréhension de la stratégie du Groupe.

- La Direction des Systèmes d'Information (DSI)

Le service en charge des systèmes d'information gère le développement d'outils spécifiques et collabore au choix des solutions informatiques. Il effectue un suivi régulier du déroulement des projets informatiques et s'assure qu'ils sont en adéquation avec les besoins opérationnels.

### **14.2.3 Mise en œuvre du contrôle interne et gestion des risques**

#### **14.2.3.1 Gestion des risques**

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe est exposé à un ensemble de risques, pouvant impacter sa performance et l'atteinte de ses objectifs stratégiques et financiers.

La nature des principaux facteurs de risques, ainsi que des moyens de prévention ou d'action sont exposés dans le paragraphe 13 Facteurs de risques du présent rapport de gestion.

Les principaux domaines sont :

- Les risques liés à l'activité
- Les risques industriels et environnementaux
- Les risques de marché
- Les risques de liquidité
- Les risques d'approvisionnement et de prix
- Les risques juridiques

Les contrôles mis en place constituent un cadre de fonctionnement interne au Groupe et évoluent en permanence afin de devenir à terme de véritables outils de gestion des risques, utilisables à tous les niveaux de l'organisation.

#### **14.2.3.2 Procédures de contrôle de gestion**

- Business plan

L'organisation de la prévision est centralisée et organisée au niveau du siège par la direction financière et le service contrôle de gestion qui en définit les principes et le calendrier, anime le processus par entité et vérifie la cohérence avec la stratégie du Groupe. Ce plan est actualisé semestriellement.

- Budget annuel

Les responsables opérationnels et fonctionnels, en collaboration avec le service contrôle de gestion et la direction financière, établissent pour l'année à venir un budget annuel.

Les objectifs proposés font l'objet d'une validation par la Direction générale et l'organisation de deux réunions annuelles en présence des responsables opérationnels permet de suivre les évolutions.

- Tableau de bord hebdomadaire

Le service contrôle de gestion édite chaque semaine le tableau de bord adressé à la Direction générale qui contient notamment les informations suivantes :

- le chiffre d'affaires consolidé
- la marge brute
- les frais
- le niveau du stock
- les indicateurs de réalisations par rapport aux prévisions et budgets
- les indicateurs de tendances

- Rapprochement avec les données comptables

Chaque trimestre, le service contrôle de gestion effectue un rapprochement avec les données comptables afin d'analyser et rectifier les écarts entre :

- les abonnements inscrits en gestion et les charges comptables réelles,

- les méthodes d'alimentation des charges par le contrôle de gestion et les charges réelles.  
Ce rapprochement permet d'obtenir les données d'analyses sectorielles.

- Prévisions financières

Afin de compléter l'approche prévisionnelle réalisée par les budgets et renforcer la cohérence des prévisions gestion et trésorerie, le service comptabilité prépare les éléments suivants :

- le compte de résultat simplifié permettant de faire ressortir les soldes intermédiaires de gestion,
- le bilan simplifié afin de compléter l'approche résultat issue des prévisions gestion par une approche patrimoniale permettant à la fois d'anticiper l'évolution des postes clés tels que les immobilisations/investissements ou la situation du besoin en fonds de roulement, et de fiabiliser l'approche trésorerie,
- le tableau de financement permettant de travailler sur des indicateurs prévisionnels.

#### **14.2.3.3 Procédures de contrôle des engagements**

- Rédaction, approbation et suivi des contrats

Le service juridique du Groupe est engagé dans une démarche de sécurisation et de contrôle des engagements en relation étroite avec la Direction générale et les opérationnels.

- Contrôle des contrats

Les contrats, avant signature par le Groupe, sont soumis au contrôle du service juridique.  
Après signature, l'ensemble des originaux des contrats est classé au service juridique.

- Les achats

Le Groupe travaille régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'il a préalablement référencés.  
Dans ce cadre, l'ouverture de compte d'un nouveau fournisseur est de la responsabilité de la Direction.  
La procédure mise en place veille tout particulièrement à la séparation des fonctions à l'intérieur du cycle achats, de la commande au règlement de la facture et au contrôle a posteriori des comptes.

- Les ventes

Les conditions générales de ventes sont arrêtées et revues chaque année par le service juridique et le service commercial en fonction notamment de l'évolution de la réglementation.

La solvabilité des clients est une préoccupation permanente du Groupe. Ainsi, de la Direction au chargé de clientèle, des procédures strictes sont appliquées.

Il en découle une sélection rigoureuse des nouveaux clients qui doivent obtenir une couverture Assurance-Crédit suffisante avant toute entrée en relation. Le suivi des règlements (et les relances qui en découlent) est permanent et systématique et relève de la double responsabilité du service comptabilité clients et de la direction commerciale.

#### **14.2.3.4 Procédure de contrôle des actifs**

- Les immobilisations

Les immobilisations sont gérées par le service comptabilité générale. Un point régulier est fait avec un responsable technique sur l'état de ces actifs.

- Les stocks

Le Groupe a développé un outil informatique permettant un suivi optimal des stocks et a mis en place une procédure d'inventaire permanent pour son site de Carentoir. Les entrepôts de stockage externes font également l'objet d'un suivi quotidien.

#### **14.2.3.5 Procédure de contrôle de la trésorerie**

- Sécurisation des paiements

Tous les moyens de paiement du Groupe font l'objet d'une procédure de sécurisation, contractualisée auprès des banques. La société mère a mis en place la signature électronique sous le protocole EBICS TS en 2016.

Ces procédures de sécurisation sont doublées d'un rapprochement bancaire-comptable quotidien.

Le risque de fraude interne est limité grâce à une procédure de séparation des tâches entre l'émetteur du titre de paiement et le signataire.

Devant la recrudescence des tentatives d'escroquerie aux ordres de virement, le Groupe a renforcé ses procédures de contrôle, et alerte régulièrement les services comptables et les équipes opérationnelles.

- Gestion du risque de liquidité

Le service trésorerie est chargé de veiller à ce que le Groupe dispose des sources de financement pérennes et en quantité suffisante au regard de ses besoins.

Pour ce faire, une analyse mensuelle est réalisée, elle est assortie d'une réactualisation journalière des prévisions de trésorerie et d'un reporting quotidien à la Direction générale de la situation de la trésorerie nette.

- Couverture des risques de change et de taux d'intérêt

Les achats de marchandises sont effectués principalement en dollar américain.

Le Groupe facture ses clients principalement en euros et en dollars.

Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur d'activité du Groupe, le Groupe fait évoluer ses prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient. Afin de limiter le risque de change du Groupe, Guillemot Corporation couvre en partie les risques de variations de change par des achats au comptant, des contrats d'achats à terme et des options de change.

Le risque de taux est étudié régulièrement par le service trésorerie et validé par la Direction générale.

#### **14.2.3.6 Procédure de production et de contrôle de l'information financière**

- Constatation du chiffre d'affaires

Le service contrôle de gestion fournit, chaque trimestre, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe. La comptabilisation du chiffre d'affaires est assurée par le déversement des données de facturation du logiciel de facturation dans les systèmes comptables.

Un rapprochement est effectué entre les chiffres provenant du contrôle de gestion et les chiffres issus de la comptabilité.

- Outils comptables

Le Groupe utilise plusieurs logiciels pour les besoins de la comptabilité générale, de la gestion de trésorerie, de la gestion des immobilisations, de la paie et de la consolidation. Le développement en interne d'outils spécifiques de gestion permet d'optimiser les besoins.

- Procédures d'analyse et de contrôle

L'enregistrement des événements comptables récurrents est normé grâce à l'utilisation de pièces comptables dédiées, ce qui assure une productivité et une sécurité optimale.

Le principe de séparation des tâches est appliqué au niveau du service comptable pour éviter les risques d'erreur ou de fraude.

La sécurité des données informatiques et des traitements fait l'objet d'une attention particulière (protection physique et logique des accès, sauvegardes, back-up etc...).

Les droits d'accès sont gérés de façon centrale et permettent de sécuriser les engagements des sociétés, ainsi que les autorisations et émissions de paiements.

L'ensemble des postes du bilan et du compte de résultat est analysé par comparaison avec l'année précédente et tous les écarts sont justifiés dans le cadre du contrôle des risques de fraude ou d'erreur.

- Procédures d'arrêtés des comptes

L'arrêté des comptes sociaux fait l'objet d'une présentation à la Direction générale par le service comptabilité et d'une analyse conjointe des postes d'inventaire avec le service contrôle de gestion. La constatation des provisions fait suite à une analyse précise des risques auprès des services opérationnels et/ou fonctionnels concernés, du service juridique et, le cas échéant, de conseils externes.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée en interne par le service consolidation qui veille à la mise à jour des paramètres de la consolidation, à la préparation et réalisation des états statutaires en conformité avec les normes IFRS. Les principaux contrôles effectués par le service consolidation concernent le contrôle des liasses provenant des filiales, la revue des états de contrôle édités après les traitements de consolidation et le contrôle des états d'analyse de la consolidation.

- Relations avec les Commissaires aux Comptes

Les relations avec les Commissaires aux Comptes sont organisées comme suit :

- une réunion préalable à l'arrêté, à laquelle participe la Direction générale, permet de convenir du calendrier, de l'organisation et de valider les grandes options comptables,
- une réunion de synthèse, après l'arrêté, à laquelle participe la Direction générale, permet de recueillir les remarques éventuelles des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés.

Les comptes sont ensuite présentés au Président du conseil d'administration avant d'être arrêtés par le conseil d'administration.

- Communication financière

Le Président Directeur Général et les Directeurs généraux délégués sont les principaux intervenants dans la communication des informations financières au marché.

Sont également habilités à communiquer des informations financières, la direction financière, le service communication ainsi que le service juridique.

La communication financière est assurée à partir des états financiers et comptables, des documents de référence et des communiqués de presse financiers.

Ces documents sont validés par les différents services administratifs et financiers concernés, l'ensemble étant validé par la Direction générale.

Enfin, le document de référence est déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Pour diffuser cette information financière, les moyens utilisés sont le courrier électronique, le téléphone et le courrier postal.

L'information financière réglementée est transmise à un diffuseur professionnel qui satisfait aux critères fixés par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Les communiqués de presse sont mis en ligne sur le site internet du Groupe Guillemot (disponibles sur ce site en langue française et en langue anglaise).

#### **14.2.4 Elaboration de l'information comptable et financière des actionnaires**

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires, et celles visant à en assurer la conformité avec les principes comptables généraux, sont organisées par la Direction générale qui en confie l'exécution aux services administratifs et financiers et en contrôle l'exécution.

#### **14.2.5 Conclusion**

Les procédures de contrôle interne du Groupe Guillemot Corporation font l'objet d'une veille permanente qui permet leur mise à jour et leur évolution en tenant compte, notamment, des modifications intervenant dans la législation et la réglementation applicable au Groupe et à ses activités.

Les projets réalisés en 2017 visant à améliorer la fiabilité et la maîtrise des activités du Groupe sont les suivants :

- Poursuite de l'évolution de l'architecture réseau
- Réinstallation de la salle de serveur standby sur le site de Carentoir
- Migration de serveurs Windows
- Intégration de la filiale située à Hong Kong dans le réseau informatique du Groupe
- Réorganisation de la salle serveur principale de Carentoir
- Evolution des liens internet en débit, protection anti-ddos et protection parefeu

Les projets 2018 sont les suivants :

- Test d'intrusion sur les pages IP externes
- Evolution du logiciel de bureautique Office 365
- Evolution des logiciels de gestion
- Mise en conformité RGDP
- Intégration au réseau du Groupe de la filiale basée à Shanghai
- Mise en place d'un outil de Gestion Electronique des Documents

Le Groupe porte la plus grande attention à la continuité de son activité et des restaurations système sont testées tous les ans.

Le Président du Conseil d'administration estime que les mesures mises en place permettent d'assurer un contrôle interne efficace.

## **15 INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES**

### **15.1 Informations sociales**

Un reporting social a été transmis à chaque filiale en 2017 pour permettre de recueillir des informations quantitatives et qualitatives sur l'ensemble des thématiques sociales comprises dans la loi Grenelle 2, sur la base d'un périmètre consolidé complet.

#### **15.1.1 Emploi**

##### **15.1.1.1 L'effectif total et la répartition de l'effectif par sexe, par âge et par zone géographique**

L'effectif en poste se répartit comme suit :

	Au 31/12/2017					Au 31/12/2016				
	Société-mère	Guillemot Administration et Logistique	Hercules Thrustmaster	Filiales étrangères	Total	Société-mère	Guillemot Administration et Logistique	Hercules Thrustmaster	Filiales étrangères	Total
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>39</b>	<b>47</b>	<b>87</b>	<b>178</b>	<b>5</b>	<b>38</b>	<b>46</b>	<b>73</b>	<b>162</b>
Dont CDI	5	37	46	78	166	5	37	44	66	152
Dont CDD	0	2	1	9	12	0	1	2	7	10
Dont femmes	0	22	19	23	64	0	22	16	17	55
Dont hommes	5	17	28	64	114	5	16	30	56	107
Agés de moins de 30 ans		3	7	17	27		3	7	17	27
De 30 à 39 ans		8	17	35	60		6	18	27	51
De 40 à 49 ans		17	14	28	59		20	15	25	60
De 50 ans et plus	5	11	9	7	32	5	9	6	4	24

L'effectif moyen sur l'exercice 2017, à l'échelle du Groupe, représente 162 personnes. C'est le même chiffre qu'en 2016.

#### **15.1.1.2 Les embauches et les licenciements**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le nombre d'embauches en contrat à durée indéterminée s'est élevé à vingt-deux : dix en France, six au Canada, quatre en Chine, une en Espagne et une au Royaume-Uni.

Vingt-deux contrats à durée déterminée ont également été conclus, six en France et 16 à l'étranger (15 en Roumanie, 1 en Chine).

Deux départs de salariés au cours de l'exercice sont consécutifs à une décision unilatérale de la société qui les employait.

En 2016, les sociétés du Groupe avaient embauché quatorze personnes en contrat à durée indéterminée : quatre en France, quatre au Canada, trois en Chine, deux en Roumanie et une au Royaume-Uni. Dix-sept contrats à durée déterminée avaient été conclus au cours de l'exercice (quatre en France, et treize à l'étranger).

Quatre licenciements avaient été prononcés au cours de l'exercice 2016.

#### **15.1.1.3 Les rémunérations et leur évolution**

(En milliers d'euros)	2017		2016	
Sociétés	Rémunérations de l'exercice	Charges sociales de l'exercice	Rémunérations de l'exercice	Charges sociales de l'exercice
Société-mère	309	106	220	86
Hercules Thrustmaster SAS	2 535	1 141	2 584	1 169
Guillemot Administration et Logistique SARL	1 471	648	1 432	624
Filiales étrangères consolidées	3 090	461	2 907	413
<b>Total</b>	<b>7 405</b>	<b>2 356</b>	<b>7 143</b>	<b>2 292</b>

Les évolutions de salaire se font principalement sur la base de négociations individuelles, en fonction de la progression des compétences et/ou des responsabilités des collaborateurs. Elles peuvent être complétées par des revalorisations collectives. Cela a été le cas en 2017 et 2016.

Les dispositions nationales ou collectives (conventions de branche...) s'appliquent aux différentes filiales du Groupe Guillemot Corporation. Pour précision, les dispositions du code du travail relatives à l'intéressement, la participation et les plans d'épargne salariale ne sont pas applicables aux sociétés françaises du Groupe.

### **15.1.2 Organisation du travail**

#### **15.1.2.1 L'organisation du temps de travail**

L'ensemble des salariés des sociétés du Groupe est concerné par l'application du cadre réglementaire local en la matière, à savoir :

- 35 heures en France,
- 37,5 heures au Royaume-Uni
- 38,5 heures en Allemagne,
- 40 heures au Canada, en Espagne, Roumanie et en Chine.

Le nombre de collaborateurs travaillant à temps partiel (hors congé parental à temps partiel) au sein des filiales françaises et étrangères consolidées représente 4% de l'effectif au 31 décembre 2017 contre 3,2% de l'effectif au 31 décembre 2016.

Le nombre d'heures supplémentaires effectuées en 2017 s'élève à 889 heures, 31 pour la France et 858 pour les sociétés étrangères, contre 945 heures en 2016, réparties entre 24 pour la France et 921 à l'étranger.

#### **15.1.2.2 L'absentéisme**

Le nombre de jours d'absence, pour les filiales consolidées, se répartit comme suit :

	2017				2016			
	Guillemot Administration et Logistique	Hercules Thrustmaster	Filiales étrangères	Total	Guillemot Administration et Logistique	Hercules Thrustmaster	Filiales étrangères	Total
Congé maladie	55	374	121,67	550,67	96	393,5	264	753,5
Congé maternité	0	31	0	31	140	48	0	188
Accident du travail et trajet	19	0	0	19	5	0		5
Congé sans solde	4,5	23	66,3	93,8	47,5	22	16	85,5
Congé paternité	0	0	15	15	9	0	30	39
Autres absences	35,5	40	21	96,5	10,5	11	24	45,5
<b>Total</b>	<b>114</b>	<b>468</b>	<b>223,97</b>	<b>805,97</b>	<b>308</b>	<b>474,5</b>	<b>334</b>	<b>1116,5</b>

Il est à noter qu'un congé « longue maladie » représente 261 des 374 jours d'absence pour maladie constatés pour la société Hercules Thrustmaster.

Afin de faciliter et pérenniser le retour à une activité professionnelle à l'issue de période d'interruption du travail, les sociétés filiales françaises échangent avec leur service de Santé au Travail et veillent à prendre en compte ses préconisations ; elles travaillent en particulier dans la perspective d'un retour au travail après une longue interruption pour motif médical, à adapter le contenu de fonctions et le cadre de leur exercice.

### **15.1.3 Relations sociales**

#### **15.1.3.1 L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci**

Les salariés de la filiale Roumaine et d'une des deux filiales françaises du Groupe sont représentés par des délégués du personnel.

Ces institutions sont informées et consultées dans le cadre réglementaire prévu.

#### **15.1.3.2 Le bilan des accords collectifs**

L'ensemble des sociétés veille à appliquer la réglementation collective inhérente à son activité : accords nationaux et accords de branche.

L'« Accord de Travail Collectif » Roumain, portant notamment sur les règles applicables au contrat de travail et sur les droits et devoirs des parties, a été renégocié en 2017.

### **15.1.4 Santé et sécurité**

#### **15.1.4.1 Les conditions de santé et de sécurité au travail**

Les sociétés françaises continuent leur démarche de prévention des risques, passant notamment par la mise à jour d'un document unique, qui permet de définir, d'évaluer et d'analyser les risques auxquels les salariés pourraient être exposés. Les différents sites du Groupe font l'objet de contrôles selon les règles applicables à chaque pays.

Par ailleurs, il est à noter que les activités du Groupe génèrent un risque professionnel limité.

Au-delà de la présence sur les lieux de travail de trousse de secours, extincteurs... et en complément du port des équipements de protection individuelle dans les espaces de stockage et de manutention, dont l'importance est régulièrement rappelée, les sociétés françaises portent en particulier leurs efforts sur trois aspects de prévention : la posture devant un écran de travail, le port de charges et les accidents cardiaques. Les risques psychosociaux ont fait également l'objet d'une communication avec la mise en place en 2017 de modalités d'alertes « stress » au sein d'une des deux sociétés françaises, afin de sensibiliser les salariés aux signaux de stress au travail.

Les salariés suivent régulièrement des formations et recyclages en matière de sécurité, aussi bien afin de pouvoir faire face à un danger au travail (dans le cadre de la réglementation applicable), qu'afin de permettre aux volontaires d'être habilités aux gestes de premiers secours (en qualité de Sauveteur-Secouriste du Travail, en France, au sein de Guillemot Administration et Logistique et de Hercules Thrustmaster).

Une salariée cadre du département logistique en France avait bénéficié en 2014 d'une formation portant sur la protection et à la prévention des risques professionnels et avait organisé en 2016 deux sessions de rappel sur les « bonnes postures » au travail.

Les sociétés françaises sont équipées de défibrillateurs automatiques : la défibrillation précoce associée à la réanimation cardio-pulmonaire augmente fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardio-respiratoire qui présente une fibrillation ventriculaire, principale cause de mort subite chez l'adulte.

Pour ce qui est du port de charges, des conseils sont accessibles via l'Intranet et rappelés par des brochures et affichages dans l'ensemble des espaces de travail.

De la même manière, la plupart des postes de travail impliquant l'utilisation d'un ordinateur, plusieurs documents en ligne expose les règles simples qui permettent de bien aménager son espace de travail informatisé. Un autre aspect de la santé au travail avait été abordé en 2015 : l'entreprise a communiqué auprès de ses salariés français sur la prévention des risques sanitaires lors de déplacements à l'étranger.

Enfin, il est à noter que les sociétés françaises du Groupe avaient mis en place début 2016 un régime complémentaire de garanties collectives Santé bénéficiant à l'ensemble des salariés.

#### **15.1.4.2 Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail**

Les mesures relatives à la santé et à la sécurité représentent un des volets de l'« Accord de Travail Collectif » renégocié en 2017 en Roumanie, elles portent en particulier sur l'information des salariés, l'équipement et l'environnement du poste de travail, la périodicité de la formation relative à la sécurité.

Aucun accord lié à la santé ou à la sécurité au travail n'avait été signé en 2016.

#### **15.1.4.3 Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles**

Aucun accident du travail ne s'est produit au cours de l'année 2017. Deux accidents du travail s'étaient produits au cours de l'année 2016 en France, dont l'un avait eu pour conséquence un arrêt de travail d'une durée totale de 24 jours (dont 5 jours en 2016 et 19 en 2017).

### **15.1.5 Formation**

#### **15.1.5.1 Les politiques mises en œuvre en matière de formation**

Les sociétés françaises du Groupe mènent une politique visant à favoriser l'adaptation des compétences des salariés aux perspectives d'évolution des métiers du Groupe, par la mise en œuvre du plan de formation.

D'autres actions de formation peuvent se déclencher à la demande de collaborateurs, ou exceptionnellement sur la base d'engagements pris lors de la signature du contrat de travail.

#### **15.1.5.2 Le nombre total d'heures de formation**

Sociétés	2017	2016
Société-mère	0	0
Hercules Thrustmaster SAS	142	221
Guillemot Administration et Logistique SARL	176	169
Filiales étrangères consolidées	48	38
<b>Total</b>	<b>366</b>	<b>427</b>

Ces chiffres reflètent uniquement les formations réalisées par des organismes externes habilités. Il existe également des formations mises en œuvre en interne. Elles sont de plusieurs ordres : formations à nos outils et méthodes dans le cadre du parcours d'intégration ou lors d'un changement de poste, formations régulières à nos produits pour les collaborateurs commerciaux, rappels en matière de sécurité, aide à l'utilisation des progiciels (...). Leur durée n'est pas intégrée à ces chiffres.

### **15.1.6 Egalité de traitement**

#### **15.1.6.1 Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**

Les sociétés du Groupe veillent à promouvoir l'égalité professionnelle entre femmes (au nombre de 64 soit 36% de l'effectif au 31 décembre 2017 contre 55, soit 34% de l'effectif au 31 décembre 2016) et hommes, tant au niveau des rémunérations, qualifications, classifications, promotions professionnelles et embauches, même si du fait en particulier de l'orientation technique de nos métiers, les postes d'ingénierie sont très majoritairement occupés par des hommes.

Il demeure que un tiers des postes de direction de département au sein du Groupe sont occupés par des femmes.

	Au 31/12/2017					Au 31/12/2016				
	Société-mère	Guillemot Administration et Logistique	Hercules Thrustmaster	Filiales étrangères	Total	Société-mère	Guillemot Administration et Logistique	Hercules Thrustmaster	Filiales étrangères	Total
<b>Effectif</b>	<b>5</b>	<b>39</b>	<b>47</b>	<b>87</b>	<b>178</b>	<b>5</b>	<b>38</b>	<b>46</b>	<b>73</b>	<b>162</b>
<i>Dont femmes</i>	0	22	19	23	64	0	22	16	17	55
<i>Dont hommes</i>	5	17	28	64	114	5	16	30	56	107
Indice salaire homme/femme *	n/a	0,9	1,5	1,3		n/a	1,0	1,4	1,5	

\* indice de salaire brut contractuel moyen au mois de décembre entre les hommes et les femmes.

Cet indicateur continue à faire l'objet d'un suivi vigilant.

#### **15.1.6.2 Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées**

Au cours de l'exercice, les filiales françaises ont eu recours aux prestations proposées par des ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) employant des personnels handicapés à hauteur d'un volume correspondant à 0.23 unité\* (contre 0.36 l'année précédente) et contribuent au-delà via la DOETH à l'insertion des personnes handicapées.

\*unité : effectif bénéficiant de l'obligation d'emploi du fait d'un handicap.

#### **15.1.6.3 La politique de lutte contre les discriminations**

Le Groupe s'applique à traiter les situations individuelles avec la plus grande attention.

Le Groupe demeure vigilant sur la question du recrutement et de l'évolution professionnelle équilibrée entre les hommes et les femmes, mais reste confronté, du fait de l'importance des métiers techniques, à un marché du travail sur lequel les femmes sont toujours sous-représentées.

### **15.1.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail**

#### **15.1.7.1 Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective**

L'ensemble des sociétés du Groupe s'attache à respecter la réglementation en la matière, qui se concrétise par exemple par l'élection de représentants des salariés qui exercent leur mission dans le cadre légal (§ 11.1.3.1).

#### **15.1.7.2 Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession**

Le Groupe considère avant tout la compétence de ses collaborateurs et refuse toute forme de discrimination.

Afin de limiter tout risque en la matière, la gestion du personnel veille à s'appuyer sur la compétence de professionnels des Ressources Humaines internes ou externes aussi bien pour les procédures de recrutement, que pour les conditions contractuelles validées par ces professionnels.

Le Groupe est par ailleurs sensible à l'intégration des jeunes dans le monde de l'entreprise : ouvert à l'accueil d'étudiants (stages, études...) au cours de leur cursus de formation, il soutient également les projets de Passeport Armorique pour Entreprendre, qui œuvre dans l'intérêt du développement régional en encourageant et facilitant l'accès au monde économique à des jeunes porteurs d'un projet professionnel.

Des salariés des sociétés françaises sont également intervenus en 2016 dans des établissements de formation initiale afin de partager leur expérience professionnelle.

Les sociétés françaises du Groupe ont accueilli au cours de l'exercice 2017 quatre stagiaires dans le cadre de missions conventionnées (hors stage « découverte » de courte durée) ainsi qu'une étudiante dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

#### **15.1.7.3 Elimination du travail forcé ou obligatoire**

La mise en place des emplois se fait dans le cadre de la législation applicable, dans le respect des règles en matière de gestion des contrats de travail.

Le Groupe travaille avec des sous-traitants en Asie et fait appliquer les diligences via des contrats directs avec ses fournisseurs et tripartites avec des fournisseurs et des clients qui peuvent demander des audits sociaux sur les sites de production.

#### **15.1.7.4 Abolition effective du travail des enfants**

Le Groupe n'emploie pas de salarié(e) âgé(e) de moins de 18 ans.

Il est par ailleurs précisé dans les contrats de prestation avec les sous-traitants, pour ce qui concerne la production réalisée en Asie, que le travail des enfants est prohibé.

## **15.2 Informations environnementales**

### **15.2.1 Politique générale en matière environnementale**

#### ***15.2.1.1 L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement***

Il n'existe pas au sein du Groupe d'un service dédié de gestion de l'environnement. Les questions environnementales sont suivies par différentes directions (administrative, logistique, R&D).

Un reporting environnemental a été transmis à chaque filiale en 2017, pour permettre de recueillir des informations quantitatives et qualitatives sur l'ensemble des thématiques environnementales comprises dans la loi Grenelle 2, sur la base d'un périmètre consolidé complet.

Le Groupe s'est engagé dans une démarche de progrès continu et a mis en place des actions de suivi régulier pour améliorer certains indicateurs environnementaux.

#### ***15.2.1.2 Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement***

Le Groupe sensibilise les salariés sur les impacts environnementaux en communiquant par voie d'affichage sur les problématiques liées aux impressions, tri, éclairage et en sensibilisant les filiales aux économies d'eau, d'électricité et de papier.

Il n'y a pas eu d'actions de formation au sein du Groupe en 2017 en matière de protection de l'environnement.

#### ***15.2.1.3 Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions***

Le Groupe n'ayant pas de site de fabrication, il est peu exposé aux risques environnementaux et des pollutions et n'a pas mis en place de moyens spécifiques.

Le site logistique de Carentoir est concerné par des problématiques transport.

Un protocole transporteur existe et rappelle les obligations à respecter au sein du site pour prévenir tout risque environnemental.

#### ***15.2.1.4 Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours***

Aucune provision spécifique pour risque environnemental n'a été comptabilisée compte tenu de la nature des activités du Groupe.

### **15.2.2 Pollution**

#### ***15.2.2.1 Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement***

Le Groupe n'ayant pas de site de fabrication, il est peu exposé aux rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement et n'a pas mis en œuvre de mesures spécifiques.

Le Groupe renforce l'utilisation d'eco produits dans le cadre de l'entretien et du nettoyage des locaux.

Le Groupe travaille exclusivement avec des prestataires externes n'utilisant aucun produit phytosanitaire pour l'entretien des espaces verts du site de Carentoir.

Le site logistique de Carentoir a mis en place un protocole transport qui impose aux transporteurs de respecter certaines mesures pour éviter les risques de pollution sur le site.

#### ***15.2.2.2 La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité***

Les activités du Groupe ne sont pas source de nuisances sonores affectant le voisinage. Les tests électriques et électroniques sont effectués dans des laboratoires certifiés. Les filiales travaillent uniquement en journée. Il existe également un protocole transport pour le site logistique de Carentoir obligeant les transporteurs à respecter des conditions de bruit et sécurité.

### **15.2.3 Economie circulaire**

#### ***15.2.3.1 Prévention et gestion des déchets***

##### ***15.2.3.1.1 Les mesures de préventions, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets***

Concernant les emballages de ses produits, le Groupe travaille sans cesse à l'optimisation de la forme et de la taille des emballages par rapport à la forme de ses produits afin de limiter les déchets d'emballage. En matière de recyclage des emballages, le Groupe a confié la collecte, le traitement et la valorisation des déchets d'emballage à Eco-Emballages pour les emballages des produits mis sur le marché français et à Landbell pour les emballages des produits distribués sur le marché allemand.

A la demande de l'entreprise, un audit externe a été réalisé ces dernières années par Eco Emballages en France avec pour objectifs de définir des recommandations d'actions applicables par l'entreprise à court et moyen terme, de réduire la quantité d'emballages primaires, secondaires et tertiaires mis sur le marché. Cet audit a également permis de définir des gains environnementaux, logistiques et financiers potentiellement réalisables en fonction des actions mises en œuvre par l'entreprise. Le Groupe poursuit son analyse et intègre ces éléments dès la phase de conception des produits.

Concernant les piles et accumulateurs incorporés dans ses produits, le Groupe a confié à des sociétés spécialisées la collecte, le traitement, la valorisation et l'élimination des piles et accumulateurs mis sur les marchés français (Screlec), hollandais (Stibat) et allemand (GRS).

Pour ce qui concerne les déchets électriques et électroniques, le Groupe a confié à des sociétés spécialisées la collecte, le traitement et la valorisation des produits mis sur les marchés français (Ecologic), hollandais (ICT-Milieu) et allemand (European Recycling Platform (ERP) Deutschland GmbH).

Les déchets papier, cartons et plastiques collectés sur les deux sites français sont remis à une société assurant le recyclage, avec un taux de valorisation de 100% pour le site de Carentoir en 2017. Les déchets électriques et électroniques sont remis à une société procédant à un démantèlement des produits afin d'assurer le recyclage et la valorisation de certains composants, avec un taux supérieur à 97% pour l'année 2017.

Les cartouches d'imprimante et les piles usagées sont remises à des entités spécialisées dans le recyclage et la valorisation de ces produits. Les palettes en bois cassées sont stockées et récupérées par un organisme pour réparation ou valorisation. Les données 2017 s'établissent à 85% de réparation et 15% de valorisation.

Le Groupe utilise désormais systématiquement des particules de calage biodégradables lors du reconditionnement des colis. Le site de Carentoir a mis en place une procédure de broyage du papier de bureau pour sa réutilisation lors des reconditionnements de colis. Les cartons reçus sont également réutilisés pour reconditionnement.

#### **15.2.3.1.2 Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire**

A ce jour, le Groupe n'a pris aucune mesure spécifique pour la lutte contre le gaspillage alimentaire. Il n'existe pas de restaurants d'entreprise dans les filiales du Groupe.

#### **15.2.3.2 Utilisation durable des ressources**

##### **15.2.3.2.1 La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales**

Les sites occupés par les sociétés du Groupe sont constitués exclusivement de locaux à usage de bureaux ou d'entrepôts de stockage. La consommation de ressources en eau du Groupe se limite par conséquent à une consommation courante pour ce type de locaux. Le Groupe sensibilise les salariés aux économies d'eau.

Consommation de ressources :

<b>Eau (en m3)</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>Variation</b>
France *	463	312	48%

\* locaux situés sur la commune de Carentoir (56910),

La hausse de la consommation en France est liée à des travaux de nettoyage sur les bâtiments et façades sur le site de Carentoir.

Pour les autres filiales du Groupe, il existe une impossibilité matérielle d'individualiser la consommation d'eau pour les bureaux en location (copropriété ou consommation d'eau incluse dans les charges).

##### **15.2.3.2.2 La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation**

La matière première principalement utilisée au sein des filiales est le papier de bureau.

Les filiales françaises du Groupe utilisent désormais presque exclusivement du papier recyclé.

Le Groupe sensibilise continuellement les salariés à la réduction de leur consommation de papier de bureau. Il préconise les impressions papier recto-verso. De plus, des systèmes d'archivage électronique sont développés au sein des filiales et l'implémentation de l'échange de factures dématérialisées avec certains clients se développe.

Ceci contribue à diminuer sensiblement la consommation de papier ces dernières années. La consommation annuelle globale du Groupe est estimée à 15 kilogrammes de papier par personne.

### **15.2.3.2.3 La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables**

Les sites occupés par les sociétés du Groupe sont constitués exclusivement de locaux à usage de bureaux ou d'entrepôts de stockage. La consommation de ressources en énergie du Groupe se limite par conséquent à une consommation courante pour ce type de locaux. Le Groupe sensibilise les salariés aux économies d'électricité, par le biais d'affichage.

Consommation de ressources par les principales sociétés du Groupe :

<b>Electricité (en KWH)</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>Variation</b>
Carentoir (France)	221 217	226 409	-2%
Rennes (France)	45 349	48 033	-6%
Roumanie	59 231	54 145	9%
Canada	157 568	60 659	160%
Hong-Kong	17 953	19 566	-8%
Shanghai	5 000	6 000	-17%
Italie	2 767	2 590	7%
Allemagne	3 245	3 519	-8%
<b>Total</b>	<b>512 330</b>	<b>420 921</b>	<b>22%</b>

<b>Fuel (en litres)</b>	<b>2 017</b>	<b>2 016</b>	<b>Variation</b>
Carentoir (France)	60 034	54 027	11%

La hausse de la consommation au Canada s'explique par un déménagement et une augmentation de surface des locaux.

Le Groupe a fait évoluer ces dernières années le système de chauffage des locaux occupés par les sociétés françaises du Groupe sur la commune de Carentoir, en mettant en place un système de régulation de température.

Des travaux d'isolation supplémentaires sur les canalisations de chauffage de l'entrepôt de Carentoir ont été effectués ces dernières années.

Dans plusieurs filiales, des détecteurs de présence permettent d'optimiser les durées d'éclairage.

Au niveau Groupe, les ordinateurs et autres matériels informatiques de bureau sont éteints en fin de journée. Le Groupe fonctionne en serveurs virtualisés. La baisse du nombre de serveurs physiques qui en découle entraîne une diminution de la consommation électrique.

Un audit externe a été effectué il y a quelques années sur le site français de Carentoir pour établir un bilan de la situation énergétique et les pistes d'actions pour réaliser des économies d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique. Cet audit a permis de définir les axes de travail par ordre de priorité et d'identifier les actions possibles. Les principaux domaines sont la gestion de l'énergie, l'éclairage et le chauffage. Les niveaux de performance étaient jugés relativement bons sur les différentes thématiques. Le Groupe a mis en place un système de régulation de chauffage suite à cet audit.

### **15.2.3.2.4 L'utilisation des sols**

Le Groupe utilise principalement des espaces de bureaux.

L'activité du Groupe ne présente pas de risques concernant la contamination des sols.

L'utilisation de racks grande hauteur permet d'optimiser l'utilisation de l'espace dans les entrepôts de stockage.

Un terrain non utilisé sur le site de Carentoir est valorisé par un agriculteur local.

## **15.2.4 Changement climatique**

### **15.2.4.1 Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit**

Au niveau du transport des marchandises, le Groupe optimise les taux de remplissage des camions en ayant recours à des affréteurs qui permettent le regroupement des commandes de plusieurs clients. Le recours à une plateforme logistique via un prestataire à Hong-Kong en 2013 a permis d'augmenter les livraisons directes (livraison des clients sans transiter par les entrepôts de stockage du Groupe) et de diminuer ainsi les transports routiers significativement. Le Groupe poursuit le développement de l'utilisation de cette plateforme, diminuant ainsi le nombre de kilomètres parcourus par les produits. En 2017, le poids des livraisons directes représente 63% des livraisons du Groupe en volume contre 45% en 2016.

Pour les fournitures de consommables, le site de Carentoir maintient sa part d'achats auprès de fournisseurs locaux afin de réduire les transports.

Le Groupe prône le développement de la visio-conférence et les salariés l'utilisent régulièrement.

La virtualisation des serveurs permet de limiter l'utilisation de climatiseurs dans les salles informatiques. Les climatiseurs dans les espaces de bureaux représentent un faible volume. Les bureaux dans les grandes villes sont situés proche des gares et du métro pour inciter les salariés à utiliser les transports collectifs.

Le Groupe n'a pas d'usine de production en propre et utilise principalement des bureaux dans le cadre de son activité. Les biens produits sont des matériels électroniques qui nécessitent une consommation d'électricité dans le cadre de leur utilisation.

#### **15.2.4.2 L'adaptation aux conséquences du changement climatique**

Le Groupe a effectué ces dernières années des travaux d'amélioration de l'isolation des bâtiments détenus en propre pour être moins sensible aux variations de température.

Le réchauffement climatique peut entraîner des phénomènes météorologiques accentués, tels que des tempêtes qui peuvent engendrer des perturbations électriques. Le Groupe a mis en place des moyens pour être autonome dans sa production d'électricité et garantir une continuité d'activité.

Les entrepôts de stockage et les principaux sous-traitants de production du Groupe ne sont pas situés sur des zones reconnues comme étant sensibles aux risques de changement climatique.

Les conséquences sur le changement climatique n'ont pas été chiffrées.

#### **15.2.5 Protection de la biodiversité**

##### **15.2.5.1 Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité**

Des initiatives locales existent. Sur le site de Carentoir, les espaces verts sont couverts par un paillage organique constitué d'écorces de pin. Cela évite le recours aux désherbants chimiques, maintient l'aération et la souplesse du sol, favorise la vie biologique et le travail des vers de terre, protège les insectes utiles pendant l'hiver et limite le dessèchement des sols en été.

### **15.3 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable**

Un reporting sociétal a été transmis à l'ensemble des filiales du Groupe en 2017 pour permettre de recueillir des informations quantitatives et qualitatives sur l'ensemble des thématiques sociétales comprises dans la loi Grenelle 2, sur la base d'un périmètre consolidé complet.

#### **15.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société**

##### **15.3.1.1 En matière d'emploi et de développement régional**

La présence journalière des salariés dans les bureaux des différentes filiales a influencé les commerces locaux (restaurants, supermarchés, services de messagerie, garages, parkings...). Certaines filiales ont conclu des accords avec des hôtels locaux ou salles de sport.

En France, le Groupe privilégie les établissements régionaux pour l'attribution de la taxe d'apprentissage et travaille avec plusieurs entreprises locales (Etablissement et service d'Aide par le Travail...).

En France, le Groupe apporte son soutien sous la forme de dons au Fonds d'Initiatives du Club des Trente qui a pour objet de soutenir et financer toutes initiatives d'intérêt général en vue d'assurer l'équilibre, l'expansion et la prospérité des territoires de l'ouest de la France ; dynamiser les activités économiques de l'ouest de la France, valoriser le monde de l'entreprise auprès de tous publics, et en particulier les jeunes ; promouvoir, diffuser et défendre les valeurs d'engagement, d'initiative et de responsabilité.

Cet organisme a participé au financement des projets suivants au cours de ces dernières années :

- Passeport Armorique pour Entreprendre qui œuvre dans l'intérêt du développement régional en encourageant et facilitant l'accès au monde économique à des jeunes porteurs d'un projet professionnel. Le parrainage de ces jeunes par des chefs d'entreprise durant leurs études associé au financement de deux banques partenaires agit comme un véritable accélérateur de projets. L'objectif principal est de transmettre un héritage social et culturel entreprise à des jeunes socialement éloignés du monde entrepreneurial en leur facilitant l'accès à l'entreprise, leur donner de l'ambition et agir en tant qu'accélérateur de projets, révélateurs de talents.
- ENSMA/ISAE, Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique qui a créé une Junior Entreprise au sein de son établissement, destinée à réaliser des études pédagogiques au service des professionnels.
- FORDE, Fonds de Recherche sur la Doctrine de l'Entreprise qui a pour objet scientifique de présenter et rendre accessible toutes références aux ouvrages, rapports, colloques se réclamant de la Doctrine de l'Entreprise.
- AgroCampus Ouest, Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires et Horticoles, qui s'est doté d'un pré-incubateur, Agro Up, qui se positionne au tout début de la création d'entreprise en accompagnant ses étudiants porteurs de projets.

- The Bridge, qui est un concept événementiel dont l'objet est de renforcer le lien fraternel existant entre deux nations au travers d'un événement international fondé sur un fait marquant de leur histoire commune.

#### **15.3.1.2 Sur les populations riveraines ou locales**

Le Groupe fait régulièrement des dons de produits, matériel informatique et mobilier aux écoles locales et associations.

#### **15.3.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines**

##### **15.3.2.1 Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations**

Les sociétés françaises du Groupe prennent le soin d'affecter la taxe d'apprentissage, qui contribue au financement des dépenses nécessaires au développement de l'enseignement technologique, professionnel et de l'apprentissage, aux établissements de son choix, afin de valoriser des structures locales ou de créer et maintenir des liens, voire susciter des coopérations avec des filières d'enseignement et des étudiants.

##### **15.3.2.2 Les actions de partenariat ou de mécénat**

Le Groupe privilégie les associations d'insertion locales pour certains appels d'offres de sous-traitance et de services. Le Groupe a maintenu en 2017 ses prestations avec les structures de travail adapté. Des initiatives locales existent au sein du Groupe où certains salariés s'impliquent dans des organisations sportives, des associations ayant pour but de dynamiser les activités économiques locales ou des associations caritatives.

#### **15.3.3 Sous-traitance et fournisseurs**

##### **15.3.3.1 La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux**

Le Groupe demande à ses sous-traitants de se conformer aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'environnement et les incite à ne pas utiliser de matières ou substances dangereuses pour l'environnement. Le Groupe a maintenu en 2017 son recours à des prestataires régionaux dans le cadre du transport routier et pour l'achat des fournitures.

Les contrats avec les sous-traitants en Asie contiennent des recommandations liées à l'aspect social (travail des enfants prohibé).

Les principaux sous-traitants en Asie sont certifiés ISO 9001 et 14001.

##### **15.3.3.2 L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale**

Le Groupe a recours à la sous-traitance dans le cadre de la production de ses produits.

La majorité de la production se fait en Asie.

Le Groupe travaille avec des sous-traitants depuis de nombreuses années et veille au respect des conditions sociales et environnementales au sein des usines de production. La filiale de Hong-Kong suit quotidiennement le travail au sein des usines et les équipes d'ingénieurs français sont présents de façon régulière sur place.

Le Groupe est également amené à recourir à la sous-traitance pour des études, des prestations de promotion et de marketing, de force de vente et confie la collecte et la valorisation de déchets à des « éco-organismes ».

#### **15.3.4 Loyauté des pratiques**

##### **15.3.4.1 Les actions engagées pour prévenir la corruption**

En France, le Groupe rappelle l'obligation de loyauté dans les contrats de travail et explicite oralement ce principe au moment de l'embauche des nouveaux salariés.

D'autre part, la sécurisation des paiements et le contrôle strict des inventaires des produits permettent de prévenir toute tentative de corruption en interne.

##### **15.3.4.2 Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs**

Le Groupe respecte scrupuleusement les normes en vigueur qui couvrent la sécurité électrique et d'utilisation de nos produits, et se conforme aux directives ROHS (Restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses), DEEE (Déchets d'équipement électriques et électroniques) et au règlement REACH (Système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques) pour les produits concernés.

La première préoccupation des équipes de développement est de veiller à la sécurité du consommateur.

#### **15.3.5 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme**

Le Groupe soutient et respecte les lois et normes internationales en la matière.

#### **15.4 Contrôle des commissaires aux comptes**

Les commissaires aux comptes vous donneront lecture de leurs rapports sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Leurs rapports portent sur le contrôle des comptes annuels et consolidés, la justification de leurs appréciations et les vérifications spécifiques prévues par la loi. Ils vous donneront également lecture de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce.

Lecture vous sera ensuite donnée des projets de résolutions.

Puis, nous ouvrirons le débat et passerons au vote des résolutions soumises à votre approbation ce jour.

Le Conseil d'administration

Le 16 mars 2018

## 16 ANNEXE 1 : TABLEAU FINANCIER

(article R.225-102 du code de commerce)

### 16.1 Tableau financier de la société Guillemot Corporation S.A.

Exercice	2017	2 016	2015	2014	2013
<b>I- Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social (en milliers d'euros)	11 554	11 554	11 554	11 554	11 554
Nombre d'actions émises	15 004 736	15 004 736	15 004 736	15 004 736	15 004 736
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
<b>II- Résultat global des opérations effectives</b> (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxe	73 991	55 867	61 438	36 572	41 251
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	4 802	-972	2 782	1 382	-538
Impôts sur les bénéfices	575	0	0	0	0
Résultat après impôts, amortissement et provisions	4 146	-433	1 695	1 083	-1 542
Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
<b>III- Résultat des opérations réduit à une seule action</b> (en euros)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,32	-0,06	0,18	0,09	-0,04
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,28	-0,03	0,11	0,07	-0,10
Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
<b>IV- Personnel</b>					
Nombre de salariés *	5	5	5	5	5
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	309	220	220	220	220
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	106	86	82	91	87

\* Il s'agit des mandataires sociaux dirigeants, Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot, ne bénéficiant pas d'un contrat de travail.

### 16.2 Tableau financier du Groupe Guillemot Corporation

Exercice	2017	2 016	2015	2014	2013
<b>Résultat global des opérations effectives</b> (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxe	80448	64 226	65 799	40 284	43 679
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	25799	7 437	11 945	2 458	2 164
Impôts sur les bénéfices	-2232	-376	-817	-137	-137
Résultat après impôts, amortissement et provisions	17542	3 059	7 043	-931	-822
Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action</b> (en euros)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,57	0,47	0,74	0,29	0,15
Résultat après impôts, amortissements et provisions	1,17	0,20	0,47	-0,06	-0,05
Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés	178	162	157	143	153
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	7405	7 143	6554	6111	6395
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	2356	2 292	2140	2066	2113

## **17 ANNEXE 2 : TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DEPUIS LA CREATION DE GUILLEMOT CORPORATION S.A.**

Les montants sont exprimés en euros à compter du 11 septembre 2001, date à laquelle le capital social a été converti en euros.

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions	Nombre cumulé d'actions	Montant de l'augmentation de capital			Montant de la réduction de capital	Valeur nominale de l'action	Prime d'émission ou de conversion ou d'apport	Montants cumulés du capital
				Par apport en numéraire ou en nature	Par conversion	Par incorporation de réserves				
01/09/97	Création de la société	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	20 F	-	20 000 000 F
01/08/98	Division du nominal	1 000 000	2 000 000	-	-	-	-	10 F	-	20 000 000 F
24/11/98	Augmentation de capital lors de l'introduction en bourse	353 000	2 353 000	3 530 000 F	-	-	-	10 F	98 840 000 F	23 530 000 F
23/02/00	Augmentation de capital par conversion d'obligations	67 130	2 420 130	-	671 300 F	-	-	10 F	30 152 775 F	24 201 300 F
23/02/00	Division du nominal	2 420 130	4 840 260	-	-	-	-	5 F	-	24 201 300 F
17/05/00	Augmentation de capital par conversion d'obligations	93 550	4 933 810	-	467 750 F	-	-	5 F	21 009 922 F	24 669 050 F
17/05/00	Augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions	222	4 934 032	1110 F	-	-	-	5 F	64 420 F	24 670 160 F
17/05/00	Augmentation de capital par émission d'actions	953 831	5 887 863	4 769 155 F	-	-	-	5 F	321 206 020 F	29 439 315 F
13/09/00	Augmentation de capital par conversion d'obligations	20 818	5 908 681	-	104 090 F	-	-	5 F	4 675 409 F	29 543 405 F
11/09/01	Augmentation de capital par conversion d'obligations	128 750	6 037 431	-	643 750 F	-	-	5 F	28 915 312 F	30 187 155 F
11/09/01	Conversion du capital social en euros et suppression de la valeur nominale	-	6 037 431	-	-	-	-	-	-	4 602 002,11 €
16/05/02	Rétablissement de la valeur nominale et augmentation de capital par élévation de la valeur nominale (1)	-	6 037 431	-	-	46 819,76	-	0,77	-	4 648 821,87
16/05/02	Augmentation de capital par conversion d'obligations (1)	4 376	6 041 807	-	3 369,52	-	-	0,77	149 790,48	4 652 191,39
28/06/02	Augmentation de capital par apport en nature (2)	435 278	6 477 085	335 164,06	-	-	-	0,77	4 587 835,94	4 987 355,45
30/08/02	Augmentation de capital par apport en nature (3)	3 000 000	9 477 085	2 310 000	-	-	-	0,77	12 690 000	7 297 355,45
30/08/02	Réduction de capital par annulation d'actions propres (4)	416 665	9 060 420	-	-	-	320 832,05	0,77	- 11 346 025	6 976 523,40
19/09/02	Augmentation de capital par conversion d'obligations (5)	6 000	9 066 420	-	4 620	-	-	0,77	205 380	6 981 143,40
23/12/03	Augmentation de capital par apport en nature (6)	4 444 444	13 510 864	3 422 221,88	-	-	-	0,77	10 577 778,12	10 403 365,28
19/01/04	Augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions (7)	81 446	13 592 310	62 713,42	-	-	-	0,77	181 624,58	10 466 078,70
16/11/06	Augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions (8)	101	13 592 411	77,77	-	-	-	0,77	4 422,23	10 466 156,47
16/11/06	Augmentation de capital en numéraire (9)	1 076 233	14 668 644	828 699,41	-	-	-	0,77	1 571 300,59	11 294 855,88
18/09/07	Augmentation de capital par conversion d'obligations (10)	290 532	14 959 176	-	223 709,64	-	-	0,77	700 710,36	11 518 565,52
29/01/08	Augmentation de capital par levées d'options (11)	6 700	14 965 876	5 159,00	-	-	-	0,77	7 102,00	11 523 724,52
20/01/11	Augmentation de capital par levées d'options (12)	38 860	15 004 736	29 922,20	-	-	-	0,77	40 035,40	11 553 646,72
24/01/18	Augmentation de capital par levées d'options (13)	382 500	15 387 236	294 525,00	-	-	-	0,77	436 050,00	11 848 171,72
24/01/18	Réduction de capital par annulation d'actions propres (14)	187 256	15 199 980	-	-	-	144 187,12	0,77	-457 354,20	11 703 984,60
16/03/18	Augmentation de capital par levées d'options (15)	87 500	15 287 480	67 375,00	-	-	-	0,77	99 750,00	11 771 359,60

- (1) Le conseil d'administration dans sa séance du 16 mai 2002, utilisant l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 15 février 2002, a rétabli la mention de la valeur nominale dans les statuts pour la porter à 0,77 euro. Au cours de cette même séance, le conseil a constaté le nombre des obligations converties en actions depuis le début de l'exercice en cours et a constaté l'augmentation de capital correspondante.
- (2) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 28 juin 2002 a décidé d'augmenter le capital social par la création de 435 278 actions nouvelles en rémunération de l'apport consenti par la société Guillemot Participations S.A. consistant en une part sociale de la société italienne Guillemot Srl et représentant 100% du capital de cette dernière. Le nombre d'actions nouvelles a été déterminé par la valeur de l'apport, égale à 4 923 000 euros, divisée par le cours de référence de l'action Guillemot Corporation correspondant à la moyenne des cours de clôture des soixante jours de bourse précédant la date de l'assemblée générale.
- (3) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 30 août 2002 a décidé d'augmenter le capital social par la création de 3 000 000 d'actions nouvelles en rémunération de l'apport consenti par la société Guillemot Brothers S.A. et consistant en un million de titres Ubi Soft Entertainment d'une valeur totale de quinze millions d'euros ; une parité de trois actions nouvelles Guillemot Corporation pour une action Ubi Soft Entertainment apportée a été retenue dans le contrat d'apport signé entre la société et Guillemot Brothers S.A. La Commission des opérations de bourse a apposé le 14 août 2002 le numéro d'enregistrement E.02-213 sur l'annexe au rapport du conseil d'administration présentée à l'assemblée générale extraordinaire.
- (4) Le conseil d'administration du 30 août 2002 réuni à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire et utilisant l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 15 février 2002 a décidé l'annulation de 416 665 actions propres.
- (5) Le conseil d'administration du 19 septembre 2002 a constaté le nombre d'obligations converties en actions entre le 16 mai 2002 et le 31 août 2002.
- (6) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 décembre 2003 a décidé d'augmenter le capital social par apport en nature consenti par la société Guillemot Brothers S.A. et consistant en cinq millions d'actions Gameloft.
- (7) Le conseil d'administration du 19 janvier 2004 a constaté le nombre de bons de souscription émis le 5 décembre 2003 et exercés pendant la période de souscription ayant expiré le 31 décembre 2003.
- (8) 100 bons de souscription d'actions émis en 1999 ont été exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Les bons de souscription émis en 1999 étaient exerçables jusqu'au 31 août 2006. Les bons de souscription non exercés à cette date ont perdu toute valeur et ont été radiés d'Eurolist le 31 août 2006 à l'issue de la séance de bourse.
- (9) Le conseil d'administration dans sa séance du 16 novembre 2006 a décidé de réaliser l'augmentation de capital de deux millions quatre cent mille euros, prime d'émission comprise, décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 31 octobre 2006. La souscription des 1 076 233 actions nouvelles a été libérée intégralement par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société détenues par la société Guillemot Brothers S.A.
- (10) Le conseil d'administration dans sa séance du 18 septembre 2007 a constaté le nombre d'obligations converties entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 août 2007, date d'échéance de l'emprunt obligataire, et a constaté l'augmentation de capital correspondante. 13 206 obligations ont été converties pendant cette période.
- (11) Le conseil d'administration dans sa séance du 29 janvier 2008 a constaté le nombre et le montant des actions émises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 à la suite de levées d'options de souscription d'actions. 6 700 options ont été levées pendant cette période.
- (12) Le conseil d'administration dans sa séance du 20 janvier 2011 a constaté le nombre et le montant des actions émises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 à la suite de levées d'options de souscription d'actions. 38 860 options ont été levées pendant cette période.
- (13) Le conseil d'administration dans sa séance du 24 janvier 2018 a constaté le nombre et le montant des actions émises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à la suite de levées d'options de souscription d'actions. 382 500 options ont été levées pendant cette période.
- (14) Le conseil d'administration du 24 janvier 2018 utilisant l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 24 mai 2017 a décidé l'annulation de 187 256 actions propres. Ces 187 256 actions propres avaient, au cours de cette même séance du conseil d'administration, été réaffectées à l'objectif « annulation ».
- (15) Le conseil d'administration dans sa séance du 16 mars 2018 a constaté le nombre et le montant des actions émises sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 18 février 2018 à la suite de levées d'options de souscription d'actions. 87 500 options ont été levées pendant cette période.

## **18 ANNEXE 3 : RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du code de commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'options de souscription et d'achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'a été mis en place au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Aucune option de souscription d'actions n'a donc été consentie au cours dudit exercice.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, 382 500 options de souscription d'actions ont été levées.

Au 31 décembre 2017, les options de souscription d'actions restantes permettaient la création potentielle maximale de 211 140 actions nouvelles, soit 1,37% de la somme des titres composant le capital au 24 janvier 2018 et de ces actions nouvelles.

Le tableau ci-après récapitule les plans d'options de souscription d'actions, mis en place par la société Guillemot Corporation S.A. au cours d'exercices antérieurs, qui étaient encore en vigueur au 31 décembre 2017. Ces plans sont désormais caducs.

Date de l'assemblée générale	15/06/06	15/06/06
Date du Conseil d'administration	18/02/08	18/02/08
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	383 000	217 000
- dont par les mandataires sociaux	75 000	0
- dont par les dix premiers attributaires salariés	200 000	130 000
Point de départ d'exercice des options	18/02/12	18/02/10
Date d'expiration des options	18/02/18	18/02/18
Prix de souscription (en euros)	1,91	1,91
Modalités d'exercice	-	1/3 par an
Nombre d'actions souscrites	246 500	142 360
Dont au cours de l'exercice clos le 31/12/2017	246 500	136 000
- dont par les mandataires sociaux	0	0
- dont par les dix premiers attributaires salariés	165 000	80 000
Options de souscription d'actions annulées ou caduques durant l'exercice clos le 31/12/2017	0	0
Options de souscription d'actions restantes au 31/12/2017	136 500	74 640

Nous vous précisons qu'aucune option de souscription d'actions n'a été consentie depuis le début de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 18 février 2018, 87 500 options de souscription d'actions ont été levées dont 75 000 options par les mandataires sociaux.

Nous vous indiquons en outre qu'aucun plan d'options d'achat d'actions n'a été mis en place.

Fait à Rennes, le 16 mars 2018.

Le conseil d'administration

## **19 ANNEXE 4 : RAPPORT SPECIAL SUR LES ACTIONS GRATUITES**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du code de commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux attributions d'actions gratuites effectuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux et aux salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ni au cours des exercices précédents.

Nous vous précisons en outre qu'aucune action gratuite n'a été attribuée depuis le début de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Fait à Rennes, le 16 mars 2018.

Le conseil d'administration

## **20 ANNEXE 5 : RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### **20.1 Code de gouvernement d'entreprise**

La société se réfère au code de gouvernement d'entreprise Middlednext.

Ce code est disponible sur le site Internet de Middlednext ([www.middlednext.com](http://www.middlednext.com)).

Le conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans les rubriques « points de vigilance » du code Middlednext (Edition septembre 2016) dans sa séance du 26 octobre 2016.

### **20.2 Organes d'administration et de direction de Guillemot Corporation S.A.**

#### **20.2.1 Organe d'administration – Composition du conseil d'administration**

L'article 9 des statuts prévoit que la société puisse être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Toutefois, afin de permettre un renouvellement échelonné des mandats des administrateurs, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pourra, sur proposition du conseil d'administration, nommer ou renouveler un ou plusieurs administrateurs pour une durée de quatre ou cinq ans.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins et ne pas être âgé de plus de quatre-vingt ans.

Votre conseil d'administration est composé de sept membres dont quatre hommes et trois femmes.

La proportion de membres de sexe masculin et de membres de sexe féminin est respectivement de 57,14% et de 42,86%.

<b>Nom, prénom Titre ou fonction des administrateurs Adresse professionnelle</b>	<b>Sexe</b>	<b>Administrateur indépendant</b>	<b>Année de première nomination</b>	<b>Echéance du mandat</b>
<b>Claude GUILLEMOT</b> Administrateur et Président Directeur Général BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	M	Non	1997	2018
<b>Michel GUILLEMOT</b> Administrateur et Directeur Général Délégué BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	M	Non	1997	2018
<b>Gérard GUILLEMOT</b> Administrateur et Directeur Général Délégué BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	M	Non	1997	2018
<b>Christian GUILLEMOT</b> Administrateur et Directeur Général Délégué BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	M	Non	1997	2018
<b>Marie-Hélène LAIR</b> Administrateur BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	F	Oui	2011	2023
<b>Maryvonne LE ROCH-NOCERA</b> Administrateur BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	F	Oui	2014	2020
<b>Corinne LE ROY</b> Administrateur BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	F	Non	2017	2023

La composition de votre conseil d'administration a été modifiée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, Madame Corinne Le Roy ayant été nommée administrateur lors de l'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2017.

Votre conseil d'administration comprend, en la personne de Madame Marie-Hélène Lair et de Madame Maryvonne Le Roch-Nocera, deux membres indépendants au sens du code Middlednext.

Madame Corinne Le Roy, bien qu'elle remplisse tous les critères d'indépendance prévus par le code de gouvernement d'entreprise Middenext auquel la société se réfère, n'est pas un membre indépendant en raison du lien de subordination existant entre Monsieur Yves Guillemot, Directeur Général Délégué de la société (lequel est également Président Directeur Général de la société Ubisoft Entertainment S.A.) et Madame Corinne Le Roy, Directrice Générale et salariée de la société Shanghai Ubi Computer Software Co, Ltd (laquelle est une filiale de la société Ubisoft Entertainment S.A.).

Messieurs Claude, Michel, Gérard et Christian Guillemot ne sont pas indépendants au sens du code susvisé car ils sont également dirigeants mandataires sociaux de la société et frères.

Chaque administrateur exerçant également un mandat de dirigeant (Messieurs Claude, Michel, Gérard et Christian Guillemot) n'exerce pas plus de deux autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées extérieures au Groupe Guillemot Corporation.

Votre conseil d'administration ne comprend pas d'administrateur élu par les salariés.

Dans sa séance du 29 avril 2002, votre conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la société.

### **20.2.2 Organe de direction**

<b>Prénom/Nom Adresse professionnelle</b>	<b>Fonction exercée</b>	<b>Date d'entrée en fonction</b>	<b>Date d'expiration</b>
<b>Claude Guillemot</b> BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	Président Directeur Général	1 <sup>er</sup> septembre 1997	Expiration de la fonction à l'échéance de son mandat d'administrateur
<b>Michel Guillemot</b> BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	Directeur Général Délégué chargé de la stratégie	7 novembre 1997	Expiration de la fonction à l'échéance de son mandat d'administrateur
<b>Yves Guillemot</b> BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	Directeur Général Délégué chargé des relations avec les fabricants de consoles de jeux vidéo et d'ordinateurs	7 novembre 1997	Expiration de la fonction à la date de cessation des fonctions de Directeur Général de Monsieur Claude Guillemot (ou en cas de cessation des fonctions de Directeur Général de Monsieur Claude Guillemot, jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général)
<b>Gérard Guillemot</b> BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	Directeur Général Délégué chargé de la recherche marketing	7 novembre 1997	Expiration de la fonction à l'échéance de son mandat d'administrateur
<b>Christian Guillemot</b> BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	Directeur Général Délégué chargé de l'administration	1 <sup>er</sup> septembre 1997	Expiration de la fonction à l'échéance de son mandat d'administrateur

A ce jour, le conseil d'administration n'a apporté aucune limitation de pouvoir particulière à votre Président Directeur Général autres que celles prévues par les statuts et par la loi.

### **20.2.3 Informations sur l'expertise et l'expérience des membres des organes d'administration et de direction**

#### **▪ Claude Guillemot**

A l'issue de sa maîtrise en Sciences économiques obtenue en 1981 à l'Université de Rennes I, suivie d'une spécialisation en informatique industrielle à l'ICAM de Lille, M. Claude Guillemot a rejoint l'entreprise familiale et a, en 1984, orienté son activité vers la distribution de produits informatiques puis l'a spécialisée en 1985 dans la distribution de jeux vidéo sous la marque « Guillemot International Software ». Avec ses quatre frères, il a ensuite créé, en 1997, le groupe Guillemot Corporation qui conçoit et fabrique du matériel et des accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules pour les périphériques numériques (DJ et musique numérique, enceintes) et Thrustmaster pour les accessoires de jeux pour PC et consoles de jeux vidéo.

Il a également fondé avec ses frères en 1986 le Groupe Ubisoft Entertainment, concepteur et éditeur de jeux interactifs pour PC et consoles, et en 2000, le Groupe Gameloft, un des leaders mondiaux dans l'édition de jeux vidéo téléchargeables.

M. Claude GUILLEMOT est Président Directeur Général de la société Guillemot Corporation S.A., et également Directeur Général Délégué et Administrateur de la société Ubisoft Entertainment S.A.

#### **▪ Michel Guillemot**

Diplômé de l'EDHEC et du DECS, M. Michel Guillemot est le fondateur de l'éditeur de jeux vidéo pour mobiles Gameloft et en a été pendant seize ans le Président Directeur Général. L'activité de Gameloft est orientée vers le développement de jeux pour mobiles, smart TV et réseaux sociaux. Sous sa direction, de 2001 à 2016, Gameloft a connu une rapide et forte croissance, devenant un leader mondial et l'un des plus importants développeurs de jeux mobiles. Aujourd'hui basé à Londres, M. Michel Guillemot est

cofondateur avec ses quatre frères du Groupe Guillemot Corporation (concepteur et fabricant de matériel et accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules et Thrustmaster) et occupe, au sein de la société Guillemot Corporation S.A., les fonctions de Directeur Général Délégué et Administrateur. Ses trente années d'expérience dans l'industrie du jeu vidéo, son esprit entrepreneurial et sa connaissance approfondie de l'industrie du mobile en font une référence. Il a également cofondé le Groupe Ubisoft Entertainment (concepteur et éditeur de jeux interactifs pour PC et consoles) en 1986, et occupe les fonctions de Directeur Général Délégué développement stratégique et financier et Administrateur au sein d'Ubisoft Entertainment S.A.

#### ▪ **Yves Guillemot**

A l'issue d'études de commerce à IPME, M. Yves Guillemot s'est associé à ses quatre frères pour se lancer dans le secteur des jeux vidéo, alors au début de sa fulgurante expansion. Il est actuellement Président Directeur Général du Groupe Ubisoft Entertainment qu'ils ont créé ensemble en 1986, et qui figure aujourd'hui parmi les leaders mondiaux de la création, édition et distribution de jeux vidéo et services interactifs.

Egalement cofondateur avec ses frères du Groupe Guillemot Corporation, il occupe au sein de Guillemot Corporation S.A. la fonction de Directeur Général Délégué chargé des relations avec les fabricants de consoles de jeux vidéo et d'ordinateurs. M. Yves Guillemot est également membre du conseil de surveillance de la société Lagardère SCA et membre du conseil d'administration de la société Rémy Cointreau S.A.

#### ▪ **Gérard Guillemot**

Diplômé de l'école de commerce EDHEC de Lille, M. Gérard Guillemot a soutenu la mise en place des studios nord-américains du Groupe Ubisoft Entertainment, groupe spécialisé dans la conception et l'édition de jeux interactifs pour PC et consoles, qu'il a fondé avec ses quatre frères en 1986. Depuis Mi-Avril 2016, il gère la division « Cinéma » d'Ubisoft (Motion Pictures). Il est également Directeur Général Délégué et Administrateur de la société Ubisoft Entertainment S.A.

Il avait lancé Gameloft.com, un portail de jeux sur Internet qu'il a ensuite introduit en Bourse.

Aujourd'hui basé à New-York, M. Gérard Guillemot est Président de la société américaine Longtail Studios Inc., société qu'il a créée en 2003 et qui conçoit des applications éducatives pour Smartphones et tablettes.

M. Gérard Guillemot est également cofondateur du Groupe Guillemot Corporation (concepteur et fabricant de matériel et accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules et Thrustmaster), et occupe au sein de Guillemot Corporation S.A. les fonctions de Directeur Général Délégué et Administrateur.

#### ▪ **Christian Guillemot**

Diplômé de l'European Business School à Londres, M. Christian Guillemot a eu un rôle moteur dans la cotation en bourse des Groupes Ubisoft Entertainment (concepteur et éditeur de jeux interactifs pour PC et consoles), Guillemot Corporation (concepteur et fabricant de matériel et accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules et Thrustmaster), et Gameloft (un des leaders mondiaux dans l'édition de jeux vidéo téléchargeables), dont il a été le co-fondateur avec ses quatre frères. Directeur Général Délégué et Administrateur au sein des Groupes Guillemot Corporation et Ubisoft Entertainment, il est également Président Directeur Général de la holding familiale, Guillemot Brothers S.E., et secrétaire de la société Longtail Studios Inc. Il dirige la société AMA S.A. qu'il a cofondé avec ses frères en 2004, spécialisée dans les solutions de télé-médecine, télé-assistance avec lunettes connectées, un marché qui connaît actuellement une forte croissance. Passionné par l'innovation, M. Christian Guillemot est aussi un acteur actif du développement de la French Tech avec la création de trois accélérateurs numériques en Bretagne où il est élu local depuis 2014.

#### ▪ **Marie-Hélène Lair**

Après des études comptables supérieures, Mme LAIR a été collaboratrice en société d'expertise comptable jusqu'en 1986 et était notamment responsable d'un portefeuille de clients.

De 1986 à 1999, Mme LAIR a occupé la fonction de Responsable d'un centre de production chez BIS France (Travail temporaire). Elle était chargée de la gestion de ce centre et notamment des domaines suivants : production paies intérimaires, crédit clients, comptabilité et contrôle de gestion. Pendant cette période (1992 et 1993), Mme LAIR a également exercé la fonction de Directeur Comptable au siège social du Groupe BIS.

De 2000 à 2004, Mme LAIR a occupé le poste national de Manager Production au sein du groupe Vedior France (Travail temporaire). Elle avait notamment en charge les domaines suivants : production de paies intérimaires, contrôle de production, comptabilité et contrôle de gestion. Mme LAIR a également été membre du Comité de Direction Financière chez VEDIOR France.

- **Maryvonne Le Roch-Nocera**

Sortie de l'ICS Paris titulaire du DECS, Maryvonne Le Roch-Nocera rejoint le Cabinet d'audit d'Edouard Salustro & Associés. Puis, elle se retrouve en charge d'un portefeuille de clients chez Grégoire et Associés (Expert comptable – CAC).

En 1986, elle s'installe en Bretagne pour rejoindre la holding familiale: Supermarchés, sociétés immobilières. De 2005 à 2007, elle anime l'entité chargée de l'aviation d'affaires du groupement Intermarché et crée le pavillon de transport public d'AIR ITM.

En 2007, elle crée son Intermarché à Surzur et reprend celui d'Arzon en 2011.

Depuis 2006, elle est également membre du Conseil de la Fondation Le Roch – Les Mousquetaires.

- **Corinne Le Roy**

Mme Le Roy a établi le groupe Ubisoft Entertainment en Chine en 1996 et est depuis cette date directrice générale de sa filiale à Shanghai. Elle y a d'abord dirigé les activités d'édition de jeux vidéo, puis a pris en charge la production des jeux vidéo en 2000. Depuis 2000, elle se concentre sur le développement du studio Ubisoft à Shanghai, premier et seul studio de jeux vidéo de classe mondiale avec création et capacité de production complète en Chine. Il a été classé parmi les cent meilleurs studios au monde en 2009 (Develop 100) lorsque Tom Clancy's EndWar a remporté le prix E3 Game Critics pour le meilleur jeu de stratégie.

En 2009, Corinne Le Roy s'est vue décernée The White Magnolia par le gouvernement municipal de Shanghai pour sa contribution exceptionnelle à Shanghai.

Avant d'intégrer le groupe Ubisoft Entertainment, Mme Le Roy, diplômée en soins infirmiers et médicaux, a travaillé dans les hôpitaux et les domaines de santé publique sur le développement et la gestion de projets en Afrique, ex-URSS et au Moyen-Orient.

#### **20.2.4 Autres mandats et fonctions exercés par les membres des organes d'administration et de direction**

- **Claude Guillemot**

##### **AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2017**

France

**Président** de Hercules Thrustmaster SAS, Guillemot Innovation Labs SAS

Étranger

**Président et administrateur** de Guillemot Inc. (Canada), Guillemot Recherche & Développement Inc. (Canada), Guillemot Inc. (Etats-Unis)

**Directeur exécutif** de Guillemot Electronic Technology (Shanghai) Co., Ltd (Chine)

**Administrateur** de Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Corporation (HK) Ltd (Hong-Kong), Guillemot SA (Belgique), Guillemot Romania Srl (Roumanie), Guillemot Srl (Italie), Guillemot Spain SL (Espagne)

**Gérant** de Guillemot GmbH (Allemagne)

##### **MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2017**

France

**Directeur général délégué et administrateur** d'Ubisoft Entertainment SA\*

**Administrateur** d'AMA SA

**Directeur général** de Guillemot Brothers SAS

Étranger

**Administrateur** d'Ubisoft Nordic A/S (Danemark), Ubisoft Emirates FZ LLC (Émirats Arabes Unis)

**Administrateur suppléant** d'Ubisoft Entertainment Sweden AB (Suède), RedLynx Oy (Finlande), Ubisoft Fastigheter AB (Suède)

**Directeur** de Playwing Ltd (Royaume-Uni), AMA Corporation Ltd (Royaume-Uni)

**Directeur et Directeur général délégué** de Guillemot Brothers SE (Royaume-Uni)

##### **MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION**

**(5 DERNIERS EXERCICES)**

Néant

##### **MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION**

**(5 DERNIERS EXERCICES)**

France

**Directeur général délégué et administrateur** de Guillemot Brothers SE, Gameloft SE

Étranger

**Administrateur** d'Ubisoft Sweden A/B (Suède), Gameloft Divertissements Inc. (Canada), Gameloft Limited (Royaume-Uni), Gameloft Live Développements Inc. (Canada), Gameloft Madrid SL (Espagne), Gameloft Iberica SA (Espagne)

- **Michel Guillemot**

##### **AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2017**

France

Néant

Étranger

**Administrateur** de Guillemot SA (Belgique), Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc. (Etats-Unis), Guillemot Inc. (Canada)

##### **MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2017**

France

**Directeur général délégué et administrateur** d'Ubisoft Entertainment SA\*

**Administrateur** d'AMA SA

**Directeur général** de Guillemot Brothers SAS

Étranger

**Administrateur** d'Ariann Finance Inc. (Canada), Playwing Inc. (Canada), Laboratoire de recherche sur l'intelligence artificielle (AIRLAB) Inc. (Canada)

**Directeur** de Playwing Ltd (Royaume-Uni), AMA Corporation Ltd (Royaume-Uni), Artificial Intelligence Research Lab Ltd (Royaume-Uni)

**Directeur et Directeur général délégué** de Guillemot Brothers SE (Royaume-Uni)

#### **MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION (5 DERNIERS EXERCICES)**

Néant

#### **MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION (5 DERNIERS EXERCICES)**

France

**Directeur général délégué et administrateur** de Guillemot Brothers SE

**Président directeur général et administrateur** de Gameloft SE

**Président** de Gameloft Distribution SAS, Gameloft Partnerships SAS, Ludigames SAS

**Gérant** de Gameloft Rich Games Production France SARL

Étranger

**Président** de Gameloft Srl (Roumanie), Gameloft Software (Beijing) Company Ltd (Chine), Gameloft Software (Chengdu) Company Ltd (Chine), Gameloft Argentina S.A. (Argentine), Gameloft Software (Shenzhen) Company Ltd (Chine)

**Président et administrateur** de Gameloft Inc (Etats-Unis), Gameloft Divertissements Inc (Canada), Gameloft Live Développements Inc. (Canada), Gameloft Entertainment Toronto Inc. (Canada), Gameloft Limited (Royaume-Uni), Gameloft KK (Japon), Gameloft Company Ltd (Vietnam), Gameloft Iberica SA (Espagne), Gameloft Private India Ltd (Inde), Gameloft Co. Ltd. (Corée), Gameloft Ltd (Hong-Kong), Gameloft Philippines Inc. (Philippines), Gameloft Pte Limited (Singapour), PT Gameloft Indonesia (Indonésie), Gameloft New Zealand Ltd (Nouvelle Zélande), Gameloft Hungary Software Development and Promotion kft (Hongrie), Gameloft SDN BHD (Malaisie), Gameloft FZ-LLC (Emirats Arabes), Gameloft Madrid SL (Espagne), Gameloft OY (Finlande), Gameloft LLC (Russie), LLC Gameloft (Biélorussie), Gameloft Uruguay SA (Uruguay)

**Gérant** de Gameloft GmbH (Allemagne), Gameloft Srl (Italie), Gameloft EOOD (Bulgarie), Gameloft S. de R.L. de C.V. (Mexique),

**Administrateur** de Gameloft Australia Pty Ltd (Australie), Gameloft de Venezuela SA (Venezuela)

#### ▪ **Yves Guillemot**

#### **AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2017**

France

Néant

Étranger

**Administrateur** de Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc. (Etats-Unis), Guillemot Inc. (Canada)

#### **MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2017**

France

**Président Directeur général** d'Ubisoft Entertainment SA\*

**Président** d'Ubisoft Annecy SAS, Ubisoft EMEA SAS, Ubisoft France SAS, Ubisoft International SAS, Ubisoft Montpellier SAS, Ubisoft Motion Pictures Rabbids SAS, Ubisoft Paris SAS, Ubisoft Production Internationale SAS, Nadéo SAS, Owlent SAS, Ubisoft Création SAS, Ivory Tower SAS, Ubisoft Bordeaux SAS

**Gérant** d'Ubisoft Learning & Development SARL, Ubisoft Motion Pictures SARL, Script Movie SARL, Ubisoft Mobile Games SARL, Ubisoft Paris - Mobile SARL, Ivory Art & Design SARL

**Administrateur** de Rémy Cointreau SA\*, AMA SA

**Membre du Conseil de surveillance** de Lagardère SCA\*

**Directeur général** de Guillemot Brothers SAS

Étranger

**Directeur et Directeur général délégué** de Guillemot Brothers SE (Royaume-Uni)

**Gérant** de Blue Byte GmbH (Allemagne), Ubisoft GmbH (Allemagne), Ubisoft EOOD (Bulgarie), Ubisoft Studios Srl (Italie), Ubisoft Sarl (Maroc)

**Président et administrateur** d'Ubisoft Divertissements Inc. (Canada), Ubisoft Éditions Musique Inc. (Canada), Hybride Technologies Inc. (Canada), Ubisoft Toronto Inc. (Canada), Ubisoft Nordic A/S (Danemark), Ubisoft Entertainment India Private Ltd (Inde), Ubi Games SA (Suisse), Red Storm Entertainment Inc. (États-Unis), Ubisoft L.A. Inc. (États-Unis), Script Movie Inc. (Etats-Unis), Ubisoft CRC Ltd (Royaume-Uni)

**Vice-Président et administrateur** d'Ubisoft Inc. (États-Unis)

**Directeur général (CEO) et administrateur** d'Ubisoft Emirates FZ LLC (Émirats Arabes Unis)

**Directeur** de Playwing Ltd (Royaume-Uni), AMA Corporation Ltd (Royaume-Uni)

**Administrateur exécutif** de Shanghai Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine), Chengdu Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine)

**Administrateur** d'Ubisoft Pty Ltd (Australie), Ubisoft SA (Espagne), Ubi Studios SL (Espagne), Ubisoft Barcelona Mobile SL (Espagne), Ubisoft Ltd (Hong-Kong), Ubisoft SpA (Italie), Ubisoft KK (Japon), Ubisoft Osaka KK (Japon), Ubisoft BV (Pays-Bas), Ubisoft Srl (Roumanie), Ubisoft Ltd (Royaume-Uni), Ubisoft Reflections Ltd (Royaume-Uni), Red Storm Entertainment Ltd (Royaume-Uni), Ubisoft Singapore Pte Ltd (Singapour), Ubisoft Entertainment Sweden A/B (Suède), RedLynx Oy (Finlande), Future Games of London Ltd (Royaume-Uni), Ubisoft Fastigheter AB (Suède), Ubisoft DOO Beograd (Serbie)

#### **MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION (5 DERNIERS EXERCICES)**

**Administrateur** de Guillemot Corporation S.A.\*

#### **MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION (5 DERNIERS EXERCICES)**

France

**Directeur général délégué et administrateur** de Guillemot Brothers SE, Gameloft SE

**Président** d'Ubisoft Motion Pictures Far Cry SAS, Ubisoft Motion Pictures Ghost Recon SAS, Ubisoft Motion Pictures Assassin's Creed SAS, Ubisoft Motion Pictures Splinter Cell SAS, Ketchapp SAS, Krysalide SAS

Étranger

**Président et administrateur** de Ubisoft Canada Inc. (Canada), L'Atelier Ubi Inc. (Canada), Technologies Quazal Inc. (Canada), Ubisoft Music Inc. (Canada), 9275-8309 Québec Inc. (Canada), Studio Ubisoft Saint-Antoine Inc. (Canada)

**Président** d'Ubisoft LLC (États-Unis)

**Gérant** de Spieleentwicklungskombinat GmbH (Allemagne), Related Designs Software GmbH (Allemagne), Ubisoft Entertainment SARL (Luxembourg)

**Administrateur** d'Ubisoft Sweden AB (Suède), de Gameloft Divertissements Inc. (Canada), Gameloft Live Développements Inc. (Canada)

▪ **Gérard Guillemot**

**AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2017**

France

Néant

Étranger

**Administrateur** de Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc. (Etats-Unis), Guillemot Inc. (Canada)

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2017**

France

**Directeur général délégué et administrateur** d'Ubisoft Entertainment SA\*

**Administrateur** d'AMA SA

**Directeur général** de Guillemot Brothers SAS

Étranger

**Président** de Longtail Studios Inc. (Etats-Unis), Longtail Studios Halifax Inc. (Canada), Longtail Studios PEI Inc. (Canada)

**Directeur** de Playwing Ltd (Royaume-Uni), AMA Corporation Ltd (Royaume-Uni)

**Directeur et Directeur général délégué** de Guillemot Brothers SE (Royaume-Uni)

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION**

**(5 DERNIERS EXERCICES)**

Néant

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION**

**(5 DERNIERS EXERCICES)**

France

**Directeur général délégué et administrateur** de Guillemot Brothers SE, Gameloft SE

Étranger

**Président** de Studios Longtail Québec Inc. (Canada)

**Administrateur** de Gameloft Divertissements Inc. (Canada), Gameloft Live Développements Inc. (Canada), Gameloft Inc. (Etats-Unis)

▪ **Christian Guillemot**

**AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2017**

France

**Gérant** de Guillemot Administration et Logistique SARL

Étranger

**Administrateur** de Guillemot Corporation (HK) Ltd (Hong-Kong), Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc. (Etats-Unis), Guillemot Inc. (Canada), Guillemot Recherche & Développement Inc. (Canada), Guillemot SA (Belgique)

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2017**

France

**Directeur général délégué et administrateur** d'Ubisoft Entertainment SA\*

**Président Directeur général et administrateur** d'AMA SA

**Président** d'AMA Opérations SAS, AMA Research and Development SAS, SAS du Corps de Garde, Guillemot Brothers SAS

Étranger

**Administrateur** d'Ubisoft Nordic A/S (Danemark)

**Président Directeur général et administrateur** d'AMA Xperteye Inc. (États-Unis), AMA L'œil de l'expert Inc. (Canada)

**Président Directeur général et Directeur** de Guillemot Brothers SE (Royaume-Uni)

**Président et Directeur** de Playwing Ltd (Royaume-Uni)

**Directeur** d'AMA Corporation Ltd (Royaume-Uni)

**Président** de Playwing Srl (Roumanie)

**Administrateur** de Laboratoire de recherche sur l'intelligence artificielle (AIRLAB) Inc. (Canada), AMA Xperteye Ltd (Royaume-Uni),

AMA Xperteye Srl (Roumanie), Playwing Entertainment SL (Espagne)

**Gérant** de AMA Xpert Eye GmbH (Allemagne)

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION**

**(5 DERNIERS EXERCICES)**

Néant

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION**

**(5 DERNIERS EXERCICES)**

France

**Administrateur et Président Directeur général** de Guillemot Brothers SE

**Directeur Général Délégué et administrateur** de Gameloft SE

**Président** de Studio AMA Bretagne SAS

**Co-Gérant** de Studio AMA Bretagne SARL

Étranger

**Administrateur** d'Ubisoft Sweden AB (Suède), de Gameloft Divertissements Inc. (Canada), Gameloft Live Développements Inc. (Canada), Gameloft Limited (Royaume-Uni), Gameloft Inc. (Etats-Unis)

**Président et administrateur** d'Advanced Mobile Advertisement Inc. (États-Unis)

**Président** d'AMA Studios SA (Belgique)

▪ **Marie-Hélène Lair**

Néant

▪ **Maryvonne Le Roch-Nocera**

**AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2017**

Néant

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2017**

France

**Directrice Générale et Membre du Directoire** de Vanves Distribution S.A.\*\*

**Présidente** de Nautimar S.A.S.

**Gérante** de Majimer S.A.R.L., Du Lobreont S.C.I.

Étranger

Néant

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION  
(5 DERNIERS EXERCICES)**

Néant

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION  
(5 DERNIERS EXERCICES)**

France

Néant

Étranger

Néant

▪ **Corinne Le Roy**

**AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2017**

Néant

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2017**

**Directrice Générale** de Shanghai Ubi Computer Software Co., Ltd (Chine)

**Administrateur** de Shanghai Uno Network Technology Co., Ltd (Chine)

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION  
(5 DERNIERS EXERCICES)**

Néant

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION  
(5 DERNIERS EXERCICES)**

Néant

(\*) société cotée sur le marché Euronext Paris

(\*\*) Vanves Distribution S.A. est également le gérant de Du Chantier S.N.C.

**20.2.5 Autres informations concernant les mandataires sociaux**

Il n'existe aucune restriction concernant la cession de la participation des mandataires sociaux dans le capital social de la société, hormis, pour les options de souscription d'actions attribuées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'engagement de conserver au nominatif 5% des actions issues de levées d'options jusqu'à la cessation de leurs fonctions. Il est précisé, en outre, que le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que chaque administrateur doit s'abstenir d'effectuer toute opération sur les titres de la société quels qu'ils soient, dès lors qu'il a connaissance d'une information de quelque nature qu'elle soit, susceptible d'avoir une influence sur le cours du titre. Les administrateurs doivent également s'abstenir d'intervenir sur les titres de la société quels qu'ils soient :

- pendant les trente (30) jours calendaires avant la publication des résultats financiers annuels et semestriels ;
- pendant les quinze (15) jours calendaires avant la publication d'une information financière ou des comptes trimestriels ou intermédiaires ainsi que pendant toutes les périodes qui précèdent la publication des résultats.

Les opérations entre les mandataires sociaux et la société, autres que les opérations courantes conclues à des conditions normales, sont détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Aucun prêt ni aucune garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des mandataires sociaux. Aucune condamnation pour fraude ni aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre les mandataires sociaux.

Aucun des mandataires sociaux n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation. En outre, aucun des mandataires sociaux n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la société, de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et ses intérêts privés et/ou ses autres devoirs.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un quelconque des membres des organes d'administration et de direction a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou en tant que membre de la direction générale.

Il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration et de direction à la société ou à l'une quelconque de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages.

## **20.3 Rémunérations des membres des organes d'administration et de direction**

### **20.3.1 Rémunérations versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

Le montant total des jetons de présence versés par la société aux sept membres du conseil d'administration durant l'exercice s'est élevé à 88 041,10 euros.

Les dirigeants mandataires sociaux (Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot) sont également rémunérés au titre de leurs fonctions de Président Directeur Général ou de Directeur Général Délégué. Ils ne bénéficient pas de contrat de travail.

Le montant de la rémunération fixe brute totale versée par la société aux dirigeants mandataires sociaux, au titre de leur fonction de dirigeant, s'est élevé à 220 440 euros au cours de l'exercice.

Aucune rémunération variable ou exceptionnelle n'a été versée durant l'exercice.

Aucun avantage, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du code de commerce, n'a été versé durant l'exercice.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux ni par Guillemot Corporation S.A. ni par les autres sociétés du Groupe Guillemot Corporation ;
- aucune option de souscription n'a été levée par les dirigeants mandataires sociaux ;
- aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux dirigeants.

Aucun engagement n'a été pris, par la société, au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers.

Aucune rémunération n'a été versée en vertu d'un plan d'intéressement ou de primes.

Aucun régime de retraite spécifique n'a été mis en place pour les mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux de Guillemot Corporation S.A. n'ont reçu aucune rémunération de la part des autres sociétés du Groupe Guillemot Corporation durant l'exercice.

Toute rubrique non mentionnée dans les tableaux ci-dessous est réputée non applicable.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (Données en euros)						
<b>Claude GUILLEMOT</b> <b>Président Directeur Général</b>	Exercice 2017		Exercice 2016		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	147 000	147 000	147 000	147 000	147 000	147 000
Rémunération variable annuelle	58 800	0	0	0	0	0
Jetons de présence	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
<i>Dont partie fixe</i>	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<i>Dont partie variable</i>	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>220 800</b>	<b>162 000</b>	<b>162 000</b>	<b>162 000</b>	<b>162 000</b>	<b>162 000</b>
<b>Michel GUILLEMOT</b> <b>Directeur Général Délégué</b>	Exercice 2017		Exercice 2016		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	18 360	18 360	18 360	18 360	18 360	18 360
Rémunération variable annuelle	7 344	0	0	0	0	0
Jetons de présence	12 000	15 000	15 000	12 000	12 000	12 000
<i>Dont partie fixe</i>	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<i>Dont partie variable</i>	2 000	5 000	5 000	2 000	2 000	2 000
<b>TOTAL</b>	<b>37 704</b>	<b>33 360</b>	<b>33 360</b>	<b>30 360</b>	<b>30 360</b>	<b>30 360</b>
<b>Yves GUILLEMOT (1)</b> <b>Directeur Général Délégué</b>	Exercice 2017		Exercice 2016		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	18 360	18 360	18 360	18 360	18 360	18 360
Rémunération variable annuelle	7 344	0	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	5 968	5 968	10 000	10 000
<i>Dont partie fixe</i>	0	0	5 968	5 968	10 000	10 000
<i>Dont partie variable</i>	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>25 704</b>	<b>18 360</b>	<b>24 328</b>	<b>24 328</b>	<b>28 360</b>	<b>28 360</b>
<b>Gérard GUILLEMOT</b> <b>Directeur Général Délégué</b>	Exercice 2017		Exercice 2016		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	18 360	18 360	18 360	18 360	18 360	18 360
Rémunération variable annuelle	7 344	0	0	0	0	0
Jetons de présence	10 000	10 000	10 000	15 000	15 000	15 000
<i>Dont partie fixe</i>	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<i>Dont partie variable</i>	0	0	0	5 000	5 000	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>35 704</b>	<b>28 360</b>	<b>28 360</b>	<b>33 360</b>	<b>33 360</b>	<b>33 360</b>
<b>Christian GUILLEMOT</b> <b>Directeur Général Délégué</b>	Exercice 2017		Exercice 2016		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	18 360	18 360	18 360	18 360	18 360	18 360
Rémunération variable annuelle	7 344	0	0	0	0	0
Jetons de présence	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
<i>Dont partie fixe</i>	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<i>Dont partie variable</i>	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>40 704</b>	<b>33 360</b>	<b>33 360</b>	<b>33 360</b>	<b>33 360</b>	<b>33 360</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>360 616</b>	<b>275 440</b>	<b>281 408</b>	<b>283 408</b>	<b>287 440</b>	<b>287 440</b>

(1) Monsieur Yves Guillemot a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 5 août 2016, afin de se conformer aux dispositions de l'article L225-94-1 du code de commerce.

<b>Tableau sur les jetons de présence (et autres rémunérations) perçus par les mandataires sociaux non dirigeants (Données en euros)</b>			
<b>Marie-Hélène LAIR</b>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>	<b>Exercice 2015</b>
Administrateur	Montants versés	Montants versés	Montants versés
Jetons de présence	15 000	15 000	15 000
<i>Dont partie fixe</i>	10 000	10 000	10 000
<i>Dont partie variable</i>	5 000	5 000	5 000
<b>TOTAL</b>	15 000	15 000	15 000
<b>Maryvonne LE ROCH-NOCERA</b>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>	<b>Exercice 2015</b>
Administrateur	Montants versés	Montants versés	Montants versés
Jetons de présence	12 000	12 000	15 000
<i>Dont partie fixe</i>	10 000	10 000	10 000
<i>Dont partie variable</i>	2 000	2 000	5 000
<b>TOTAL</b>	12 000	12 000	15 000
<b>Corinne LE ROY (1)</b>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>	<b>Exercice 2015</b>
Administrateur	Montants versés	Montants versés	Montants versés
Jetons de présence	6 041,10	0	0
<i>Dont partie fixe</i>	6 041,10	0	0
<i>Dont partie variable</i>	0,00	0	0
<b>TOTAL</b>	6 041,10	0	0

(1) Mme Corinne Le Roy a été nommée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2017.

<b>Tableau récapitulatif des indemnités ou des avantages au profit des dirigeants mandataires sociaux</b>				
<b>Dirigeants mandataires sociaux</b>	<b>Contrat de travail</b>		<b>Régime de retraite supplémentaire</b>	
	OUI	NON	OUI	NON
<b>Claude GUILLEMOT</b>				
Président Directeur Général		X		X
Date début de mandat : 1997				
Date de fin de mandat : 2018				
<b>Michel GUILLEMOT</b>				
Directeur Général Délégué		X		X
Date début de mandat : 1997				
Date de fin de mandat : 2018				
<b>Yves GUILLEMOT</b>				
Directeur Général Délégué		X		X
Date début de mandat : 1997				
Date de fin de mandat : 2018				
<b>Gérard GUILLEMOT</b>				
Directeur Général Délégué		X		X
Date début de mandat : 1997				
Date de fin de mandat : 2018				
<b>Christian GUILLEMOT</b>				
Directeur Général Délégué		X		X
Date début de mandat : 1997				
Date de fin de mandat : 2018				

### **20.3.2 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux soumise au vote de l'assemblée générale des actionnaires (« vote ex-ante »)**

(Neuvième résolution soumise à l'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2018)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-2 du code de commerce, sont présentés ci-après les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués de la société Guillemot Corporation S.A., en raison de leur mandat.

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la société Guillemot Corporation S.A., arrêtée par le conseil d'administration dans sa séance du 24 janvier 2018, est la suivante :

- La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est établie en cohérence avec celle des salariés du Groupe.
- La rémunération du président directeur général et des directeurs généraux délégués est composée de :
  - une rémunération fixe annuelle brute pour le président directeur général et les directeurs généraux délégués
  - une rémunération variable annuelle cible pour le président directeur général et les directeurs généraux délégués représentant 20% de leur rémunération fixe et pouvant atteindre au maximum 40% de leur rémunération fixe en cas de surperformance. Ce bonus annuel repose des critères quantitatifs internes.
  - des jetons de présence, pour chacun des dirigeants ayant également la qualité d'administrateur, composés d'une partie fixe et d'une partie variable, cette dernière étant proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du conseil d'administration.
- Ne sont pas prévus d'éléments de rémunération consistant en :
  - Une rémunération variable pluriannuelle ;
  - Des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
  - Des attributions gratuites d'actions ;
  - Des rémunérations exceptionnelles ;
  - Des rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction ;
  - Des engagements mentionnés aux premier et sixième alinéas de l'article L. 225-42-1 (éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou des engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L. 137-11 du code de la sécurité sociale) ;
  - Des éléments de rémunération et des avantages de toute nature dus ou susceptibles d'être dus à l'un des dirigeants mandataire sociaux, au titre de conventions conclues, directement ou par personne interposée, en raison de son mandat, avec la société dans laquelle le mandat est exercé, toute société contrôlée par elle, au sens de l'article L. 233-16, toute société qui la contrôle, au sens du même article, ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle, au sens de cet article ;
  - Des avantages en nature.
- Le versement d'éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné à l'approbation par l'assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L.225-100 du code de commerce.

### **20.3.3 Eléments de rémunération versés ou attribués aux mandataires sociaux dirigeants soumis au vote de l'assemblée générale des actionnaires (« vote ex-post »)**

*(Dixième, onzième, douzième, treizième et quatorzième résolutions soumises à l'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2018)*

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du code de commerce, sont présentés ci-après les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés ou attribués au Président Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués de la société Guillemot Corporation S.A., au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, en raison de leur mandat.

**Monsieur Claude GUILLEMOT, Président Directeur Général (dixième résolution)**

Eléments de rémunération	Montants (en euros)	Commentaires												
Rémunération fixe annuelle brute	147 000	Rémunération fixée par le conseil d'administration du 24 mai 2012 et inchangée depuis cette date												
Rémunération variable annuelle	58 800	<p>Cible : 20% de la rémunération fixe (et pouvant atteindre au maximum 40% de la rémunération fixe en cas de surperformance). Ce bonus annuel repose sur les critères quantitatifs internes suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Critères quantitatifs</th> <th>% du variable</th> <th>Cible</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Croissance du Chiffre d'affaires consolidé</td> <td align="center">35%</td> <td align="center">5%</td> <td align="center">10%</td> </tr> <tr> <td>Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé</td> <td align="center">65%</td> <td align="center">3%</td> <td align="center">5%</td> </tr> </tbody> </table>	Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum	Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%	Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%
Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum											
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%											
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%											
Jetons de présence *	15 000	<p>Répartition décidée par le conseil d'administration du 26 août 2011 et inchangée depuis cette date :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• partie fixe de 10 000 euros versée pour moitié au cours du mois de janvier (rémunérant les mois de janvier à juin) et pour moitié au cours du mois de juillet (rémunérant les mois de juillet à décembre) ; et,</li> <li>• partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du conseil d'administration tenues entre le 1er janvier de l'année n et le 31 décembre de l'année n, versée au cours des trois premiers mois de l'année n+1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation inférieure ou égale à 50% aux réunions du conseil d'administration : aucun versement ; ou</li> <li>- Participation comprise entre 50% et 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 2 000 euros ; ou</li> <li>- Participation supérieure ou égale à 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 5 000 euros.</li> </ul> </li> </ul>												
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	-												
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	Néant	-												
Attributions gratuites d'actions	Néant	-												
Rémunérations exceptionnelles	Néant	-												
Rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction	Néant	-												
Eléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou des engagements de retraite à prestations définies	Néant	-												
Avantages en nature	Néant	-												

\* le taux de présence est présenté au paragraphe 20.6.2

**Monsieur Michel GUILLEMOT, Directeur Général Délégué (onzième résolution)**

Eléments de rémunération	Montants (en euros)	Commentaires												
Rémunération fixe annuelle brute	18 360	Rémunération fixée par le conseil d'administration du 24 mai 2012 et inchangée depuis cette date												
Rémunération variable annuelle	7 344	<p>Cible : 20% de la rémunération fixe (et pouvant atteindre au maximum 40% de la rémunération fixe en cas de surperformance). Ce bonus annuel repose sur les critères quantitatifs internes suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Critères quantitatifs</th> <th>% du variable</th> <th>Cible</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Croissance du Chiffre d'affaires consolidé</td> <td align="center">35%</td> <td align="center">5%</td> <td align="center">10%</td> </tr> <tr> <td>Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé</td> <td align="center">65%</td> <td align="center">3%</td> <td align="center">5%</td> </tr> </tbody> </table>	Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum	Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%	Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%
Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum											
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%											
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%											
Jetons de présence *	12 000	<p>Répartition décidée par le conseil d'administration du 26 août 2011 et inchangée depuis cette date :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• partie fixe de 10 000 euros versée pour moitié au cours du mois de janvier (rémunérant les mois de janvier à juin) et pour moitié au cours du mois de juillet (rémunérant les mois de juillet à décembre) ; et,</li> <li>• partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du conseil d'administration tenues entre le 1er janvier de l'année n et le 31 décembre de l'année n, versée au cours des trois premiers mois de l'année n+1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation inférieure ou égale à 50% aux réunions du conseil d'administration : aucun versement ; ou</li> <li>- Participation comprise entre 50% et 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 2 000 euros ; ou</li> <li>- Participation supérieure ou égale à 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 5 000 euros.</li> </ul> </li> </ul>												
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	-												
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	Néant	-												
Attributions gratuites d'actions	Néant	-												
Rémunérations exceptionnelles	Néant	-												
Rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction	Néant	-												
Eléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou des engagements de retraite à prestations définies	Néant	-												
Avantages en nature	Néant	-												

\* le taux de présence est présenté au paragraphe 20.6.2

**Monsieur Yves GUILLEMOT, Directeur Général Délégué (douzième résolution)**

<b>Eléments de rémunération</b>	<b>Montants (en euros)</b>	<b>Commentaires</b>												
Rémunération fixe annuelle brute	18 360	Rémunération fixée par le conseil d'administration du 24 mai 2012 et inchangée depuis cette date												
Rémunération variable annuelle	7 344	Cible : 20% de la rémunération fixe (et pouvant atteindre au maximum 40% de la rémunération fixe en cas de surperformance). Ce bonus annuel repose sur les critères quantitatifs internes suivants : <table border="1" data-bbox="826 456 1426 658"> <thead> <tr> <th><b>Critères quantitatifs</b></th> <th><b>% du variable</b></th> <th><b>Cible</b></th> <th><b>Maximum</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Croissance du Chiffre d'affaires consolidé</td> <td align="center">35%</td> <td align="center">5%</td> <td align="center">10%</td> </tr> <tr> <td>Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé</td> <td align="center">65%</td> <td align="center">3%</td> <td align="center">5%</td> </tr> </tbody> </table>	<b>Critères quantitatifs</b>	<b>% du variable</b>	<b>Cible</b>	<b>Maximum</b>	Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%	Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%
<b>Critères quantitatifs</b>	<b>% du variable</b>	<b>Cible</b>	<b>Maximum</b>											
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%											
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%											
Jetons de présence	Néant	Monsieur Yves Guillemot n'est pas un membre du conseil d'administration												
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	-												
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	Néant	-												
Attributions gratuites d'actions	Néant	-												
Rémunérations exceptionnelles	Néant	-												
Rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction	Néant	-												
Eléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou des engagements de retraite à prestations définies	Néant	-												
Avantages en nature	Néant	-												

**Monsieur Gérard GUILLEMOT, Directeur Général Délégué (treizième résolution)**

Eléments de rémunération	Montants (en euros)	Commentaires												
Rémunération fixe annuelle brute	18 360	Rémunération fixée par le conseil d'administration du 24 mai 2012 et inchangée depuis cette date												
Rémunération variable annuelle	7 344	<p>Cible : 20% de la rémunération fixe (et pouvant atteindre au maximum 40% de la rémunération fixe en cas de surperformance). Ce bonus annuel repose sur les critères quantitatifs internes suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Critères quantitatifs</th> <th>% du variable</th> <th>Cible</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Croissance du Chiffre d'affaires consolidé</td> <td align="center">35%</td> <td align="center">5%</td> <td align="center">10%</td> </tr> <tr> <td>Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé</td> <td align="center">65%</td> <td align="center">3%</td> <td align="center">5%</td> </tr> </tbody> </table>	Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum	Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%	Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%
Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum											
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%											
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%											
Jetons de présence *	10 000	<p>Répartition décidée par le conseil d'administration du 26 août 2011 et inchangée depuis cette date :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• partie fixe de 10 000 euros versée pour moitié au cours du mois de janvier (rémunérant les mois de janvier à juin) et pour moitié au cours du mois de juillet (rémunérant les mois de juillet à décembre) ; et,</li> <li>• partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du conseil d'administration tenues entre le 1er janvier de l'année n et le 31 décembre de l'année n, versée au cours des trois premiers mois de l'année n+1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation inférieure ou égale à 50% aux réunions du conseil d'administration : aucun versement ; ou</li> <li>- Participation comprise entre 50% et 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 2 000 euros ; ou</li> <li>- Participation supérieure ou égale à 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 5 000 euros.</li> </ul> </li> </ul>												
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	-												
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	Néant	-												
Attributions gratuites d'actions	Néant	-												
Rémunérations exceptionnelles	Néant	-												
Rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction	Néant	-												
Eléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou des engagements de retraite à prestations définies	Néant	-												
Avantages en nature	Néant	-												

\* le taux de présence est présenté au paragraphe 20.6.2

**Monsieur Christian GUILLEMOT, Directeur Général Délégué (quatorzième résolution)**

Eléments de rémunération	Montants (en euros)	Commentaires												
Rémunération fixe annuelle brute	18 360	Rémunération fixée par le conseil d'administration du 24 mai 2012 et inchangée depuis cette date												
Rémunération variable annuelle	7 344	<p>Cible : 20% de la rémunération fixe (et pouvant atteindre au maximum 40% de la rémunération fixe en cas de surperformance). Ce bonus annuel repose sur les critères quantitatifs internes suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Critères quantitatifs</th> <th>% du variable</th> <th>Cible</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Croissance du Chiffre d'affaires consolidé</td> <td align="center">35%</td> <td align="center">5%</td> <td align="center">10%</td> </tr> <tr> <td>Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé</td> <td align="center">65%</td> <td align="center">3%</td> <td align="center">5%</td> </tr> </tbody> </table>	Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum	Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%	Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%
Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum											
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%											
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%											
Jetons de présence *	15 000	<p>Répartition décidée par le conseil d'administration du 26 août 2011 et inchangée depuis cette date :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• partie fixe de 10 000 euros versée pour moitié au cours du mois de janvier (rémunérant les mois de janvier à juin) et pour moitié au cours du mois de juillet (rémunérant les mois de juillet à décembre) ; et,</li> <li>• partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du conseil d'administration tenues entre le 1er janvier de l'année n et le 31 décembre de l'année n, versée au cours des trois premiers mois de l'année n+1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation inférieure ou égale à 50% aux réunions du conseil d'administration : aucun versement ; ou</li> <li>- Participation comprise entre 50% et 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 2 000 euros ; ou</li> <li>- Participation supérieure ou égale à 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de 5 000 euros.</li> </ul> </li> </ul>												
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	-												
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	Néant	-												
Attributions gratuites d'actions	Néant	-												
Rémunérations exceptionnelles	Néant	-												
Rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction	Néant	-												
Eléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou des engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L. 137-11 du code de la sécurité sociale	Néant	-												
Avantages en nature	Néant	-												

\* le taux de présence est présenté au paragraphe 20.6.2

## 20.4 Conventions visées à l'article L.225-37-4 du Code de commerce

Aucune convention visée à l'article L.225-37-4 2° du code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

## 20.5 Délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital

Est présenté ci-après le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital, accordées par l'assemblée générale des actionnaires de la société Guillemot Corporation S.A. au conseil d'administration, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du code de commerce.

Date de la délégation	Objet de la délégation	Plafond (1)	Durée de la délégation	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/2017
24/05/2017	1- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription	Montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées : huit millions d'euros  Montant nominal maximal des titres de créance donnant accès à des titres de capital susceptibles d'être émis : quinze millions d'euros	26 mois soit jusqu'au 23/07/2019	Néant
24/05/2017	2- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'offre(s) au public	Montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées : huit millions d'euros  Montant nominal maximal des titres de créance donnant accès à des titres de capital susceptibles d'être émis : quinze millions d'euros	26 mois soit jusqu'au 23/07/2019	Néant
24/05/2017	3- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'offre(s) visée(s) au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier	Montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées : huit millions d'euros  Montant nominal maximal des titres de créance donnant accès à des titres de capital susceptibles d'être émis : quinze millions d'euros	26 mois soit jusqu'au 23/07/2019	Néant
24/05/2017	4- Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de fixer, dans la limite de 10% du capital social par an, le prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre d'offre(s) au public ou d'offre(s) visée(s) au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier	Dans la limite de 10% du capital social par an	26 mois soit jusqu'au 23/07/2019	Néant
24/05/2017	5- Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant des émissions susceptibles d'être décidées par le conseil d'administration (en vertu des délégations 1, 2 et 3 ci-dessus) en cas de demande excédentaire	Dans le respect des dispositions de l'article R.225-118 du code de commerce (c-à-d dans la limite de 15% de l'émission initiale)	26 mois soit jusqu'au 23/07/2019	Néant
24/05/2017	6- Délégation de pouvoir donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Dans la limite de 10% du capital social de la société	26 mois soit jusqu'au 23/07/2019	Néant
24/05/2017	7- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe	Dans la limite de 2% du montant du capital social de la société	26 mois soit jusqu'au 23/07/2019	Néant

Date de la délégation	Objet de la délégation	Plafond (1)	Durée de la délégation	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/2017
26/05/2016	8- Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions de la société au profit des membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées	Pourcentage maximal du capital social pouvant être attribué : 2%	38 mois soit jusqu'au 25/07/2019	Néant
21/05/2015	9- Délégation de pouvoir donnée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées	Dans la limite d'un montant nominal global de 600 000 euros	38 mois soit jusqu'au 20/07/2018	Néant

(1) L'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2017 a fixé le plafond global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations de compétence, de pouvoir et/ou des autorisations figurant dans le présent tableau récapitulatif à un montant nominal maximum global de huit millions d'euros.

## **20.6 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration**

### **20.6.1 Rôle et fonctionnement du conseil d'administration**

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale et exécute ses décisions. Il représente le conseil d'administration dans ses rapports avec les tiers. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Votre conseil d'administration a approuvé le projet de Règlement intérieur du conseil d'administration proposé par son président, dans sa séance du 31 octobre 2007, lequel a ensuite été modifié par le conseil d'administration dans ses séances du 12 mars 2010, 26 août 2011, 26 octobre 2016 et 24 janvier 2018.

Ce règlement comporte les rubriques suivantes : rôle, composition, fonctionnement de votre conseil d'administration, information des membres, devoirs de ses membres (cumul des mandats, formation, confidentialité, loyauté, non-concurrence, opérations sur titres, etc...), conflits d'intérêt, comités, règles de détermination de la rémunération des membres, modalités de protection des dirigeants sociaux, plan de succession du dirigeant et des personnes clés.

Le règlement intérieur du conseil d'administration est disponible sur le site Internet de la société ([www.guillemot.com](http://www.guillemot.com)) sous la rubrique « Autres documents et informations » dont le chemin d'accès est le suivant : Informations Financières – Année en cours.

Au mois d'octobre 2017, les administrateurs ont été invités à s'exprimer sur le fonctionnement de votre conseil d'administration et sur la préparation de ses travaux durant l'année 2017. Tous les administrateurs se sont exprimés au moyen d'un questionnaire portant principalement sur la composition du conseil, son fonctionnement, la périodicité des réunions, les sujets traités, la qualité des débats, l'information des administrateurs et l'équilibre des pouvoirs entre le pouvoir de surveillance et le pouvoir exécutif. Il en est ressorti une appréciation positive de la capacité du conseil à remplir sa mission.

### **20.6.2 Réunions du conseil d'administration**

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les réunions du conseil d'administration ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué sur l'avis de convocation. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, lorsque la loi l'autorise, les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, votre conseil d'administration s'est réuni onze fois.

Le taux présence aux réunions du conseil d'administration est le suivant :

	Administrateurs						
	Claude Guillemot	Michel Guillemot	Gérard Guillemot	Christian Guillemot	Marie-Hélène Lair	Maryvonne Le Roc-Nocera	Corinne Leroy *
<b>Nombre de réunions</b>	11/11	7/11	2/11	9/11	11/11	8/11	6/6
<b>Taux de présence individuel</b>	100%	64%	18%	82%	100%	73%	100%
<b>Taux de présence moyen</b>	75%						

\* Mme Corinne Leroy a été nommée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2017

Les délibérations de votre conseil ont porté sur :

- Présentation du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Revue des tests de dépréciation sur les Marques et Ecartés d'acquisition figurant dans les immobilisations incorporelles du Groupe au 31 décembre 2016 ;
- Approbation à donner pour la réalisation, par PricewaterhouseCoopers Audit SAS, commissaire aux comptes titulaire, de prestations de service autres que la certification des comptes : prestations relatives aux informations sociales, environnementales et sociétales (mission de l'organisme tiers indépendant prévue aux articles L.225-102-1 et R.225-105-2 du code de commerce) ;
- Approbation à donner pour la réalisation, par les commissaires aux comptes titulaires, de prestations de service autres que la certification des comptes : services requis par les dispositions législatives ou réglementaires ;
- Arrêté des comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Proposition d'affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- Approbation du rapport du président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ;
- Examen des conventions réglementées conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Préparation et convocation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires ;
- Présentation du chiffre d'affaires consolidé trimestriel ;
- Arrêté des documents de gestion prévisionnelle visés à l'article L.232-2 du code de commerce et établissement des rapports sur ces documents ;
- Garantie à donner à la filiale anglaise Guillemot Limited ;
- Lettre de soutien en faveur de la filiale anglaise Guillemot Limited ;
- Mise en œuvre du programme de rachat d'actions ;
- Examen du projet d'augmentation du capital social de la filiale chinoise ;
- Examen et arrêté des comptes semestriels consolidés résumés relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 juin 2017 ;
- Délibération sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- Auto-évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de la préparation de ses travaux ;
- Revue des procédures de sécurité des accès internet du Groupe ;
- Autorisation d'une garantie à donner par la société Guillemot Corporation S.A. afin de garantir les engagements pris par sa filiale chinoise Guillemot Electronic Technology (Shanghai) Co., Limited, envers HSBC Bank (China) Company Limited, Shanghai Branch.

Les administrateurs peuvent, s'ils le souhaitent, échanger hors la présence du Président Directeur Général après chaque réunion du conseil d'administration.

### **20.6.3 Convocation des administrateurs**

L'article 10 des statuts prévoit que les administrateurs puissent être convoqués par tout moyen même verbalement. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les convocations ont toutes été effectuées par courrier électronique.

### **20.6.4 Information des administrateurs**

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués ou mis à leur disposition avant la réunion, ou leur ont été remis en séance.

### **20.6.5 Comités spécialisés**

A ce jour, aucun comité n'a été mis en place par le conseil d'administration, la majorité de ses membres n'estimant pas nécessaire de mettre en place de comité pour le moment.

Dans sa séance du 16 juillet 2009, le conseil d'administration a décidé, faisant usage de l'exemption prévue à l'article L.823-20 4° du code de commerce, qu'il remplirait lui-même les fonctions du comité chargé d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières puisqu'à cette date votre conseil était composé exclusivement de membres exerçant des fonctions de dirigeants et ne comprenait pas de membre indépendant.

En novembre 2011 et mai 2014, deux nouveaux administrateurs ont été nommés lesquels présentent des compétences particulières en matière financière ou comptable et sont indépendants au sens du code de gouvernement d'entreprise Middlenext.

Sans préjudice des compétences du conseil d'administration, le comité d'audit est notamment chargé des missions suivantes :

- il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale. Cette recommandation est élaborée conformément à la réglementation ; il émet également une recommandation au conseil d'administration lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies par la réglementation ;
- il suit la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission et tient compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés, le cas échéant, en application de la réglementation ;
- il s'assure du respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation ;
- il approuve la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable.

Durant l'exercice 2017, Madame Marie-Hélène Lair, administrateur indépendant, a présidé les réunions du conseil d'administration réunies sous la forme de comité d'audit. Monsieur Claude Guillemot, Président Directeur Général, était présent à ces réunions dans le but de privilégier et favoriser des échanges directs et immédiats lors de ces réunions.

Le comité d'audit a reçu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, à l'occasion de la certification des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, une déclaration d'indépendance annuelle des commissaires aux comptes.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le conseil d'administration réuni sous la forme de comité d'audit a approuvé la réalisation, par PricewaterhouseCoopers Audit SAS, commissaire aux comptes titulaire, de prestations de service autres que la certification des comptes correspondant aux prestations relatives aux informations sociales, environnementales et sociétales (mission de l'organisme tiers indépendant prévue aux articles L.225-102-1 et R.225-105-2 du code de commerce). Le montant de ces prestations s'élève à 8 000 euros H.T.

Pour la première fois en 2018, préalablement à l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les commissaires aux comptes ont présenté au conseil d'administration réuni sous la forme de comité d'audit leur nouveau rapport permettant ainsi un échange direct entre les commissaires aux comptes et le comité d'audit.

#### **20.6.6 Procès-verbaux des réunions**

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion.

### **20.7 Relations avec les actionnaires**

Aucun actionnaire significatif de la société n'ayant, à ce jour, formulé le souhait de rencontrer le président directeur général hors assemblée générale, ce dernier n'a pas organisé au cours de l'exercice 2017 de moments d'échange avec les actionnaires significatifs ; étant rappelé que les actionnaires significatifs connus de la société sont également les dirigeants mandataires sociaux de la société (Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot) et qu'ils détenaient ensemble au 31 décembre 2017, directement et indirectement, 73,51% du capital et 76,17% des droits de vote exerçables en assemblée générale.

## **20.8 Participations des actionnaires à l'assemblée générale**

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale figurent à l'article 14 des statuts dont des extraits sont reproduits ci-après :

« Les assemblées générales sont composées de tous les actionnaires, à l'exclusion de la société elle-même. Elles sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. »

« Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées générales en y assistant personnellement, en retournant un formulaire de vote par correspondance ou en désignant un mandataire.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L.228-1 du code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenu par un intermédiaire habilité. S'agissant des titres au porteur, l'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier. »

Un actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire, par son conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L.225-106 du code de commerce).

## **20.9 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L.225-37-5 du Code de commerce)**

### **20.9.1 Structure du capital – Participations directes ou indirectes dans le capital de la société**

L'information est présentée au paragraphe 12.1 du Rapport de gestion.

### **20.9.2 Exercice des droits de vote et transferts d'actions**

Les statuts de la société ne prévoient pas de restriction à l'exercice des droits de vote attachés aux actions de la société et la société n'a connaissance d'aucun accord intervenu entre les actionnaires prévoyant des restrictions à l'exercice des droits de vote attachés aux actions de la société.

Les statuts de la société ne prévoient pas de restriction aux transferts d'actions de la société et la société n'a connaissance d'aucun accord intervenu entre les actionnaires prévoyant des restrictions aux transferts d'actions de la société.

En outre, la société n'a connaissance d'aucune convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions.

### **20.9.3 Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux**

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

### **20.9.4 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel**

Aucun mécanisme de contrôle n'est prévu à ce jour, la société n'ayant pas d'actionariat salarié.

### **20.9.5 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration**

Les statuts de la société ne prévoient pas de règles spécifiques en matière de nomination, remplacement des membres du conseil d'administration. En conséquence, les règles applicables en la matière sont celles prévues par les dispositions légales.

### **20.9.6 Règles applicables à la modification des statuts de la société**

Seule l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est habilitée à modifier les statuts de la société ; étant précisé cependant que l'assemblée générale peut, dans certains cas, décider de déléguer sa compétence ou ses pouvoirs au conseil d'administration conformément aux dispositions légales et réglementaires.

### **20.9.7 Pouvoir du conseil d'administration en particulier l'émission ou le rachat d'actions**

Les délégations de compétence et de pouvoirs conférées au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital sont présentées au paragraphe 20.5 du présent rapport.

Le conseil d'administration dispose par ailleurs d'une autorisation de l'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2017 lui permettant de procéder à des rachats d'actions.

Au paragraphe 12.1.5.1 du Rapport de gestion sont présentées les caractéristiques du programme de rachat d'actions et les informations concernant les rachats d'actions effectués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

#### **20.9.8 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés**

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Fait à Rennes, le 16 mars 2018

Le conseil d'administration

## ➤ COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2017

Toutes les données sont en milliers d'euros.

### 1 BILAN CONSOLIDE

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31.12.17</b>	<b>31.12.16</b>
(en milliers d'euros)			
Ecart d'acquisition	5.7.1	0	0
Immobilisations incorporelles	5.7.2	10 649	7 781
Immobilisations corporelles	5.7.3	2 318	2 683
Actifs financiers	5.7.4	416	457
Actifs d'impôts	5.7.9	544	380
Impôts différés actifs	5.8.7	0	0
<b>Actifs non courants</b>		<b>13 927</b>	<b>11 301</b>
Stocks	5.7.5	8 367	10 369
Clients	5.7.6	23 913	21 703
Autres créances	5.7.7	1 348	1 497
Actifs financiers	5.7.4	28 470	15 003
Actifs d'impôts exigibles	5.7.9	0	50
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.7.8	10 294	2 164
<b>Actifs courants</b>		<b>72 392</b>	<b>50 786</b>
<b>Total Actif</b>		<b>86 319</b>	<b>62 087</b>
<b>PASSIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31.12.17</b>	<b>31.12.16</b>
(en milliers d'euros)			
Capital (1)		11 554	11 554
Primes (1)		10 472	10 472
Réserves et résultat consolidé (2)		23 162	5 634
Ecart de conversion		281	705
<b>Capitaux propres groupe</b>	5.7.10	<b>45 469</b>	<b>28 365</b>
Intérêts minoritaires		0	0
<b>Capitaux propres de l'ensemble</b>		<b>45 469</b>	<b>28 365</b>
Engagements envers le personnel	5.7.12	904	847
Emprunts	5.7.13	5 703	1 672
Autres dettes	5.7.14	0	972
Impôts différés passifs	5.8.7	2 588	1 018
<b>Passifs non courants</b>		<b>9 195</b>	<b>4 509</b>
Fournisseurs		15 376	13 395
Emprunts à court terme	5.7.13	4 861	8 643
Dettes fiscales		960	224
Autres dettes	5.7.14	9 455	6 175
Provisions	5.7.11	1 003	776
<b>Passifs courants</b>		<b>31 655</b>	<b>29 213</b>
<b>Total Passif</b>		<b>86 319</b>	<b>62 087</b>

(1) de l'entreprise mère consolidante

(2) dont résultat net de l'exercice +17 542 milliers d'euros

Les notes annexes présentées au point 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

## 2 ÉTAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

### - Compte de résultat net consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.17	31.12.16
<b>Chiffre d'affaires net</b>	5.6	80 448	64 226
Achats	5.8.1	-41 571	-27 002
Charges externes	5.8.1	-14 899	-14 488
Charges de personnel	5.8.1	-8 254	-8 276
Impôts et taxes		-358	-264
Dotations aux amortissements	5.8.2	-3 155	-2 641
Dotations aux provisions	5.8.2	-2 870	-1 361
Variation des stocks	5.8.3	-87	-6 411
Autres produits d'exploitation	5.8.4	398	168
Autres charges d'exploitation	5.8.4	-5 707	-3 342
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>3 945</b>	<b>609</b>
Autres produits opérationnels	5.8.5	3 000	1 000
Autres charges opérationnelles	5.8.5	-1 000	-887
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>5 945</b>	<b>722</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		7	1
Coût de l'endettement financier brut		170	264
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	5.8.6	<b>-163</b>	<b>-263</b>
Autres produits financiers	5.8.6	13 992	3 297
Autres charges financières	5.8.6	0	-321
Charge d'impôt	5.8.7	-2 232	-376
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>17 542</b>	<b>3 059</b>
<b>dont résultat net des activités arrêtées</b>	5.8.8	<b>0</b>	<b>0</b>
Part des intérêts minoritaires		0	0
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>17 542</b>	<b>3 059</b>
Résultat de base par action	5.8.9	1,19	0,21
Résultat dilué par action	5.8.9	1,15	0,20

### - Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

( en milliers d'euros)	31.12.17	31.12.16
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>17 542</b>	<b>3 059</b>
<b>Eléments recyclables en résultat</b>		
Ecart de conversion	-424	286
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	0	0
<b>Eléments non recyclables en résultat</b>		
Réévaluation des immobilisations	0	0
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	15	-192
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	0	0
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part du groupe</b>	<b>-409</b>	<b>94</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres- part du groupe	17 133	3 153
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres- part des minoritaires	0	0

Les notes annexes présentées au point 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

### 3 ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Notes	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total capitaux propres
<b>Situation au 01.01.16</b>		<b>11 554</b>	<b>10 472</b>	<b>-4 240</b>	<b>7 043</b>	<b>419</b>	<b>25 248</b>
Résultat global au 31.12.16	5.8				3 059	286	3 345
Affectation résultat 31.12.15				7 043	-7 043		0
Titres de l'entreprise consolidante	5.7.10			-49			-49
Plus et moins-values sur titres propres	5.7.10			15			15
Autres	5.7.12			-194			-194
<b>Situation au 31.12.16</b>		<b>11 554</b>	<b>10 472</b>	<b>2 575</b>	<b>3 059</b>	<b>705</b>	<b>28 365</b>
<b>Situation au 01.01.17</b>		<b>11 554</b>	<b>10 472</b>	<b>2 575</b>	<b>3 059</b>	<b>705</b>	<b>28 365</b>
Résultat global au 31.12.17	5.8				17 542	-424	17 118
Affectation résultat 31.12.16				3 059	-3 059		0
Titres de l'entreprise consolidante	5.7.10			-175			-175
Plus et moins-values sur titres propres	5.7.10			139			139
Autres	5.7.12			22			22
<b>Situation au 31.12.17</b>		<b>11 554</b>	<b>10 472</b>	<b>5 620</b>	<b>17 542</b>	<b>281</b>	<b>45 469</b>

Les notes annexes présentées au point 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

## 4 TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.17	31.12.16
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Résultat net des sociétés intégrées		17 542	3 059
+ Dotations aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	5.8.2	5 552	4 184
- Reprises des amortissements et provisions		-3 460	-1 000
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	5.8.6	-13 467	-3 165
+/- Charges et produits liés aux stock options	5.7.10	0	0
-/+ Plus et moins-values de cession	5.7.4	-2	-131
Variation des impôts différés	5.8.7	1 570	303
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net</b>		<b>7 735</b>	<b>3 250</b>
Coût de l'endettement financier net	5.8.6	163	263
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net</b>		<b>7 898</b>	<b>3 513</b>
Ecart de conversion sur la marge brute d'autofinancement		-42	91
Stocks	5.7.5	2 002	6 966
Clients	5.7.6	-2 210	-6 827
Fournisseurs		1 981	-4 943
Autres		189	63
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>1 962</b>	<b>-4 741</b>
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles</b>		<b>9 655</b>	<b>-1 400</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux investissements</b>			
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations incorporelles	5.7.2	-1 620	-1 442
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations corporelles	5.7.3	-667	-804
Encaiss/ cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.7.3	2	2
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations financières	5.7.4	-2	-33
Encaiss/ cessions d'immobilisations financières	5.7.4	0	547
Trésorerie nette / acquisitions et cessions de filiales		0	0
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>-2 287</b>	<b>-1 730</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Augmentation de capital ou apports en numéraire	5.7.10	568	0
Dividendes versées aux minoritaires		0	0
Emprunts	5.7.13	9 500	0
Remboursement de comptes courants d'actionnaires	5.7.14	0	-424
Remboursement des emprunts	5.7.13	-3 157	-3 501
Autres flux liés aux opérations de financement		0	0
<b>Total des flux liés aux opérations de financement</b>		<b>6 911</b>	<b>-3 925</b>
<b>Incidence des écarts de conversion</b>		<b>-47</b>	<b>75</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>14 232</b>	<b>-6 980</b>
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	5.7.8 et 5.7.13	-3 953	3 027
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	5.7.8 et 5.7.13	10 279	-3 953

Les notes annexes présentées au point 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

- **Tableau des variations des passifs issus des activités de financement du tableau des flux de trésorerie**

(en milliers d'euros)	31.12.16	Flux de trésorerie	Autres			31.12.17
			Acquisition	Changements dans les taux de change	Changements dans les justes valeurs	
Emprunts à long terme	1 672	4 031	0	0	0	5 703
Emprunts à court terme	2 510	2 312	0	0	0	4 822
Passifs de location	0	0	0	0	0	0
Actifs de couverture	0	0	0	0	0	0
<b>Total des activités de financement</b>	<b>4 182</b>	<b>6 343</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 525</b>

## **5 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES**

### **5.1 Informations générales**

Les états financiers ont été arrêtés le 20 mars 2018 par le conseil d'administration.

Guillemot Corporation est concepteur et fabricant de matériels et d'accessoires de loisirs interactifs. Le Groupe propose une gamme de produits diversifiée sous les marques Hercules et Thrustmaster. Acteur sur ce marché depuis 1984, le Groupe Guillemot Corporation est désormais présent dans 11 pays dont la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, le Canada, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Italie, la Belgique, la Chine - Hong-Kong et la Roumanie et diffuse ses produits dans plus de 85 pays. La mission du Groupe est d'offrir des produits performants et ergonomiques pour maximiser les satisfactions des utilisateurs de loisirs numériques interactifs.

La société est une société anonyme dont le siège social est situé Place du Granier, BP 97143, 35 571 Chantepie Cedex.

### **5.2 Evènements significatifs de l'exercice**

Le chiffre d'affaires annuel du Groupe en 2017 s'établit à 80,4 millions d'euros en croissance de 25%. L'activité Thrustmaster, grâce à la force de ses nouveautés et la bonne actualité des jeux de course, croît de plus de 40% sur l'année.

L'activité Hercules, après l'arrêt de ses gammes de haut-parleurs multimédia et webcams, est en repli de 57%, avec une moindre baisse au quatrième trimestre à -42%.

Le Groupe bénéficie de ses efforts de Recherche et Développement qui ont permis de créer et de mettre sur le marché des volants haut de gamme, très appréciés par les joueurs les plus exigeants.

La force de ses partenariats de licences dont celle du jeu Gran Turismo® a renforcé les perspectives mondiales de ses gammes.

La politique de déploiement commercial se traduit par une croissance de 66% en Asie Pacifique et de 30% dans les Amériques, qui représentent maintenant respectivement plus de 10% et 32% des ventes du Groupe.

#### **Thrustmaster**

- Très forte progression de Thrustmaster sur l'année à +42%.
  - Sortie de deux nouveaux volants haut de gamme : Lancement dans près d'une quarantaine de pays du volant T-GT sous licence Gran Turismo®, et du volant TS-XW RACER Sparco P310 Competition Mod pour Xbox® One et Xbox® One X, sorti simultanément avec le jeu Forza MotorSport®7.
  - Joysticks : T.Flight Hotas One, premier joystick sur Xbox® One, pour jouer au jeu Elite Dangerous, le jeu de référence pour la simulation dans l'espace.
- Signature de nouveaux partenariats forts : Elargissement du partenariat avec Ferrari pour les casques Gaming, signature d'un nouveau partenariat avec Sparco®, le célèbre fabricant d'équipements de sports mécaniques.
- Présence renforcée sur les plus grands salons mondiaux notamment avec Sony sur tous les événements du lancement mondial de GT Sport® en tant que volant officiel mettant en valeur le nouveau volant T-GT.
- Renforcement de l'implantation des produits du Groupe en Asie (Hong-Kong, Chine, Corée du Sud, Japon) et Australie, permettant à Thrustmaster de se positionner comme un acteur majeur sur les gammes de volants et joysticks dans ces pays.
- Accélération très forte des ventes Thrustmaster en Amérique du Nord avec une montée en puissance de la marque au sein des principales enseignes de magasins (Best Buy, GameStop, Wal Mart...).

#### **Hercules**

- Poursuite du plan d'innovation intégrant les dernières techniques de « *Design thinking* » et de « *Big Data* » pour construire les gammes futures WAE et DJ Hercules.
- Sortie de la nouvelle version 3.6 du logiciel DJ DJUCED™ 40° avec l'intégration du service de streaming haute résolution QOBUZ, qui permet l'accès à plus de quarante millions de titres.

Le résultat opérationnel courant ressort à +3,9 millions d'euros pour l'exercice 2017 contre un résultat de +0,6 million d'euros au 31 décembre 2016.

Le résultat opérationnel s'établit à +5,9 millions d'euros et prend en compte un Autre produit opérationnel de 3 millions d'euros lié à une reprise de dépréciation sur la marque Thrustmaster, et une Autre charge opérationnelle de 1 million d'euros provenant d'une dépréciation sur la marque Hercules.

Le résultat net consolidé s'établit à +17,5 millions d'euros contre +3,1 millions d'euros l'an dernier. Ce résultat comprend un produit financier net d'Impôt sur les sociétés de 11,9 millions d'euros lié à un gain de réévaluation du portefeuille de titres Ubisoft Entertainment détenu par le Groupe. Les capitaux propres totalisent 45,5 millions d'euros au 31 décembre 2017.

L'endettement net s'établit en baisse à 1,2 million d'euros au 31 décembre 2017 (hors portefeuille de valeurs mobilières de placement de 28,3 millions d'euros) contre 9,1 millions d'euros au 31 décembre 2016.

### **5.3 Référentiel**

Conformément au Règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Guillemot Corporation présente ici ses états financiers consolidés de l'exercice 2017 conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Ces normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations.

### **5.4 Principales méthodes comptables**

#### **5.4.1 Nouvelles normes et interprétations IFRS**

Les textes IFRS applicables de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 sont les suivants :

- Modification d'IAS 7 : Information supplémentaire à fournir sur la variation des dettes financières au bilan, notamment mouvements non cash.
- Modification d'IAS 12 : Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes
- Modification d'IFRS 12 : Clarification du champ d'application des obligations d'information

Ces normes, amendements à des normes existantes et interprétations n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Les normes IFRS 9 sur les instruments financiers, IFRS 15 sur les produits des activités ordinaires tirées des contrats conclus avec des clients et IFRS 16 sur les contrats de location sont à l'étude.

Concernant IFRS 15, le Groupe ne dispose pas de contrats avec des obligations de performance. L'impact attendu sur les états financiers est estimé peu significatif.

Concernant IFRS 16, le Groupe est propriétaire de la majorité de ses actifs et il existe peu de contrats de location significatifs. L'impact attendu sur les états financiers est estimé peu significatif.

Concernant IFRS 9, cette norme modifie les règles de classements et d'évaluation des actifs financiers, ainsi que le modèle de dépréciation de ces actifs. L'impact attendu sur les états financiers est estimé peu significatif.

#### **5.4.2 Principes de consolidation**

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par le Groupe Guillemot Corporation, au sens de la norme IFRS 10, c'est-à-dire les sociétés dans lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont intégrées globalement. L'ensemble des sociétés consolidées clôture ses comptes annuels le 31 décembre. Les méthodes comptables des filiales sont alignées sur celles du Groupe. Les sociétés dans lesquelles le Groupe n'a pas une influence notable ne sont pas consolidées. Le Groupe Guillemot Corporation n'exerce aucun contrôle conjoint ni influence notable sur ses autres participations. Les résultats des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation sont consolidés à compter de la date de prise de contrôle ou de la date de création des sociétés. Les éliminations des opérations intragroupes sont réalisées pour toutes les sociétés du Groupe suivant les règles applicables en matière de consolidation. Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les résultats internes non réalisés compris dans l'actif immobilisé et dans les stocks des sociétés consolidées sont éliminées. Le mode de calcul du Résultat Opérationnel Courant est conforme à la recommandation ANC 2013.R.03.

#### **5.4.3 Immobilisations incorporelles**

##### Marques

Les marques acquises par le Groupe ont été considérées comme ayant une durée de vie indéterminée et ne sont donc pas amorties. Leur durée d'utilité est réexaminée chaque année et les marques sont soumises à des tests de dépréciation au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'immobilisation incorporelle appartient. Un test de dépréciation est également réalisé en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. En l'absence de marché actif sur les marques de notre secteur d'activité, la méthode de la juste valeur n'est pas appliquée pour la valorisation des marques détenues par le Groupe. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif, c'est-à-dire de son utilisation continue et de sa sortie en fin de durée d'utilité. Cette méthode est retenue pour la valorisation des marques.

### Ecarts d'acquisition

Lors de la prise de contrôle d'une nouvelle société, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de la filiale acquise sont inscrits au bilan consolidé pour leur juste valeur à cette date. L'écart positif entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise par le Groupe dans la juste valeur nette des actifs nets identifiables est porté à la rubrique " écarts d'acquisition ". Après la comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Les écarts d'acquisition sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les pertes de valeur ne sont pas réversibles. Pour les besoins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe susceptibles de bénéficier des synergies.

Les éléments acquis par le Groupe reconnus comme des fonds de commerce, et en particulier les éléments incorporels (clientèle, part de marché, savoir-faire...) permettant à la société d'exercer son activité et de poursuivre son développement, mais qui ne répondent pas aux critères d'identification permettant de les présenter isolément à l'actif du bilan consolidé, sont également assimilés à des écarts d'acquisition.

### Frais de Recherche et Développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisation dès lors que les conditions sont remplies :

- Faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- Intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre,
- Capacité à l'utiliser ou le vendre,
- Probabilité que des profits futurs pourront être rattachés à cet actif,
- Disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour réaliser le projet,
- Capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

L'amortissement des frais de développement, retenu en fonction de la durée d'utilisation de l'actif considéré, s'étale sur une durée ne dépassant pas 5 ans.

### Les logiciels de bureautique

Les logiciels de bureautique sont amortis sur leur durée réelle d'utilisation, généralement comprise entre 3 et 5 ans.

### Licences

Les licences concernent des droits de diffusion et de reproduction acquis auprès de tiers. La signature de contrats de licences peut donner lieu au paiement de montants garantis. Ces montants sont comptabilisés dans un compte Licences en immobilisations incorporelles dès lors qu'ils répondent à la définition d'un actif (identifiable, contrôlé et porteur d'avantages économiques futurs), et amortis en linéaire selon la durée des contrats.

#### **5.4.4 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Les amortissements calculés, par application de taux homogènes au sein du Groupe, sont déterminés en fonction de leur durée d'utilité attendue par référence aux modes et aux durées d'utilisations suivantes :

Bâtiments :	20 ans (linéaire)
Agencements et aménagements :	10 ans (linéaire)
Installations techniques :	entre 1 et 10 ans (linéaire)
Matériel de transport :	4 ou 5 ans (linéaire)
Matériel de bureau et matériel informatique :	entre 3 et 5 ans (linéaire)
Mobilier :	5 à 10 ans (linéaire)

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

#### **5.4.5 Dépréciation d'actifs non financiers**

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières indiquant un indice de perte de valeur, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif, c'est-à-dire de son utilisation continue et de sa sortie en fin de durée d'utilité.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Pour les actifs non financiers (autres que les goodwill) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les marques et goodwill détenus en France sont alloués aux deux unités génératrices de trésorerie Hercules et Thrustmaster composant les segments de l'information sectorielle par activité.

#### **5.4.6 Contrats de location**

Les contrats de location qui transfèrent pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont considérés comme des contrats de location financement.

Ils sont comptabilisés à l'actif pour leur coût de revient et amortis selon une méthode décrite ci-dessus. La dette correspondante est inscrite au passif.

Il n'y a pas de contrats de location financement en cours au 31 décembre 2017.

Les contrats de location dans lesquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple (nets de toute mesure incitative de la part du bailleur) sont constatés au compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat.

#### **5.4.7 Actifs financiers**

Le référentiel IFRS définit quatre catégories d'actifs financiers que sont les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en résultat, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les actifs disponibles à la vente.

Les titres en portefeuille sont inscrits à l'actif à leur coût d'acquisition, augmenté, dans le cas des actifs autres que ceux classés parmi les actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif. La valeur d'inventaire de chaque participation est appréciée en fonction de la quote-part de la situation nette réévaluée et des perspectives d'avenir de la société. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur constatée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Les actions propres à la clôture sont déduites des capitaux propres du Groupe pour leur valeur d'acquisition, valeur de 903 milliers d'euros au 31 décembre 2017 (Méthode FIFO).

La juste valeur d'inventaire des actifs financiers est le dernier cours du jour du mois de clôture pour les titres cotés, et la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition et s'il existe un indicateur objectif de dépréciation, une provision pour dépréciation sera pratiquée.

Afin de limiter le risque de change du Groupe, Guillemot Corporation peut couvrir les risques de variations de change par des contrats d'achats à terme et des options de change. Comme les opérations ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, elles sont comptabilisées comme des instruments de transaction. Ces instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction au bilan dans les actifs ou passifs financiers courants. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat financier.

#### **5.4.8 Actifs d'impôts exigibles**

La distinction entre actifs d'impôts exigibles courants et non courants apparaît au bilan consolidé.

#### **5.4.9 Stocks et encours**

Les stocks et encours de l'ensemble des sociétés du Groupe sont évalués, après élimination des marges internes, sur la base de leur coût d'approvisionnement. L'évaluation est réalisée selon la méthode FIFO (First In First Out).

Les coûts d'emprunt sont toujours exclus de la valorisation des stocks. Des dépréciations sont constituées lorsque leur coût se trouve supérieur à la valeur probable de réalisation diminuée des frais de commercialisation. Des analyses de dépréciation sont réalisées chaque année et la valeur probable de réalisation est calculée en fonction de l'évolution observée et attendue des ventes et des prix de marché des produits.

#### **5.4.10 Avances et acomptes versés**

Ce poste regroupe les acomptes sur commande versés aux fournisseurs.

#### **5.4.11 Clients**

Les clients ont été évalués initialement à leur juste valeur. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation en fonction de l'espérance de recouvrabilité des créances à la clôture. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

#### **5.4.12 Autres créances**

Les autres créances comprennent principalement les créances de TVA.

#### **5.4.13 Impôts différés**

Les impôts différés, qui reflètent les différences temporelles entre les valeurs comptables après retraitement de consolidation et les bases fiscales des actifs et passifs, sont comptabilisés selon la méthode du taux variable. Des impôts différés sont constatés au compte de résultat et au bilan pour tenir compte des déficits courants dès lors que leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs s'avère probable dans les délais de récupération raisonnables. En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré au cours de l'exercice où ces changements de taux sont connus, en compte de résultat ou parmi les autres éléments du résultat global, suivant le mode de comptabilisation initial des impôts différés correspondants. Les impôts différés actifs sont comptabilisés à concurrence des impôts différés passifs, en tenant compte des règles fiscales en vigueur liées notamment au plafonnement de l'utilisation des reports déficitaires. Ils sont compensés si l'entité imposable a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et si ces actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

#### **5.4.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de certificats de dépôt (placements très liquides de maturité inférieure à trois mois, qui ne représentent pas de risque significatif de perte de valeur).

#### **5.4.15 Opérations en monnaies étrangères et conversion des états financiers**

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au taux de la couverture de change mise en place le cas échéant. Les actifs et les passifs non couverts exprimés en devises sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion actifs et passifs monétaires sont incorporés dans le résultat consolidé au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

Toutes les filiales du Groupe ont pour monnaie de fonctionnement la monnaie locale. Les comptes des filiales étrangères en devises étrangères, non situées dans des zones à forte inflation, sont convertis selon la méthode du cours de clôture, les écarts de conversion étant rapportés aux autres éléments du résultat global.

#### **5.4.16 Autres dettes**

Les autres dettes comprennent les dettes sociales, les comptes courants, les produits constatés d'avance et les dettes diverses.

#### **5.4.17 Provisions pour risques et charges**

Une provision est comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation. Le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Sous cette rubrique sont présentées les provisions pour risques liées à des litiges de nature commerciale ainsi que les provisions pour garantie et retours de produits.

#### **5.4.18 Avantages au personnel**

A leur départ à la retraite, les salariés du Groupe doivent recevoir une indemnité calculée selon les dispositions de la convention collective dont ils dépendent. Ce régime est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Le Groupe n'a pas d'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre que le régime légal prévu par les conventions collectives dont dépendent les salariés du Groupe.

Une provision correspondant à la valeur actualisée de l'obligation est comptabilisée au bilan dans la rubrique provision pour retraite.

#### **5.4.19 Paiements en actions et assimilés**

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération qui sont dénoués en instruments de capitaux propres (options sur actions). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, sans tenir compte des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché. Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. A chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

#### **5.4.20 Information sectorielle**

Les secteurs opérationnels sont présentés sur les mêmes bases que celles utilisées dans le reporting interne fourni à la direction du Groupe.

L'information sectorielle par activité concerne les secteurs d'activité Hercules et Thrustmaster. L'information sectorielle par zone géographique est basée sur les secteurs géographiques suivants : Union européenne, Amérique du Nord et Autres.

#### **5.4.21 Comptabilisation des produits**

Conformément à la norme IAS 18, l'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir en tenant compte du montant de toute remise commerciale ou rabais pour quantités consenti par l'entreprise. Les ventes de produits sont enregistrées et considérées comme définitives à la date de livraison correspondant à la date de transferts des risques et avantages. Tous les produits vendus par le Groupe disposent d'une garantie légale de conformité de 2 ans. Dans certains cas, les produits font l'objet d'un rachat de garantie via une remise accordée au client. Pour les autres cas, l'obligation de garantie est comptabilisée via une provision correspondant à la meilleure estimation des coûts liés aux retours probables (annulation de la marge seule ou de la totalité du chiffre d'affaires si les produits retournés sont invendables, augmentée des coûts estimés de réparation et autres coûts liés aux retours). Cette estimation est basée sur une analyse réalisée par le Groupe qui tient compte notamment du niveau des ventes, de l'observation des délais moyens de retour des produits non conformes et du jugement de la direction.

Par ailleurs, les conditions générales de vente ne prévoient pas d'accord par le Groupe de retours de marchandises invendues. En pratique, si de tels accords existent, l'accord de reprise est comptabilisé en déduction du chiffre d'affaires sur la base des retours accordés. Dans le cas où la direction anticipe des retours supplémentaires liés à des ventes passées, l'obligation de reprise est comptabilisée en provision pour risques et charges.

#### **5.4.22 Subventions publiques**

Les subventions de l'exercice sont présentées dans le compte de résultat en déduction des charges auxquelles elles sont liées. Les éventuelles créances sur l'organisme public ayant octroyé la subvention sont classées en autres créances.

#### **5.4.23 Emprunts**

Les emprunts sont initialement comptabilisés au bilan à la juste valeur. Les emprunts sont ensuite comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

#### **5.4.24 Résultat par action**

Le Groupe présente un résultat de base par action et un résultat dilué par action en retenant le résultat net consolidé.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

#### **5.4.25 Incertitudes concernant les évaluations**

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus

élevés en terme de jugement ou de complexité, ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés, sont décrits à travers l'annexe et concernent principalement la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles, des créances clients et des stocks, ainsi que les produits et les provisions.

## 5.5 Périmètre de consolidation

### 5.5.1 Sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du Groupe Guillemot Corporation

SOCIETE	Numéro SIREN	Pays	Pourcentage de contrôle/d'intérêt	Méthode
GUILLEMOT CORPORATION SA	414 196 758	France	Société-mère	Intégration Globale
GUILLEMOT Administration et Logistique SARL	414 215 780	France	99,96%	Intégration Globale
HERCULES THRUSTMASTER SAS	399 595 644	France	99,42%	Intégration Globale
GUILLEMOT Innovation Labs SAS	752 485 334	France	100,00%	Intégration Globale
GUILLEMOT Ltd (b)		Royaume-Uni	99,99%	Intégration Globale
GUILLEMOT Inc		Canada	74,89%(a)	Intégration Globale
GUILLEMOT GmbH		Allemagne	99,75%	Intégration Globale
GUILLEMOT Corporation (HK) limited		Hong-Kong	99,50%	Intégration Globale
GUILLEMOT Recherche et Développement Inc		Canada	99,99%	Intégration Globale
GUILLEMOT Romania Srl		Roumanie	100,00%	Intégration Globale
GUILLEMOT Inc		Etats-Unis	99,99%	Intégration Globale
GUILLEMOT SA		Belgique	99,93%	Intégration Globale
GUILLEMOT SRL		Italie	100,00%	Intégration Globale
GUILLEMOT Electronic Technology (Shanghai) Co., Ltd		Chine	100,00%	Intégration Globale
GUILLEMOT Spain SL		Espagne	100,00%	Intégration Globale

(a) Guillemot Inc (Etats-Unis) détient également 25,11%. (b) La filiale Guillemot Ltd bénéficie de l'exemption d'audit statutaire

Les intérêts minoritaires ne sont pas calculés au vu de leur caractère non significatif.

### 5.5.2 Variation du périmètre

Néant.

## 5.6 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 sur les secteurs opérationnels, le Groupe présente les formats d'information sectorielle sur les mêmes bases que celles utilisées dans le reporting interne fourni à la direction.

L'information sectorielle par activité concerne les secteurs d'activité Hercules et Thrustmaster. L'information sectorielle par zone géographique est basée sur les secteurs géographiques suivants : Union Européenne, Amérique du Nord et Autres.

### 5.6.1 Information sectorielle par activité

Le secteur d'activité Hercules inclut les gammes de produits suivants : Djing et musique numérique, enceintes sans fil pour smartphones et tablettes.

Le secteur d'activité Thrustmaster inclut les accessoires de jeux pour PC et consoles suivants : volants, gamepads, joysticks et casques gaming.

- Chiffre d'affaires par activité (en millions d'euros)

Chiffre d'affaires réalisé par :	31.12.17	31.12.16
<b>Hercules</b>	<b>4,7</b>	<b>11,0</b>
Périphériques numériques	4,3	9,5
OEM *	0,4	1,5
<b>Thrustmaster</b>	<b>75,7</b>	<b>53,2</b>
Gammes d'accessoires de jeux	75,7	53,2
OEM *	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>80,4</b>	<b>64,2</b>

\* Accessoires développés pour compléter des produits de sociétés tierces (Original Equipment Manufacturer)

- Compte de résultat par activité (en milliers d'euros)

	31.12.17			31.12.16		
	Total	Hercules	Thrustmaster	Total	Hercules	Thrustmaster
Chiffre d'affaires	80 448	4 764	75 684	64 226	10 999	53 227
Dotations aux amortissements	3 155	1 011	2 144	2 641	1 171	1 470
Dotations aux provisions	2 870	975	1 895	1 361	626	735
Résultat opérationnel courant	3 945	-2 924	6 869	609	-2 719	3 328
Résultat opérationnel	5 945	-3 924	9 869	722	-3 607	4 329

- Bilan par secteur d'activité (en milliers d'euros)

	31.12.17			31.12.16		
	Total	Hercules	Thrustmaster	Total	Hercules	Thrustmaster
Ecarts d'acquisition	0	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	10 649	1 286	9 363	7 781	2 833	4 948
Immobilisations corporelles	2 318	777	1 541	2 683	1 184	1 499
Stocks	8 367	1 762	6 605	10 369	2 804	7 565
Clients	23 913	1 817	22 096	21 703	3 472	18 231
Actifs non affectés	41 072	-	-	19 551	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>86 319</b>	<b>5 642</b>	<b>39 605</b>	<b>62 087</b>	<b>10 293</b>	<b>32 243</b>
Capitaux propres	45 469	-	-	28 365	-	-
Provisions	1 907	551	1 356	1 623	562	1 061
Fournisseurs	15 376	2 876	12 500	13 395	3 482	9 913
Passifs non affectés	23 567	-	-	18 704	-	-
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>86 319</b>	<b>3 427</b>	<b>13 856</b>	<b>62 087</b>	<b>4 044</b>	<b>10 974</b>

Les actifs non affectés sont les actifs financiers, les actifs d'impôts, les autres créances et la trésorerie.  
Les passifs non affectés sont les emprunts, les autres dettes, les dettes fiscales et les impôts différés passifs.

**5.6.2 Information sectorielle par zone géographique**

- Chiffre d'affaires par zone géographique (en millions d'euros) :

Chiffre d'affaires réalisé par :	31.12.17	31.12.16
Union Européenne	44,5	36,7
Amérique du Nord	24,6	20,1
Autres	11,3	7,4
<b>TOTAL</b>	<b>80,4</b>	<b>64,2</b>

- Valeur globale des actifs par implantation géographique (en milliers d'euros) :

	31.12.17				31.12.16			
	Total	UE	Amérique du Nord	Autres	Total	UE	Amérique du Nord	Autres
Ecarts d'acquisition	0	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	2 318	2 127	169	22	2 683	2 506	145	32
Actifs financiers	28 886	28 821	27	38	15 460	15 391	29	40
Stocks	8 367	2 947	998	4 422	10 369	5 099	1 398	3 872
Clients	23 913	13 152	7 413	3 348	21 703	13 456	6 294	1 953
Autres créances	1 348	1 132	3	213	1 497	1 326	156	15
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 294	9 581	387	326	2 164	1 482	518	164
Actifs d'impôts exigibles	544	368	176	-	430	254	176	-
Actifs non affectés	10 649	-	-	-	7 781	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>86 319</b>	<b>58 128</b>	<b>9 173</b>	<b>8 369</b>	<b>62 087</b>	<b>39 514</b>	<b>8 716</b>	<b>6 076</b>

Les actifs non affectés sont les immobilisations incorporelles.

## 5.7 Notes sur le bilan

### 5.7.1 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition s'analysent comme suit au 31 décembre 2017 :

Variation des écarts d'acquisition	Brut au 31.12.16	Variation	Brut au 31.12.17
Guillemot Ltd (Royaume-Uni)	1	-	1
Hercules Thrustmaster SAS (France)	1 299	-	1 299
Guillemot Administration et Logistique SARL (France)	233	-	233
Guillemot SA (Belgique)	233	-	233
Guillemot Inc (Etats-Unis)	1 034	-	1 034
Guillemot Corporation SA (France)	941	-	941
Guillemot Inc (Canada)	16 894	-	16 894
Guillemot Srl (Italie)	4 392	-	4 392
<b>Total</b>	<b>25 027</b>	<b>0</b>	<b>25 027</b>

Dépréciations des écarts d'acquisition	Provisions au 31.12.16	Perte de valeur complémentaire du 01.01.17 au 31.12.17	Provisions au 31.12.17
Guillemot Ltd (Royaume-Uni)	1	-	1
Hercules Thrustmaster SAS (France)	1 299	-	1 299
Guillemot Administration et Logistique SARL (France)	233	-	233
Guillemot SA (Belgique)	233	-	233
Guillemot Inc (Etats-Unis)	1 034	-	1 034
Guillemot Corporation SA (France)	941	-	941
Guillemot Inc (Canada)	16 894	-	16 894
Guillemot Srl (Italie)	4 392	-	4 392
<b>Total</b>	<b>25 027</b>	<b>0</b>	<b>25 027</b>

<b>Valeur nette</b>	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
---------------------	--------------	----------	----------

### 5.7.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi :

Valeurs brutes	31.12.16	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	31.12.17
Marques	10 842					10 842
Frais de développement	5 821		1 548	1 216	4	6 157
Frais de développement en cours	1 578		1 571	1 888	8	1 269
Licences	2 520		1 985	1 741		2 764
Concessions, brevets	909		50		-13	946
Autres immobilisations incorporelles	980		4	1	-25	958
<b>TOTAL</b>	<b>22 650</b>	<b>0</b>	<b>5 158</b>	<b>4 846</b>	<b>-26</b>	<b>22 936</b>

Amortissements et provisions	31.12.16	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	31.12.17
Marques	7 110		1 000	3 000		5 110
Frais de Développement	3 748		1 648	1 265		4 131
Licences	2 163		782	1 741		1 204
Concessions, brevets	872		26		-12	886
Autres immobilisations incorporelles	975		3		-22	956
<b>TOTAL</b>	<b>14 868</b>	<b>0</b>	<b>3 459</b>	<b>6 006</b>	<b>-34</b>	<b>12 287</b>

Valeurs nettes	31.12.16	31.12.17
Marques	3 732	5 732
Frais de Développement	2 073	2 026
Frais de Développement en cours	1 578	1 269
Licences	357	1 560
Concessions, brevets	37	60
Autres immobilisations incorporelles	5	2
<b>TOTAL</b>	<b>7 782</b>	<b>10 649</b>

## Marques

Les marques comprennent les marques acquises Thrustmaster et Hercules. Ces marques sont soumises à des tests de dépréciation à chaque arrêté et valorisées en tenant compte des cash flows futurs actualisés.

En l'absence de marché actif sur les marques de notre secteur d'activité, la méthode de la juste valeur n'est pas appliquée pour la valorisation des marques détenues par le Groupe.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif, c'est-à-dire de son utilisation continue et de sa sortie en fin de durée d'utilité. Cette méthode est retenue pour la valorisation des marques.

La marque Hercules est affectée à l'Unité génératrice de trésorerie Hercules.

Le test de dépréciation sur l'UGT Hercules a entraîné la constatation d'une dépréciation d'un million d'euros sur la marque Hercules au 31 décembre 2017, comptabilisée au poste Autres charges opérationnelles.

La marque Hercules a désormais une valeur nette au bilan de 432 milliers d'euros contre un coût d'acquisition de 1 432 milliers d'euros.

Conformément à IAS 36, les projections se font sur 5 ans avec une valeur terminale.

Les hypothèses retenues pour l'application de ce test de valeur à l'Unité Génératrice de Trésorerie Hercules sont :

- Ratio cash flows opérationnels sur chiffre d'affaires négatif pour les 2 années à venir puis taux de 5% pour les 3 années suivantes.

- Projections sur 5 ans (Chiffre d'affaires à l'équilibre en 2018, hausse annuelle de 50% du chiffre d'affaires en 2019, puis hausse de 25% sur les 3 années suivantes).

- Taux de croissance à long terme de 2%.

- Taux d'actualisation de 12%.

La valeur comptable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Hercules totalise un montant de 3,8 millions d'euros avant dépréciation.

La valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Hercules totalise un montant de 2,8 millions d'euros.

L'activité Hercules affiche une baisse importante de son chiffre d'affaires depuis quelques années suite à l'arrêt successif des gammes de produits Wifi, CPL, webcams et plus récemment des enceintes multimedia.

Le recentrage de l'activité sur les produits audio est en cours mais nécessite des investissements R&D et marketing importants, qui ont un impact sur la rentabilité à court terme. Par rapport aux hypothèses retenues l'année dernière pour le test de dépréciation, l'absence de rentabilité à court terme, due au niveau de chiffre d'affaires, impacte la valeur recouvrable de l'actif et entraîne la constatation d'une dépréciation de 1 million d'euros.

L'émergence des smartphones et des usages nomades de la musique est un mouvement de fond auquel Hercules s'est préparé ces dernières années en déployant sa Recherche et Développement sur ces nouveaux marchés.

Le recentrage de l'activité sur les produits audio conforte le Groupe dans ses hypothèses de croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires Hercules sur les 5 années à venir.

Test de sensibilité sur le taux d'actualisation :

Une hausse de 1% du taux d'actualisation a un impact de -0,3 million d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Hercules.

Une baisse de 1% du taux d'actualisation a un impact de + 0,3 million d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Hercules.

Test de sensibilité sur le ratio Cash Flow / Chiffre d'Affaires :

Une hausse de 1% du ratio Cash Flow / Chiffre d'Affaires sur la période 2020-2022 a un impact de +0,9 million d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Hercules.

Une baisse de 1% du ratio Cash Flow / Chiffre d'Affaires sur la période 2020-2022 a un impact de -0,9 million d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Hercules.

La marque Thrustmaster est affectée à l'Unité génératrice de trésorerie Thrustmaster.

Le test de dépréciation sur l'UGT Thrustmaster a entraîné la constatation d'une reprise de provision de 3 millions d'euros sur la marque Thrustmaster au 31 décembre 2017, comptabilisée au poste Autres produits opérationnels.

La marque Thrustmaster a une valeur nette au bilan de 5 300 milliers d'euros contre un coût d'acquisition de 9 410 milliers d'euros.

Conformément à IAS 36, les projections se font sur 5 ans avec une valeur terminale.

Les hypothèses retenues pour le calcul des cash flows futurs actualisés pour l'Unité génératrice de trésorerie Thrustmaster sont les suivantes :

- Ratio cash flows opérationnels sur chiffre d'affaires de 5%
- Projections appliquées à un business plan sur 5 ans avec un chiffre d'affaires stable en 2018 et 2019, en baisse de 10% sur les 2 années suivantes puis stable, prenant en compte la cyclicité de l'activité liée aux sorties des consoles de jeux.
- Taux d'actualisation de 12%.

La valeur comptable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Thrustmaster totalise un montant de 24 millions d'euros avant reprise de dépréciation.

La valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Thrustmaster totalise un montant de 27 millions d'euros.

L'évaluation de la marque Thrustmaster présente un risque d'ajustement sur les exercices à venir, dans le cas où les hypothèses faites sur les cash flows futurs générés par l'activité Thrustmaster étaient revues à la hausse ou à la baisse.

Thrustmaster a acquis une reconnaissance mondiale et est désormais incontournable sur le marché des volants pour PC et consoles, dont la base installée continue de grandir. Le Groupe vient de réaliser un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros ces trois dernières années.

Par rapport aux hypothèses retenues l'année dernière pour le test de dépréciation, la confirmation des perspectives d'évolution du chiffre d'affaires et de la rentabilité impactent la valeur recouvrable de l'actif et entraînent la constatation d'une reprise de dépréciation de 3 000 milliers d'euros.

L'impact potentiel maximal sur le compte de résultat du Groupe serait de + 4 110 milliers d'euros en cas de reprise totale de la dépréciation sur la marque Thrustmaster dans les années à venir.

Test de sensibilité sur le taux d'actualisation :

Une hausse de 1% du taux d'actualisation a un impact de -2,0 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Thrustmaster.

Une baisse de 1% du taux d'actualisation a un impact de + 2,3 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Thrustmaster

Test de sensibilité sur le ratio Cash Flow / Chiffre d'Affaires :

Une hausse de 1% du ratio Cash Flow / Chiffre d'Affaires a un impact de +5,4 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Thrustmaster.

Une baisse de 1% du ratio Cash Flow / Chiffre d'Affaires a un impact de -5,4 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Thrustmaster.

### Frais de développement

Concernant les Frais de développement, les projets respectant les 6 critères d'éligibilité définis par la norme IAS 38 sont immobilisés.

L'éligibilité des projets est revue trimestriellement par la direction financière et la direction technique, en accord avec la direction générale. Le passage d'immobilisation en cours à immobilisation en frais de développement s'effectue au moment de la mise en production de l'actif (Montant de 1 548 milliers d'euros sur l'exercice). Le montant des mises au rebut et d'abandons de projets s'élève pour l'exercice à 814 milliers d'euros et concernent principalement des projets de développement ne respectant plus les conditions d'activation. Les sociétés du Groupe Guillemot Corporation qui produisent des Frais de développement sont Hercules Thrustmaster SAS, Guillemot Recherche&Développement Inc, Guillemot Romania Srl et Guillemot Corporation (HK) Limited. Les coûts activés concernent potentiellement l'ensemble des gammes de produits des marques Hercules et Thrustmaster.

L'augmentation des Frais de développement en cours sur l'exercice totalise 1 571 milliers d'euros. Ces investissements sont financés sur fonds propres et en ayant recours à des emprunts bancaires et autorisations de découverts (cf note 5.7.13).

La distribution géographique de ces Frais de développement en cours est la suivante pour 2017 : France 955 milliers d'euros, étranger 693 milliers d'euros.

### Licences

Le poste Licences comprend les montants garantis à payer sur la durée de vie des contrats.

### 5.7.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles destinées à l'exploitation se répartissent comme suit :

Valeurs brutes	31.12.16	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	31.12.17
Terrains	399					399
Constructions	5 493		22	6	-2	5 507
Installations techniques	4 904		765	1 513	-13	4 143
Autres immos corporelles	1 117		144	28	-15	1 218
Immobilisations en cours	479		480	834		125
<b>TOTAL</b>	<b>12 392</b>	<b>0</b>	<b>1 411</b>	<b>2 381</b>	<b>-30</b>	<b>11 392</b>

Amortissements	31.12.16	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	31.12.17
Constructions	4 797		200	6		4 991
Installations techniques	3 982		639	1 513	-12	3 096
Autres immos corporelles	931		93	27	-10	987
<b>TOTAL</b>	<b>9 710</b>	<b>0</b>	<b>932</b>	<b>1 546</b>	<b>-22</b>	<b>9 074</b>

Valeurs nettes	31.12.16	31.12.17
Terrains	399	399
Constructions	696	516
Installations techniques	922	1 047
Autres immos corporelles	186	231
Immobilisations en cours	479	125
<b>TOTAL</b>	<b>2 682</b>	<b>2 318</b>

Les constructions sont des bâtiments situés à Carentoir (France).

Des immobilisations corporelles en cours d'un montant de 745 milliers d'euros ont été transférées au compte Installations techniques sur l'exercice. Les immobilisations corporelles en cours concernent essentiellement des moules et outillages permettant la production des nouveaux produits. Le Groupe a procédé à la mise au rebut de matériel obsolète pour un montant de 1 602 milliers d'euros (Valeur brute). La valeur nette est nulle. Le montant total des investissements en immobilisations corporelles sur l'exercice totalise 667 milliers d'euros.

Ces investissements sont financés sur fonds propres et en ayant recours à des emprunts bancaires et autorisations de découverts (cf note 5.7.13).

La distribution géographique de ces investissements est la suivante pour 2017 : 103 milliers d'euros pour la France et 564 milliers d'euros à l'étranger.

Les propriétés immobilières louées par le Groupe ne concernent que des bureaux.

Les principaux pays concernés sont la France et le Canada.

Les engagements locatifs liés totalisent 808 milliers d'euros au 31 décembre 2017, dont 313 milliers d'euros pour l'Asie, 278 milliers d'euros pour le Canada et 141 milliers d'euros pour la France.

Le coût annuel des locations totalise moins de 600 milliers d'euros.

### 5.7.4 Actifs financiers

Les actifs financiers non courants se répartissent comme suit :

Valeurs brutes	31.12.16	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	31.12.17
Autres titres immobilisés	119			37		82
Autres immobilisations financières	338			4		334
<b>TOTAL</b>	<b>457</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>41</b>	<b>0</b>	<b>416</b>

Les mouvements sur les autres titres immobilisés concernent le contrat de liquidité actuellement en vigueur. Les moyens affectés au compte de liquidité sont de 300 milliers d'euros en espèces depuis l'origine.

Les mouvements sur les Autres immobilisations financières concernent des dépôts de garanties.

Les actifs financiers courants comprennent les actions Ubisoft Entertainment.

	Net 31.12.16	Cession 31.12.17	Acquisition 31.12.17	Ecart de conversion 31.12.17	Gain/perte financier 31.12.17	Net 31.12.17
<b>Actions Ubisoft Entertainment</b>						
Nombre	443 874					443 874
Juste Valeur (en milliers d'euros)	15 003				13 467	28 470
<b>Instruments dérivés sur opérations de change</b>						
	0					0
<b>Total valeur</b>	<b>15 003</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 467</b>	<b>28 470</b>

Les actions Ubisoft Entertainment (cotées sur un marché actif) sont valorisées à la juste valeur en application de la norme IAS 39. Ces actions ont été classées dans la catégorie d'actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat lors du passage aux normes IFRS.

Au 31 décembre 2017, le Groupe détient 443 874 actions Ubisoft Entertainment représentant 0,40 % du capital. Le cours retenu au 31 décembre 2016 était de 33,80 euros pour l'action Ubisoft Entertainment. Le cours retenu au 31 décembre 2017 pour la valorisation de l'action à sa juste valeur est de 64,14 euros pour l'action Ubisoft Entertainment. Le gain de réévaluation ainsi constatée au 31 décembre 2017 s'élève à 13 467 milliers d'euros pour les titres Ubisoft Entertainment.

Afin de limiter le risque de change du Groupe, Guillemot Corporation couvre les risques de variations de change par des contrats d'achats à terme et des options de change. Comme les opérations ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, elles sont comptabilisées comme des instruments de transaction.

Ces instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction au bilan dans les actifs ou passifs financiers courants. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat financier. Il n'existe pas de contrats de ce type au 31 décembre 2017.

### 5.7.5 Stocks

Stocks	Brut 31.12.16	Variation de stock (Résultat)	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Brut 31.12.17
Matières premières	1 478	3			1 481
Produits finis	10 164	-949		-124	9 091
<b>TOTAL</b>	<b>11 642</b>	<b>-946</b>	<b>0</b>	<b>-124</b>	<b>10 572</b>

Dépréciations	31.12.16	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Ecart de conversion	31.12.17
Matières premières	248	203	38			413
Produits finis	1 025	1 228	436		-25	1 792
<b>TOTAL</b>	<b>1 273</b>	<b>1 431</b>	<b>474</b>	<b>0</b>	<b>-25</b>	<b>2 205</b>

<b>Total Stock net</b>	<b>10 369</b>					<b>8 367</b>
------------------------	---------------	--	--	--	--	--------------

Les stocks sont constitués de composants et sous-ensembles électroniques ainsi que de produits finis. Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur du stock se trouve supérieure à la valeur probable de réalisation.

La baisse du stock sur l'exercice est liée au fort dynamisme des ventes sur la fin d'année et à la volonté du Groupe de maîtriser son niveau de stock au 31 décembre 2017.

L'augmentation des dépréciations de 1 431 milliers d'euros concerne pour 65% des produits de la gamme Thrustmaster et pour 35% des produits de la gamme Hercules.

### 5.7.6 Clients

Créances clients	Brut 31.12.16	Mouvements	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Reclassement	Brut 31.12.17
Clients	21 948	2 608		-501		24 055

Les créances clients font l'objet d'une assurance-crédit qui couvre la majorité du poste clients au 31 décembre 2017. Le poste clients a une valeur nette de 23 913 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 21 703 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Cette variation est liée à la hausse de l'activité sur la fin de l'année.

Le premier client représente 14% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Dépréciations	31.12.16	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	Reclassement	31.12.17
Clients	245	60	163			142

### 5.7.7 Autres créances

	31.12.17	31.12.16
Avances et acomptes versés	247	632
Créances de TVA	610	436
Fournisseurs débiteurs	3	6
Autres	131	199
Charges constatées d'avance	357	224
<b>TOTAL</b>	<b>1 348</b>	<b>1 497</b>

### 5.7.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.17	31.12.16
Trésorerie	10 294	2 164
Équivalents de trésorerie	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>10 294</b>	<b>2 164</b>

### 5.7.9 Actifs d'impôts exigibles

Le montant figurant au bilan totalise 544 milliers d'euros et concerne des acomptes d'impôts de sociétés exigibles, les créances de Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi en France pour 183 milliers d'euros et les créances de Crédit Impôt Recherche et Crédit Impôt Innovation en France et Canada pour 361 milliers d'euros.

### 5.7.10 Capitaux propres

Le capital est composé de 15 004 736 actions de 0,77 euro de nominal.

La société Guillemot Corporation SA détient 250 461 actions propres. Ces actions propres sont portées en diminution des capitaux propres pour une valeur de 903 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2017, la fraction du capital représentée par les actions propres est de 1,67 %.

Nombre potentiel maximal d'actions à créer :

Par levée d'options 470 000

## Principales caractéristiques des plans de stock-options:

	<b>9ème plan</b>	<b>10ème plan</b>
Date du conseil	<b>18.02.08</b>	<b>18.02.08</b>
Nombre d'actions	383 000	217 000
Nominal	0,77 €	0,77 €
Prix de souscription	1,91 €	1,91 €
Date d'exercice	18.02.12	18.02.10
	au 18.02.18	au 18.02.18
Nombre d'actions souscrites	246 500	142 360
Dont au cours de l'exercice 2017	246 500	136 000
Options de souscription d'actions annulées ou caduques	-	-
Options de souscription d'actions restantes	136 500	74 640
Options potentiellement exerçables au 31.12.17	87 500	0

Les huit premiers plans de stock-options sont devenus caduques.

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération qui sont dénoués en instruments de capitaux propres (options sur actions). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, sans tenir compte des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché. Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. A chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Le nombre d'options potentiellement exerçables tient compte des modalités d'exercice des options propres à chaque plan.

Conformément à la norme IFRS 2 sur les avantages en actions, les stocks options ont été évalués à leur juste valeur selon la méthode Black & Scholes. Il n'y a pas eu de comptabilisation de charge sur l'exercice 2017, l'ensemble des plans étant amorti.

Sur l'exercice, le nombre d'actions souscrites est de 382 500.

L'augmentation de capital correspondante a eu lieu en date du 24 janvier 2018.

L'impact de ces levées d'options sur la trésorerie du Groupe s'élève à +568 milliers d'euros en 2017.

### **5.7.11 Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges se décomposent ainsi :

	<b>31.12.16</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>		<b>Ecart de conversion</b>	<b>31.12.17</b>
			<b>Utilisées</b>	<b>Non utilisées</b>		
Retours produits	661	951	661		-16	935
Autres	115	11	58			68
<b>TOTAL</b>	<b>776</b>	<b>962</b>	<b>719</b>	<b>0</b>	<b>-16</b>	<b>1 003</b>

La hausse de la provision pour retours produits est liée notamment à la croissance des ventes et à la mise à jour des hypothèses concernant les estimations de retours.

### **5.7.12 Engagements envers le personnel**

Le Groupe ne dispose pas d'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre que le régime légal prévu par les conventions collectives dont dépendent les salariés du Groupe.

Une provision est calculée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, basée sur les indemnités de fin de travail au moment du départ à la retraite en fonction de l'ancienneté. (Il s'agit des indemnités qui seront perçues par le salarié lors de son départ en retraite).

Les principales hypothèses actuarielles sont :

- Année de calcul : 2017
- Taux d'actualisation : 1,3%
- Utilisation des conventions collectives propres aux filiales.

- Méthode de calcul rétrospective des unités de crédits projetées.
- Table de mortalité INSEE 2017.
- Salaire de référence année 2017, avec prise en compte d'une augmentation annuelle de 2% jusqu'à la fin de carrière.

Au 31 décembre 2017, le montant de la provision comptabilisée est de 904 milliers d'euros contre 847 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Conformément à la norme IAS19 révisée, la totalité des écarts actuariels est comptabilisée en OCI (Other Comprehensive Income) et non plus en résultat. L'impact sur les capitaux propres du Groupe sur l'exercice 2017 est de + 15 milliers d'euros.

### 5.7.13 Emprunts

Les dettes financières se décomposent ainsi :

	31.12.17	Courant à - 1 an			Non courant + 1 an		31.12.16
		0-3 mois	3-6 mois	12 mois	+ 1 an	+ 5 ans	
Emprunts auprès des organismes de crédits	10 525	1 330	1 331	2 161	5 703	0	4 182
Découverts bancaires et avances en devises	15	15					6 117
Divers	24	24					16
<b>TOTAL</b>	<b>10 564</b>	<b>1 369</b>	<b>1 331</b>	<b>2 161</b>		<b>0</b>	<b>10 315</b>

Le Groupe a des emprunts à taux fixe pour 9 520 milliers d'euros et à taux variable pour 1 005 milliers d'euros. Au 31 décembre 2017, il existe un emprunt de 375 milliers d'euros couvert par des clauses d'exigibilité. Le covenant à respecter est le suivant :

Endettement ajusté / Capitaux propres  $\leq 1$  (Sur la base des comptes sociaux de Guillemot Corporation SA). Ce covenant est respecté au 31 décembre 2017.

Les découverts bancaires totalisent 15 milliers d'euros (taux variable). Il n'existe pas d'avances en devises en place au 31 décembre 2017.

Sur la période, le Groupe a remboursé pour 3 157 milliers d'euros d'emprunts bancaires et a contracté de nouveaux emprunts pour un montant total de 9 500 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2017, il n'y a pas de dettes en devise autre que l'Euro.

Endettement net	31.12.17	31.12.16	31.12.15
Dettes financières	10 564	10 315	11 052
Comptes courants d'actionnaires	972	972	1 396
Disponibilités	10 294	2 164	6 372
<b>Endettement net</b>	<b>1 242</b>	<b>9 123</b>	<b>6 076</b>

Le Groupe a un endettement net de 1 242 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Le Groupe dispose par ailleurs d'un portefeuille d'actions de 28 470 milliers d'euros (en juste valeur au 31 décembre 2017).

### 5.7.14 Autres dettes

	31.12.17		31.12.16
	Courant	Non courant	
Dettes sociales	1 959		1 783
Comptes courants	972		972
Autres	6 524		4 392
<b>TOTAL</b>	<b>9 455</b>	<b>0</b>	<b>7 147</b>

Les autres dettes comprennent 972 milliers d'euros de comptes courants créditeurs apportés par les actionnaires fondateurs. Cela concerne des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune.

En 2002 et 2003, les actionnaires fondateurs de Guillemot Corporation ont abandonné des comptes courants pour un montant total de 7,7 millions d'euros. Ces abandons étaient assortis de clauses de retour à meilleure fortune, qui prévoyaient un remboursement lorsque la société-mère serait bénéficiaire.

Sur ces 7,7 millions d'euros, 6 729 milliers d'euros ont déjà été remboursés en application des termes définis dans les conventions de compte courant et qui prévoyaient un remboursement en fonction du résultat net de la société-mère Guillemot Corporation SA.

Le solde de 972 milliers d'euros (classé en courant) sera remboursé en totalité en 2018.

Le poste Autres contient les charges à payer liées aux licences, aux remises de fin d'année, les avances et acomptes reçus sur commandes et les produits constatés d'avance.

## 5.8 Notes sur le compte de résultat

### 5.8.1 Achats, charges externes et charges de personnel

#### Achats

Les achats concernent les achats de matières premières (composants électroniques) et de produits finis et totalisent 41 571 milliers d'euros sur l'exercice 2017.

#### Charges externes

Les charges externes se décomposent ainsi :

	31.12.17	31.12.16
Achats de sous traitance	525	462
Achats non stockés, matériel et fournitures	181	177
Autres charges externes	14 193	13 849
<b>TOTAL</b>	<b>14 899</b>	<b>14 488</b>

Les autres charges externes comprennent essentiellement les frais de transport sur ventes, de publicité, de marketing et des frais de Recherche et Développement externes non immobilisés.

#### Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent les rémunérations du personnel et les charges sociales. Le montant du poste s'établit à 8 254 milliers d'euros en 2017 contre 8 276 milliers d'euros en 2016. Un montant de 183 milliers d'euros correspondant au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi a été comptabilisé en moins des charges de personnel en 2017 dans les filiales françaises du Groupe, contre 112 milliers d'euros en 2016.

Un montant de 93 milliers d'euros correspondant à du Crédit Impôt Recherche et du Crédit Impôt Innovation a été comptabilisé en moins des charges de personnel en 2017 dans la filiale française de R&D du Groupe.

### 5.8.2 Dotations aux amortissements et dépréciations

Les dotations aux amortissements se décomposent ainsi :

	31.12.17	31.12.16
Amortissements sur immobilisations incorporelles	2 269	1 877
Amortissements sur immobilisations corporelles	886	764
<b>TOTAL</b>	<b>3 155</b>	<b>2 641</b>

Les amortissements sur les immobilisations incorporelles concernent principalement les montants garantis liés à des contrats de licences (730 milliers d'euros) et les frais de Recherche et Développement immobilisés (1 495 milliers d'euros).

Les amortissements sur les immobilisations corporelles concernent principalement les constructions pour 200 milliers d'euros et les installations techniques pour 639 milliers d'euros.

Les dépréciations se décomposent ainsi :

	31.12.17	31.12.16
Dépréciations sur actif circulant	59	21
Dépréciations pour risques et charges	751	488
Dépréciations du stock	1 438	698
Autres dépréciations	622	154
<b>TOTAL</b>	<b>2 870</b>	<b>1 361</b>

Les dépréciations du stock concernent autant les produits de la gamme Hercules que Thrustmaster. Les autres dépréciations contiennent des dépréciations sur des projets de R&D immobilisés qui ne respectent plus les critères d'activation.

Les dépréciations pour risques et charges concernent principalement les retours produits.

### 5.8.3 Variation des stocks

La variation des stocks comprend notamment les reprises de provisions de stock et les variations négatives et positives de stock.

#### 5.8.4 Autres produits et charges d'exploitation

	31.12.17	31.12.16
<b>Produits</b>		
Reprises sur autres actifs circulants	193	67
Autres produits d'exploitation	203	99
Prix de cession des immobilisations	2	2
<b>Total produits</b>	<b>398</b>	<b>168</b>
<b>Charges</b>		
Licences	-5 351	-3 201
VNC immobilisations cédées	0	-2
Autres charges d'exploitation	-356	-138
<b>Total charges</b>	<b>-5 707</b>	<b>-3 341</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-5 309</b>	<b>-3 173</b>

La hausse du poste Licences s'explique par la hausse de l'activité Thrustmaster et la signature ou le renouvellement de contrats de licences. Les montants principaux concernent des partenariats en cours liés aux consoles Xbox One® de Microsoft® et Playstation®4 de Sony®.

#### 5.8.5 Autres produits et charges opérationnels

Les autres charges opérationnelles concernent une dépréciation de 1 000 milliers d'euros sur la marque Hercules. (cf test de dépréciation en 5.7.2)

Les autres produits opérationnels concernent une reprise de dépréciation de 3 000 milliers d'euros sur la marque Thrustmaster (cf test de dépréciation en 5.7.2).

#### 5.8.6 Coût de l'endettement financier net, autres charges et produits financiers

Le coût de l'endettement financier net est de 163 milliers d'euros au 31 décembre 2017. Il contient les charges d'intérêts et charges financières liées aux emprunts ainsi que les pertes et gains de change liés à l'extinction des dettes financières.

Les autres charges et produits financiers se décomposent ainsi :

	31.12.17	31.12.16
Différences de change	525	-
Gain sur cessions d'actions Gameloft	-	132
Gain/perte latent actions Ubisoft Entertainment	13 467	3 165
<b>Total autres produits financiers</b>	<b>13 992</b>	<b>3 297</b>
Différences de change	-	321
Gain/perte latent actions Ubisoft Entertainment	-	-
<b>Total autres charges financières</b>	<b>0</b>	<b>321</b>

#### Effet de change lié à la conversion des filiales en devises :

Toutes les filiales ont pour monnaie de fonctionnement la monnaie locale, l'impact sur les capitaux propres est de -424 milliers d'euros.

#### Risques financiers :

Conformément à la norme IFRS 7 sur les instruments financiers, le Groupe détaille ci-après son exposition aux différents risques financiers :

**Risque de liquidité :** Au 31 décembre 2017, le Groupe n'utilise pas la totalité de ses capacités d'emprunt et de concours bancaires et son endettement net est de 1,2 million d'euros.

Le Groupe dispose d'un portefeuille de valeurs mobilières de placement de 28,5 millions d'euros en juste valeur au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2017, il existe un emprunt de 375 milliers d'euros couvert par des clauses d'exigibilité. Le covenant à respecter est le suivant :

Endettement ajusté / Capitaux propres  $\leq 1$  (Sur la base des comptes sociaux de Guillemot Corporation SA). Ce covenant est respecté au 31 décembre 2017.

**Risque sur actions :** La variation du cours de bourse des actions détenues a un impact sur le résultat du Groupe. Sur 2018, une baisse de 10% du cours de l'action Ubisoft Entertainment (par rapport au cours retenu au 31 décembre 2017) aurait un impact de - 2,8 millions d'euros sur le résultat financier.

Au 14 mars 2018, le cours de clôture de l'action Ubisoft Entertainment était de 70,34 euros, soit une hausse de 9,67%, par rapport au 31 décembre 2017, ce qui entraînerait la constatation d'un gain de réévaluation de 2 752 milliers d'euros dans les comptes consolidés du Groupe à cette date.

Risque de taux de marché : Une hausse de 1% des taux d'intérêt sur une base annuelle et en considérant le solde au 31 décembre 2017 (montant des dettes financières à taux variable, non couvertes) aurait pour impact une augmentation de charges financières de 10 milliers d'euros.

Risque de change : La situation des actifs et passifs du Groupe en devises au 31 décembre 2017 s'établit comme suit (la position est donnée pour les montants non couverts, c'est-à-dire restant soumis à la variation des devises) :

Montants des devises exposées aux variations positives ou négatives de change :

(En milliers d'euros)	USD	GBP
Actif	17 456	1 511
Passif	10 568	8
Position nette avant gestion	6 888	1 503
Position hors bilan	0	0
Position nette après gestion	6 888	1 503

Une baisse de 10% du taux du dollar américain sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2017 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une augmentation de la charge financière de 522 milliers d'euros.

Une baisse de 10% de la livre Sterling sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2017 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une augmentation de la charge financière de 154 milliers d'euros.

L'impact de la variation de change sur les autres devises est non significatif.

Tous les acteurs majeurs du secteur multimédia ayant des prix de revient en dollars, il n'existe pas d'avantages compétitifs d'un fabricant par rapport à un autre qui se traduirait par une augmentation de ses parts de marché. Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur, la profession fait évoluer les prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient.

Pour les matériels et les accessoires, la monnaie principale d'achat est le dollar américain. Pour les Etats-Unis, le Canada et tous les autres pays hors Europe, la monnaie de commercialisation est également le dollar américain. En Europe, le Groupe vend principalement en euros. Les variations rapides des devises et principalement la variation à la baisse du dollar américain peuvent entraîner pour le Groupe une baisse du prix de vente des produits et impacter en conséquence la valeur du stock de marchandise.

A l'inverse, une variation forte et rapide à la hausse du dollar au cours du deuxième semestre ne permettrait pas, compte tenu du caractère saisonnier de l'activité de la société, de répercuter cette hausse en totalité sur les prix de vente des produits et pourrait avoir un impact temporaire sur la marge brute.

Cependant, afin de limiter le risque de change du Groupe, Guillemot Corporation couvre les risques de variations de change par des achats au comptant, des contrats d'achats à terme et des options de change.

Il n'y a pas de contrats de couverture en cours au 31 décembre 2017.

D'autre part, la hausse des ventes à l'export et aux Etats-Unis observée ces dernières années, accentue la couverture naturelle et diminue sensiblement le risque de change.

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Le Groupe a recours à l'assurance-crédit pour faire face à ce risque. Le nombre de clients est restreint du fait du recours aux grossistes. Dans quelques cas, le Groupe est amené à accorder des encours complémentaires lorsque la couverture est jugée manifestement inadaptée.

### **5.8.7 Charge d'impôt**

L'impôt sur les résultats se décompose ainsi :

	31.12.17	31.12.16
Impôts différés	1 570	303
Impôts courants	662	73
<b>TOTAL</b>	<b>2 232</b>	<b>376</b>

L'impôt courant correspond au cumul des impôts sur les résultats de toutes les sociétés du Groupe. L'impôt différé est calculé sur les décalages temporels concernant les retraitements fiscaux, les retraitements de consolidation et les déficits reportables. Il correspond ici à l'impôt différé lié au gain

latent sur le portefeuille de titres Ubisoft Entertainment détenu par Guillemot Corporation SA, et ce en tenant compte des règles fiscales en vigueur liées notamment au plafonnement de l'utilisation des reports déficitaires. Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés tient compte des nouvelles modalités prévues par la loi de finances 2018 en France, amenant progressivement le taux d'impôt des sociétés à 25% à moyen terme.

Au vu des résultats déficitaires observés sur les exercices antérieurs, le solde des reports déficitaires de 52 391 milliers d'euros (cf. tableau ci-après) n'a pas engendré la constatation d'impôt différé actif dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2017.

#### Preuve d'impôt :

(En milliers d'euros)	<b>31.12.17</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>19 774</b>
Produits et charges non soumises à l'IS	0
<b>Impôt théorique (33,33%)</b>	<b>6 591</b>
IS / Différences fiscales temporaires et permanentes	-15
IS / Déficit antérieurs reportables	-3 855
IS / Déficit de l'année non activés	54
<b>IS théorique</b>	<b>2 775</b>
Différences de taux	-543
Divers	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 232</b>

#### Détail des reports déficitaires :

(en milliers d'euros)	<b>31.12.17</b>
Guillemot Corporation SA (France)	49 213
Hercules Thrustmaster SAS (France)	973
Guillemot GmbH (Allemagne)	1 439
Guillemot Inc (Canada)	362
Guillemot Corporation (HK) Ltd (Hong-Kong)	96
Guillemot Ltd (Angleterre)	308
<b>TOTAL</b>	<b>52 391</b>

#### **5.8.8 Activités arrêtées**

Le Groupe n'a pas arrêté d'activités au cours de ces dernières années.

#### **5.8.9 Résultat par action**

	<b>31.12.17</b>	<b>31.12.16</b>
Résultat de base par action		
Résultat	17 542	3 059
Nbre moyen pondéré d'actions (milliers)	15 005	15 005
Nbre d'Actions propres (milliers)	-250	-282
Total actions (milliers)	14 755	14 723
Résultat de base par action	1,19	0,21

	<b>31.12.17</b>	<b>31.12.16</b>
Résultat dilué par action		
Résultat	17 542	3 059
Nbre moyen pondéré d'actions(milliers)	15 005	15 005
Nbre d'Actions propres (milliers)	-250	-282
Total actions (milliers)	14 755	14 723
Nbre maximum d'actions à créer		
Par conversion d'obligations	0	0
Par levée d'options	470	480
Par exercice de droits de souscription	0	0
Total actions (milliers)	15 225	15 203
Résultat dilué par action	1,15	0,20

#### **5.8.10 Avances et crédits alloués aux dirigeants**

Aucun crédit, ni avance n'a été alloué aux dirigeants de la société, conformément à l'article L.225-43 du Code de commerce.

### **5.8.11 Engagements hors bilan**

Engagements locatifs : 808 milliers d'euros

Crédits documentaires : 486 milliers d'euros

### **5.8.12 Rémunération des mandataires sociaux**

Les dirigeants mandataires sociaux (Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot) sont rémunérés au titre de leurs fonctions de Président Directeur Général ou de Directeur Général Délégué. Ils ne bénéficient pas de contrats de travail. Le montant de la rémunération brute totale versée par la société-mère ainsi que ses filiales aux dirigeants mandataires sociaux s'est élevé à 220 milliers d'euros au cours de l'exercice.

La rémunération variable annuelle due est de 88 milliers d'euros.

Le montant des jetons de présence versés par la société-mère aux membres du conseil d'administration s'est élevé à 88 milliers d'euros au cours de l'exercice. Ce montant inclut la somme de 33 milliers d'euros versés aux administrateurs indépendants.

Aucun régime de retraite spécifique n'a été mis en place pour les mandataires sociaux. Aucun engagement n'a été pris par le Groupe correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci. Aucune rémunération n'a été versée en vertu d'un plan d'intéressement ou de primes. Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée.

### **5.8.13 Effectifs**

Au 31 décembre 2017, le Groupe compte 178 salariés à travers le monde dont 78 cadres. Les salariés des sociétés européennes représentent 74 % des effectifs et ceux des autres continents 26 %.

### **5.8.14 Eléments concernant les entreprises liées**

Le capital de la société-mère est détenu par la société Guillemot Brothers SE (19,99%), la famille Guillemot (53,51%), Guillemot Corporation SA (1,67%) et le public (24,83%).

Les principales parties liées sont la société Guillemot Brothers SE et les membres de la famille Guillemot qui contrôlent l'émetteur, les filiales consolidées du Groupe (cf. périmètre de consolidation présenté au paragraphe 5.5.1) et le groupe Ubisoft Entertainment, entité sur laquelle les membres de la famille Guillemot détiennent un droit de vote significatif.

La société Guillemot Corporation SA a bénéficié au cours des exercices précédents d'abandons de compte courant d'un montant total de 7,7 millions d'euros de la part des fondateurs de la société-mère du Groupe et de la société Guillemot Brothers SE.

Il demeure au bilan un montant de 972 milliers d'euros d'avances en compte courant d'actionnaires qui seront à rembourser en 2018.

Principaux agrégats concernant le groupe Ubisoft Entertainment :

	<b>31.12.17</b>
(En milliers d'euros)	<b>Ubisoft Entertainment</b>
Solde client	10
Solde fournisseur	121
Revenus	489
Charges	534

## **6 EVENEMENTS POST CLOTURE**

Néant.

## **7 DONNEES RELATIVES A LA SOCIETE-MERE GUILLEMOT CORPORATION S.A.**

<b>GUILLEMOT CORPORATION SA</b>	<b>31.12.17</b>	<b>31.12.16</b>
(En milliers d'euros)		
Chiffre d'affaires	73 991	55 867
Résultat d'exploitation	2 829	-2 846
Résultat avant Impôt	4 721	-433
Résultat net	4 146	-433

## **8 HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX**

<b>Exercice 2017</b>	<b>PricewaterhouseCoopers Audit</b>		<b>MB Audit</b>	
	Montant H.T.	%	Montant H.T.	%
Certification des comptes	71 200	90%	51 800	100%
Services Autres	8 000	10%	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>79 200</b>	<b>100%</b>	<b>51 800</b>	<b>100%</b>

Les services Autres concernent la revue RSE.

## **9 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

GUILLEMOT CORPORATION  
Place du Granier  
BP 97143  
35571 Chantepie Cedex

A l'assemblée générale de la société Guillemot Corporation

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Guillemot Corporation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

<b>(1) Evaluation des marques</b>	
<p><b><u>Risque identifié</u></b></p> <p>Les marques acquises par le Groupe Guillemot Corporation ont été considérées comme ayant une durée de vie indéterminée et ne sont donc pas amorties</p> <p>Au 31 décembre 2017, les marques ayant une durée de vie indéfinie sont inscrites au bilan pour une valeur nette comptable de 5,7 millions d'euros, soit 7% du total actif (valeur brute : 10,8 millions d'euros)</p> <p>Une dépréciation est constatée au bilan lorsque la valeur recouvrable de ces marques, déterminée dans le cadre du test de dépréciation annuel obligatoire compte tenu d'une durée de vie indéfinie et/ou du test ponctuel en cas d'indice de perte de valeur, s'avère inférieure à leur valeur nette comptable.</p> <p>La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.</p> <p>En l'absence de marché actif sur les marques du secteur d'activité du Groupe, la méthode de la juste valeur n'est pas appliquée. La détermination des valeurs d'utilité repose donc sur des calculs de flux de trésorerie futurs actualisés et implique des jugements importants de la direction notamment sur des éléments tels que les taux de croissance du chiffre d'affaires, les ratios cash flows opérationnels sur chiffre d'affaires, ainsi que les taux d'actualisation et de croissance sur le long terme.</p> <p>Ainsi, cette année, le Groupe a comptabilisé une reprise de dépréciation de 3 millions d'euros pour la marque Thrustmaster et a comptabilisé une dépréciation de 1 million d'euros pour la marque Hercules.</p> <p>Par ailleurs, des analyses de sensibilité des valeurs recouvrables des marques par rapport aux hypothèses retenues ont été réalisées par la direction et sont présentées dans la note « 5.7.2 immobilisations incorporelles ».</p> <p>Compte tenu de la complexité des modèles utilisés et de leur sensibilité aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie et le taux d'actualisation utilisé, nous avons considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des marques comme un point clé de notre audit.</p>	<p><b><u>Procédures d'audit mises en œuvre en réponses à ce risque</u></b></p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prendre connaissance des processus mis en place pour la valorisation des marques ;</li> <li>- apprécier les principes et méthodes de détermination des valeurs d'utilité des marques ;</li> <li>- corroborer, notamment par entretien avec la direction, le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux de croissance du chiffre d'affaires, les ratios cash flows opérationnels sur chiffre d'affaires, le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme) ;</li> <li>- prendre connaissance des perspectives commerciales des marques au moyen d'entretiens avec la direction et comparer les estimations comptables des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes avec les réalisations effectives correspondantes pour en évaluer la fiabilité ;</li> <li>- tester l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par le Groupe.</li> </ul> <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 5.4.3 « Immobilisations incorporelles » et 5.4.5 « Dépréciation d'actifs non financiers » ainsi que dans la note 5.7.2 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés.</p>

**(2) Evaluation des frais de développement**

<b>Risque identifié</b>	<b>Procédures d'audit mises en œuvre en réponses à ce risque</b>
<p>Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisation incorporelles dès lors que les critères définis par la norme IAS 38 sont respectés.</p> <p>Au 31 décembre 2017, les coûts activés représentent une valeur nette de 3,3 millions d'euros, soit 4% du total actif et concernent l'ensemble des gammes de produits des marques Hercules et Thrustmaster.</p> <p>Le Groupe a mis en place depuis 2012 des outils de suivi de projets. L'éligibilité de ces projets est revue tous les trimestres en accord avec la direction générale, la direction financière et la direction technique du Groupe.</p> <p>Dans le cadre de notre audit, nous portons une attention particulière à ces frais de développement car leur activation repose sur du jugement et des estimations notamment pour les deux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,</li><li>- la probabilité que des profits futurs pourront être rattachés à cet actif.</li></ul> <p>Compte tenu de la part importante de jugement sur lesquelles se fondent l'activation des frais de développement, nous avons considéré l'évaluation de la valeur nette des frais de développement comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- prendre connaissance des processus mis en place pour l'évaluation des frais de développement ;</li><li>- valider l'existence et l'exactitude des montants comptabilisés au titre des frais de développement. Nous avons notamment rapproché les montants activés avec les données internes de suivi des temps et nous avons également testé, sur la base de sondages, les charges externes capitalisées ;</li><li>- nous entretenir avec la direction financière et nous appuyer sur la documentation de la direction technique afin de déterminer le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent cette activation (comme la perspective de rentabilité future et la faisabilité technique du projet) ;</li><li>- corroborer les diverses informations obtenues lors de ces entretiens avec les données de ventes actuelles des projets activés ;</li><li>- identifier tout indicateur de perte de valeur sur ces projets qui nécessiterait la mise en place d'un test de dépréciation.</li></ul> <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 5.4.3 et 5.7.2 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés.</p>

### (3) Valorisation des stocks de composants et produits finis

<b>Risque identifié</b>	<b>Procédures d'audit mises en œuvre en réponses à ce risque</b>
<p>Les stocks du Groupe sont constitués de composants et sous-ensembles électroniques ainsi que de produits finis.</p> <p>Au 31 décembre 2017, les stocks sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 8,4 millions d'euros, soit 10% du total actif.</p> <p>Des dépréciations sont constituées lorsque leur coût d'entrée se trouve supérieur à la valeur probable de réalisation diminuée des frais de commercialisation.</p> <p>Les tests de dépréciations sont réalisés à chaque arrêté comptable et la valeur probable de réalisation est calculée en fonction de l'évolution observée et attendue des ventes, des taux de marge et des prix de marché des produits.</p> <p>Dans le cadre de notre audit, nous portons une attention particulière à la détermination de cette valeur probable de réalisation car cette dernière repose sur des données observables telles que le prix de marché des produits mais également sur des hypothèses telles que les perspectives de ventes par gamme de produit et sur le jugement de la Direction vis-à-vis des évolutions attendues du marché.</p> <p>Compte tenu des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, nous avons considéré l'évaluation de la valeur probable de réalisation des produits en stock comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- prendre connaissance des processus mis en place pour identifier les articles à rotation lente, ceux présentant un risque d'obsolescence et les articles avec des prix de vente inférieurs à leur coût d'entrée;</li><li>- pour les articles présentant un risque de dépréciation, vérifier leur correcte évaluation en comparant notamment, sur la base de sondages, le coût du produit en stock avec son dernier prix de vente net pratiqué et s'entretenir avec la direction financière afin d'apprécier, par sondages, le caractère raisonnable des perspectives d'écoulement des stocks ;</li><li>- prendre en compte les travaux réalisés dans le cadre de la revue des frais de développement pour identifier, le cas échéant, un indice de perte de valeur sur certains produits en stocks.</li></ul> <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 5.4.9 « Stocks et encours », 5.7.5 « Stocks » et 5.8.2 « Dotations aux amortissements et dépréciations » de l'annexe aux comptes consolidés.</p>

#### **Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

#### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

##### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Guillemot Corporation par l'assemblée générale du 26 mai 2004 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 23 mai 2007 pour le cabinet MB Audit.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 14<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet MB Audit dans la 11<sup>ème</sup> année.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### ***Rapport au comité d'audit***

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Rennes, le 23 avril 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jérôme Mouazan

MB Audit

Khadija Roullé

## ➤ COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2017

Toutes les données sont en milliers d'euros.

### 1 BILAN SOCIAL

<b>ACTIF</b>	Brut	Amort/Dépr	Net	Net
(en milliers d'euros)	<b>31.12.17</b>	<b>31.12.17</b>	<b>31.12.17</b>	<b>31.12.16</b>
Immobilisations incorporelles	19 768	10 593	9 175	7 527
Immobilisations corporelles	7 067	5 299	1 768	2 143
Immobilisations financières	43 542	36 947	6 595	5 761
<b>Actif immobilisé</b>	<b>70 377</b>	<b>52 839</b>	<b>17 538</b>	<b>15 431</b>
Stocks et Encours	8 943	1 865	7 078	8 947
Avances et acomptes versés	244	0	244	918
Clients et comptes rattachés	18 986	142	18 844	16 167
Autres créances	1 558	666	892	2 654
Valeurs mobilières de placement	7 192	0	7 192	6 966
Disponibilités	9 237	0	9 237	1 178
<b>Actif circulant</b>	<b>46 160</b>	<b>2 673</b>	<b>43 487</b>	<b>36 830</b>
Comptes de régularisation	270		270	482
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>116 807</b>	<b>55 512</b>	<b>61 295</b>	<b>52 743</b>

### **PASSIF**

(en milliers d'euros)	<b>31.12.17</b>	<b>31.12.16</b>
Capital	11 554	11 554
Prime d'émission, de conversion et de fusion	10 555	10 555
Réserves	1 337	1 337
Report à nouveau	-2 591	-2 158
Résultat de l'exercice	4 146	-433
<b>Capitaux propres</b>	<b>25 001</b>	<b>20 855</b>
Provisions	636	765
Dettes financières	10 606	10 229
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 706	15 224
Dettes fiscales et sociales	865	74
Dettes sur immobilisations	993	816
Autres dettes	6 831	3 832
<b>Total des dettes</b>	<b>35 001</b>	<b>30 175</b>
Comptes de régularisation	657	948
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>61 295</b>	<b>52 743</b>

## 2 COMPTE DE RESULTAT SOCIAL

(en milliers d'euros)	31.12.17	31.12.16
Chiffre d'affaires	73 991	55 867
Production stockée	-979	-6 417
Production immobilisée	1 647	1 477
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 700	1 118
Autres produits d'exploitation	1 832	251
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>78 191</b>	<b>52 296</b>
Achats	41 240	26 982
Variations de stocks	45	94
Charges externes	21 211	20 798
Impôts et taxes	165	66
Charges de personnel	415	306
Autres charges	7 446	4 013
Dotations aux amortissements,	2 253	1 911
Dépréciations et provisions	2 017	972
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>74 792</b>	<b>55 142</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 399</b>	<b>-2 846</b>
Produits financiers de participations	0	0
Produits nets de cessions de valeurs mobilières de placement	152	384
Autres intérêts et produits assimilés	64	63
Reprises sur provisions et transferts de charges	850	2 235
Différences positives de change	451	1 248
<b>Total produits financiers</b>	<b>1 517</b>	<b>3 930</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	18	398
Intérêts et charges assimilées	206	293
Différences négatives de change	364	1 645
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	13	15
<b>Total charges financières</b>	<b>601</b>	<b>2 351</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>916</b>	<b>1 579</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>4 315</b>	<b>-1 267</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>406</b>	<b>834</b>
Résultat avant impôts	4 721	-433
Impôts sur les bénéfices	575	0
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>4 146</b>	<b>-433</b>

## 3 SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les principaux soldes intermédiaires de gestion sont :

(en milliers d'euros)	31.12.17	31.12.16
Production de l'exercice	74 659	50 927
Valeur ajoutée	12 163	3 053
Excédent brut d'exploitation	11 583	2 681
Résultat d'exploitation	<b>2 829</b>	<b>-2 846</b>

## 4 TABLEAU DE FINANCEMENT

<b>Flux d'exploitation</b> (en milliers d'euros)	<b>31.12.17</b>	<b>31.12.16</b>
Bénéfice net	4 146	-433
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (1)	5 909	3 434
Reprises des amortissements, dépréciations et provisions (1)	-5 202	-3 985
Plus et moins values de cession		
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>4 853</b>	<b>-984</b>
Variation des besoins d'exploitation	4 806	477
Variation des besoins hors exploitation	-71	-278
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>4 735</b>	<b>199</b>
<b>Flux liés aux investissements</b>		
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations incorporelles	-1 668	-1 477
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations corporelles	-481	-606
Encaiss/ cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations financières	-128	34
Encaiss/ cessions d'immobilisations financières	37	0
Trésorerie nette/ acquisition et cession filiale	0	-70
<b>Total des flux liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-2 240</b>	<b>-2 119</b>
<b>Flux des opérations de financement</b>		
Augmentation de capital ou apports	568	0
Emprunts	9 500	0
Remboursement d'emprunts	-3 157	-3 501
Remboursement des comptes courants des actionnaires	0	0
<b>Total des flux liés aux opérations de financement</b>	<b>6 911</b>	<b>-3 501</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>14 259</b>	<b>-6 405</b>
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice (2)	2 157	8 562
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice (2)	16 416	2 157

(3) A l'exclusion des dotations et reprises relatives à des provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement.

(4) Incluant les valeurs mobilières de placement pour leurs montants nets.

## 5 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Les notes et tableaux ci-après, présentés en milliers d'euros, font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan, avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Le total du bilan est de 61 295 milliers d'euros. Le compte de résultat dégage un bénéfice de 4 146 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

### 5.1 Evènements significatifs de l'exercice

Le chiffre d'affaires annuel de la société en 2017 Guillemot Corporation s'établit à 73 991 milliers d'euros avec un chiffre d'affaires de l'activité Thrustmaster en croissance de 54% et de l'activité Hercules en baisse de 58% sur l'exercice. Thrustmaster, grâce à la force de ses nouveautés et la bonne actualité des jeux de course, devient un leader sur le marché des volants aux Etats-Unis (*Source : NPD Group Inc, 2017*). Hercules est en repli après l'arrêt de ses gammes de hauts-parleurs mult média et webcams.

Les principaux faits marquants de l'année 2017 sont :

#### **Activité Thrustmaster :**

- Très forte progression de Thrustmaster sur l'année à +54%, qui devient un leader du marché des volants aux Etats-Unis avec plus de 60% de parts de marché (Source : NPD Group Inc, 2017).
  - Sortie de deux nouveaux volants haut de gamme : lancement dans près d'une quarantaine de pays du volant T-GT sous licence Gran Turismo®, et du volant TS-XW RACER Sparco P310 Competition Mod pour Xbox® One et Xbox® One X, sorti simultanément avec le jeu Forza MotorSport®7.
  - Joysticks : T.Flight Hotas One, premier joystick sur Xbox® One, pour jouer au jeu Elite Dangerous, le jeu de référence pour la simulation dans l'espace.
- Signature de nouveaux partenariats forts : élargissement du partenariat avec Ferrari pour les casques Gaming et signature d'un nouveau partenariat avec Sparco®, le célèbre fabricant d'équipements de sports mécaniques.
- Présence renforcée sur les plus grands salons mondiaux notamment avec Sony sur tous les événements du lancement mondial de GT Sport® en tant que volant officiel mettant en valeur le nouveau volant T-GT.
- Renforcement de l'implantation des produits de la société en Asie (Hong-Kong, Chine, Corée du Sud, Japon) et Australie, permettant à Thrustmaster de se positionner comme un acteur majeur sur les gammes de volants et joysticks dans ces pays.
- Accélération très forte des ventes Thrustmaster en Amérique du Nord avec une montée en puissance de la marque au sein des principales enseignes de magasins (Best Buy, GameStop, Wal Mart...).

#### **Activité Hercules :**

- Poursuite du plan d'innovation intégrant les dernières techniques de « Design thinking » et de « Big Data » pour construire les futures gammes WAE et DJ Hercules.
- Sortie de la nouvelle version 3.6 du logiciel DJ DJUCED™ 40° avec l'intégration du service de streaming haute résolution QOBUZ, qui permet l'accès à plus de quarante millions de titres.

Le résultat d'exploitation ressort à 2 829 milliers d'euros contre un résultat de -2 846 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Le résultat financier s'élève à 1 486 milliers d'euros contre 1 579 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Ce résultat comprend notamment des reprises de provisions pour 1 196 milliers d'euros.

Le résultat exceptionnel s'établit à 406 milliers d'euros. Ce résultat prend en compte un produit de 3 000 milliers d'euros lié à une reprise de dépréciation sur la marque Thrustmaster et des charges exceptionnelles dont 1 000 milliers d'euros de dépréciation de la marque Hercules, 622 milliers d'euros d'amortissements exceptionnels sur des frais de développement et matériels et un montant de 972 milliers d'euros correspondant à la réintégration au passif du bilan de dettes envers les actionnaires fondateurs.

Le résultat net s'établit à 4 146 milliers d'euros contre -433 milliers d'euros à période comparable.

L'endettement net s'élève à -3825 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre un montant de 3 135 milliers d'euros 31 décembre 2016.

## **5.2 Principes comptables**

Les comptes annuels de Guillemot Corporation SA ont été établis conformément au règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG). Les tests de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ont été réalisés selon les prescriptions des articles 214-15 à 214-19 du PCG.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux règles de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **5.3 Règles et méthodes comptables**

### **5.3.1 Immobilisations incorporelles**

#### Fonds commercial

Le fonds commercial comprend tous les éléments incorporels (clientèle, part de marché, savoir-faire...) acquis par la société lui permettant d'exercer son activité et de poursuivre son développement.

La valeur actuelle du fonds commercial est revue à chaque clôture en comparant la valeur vénale et la valeur d'usage.

La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente, lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché. La valeur d'usage est déterminée en fonction des flux de trésorerie attendus.

Le fonds commercial fait l'objet de dépréciation si la valeur comptable est supérieure à la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

#### Marques

Les marques acquises par la société ont une durée de vie indéterminée.

Les marques acquises par la société font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture. A la clôture, si leur valeur nette comptable est supérieure à la plus élevée de leur valeur vénale ou de leur valeur d'usage, une dépréciation est comptabilisée.

En l'absence de marché actif sur les marques de notre secteur, la valorisation en fonction de la valeur vénale, n'est pas retenue. La valeur actuelle des marques s'apprécie donc en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif.

#### Frais de Recherche et Développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge sur la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Le coût de production des développements est déterminé en conformité avec l'avis du Conseil National de la Comptabilité d'avril 1987 et doit aussi respecter le règlement CRC 2004-06. Selon le PCG, ceci implique, pour la société, de respecter l'ensemble des critères cumulés suivants :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs probables;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

L'amortissement des frais de développement, retenu en fonction de la durée d'utilisation de l'actif considéré, s'étale sur une durée ne dépassant pas 5 ans.

#### Les brevets et logiciels

Ils sont amortis en linéaire sur leur durée réelle d'utilisation.

### **5.3.2 Immobilisations corporelles**

Elles sont comptabilisées à leur coût historique. Les taux d'amortissement, retenus en fonction de la durée d'utilisation probable des immobilisations se répartissent comme suit :

- Constructions : linéaire 10 à 20 ans
- Agencements : linéaire 1 à 20 ans
- Installations techniques : linéaire 1 à 10 ans

### **5.3.3 Immobilisations financières**

Les titres en portefeuille sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, hors frais accessoires. La valeur d'inventaire de chaque participation est appréciée en fonction de la quote-part de la situation nette et des perspectives d'avenir de la société. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur constatée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

La juste valeur d'inventaire des actifs financiers est le cours moyen du dernier mois de l'exercice pour les titres cotés. Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation sera pratiquée.

### **5.3.4 Stocks et encours**

Ils sont valorisés sur la base de leur coût d'approvisionnement. La valeur brute de ces stocks comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

L'évaluation des stocks est réalisée selon la méthode PEPS (Premier Entré, Premier Sorti).

Des dépréciations sont constituées lorsque leur coût d'entrée des stocks se trouve supérieur à la valeur vénale de ces stocks.

### **5.3.5 Avances et acomptes versés**

Les avances et acomptes correspondent à des acomptes sur commandes versés à des fournisseurs. Les licences concernent des droits de diffusion et de reproduction acquis auprès de tiers. La signature de contrats de licences peut donner lieu au paiement de montants garantis.

Ces montants sont comptabilisés dans un compte d'avances et acomptes versés et étalés au prorata des ventes des produits. Dans le cas où les sommes n'auraient pas encore été comptabilisées en totalité, un engagement hors bilan est renseigné sur les montants restant à comptabiliser.

A la clôture de l'exercice, le montant restant à étaler est comparé avec les perspectives de ventes. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, une charge complémentaire est comptabilisée.

### **5.3.6 Clients et comptes rattachés**

Ils sont évalués à leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

### **5.3.7 Avances en comptes courants**

Les avances en comptes courants faites aux filiales font l'objet d'une dépréciation si la situation nette de la filiale devient inférieure à la valeur d'inventaire de la participation détenue.

### **5.3.8 Conversion des dettes et des créances en devises**

Les créances et dettes en devises étrangères, non couvertes par des contrats d'achat ou de vente à terme, sont converties aux taux de clôture. L'écart de conversion en résultant est inscrit au bilan sous une rubrique spécifique. Une provision pour risques est comptabilisée si la conversion fait apparaître des pertes latentes.

La société applique pour la première fois à la clôture de l'exercice 2017, le règlement ANC n°2015-05 (relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture). Les écarts de change sur créances et dettes commerciales (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les écarts de change sur créances et dettes financières (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat financier.

### **5.3.9 Valeurs mobilières de placement**

Les titres de la société acquis sur le marché par elle-même sont classés sous cette rubrique en fonction de l'objectif de rachat.

Les titres sont évalués au cours moyen du marché du dernier mois de clôture.

Les moins-values latentes font l'objet d'une provision.

Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce sont enregistrées en valeurs mobilières de placement.

### **5.3.10 Disponibilités**

Les disponibilités sont constituées de comptes bancaires. Les comptes bancaires en devises étrangères sont convertis au taux de clôture et les écarts de conversion sont compris dans le résultat financier.

### **5.3.11 Provisions**

Les provisions pour pertes de change relatives à la conversion de créances et dettes commerciales en monnaie étrangère sont comptabilisées en résultat d'exploitation. Celles résultant de créances et dettes financières sont enregistrées en résultat financier (règlement ANC n°2015-05).

Une provision est comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation. Le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Sont également présentées sous cette rubrique les provisions pour risques liées à des litiges de nature commerciale ainsi que les provisions pour perte de marge sur retours de produits invendus.

### **5.3.12 Emprunts**

Les emprunts sont initialement comptabilisés au bilan à la juste valeur. Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

### 5.3.13 Comptabilisation des produits

L'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir en tenant compte du montant de toute remise commerciale ou rabais pour quantités consenti par l'entreprise.

Les ventes de produits sont enregistrées et considérées comme définitives à la date de livraison correspondant à la date de transferts des risques et avantages. Tous les produits vendus par la société disposent d'une garantie légale de conformité de 2 ans. Dans certains cas les ventes font l'objet d'un rachat de garantie via une remise accordée au client. Pour les autres cas, l'obligation de garantie est comptabilisée en déduction du chiffre d'affaires sur la base d'une analyse réalisée par la société. Cette analyse tient compte notamment du niveau des ventes, de l'observation des délais moyens de retour des produits non conformes et du jugement de la direction.

Par ailleurs, les conditions générales de vente ne prévoient pas d'accord par la société de retours de marchandises invendues. En pratique, lorsque de tels accords existent, l'accord de reprise est comptabilisé en déduction du chiffre d'affaires sur la base des retours accordés à la date de clôture. Dans le cas où la direction anticipe des retours supplémentaires liés à des ventes passées, l'obligation de reprise est comptabilisée en provision pour risques et charges sous la forme d'une provision pour perte de marge.

### 5.3.14 Information Sectorielle

L'information sectorielle par activité concerne les secteurs d'activité Hercules et Thrustmaster. L'information sectorielle par zone géographique est basée sur les secteurs géographiques suivants : Union européenne, Amérique du Nord et Autres.

## 5.4 Notes sur le bilan

### 5.4.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi :

<b>Valeurs brutes</b>	<b>31.12.16</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31.12.17</b>
Frais de recherche et de développement	6 063	1 613	1 267	6 409
Marques et fonds commercial	11 782	0	0	11 782
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	237	21	0	258
Immobilisations incorporelles en cours	1 638	1 647	1 966	1 319
<b>TOTAL</b>	<b>19 720</b>	<b>3 281</b>	<b>3 233</b>	<b>19 768</b>

<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>31.12.16</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31.12.17</b>
Frais de recherche et de développement	3 906	1 662	1 267	4 301
Marques et fonds commercial	8 051	1 000	3 000	6 051
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	236	5	0	241
<b>TOTAL</b>	<b>12 193</b>	<b>2 667</b>	<b>4 267</b>	<b>10 593</b>

<b>Valeurs nettes</b>	<b>31.12.16</b>	<b>31.12.17</b>
Frais de recherche et de développement	2 157	2 108
Marques et fonds commercial	3 731	5 731
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	1	17
Immobilisations incorporelles en cours	1 638	1 319
<b>TOTAL</b>	<b>7 527</b>	<b>9 175</b>

### Frais de développement :

Les frais de développement se composent de l'ensemble des travaux effectués par des équipes de recherche et développement, en vue de fournir les éléments techniques nécessaires à la production. Il peut s'agir de frais de personnel, de frais externes tels que des frais de design, de maquettes et prototypes, d'échantillons et de frais d'essais en ateliers.

L'éligibilité des projets est revue trimestriellement par la direction financière et la direction technique, en accord avec la direction générale. Les frais de développement des projets sont portés à l'actif si les six critères d'éligibilité définis par le CRC 2004-06 sont simultanément remplis. Les charges correspondantes sont débitées au compte 232 « Immobilisations incorporelles en cours » par le crédit du compte 72 « Production immobilisée ».

Le passage d'« Immobilisation en cours » à immobilisation en « Frais de développement » s'effectue au moment de la mise en production de l'actif. Le montant des frais transférés au compte « Frais de développement » s'élève à 1 613 milliers d'euros pour l'année 2017.

Les filiales de la société Guillemot Corporation qui produisent des frais de développement sont Hercules Thrustmaster SAS, Guillemot Recherche & Développement Inc, Guillemot Romania Srl et Guillemot Corporation (HK) Ltd. Les coûts activés concernent potentiellement l'ensemble des gammes de produits des marques Hercules et Thrustmaster. Les frais de développement immobilisés sur la période totalisent 1 647 milliers d'euros.

La société a sorti de l'actif des frais de développement ne respectant plus les six conditions d'activation. Le montant des mises au rebut et des abandons de projets s'élève, pour l'exercice, à 653 milliers d'euros en valeurs nettes.

L'amortissement des frais de développement, en fonction de la durée d'utilisation de l'actif considéré, s'étale sur une durée de 1 à 5 ans.

#### Marques:

Les marques comprennent les marques acquises Thrustmaster et Hercules.

La marque Hercules est affectée à l'Unité génératrice de trésorerie Hercules.

Le test de dépréciation sur l'UGT Hercules a entraîné la constitution d'une dépréciation d'un million d'euros sur la marque Hercules au 31 décembre 2017, comptabilisée en charges exceptionnelles.

Les hypothèses retenues pour l'application de ce test de valeur à l'Unité Génératrice de Trésorerie Hercules sont :

- Ratio cash flows opérationnels sur chiffre d'affaires négatif pour les 2 années à venir puis taux de 5% pour les 3 années suivantes,
- Projections sur 5 ans (Chiffre d'affaires à l'équilibre en 2018, hausse annuelle de 50% du chiffre d'affaires en 2019, puis hausse de 25% sur les 3 années suivantes),
- Taux de croissance à long terme de 2%,
- Taux d'actualisation de 12%.

La marque Hercules a désormais une valeur nette au bilan de 432 milliers d'euros contre un coût d'acquisition de 1 432 milliers d'euros.

En effet, l'activité Hercules affiche une baisse importante de son chiffre d'affaires depuis quelques années suite à l'arrêt successif des gammes de produits Wifi, CPL, webcams et plus récemment des enceintes multimédia.

Le recentrage de l'activité sur les produits audio est en cours mais nécessite des investissements R&D et marketing importants, qui ont un impact sur la rentabilité à court terme. Par rapport aux hypothèses retenues l'année dernière pour le test de dépréciation (données consolidées), l'absence de rentabilité à court terme, due au niveau de chiffre d'affaires, impacte la valeur recouvrable de l'actif et entraîne la constatation d'une dépréciation de un million d'euros.

La marque Thrustmaster est affectée à l'Unité génératrice de trésorerie Thrustmaster.

Le test de dépréciation sur l'UGT Thrustmaster a entraîné la constatation d'une reprise de dépréciation de trois millions d'euros sur la marque Thrustmaster au 31 décembre 2017, comptabilisée en produits exceptionnels.

Les hypothèses retenues pour le calcul des cash flows futurs actualisés pour l'Unité génératrice de trésorerie Thrustmaster sont les suivantes :

- Ratio cash flows opérationnels sur chiffre d'affaires de 5%,
- Projections appliquées à un business plan sur 5 ans avec un chiffre d'affaires stable en 2018 et 2019, en baisse de 10% sur les 2 années suivantes puis stable, prenant en compte la cyclicité de l'activité liée aux sorties des consoles de jeux,
- Taux d'actualisation de 12%.

La marque Thrustmaster a désormais une valeur nette au bilan de 5 300 milliers d'euros contre un coût d'acquisition de 9 410 milliers d'euros.

### 5.4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent ainsi :

Valeurs brutes	31.12.16	Augmentation	Diminution	31.12.17
Terrains	219	0	0	219
Constructions et agencements	3 103	0	0	3 103
Installations techniques, matériels...	4 386	746	1 513	3 619
Immobilisations corporelles en cours	480	480	834	126
<b>TOTAL</b>	<b>8 188</b>	<b>1 226</b>	<b>2 347</b>	<b>7 067</b>

Amortissements	31.12.16	Augmentation	Diminution	31.12.17
Terrains	0	0	0	0
Constructions et agencements	2 522	141	0	2 663
Installations techniques, matériels...	3 523	626	1 513	2 636
<b>TOTAL</b>	<b>6 045</b>	<b>767</b>	<b>1 513</b>	<b>5 299</b>

Valeurs nettes	31.12.16	31.12.17
Terrains	219	219
Constructions et agencements	581	440
Installations techniques, matériels...	863	983
Immobilisations corporelles en cours	480	126
<b>TOTAL</b>	<b>2 143</b>	<b>1 768</b>

Les immobilisations corporelles en cours sont constituées de matériels de production en cours d'achèvement. La diminution de ces immobilisations en cours correspond à un transfert au compte « matériels » pour 746 milliers d'euros. Les acquisitions de matériels se composent de moules utilisés pour la production.

La société a procédé à la mise au rebut de matériels pour un montant net de 88 milliers d'euros.

### 5.4.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent ainsi en valeur brute :

	31.12.16	Augmentation	Diminution	31.12.17
Titres de participation	42 623	128	0	42 751
Autres immobilisations financières	823	0	36	787
Dépôts et cautionnements	4	0	0	4
<b>TOTAL</b>	<b>43 450</b>	<b>128</b>	<b>36</b>	<b>43 542</b>

#### Titres de participation :

L'augmentation des titres de participation concerne la filiale Guillemot Electronic Technology (Shanghai) Co., Ltd.

Les titres de participation concernent les titres des filiales de la société Guillemot Corporation.

Titres de participation	31.12.16	Dotations	Reprises	31.12.17
Titres des filiales				
Valeur brute	42 623	128	0	42 751
Dépréciation	37 389	18	460	36 947
<b>Net</b>	<b>5 234</b>	<b>110</b>	<b>460</b>	<b>5 804</b>

Les titres de participation des filiales de la société ont été dépréciés à hauteur de 36 947 milliers d'euros :

La dépréciation des titres de participation des filiales se répartit comme suit :

Titres dépréciés à 100% :

- Guillemot GmbH (Allemagne) 15 milliers d'euros
- Guillemot Ltd (Royaume-Uni) 12 211 milliers d'euros

Autres titres (dépréciés à hauteur de la situation nette au 31/12/17) :

- Guillemot SA (Belgique) 173 milliers d'euros
- Guillemot Srl (Italie) 4 865 milliers d'euros
- Guillemot Inc (Canada) 19 647 milliers d'euros
- Guillemot Innovation Labs SAS (France) 36 milliers d'euros

Tableau des filiales

	Devise	Siège social	Informations financières (en milliers d'euros)					Valeur comptable des titres en milliers d'euros		Montant des prêts et avances consentis en milliers d'euros	Montant des cautions et avals donnés	Montant des dividendes encaissés par Guillemot Corporation SA	Observations: dépréciations pratiquées sur les prêts et avances
			Capital	Capitaux propres autres que le capital (résultat compris)	Quote-part du capital détenue	CA HT du dernier exercice clos	Résultats du dernier exercice clos	Brute	Nette				
Hercules Thrustmaster SAS (France)	EUR	Carentoir	279	390	99,42%	4 884	294	288	288	-	-	-	-
Guillemot Administration et Logistique SARL (France)	EUR	Carentoir	222	517	99,96%	3 099	152	222	222	-	-	-	-
Guillemot Ltd (Royaume-Uni)	GBP	Surrey	9 638	-9 654	99,99%	157	13	12 211	0	68	-	-	16
Guillemot S.A (Belgique)	EUR	Wemmel	175	68	99,93%	0	-10	416	243	-	-	-	-
Guillemot GmbH (Allemagne)	EUR	Obermichelbach	511	-1 161	99,75%	596	26	15	0	843	-	-	650
Guillemot Corporation (H-K) Limited (Hong-Kong)	HKD	Hong Kong	1	462	99,50%	1 662	75	23	23	-	-	-	-
Guillemot Recherche & Développement Inc (Canada)	CAD	Montréal	1 104	508	99,99%	1 099	64	1 257	1 257	-	-	-	-
Guillemot Inc (Etats-Unis)	USD	Sausalito	83	94	99,99%	0	-2	8	8	-	-	-	-
Guillemot Inc (Canada)	CAD	Montréal	32 010	-27 490	74,89%	24 266	799	23 032	3 385	-	-	-	-
Guillemot SRL (Italie)	EUR	Milan	10	48	100,00%	303	9	4 923	58	-	-	-	-
Guillemot Romania Srl (Roumanie)	RON	Bucarest	16	225	100,00%	728	40	20	20	-	-	-	-
Guillemot Spain SL (Espagne)	EUR	Madrid	3	116	100,00%	350	24	3	3	-	-	-	-
Guillemot Electronic Technology (Shanghai) Co., Ltd	RMB	Shanghai	192	29	100,00%	686	63	198	198	21	-	-	-
Guillemot Innovation Labs (France)	EUR	Carentoir	135	-36	100,00%	0	-8	135	99	-	-	-	-

## **Autres immobilisations financières :**

Autres immobilisations financières	31.12.16	Augmentation	Diminution	31.12.17
<b>Actions propres</b>		<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	
Nombre titres	132 619	0	0	132 619
Valeur brute	477	0	0	477
Dépréciation	300	0	300	0
<b>Net</b>	<b>177</b>	<b>0</b>	<b>300</b>	<b>477</b>

Au 31 décembre 2017, les titres Guillemot Corporation sont valorisés au cours moyen de décembre de 4,77 euros.

La valeur moyenne d'achat des titres propres est de 3,60 euros.

Les mouvements sur les autres immobilisations financières concernent le contrat de liquidité actuellement en vigueur et un dépôt de garantie relatif à la collecte et au recyclage de déchets d'équipements électriques et électroniques en Allemagne. Le solde en espèces du compte de liquidité s'élève à 82 milliers d'euros au 31 décembre 2017. Le montant du dépôt de garantie lié au traitement de déchets totalise 228 milliers d'euros.

Les autres immobilisations financières comprennent également 132 619 titres auto-détenus pour une valeur de 477 milliers d'euros.

### **5.4.4 Stocks**

Les stocks se décomposent ainsi :

Stocks	Brut 31.12.16	Variation de stock (résultat)	Brut 31.12.17
Emballages stockés	23	-1	22
Produits finis	8 488	-979	7 509
Matières premières et encours	1 455	-43	1 412
<b>TOTAL</b>	<b>9 966</b>	<b>-1 023</b>	<b>8 943</b>

### **Dépréciation**

	31.12.16	Augmentation	Diminution	31.12.17
Emballages stockés	0	0	0	0
Produits finis	771	1 118	436	1 453
Matières premières et encours	248	203	39	412
<b>TOTAL</b>	<b>1 019</b>	<b>1 321</b>	<b>475</b>	<b>1 865</b>

Les stocks sont constitués de composants et sous-ensembles électroniques ainsi que de produits finis. Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur du stock se trouve supérieure à la valeur probable de réalisation.

La baisse du stock sur l'exercice est liée au fort dynamisme des ventes sur la fin d'année et à la volonté de la société de maîtriser son niveau de stock au 31 décembre 2017.

L'augmentation des dépréciations de 1 321 milliers d'euros concerne pour 57% des produits de la gamme Thrustmaster.

### **5.4.5 Avances et acomptes versés**

Il s'agit d'acomptes sur commandes versés à des fournisseurs de produits. Le montant des acomptes s'élève à 244 milliers d'euros à la clôture de l'exercice.

### **5.4.6 Clients et comptes rattachés**

Le poste « Clients et comptes rattachés » se répartit comme indiqué ci-après :

	<b>Brut</b>	<b>Dépréciation</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>
	<b>31.12.17</b>	<b>31.12.17</b>	<b>31.12.17</b>	<b>31.12.16</b>
Clients	18 986	142	18 844	16 167
<b>TOTAL</b>	<b>18 986</b>	<b>142</b>	<b>18 844</b>	<b>16 167</b>

Les créances clients font l'objet d'une assurance-crédit qui couvre la majorité du poste clients au 31 décembre 2017. Le poste clients a une valeur nette de 18 844 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 16 167 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Cette variation est liée à la hausse de l'activité sur la fin de l'année.

#### **5.4.7 Créances et dettes**

Les créances et dettes se décomposent ainsi :

<b>ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES</b>	<b>Au 31.12.17</b>		
	<b>Montant brut</b>	<b>A - 1 an</b>	<b>A + 1 an</b>
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
Fournisseurs débiteurs	144	144	0
Clients et comptes assimilés	18 986	18 986	0
Etat (crédit de TVA, divers)	503	503	0
Groupe et associés	911	0	911
Charges constatées d'avance	134	134	0
<b>TOTAL</b>	<b>20 678</b>	<b>19 767</b>	<b>911</b>

Les avances en comptes courants d'un montant de 911 milliers d'euros concernent les filiales Guillemot GmbH (Allemagne) pour 843 milliers d'euros, Guillemot Ltd (Royaume-Uni) pour 68 milliers d'euros. Les créances envers l'état comprennent principalement des créances de TVA. Le poste « Fournisseurs débiteurs » comprend 79 milliers d'euros d'avoir à recevoir dont 49 milliers d'euros d'avoir intra-groupe.

<b>ETAT DES ECHEANCES DES DETTES</b>	<b>Au 31.12.17</b>		
	<b>Montant brut</b>	<b>A - 1 an</b>	<b>Entre 1 et 5 ans</b>
Emprunts auprès des organismes de crédit	10 537	4 833	5 704
Emprunt obligataire	0	0	0
Dettes bancaires à moyen terme	56	56	0
Découverts bancaires et avances en devises	13	13	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 706	15 706	0
Dettes fiscales et sociales	865	865	0
Autres dettes	4 833	4 833	0
Dettes sur immobilisations	993	993	0
Groupe et associés	1 998	972	1 026
<b>TOTAL</b>	<b>35 001</b>	<b>28 271</b>	<b>6 730</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	9 500		
Diminution des emprunts par voie de conversion d'obligations	0		
Diminution des emprunts par remboursement	3 157		
Montant des dettes contractées auprès des personnes physiques	0		

A la clôture de l'exercice, la société Guillemot Corporation SA dispose d'emprunts auprès d'organismes de crédit à taux fixe pour 9 520 milliers euros et à taux variable pour 1 017 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2017, il existe un emprunt de 375 milliers d'euros couvert par des clauses d'exigibilité. Le covenant à respecter est le suivant : endettement ajusté / capitaux propres  $\leq$  1. Le covenant est respecté au 31/12/2017.

Sur la période, la société a remboursé pour 3 157 milliers d'euros d'emprunts bancaires et a contracté pour 9500 milliers d'euros de nouveaux emprunts.

Au 31 décembre 2017, il n'y a pas d'emprunts bancaires en devises autres que l'Euro.

Les dettes bancaires à moyen terme pour 56 milliers d'euros correspondent à des dépôts de garantie dans le cadre de contrats de location.

En 2002, les actionnaires fondateurs ont abandonné des dettes en comptes courants pour un montant total de 6 500 milliers d'euros. Ces abandons étaient assortis de clauses de retour à meilleure fortune qui prévoyaient un remboursement lorsque la société mère serait bénéficiaire. Sur ces 6 500 milliers d'euros, 5 528 milliers d'euros ont déjà été remboursés. La société Guillemot Corporation SA a réintégré au bilan un montant de 972 de dettes en comptes courants pour l'exercice 2017. La totalité des abandons a été réintégré au bilan au 31/12/17.

Les avances en compte courant consenties par les filiales Guillemot Recherche & Développement Inc (Canada) et Guillemot Innovation Labs SAS (France) s'élèvent respectivement à 931 et 95 milliers d'euros.

	<b>31.12.17</b>	<b>31.12.16</b>
<b>Dettes financières</b>		
Emprunt obligataire	0	0
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	10 550	10 173
Emprunts et dettes financières	56	56
Avances en compte courant	1 998	1 101
	<b>12 604</b>	<b>11 330</b>
<b>Disponibilités</b>		
VMP nettes	7 192	7 017
Disponibilités	9 237	1 178
	<b>16 429</b>	<b>8 195</b>
<b>Endettement Net</b>	<b>-3 825</b>	<b>3 135</b>

La société présente un endettement net de -3 825 milliers d'euros.

#### **5.4.8 Valeurs mobilières de placement**

Cette rubrique comprend 117 842 titres propres pour une valeur de 425 milliers d'euros. La société détient, par ailleurs, 443 874 titres Ubisoft Entertainment SA, représentant 0,40% du capital, pour une valeur d'achat de 6 767 milliers d'euros.

	<b>Brut</b>	<b>Dépréciation</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>
	<b>31.12.17</b>	<b>31.12.17</b>	<b>31.12.17</b>	<b>31.12.16</b>
Valeurs mobilières de placement	6 767	0	6 767	6 767
Actions propres	425	0	425	199
<b>TOTAL</b>	<b>7 192</b>	<b>0</b>	<b>7 192</b>	<b>6 966</b>

La valeur d'inventaire des titres propres et des titres Ubisoft Entertainment SA s'élève respectivement à 562 et 28 674 milliers d'euros à la clôture de l'exercice.

#### **5.4.9 Disponibilités**

	<b>31.12.17</b>	<b>31.12.16</b>
Disponibilités	9 237	1 178
Concours bancaires	-13	-5 988
<b>Situation bancaire nette</b>	<b>9 224</b>	<b>-4 810</b>

#### **5.4.10 Comptes de régularisation**

Actif :

	<b>31.12.17</b>	<b>31.12.16</b>
Charges constatées d'avance	134	136
Charges à répartir s/ plusieurs exercices	0	0
Prime de remboursement des obligations	0	0
Ecart de conversion actif	136	346
<b>TOTAL</b>	<b>270</b>	<b>482</b>

Les écarts de conversion actif proviennent principalement de l'actualisation, au cours de clôture, de dettes en monnaie étrangère. Une provision pour pertes latentes a été constituée.

Passif :

	31.12.17	31.12.16
Produits constatés d'avance	458	722
Ecart de conversion passif	199	226
<b>TOTAL</b>	<b>657</b>	<b>948</b>

Les produits constatés d'avance correspondent à des produits non livrés au 31 décembre 2017. Les écarts de conversion passif proviennent principalement de l'actualisation de créances en monnaie étrangère.

#### **5.4.11 Produits à recevoir**

	31.12.17	31.12.16
Fournisseurs - avoirs à recevoir	65	115
Clients - Facture à établir	2	390
<b>TOTAL</b>	<b>67</b>	<b>505</b>

#### **5.4.12 Charges à payer**

	31.12.17	31.12.16
Intérêts sur emprunts et dettes financières	24	4
Fournisseurs - factures non parvenues	8 611	8 734
Clients - avoirs à établir	1 824	1 379
Dettes fiscales et sociales	223	16
Charges à payer	2296	1290
<b>TOTAL</b>	<b>12 978</b>	<b>11 423</b>

#### **5.4.13 Eléments concernant les entreprises liées**

Titres de participation 42 751 milliers d'euros

##### **Actif circulant Brut**

Clients et comptes rattachés 5 818 milliers d'euros  
 Avances et acomptes versés 21 milliers d'euros  
 Avances sur comptes courants 911 milliers d'euros  
 Fournisseurs – avoirs à recevoir 49 milliers d'euros

##### **Dettes Brutes**

Fournisseurs et comptes rattachés 3 855 milliers d'euros  
 Avances sur comptes courants 1 026 milliers d'euros

Produits financiers 56 milliers d'euros  
 Charges financières 16 milliers d'euros

#### **5.4.14 Provisions et dépréciations inscrites au bilan**

Provisions	Au 31.12.16	Augmentation		Diminution		Au 31.12.17
				Utilisées	Non utilisées	
Pour risques de change	346	136		346	0	136
Pour retours produits	419	500		419	0	500
<b>Total</b>	<b>765</b>	<b>636</b>		<b>765</b>	<b>0</b>	<b>636</b>

Les provisions pour risques de change proviennent de l'actualisation des créances et des dettes en monnaies étrangères au cours de clôture de l'exercice. La hausse de la provision pour retours produits est liée à la croissance des ventes et à la mise à jour des hypothèses concernant les estimations de retours.

<b>Dépréciations</b>	<b>Au 31.12.16</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Au 31.12.17</b>
sur immobilisations financières	37 389	18	460	36 947
sur autres immobilisations financières	300	0	300	0
sur stocks	1 019	1 321	475	1 865
sur clients et comptes rattachés	245	59	162	142
sur immobilisations incorporelles	8 051	1 000	3 000	6 051
Autres provisions pour dépréciation	756	0	91	665
<b>Total</b>	<b>47 760</b>	<b>2 398</b>	<b>4 488</b>	<b>45 670</b>

Les dépréciations du stock concernent autant les produits de la gamme Hercules que Thrustmaster. La société a déprécié les comptes attachés à ses filiales à hauteur de leur situation nette et des perspectives de recouvrement de ces actifs (les titres de participation pour 36 947 milliers d'euros, les avances en comptes courants pour 665 milliers d'euros).

Les dépréciations sur les créances clients hors groupe s'élèvent à 142 milliers d'euros et concernent des créances douteuses. La dépréciation de 1000 milliers d'euros concerne la marque Hercules et la reprise de dépréciation de 3 000 milliers d'euros concerne la marque Thrustmaster.

#### **5.4.15 Capital social**

Au 31/12/16	15 004 736	0,77	11 553 646,72
Levées d'options de souscription d'actions	0	0,77	0,00
<b>Au 31/12/17</b>	<b>15 004 736</b>	<b>0,77</b>	<b>11 553 646,72</b>

Le capital est composé de 15 004 736 actions de 0,77 euro de nominal. La fraction du capital représentée par les actions propres est de 1,67%.

#### Nombre maximal d'actions à créer :

Par levée d'options : 211 140

#### Plans de stock options en cours:

Date du conseil	<b>18.02.08</b>	<b>18.02.08</b>
Nombre d'actions	383 000	217 000
Nominal	0,77 €	0,77 €
Prix de souscription	1,91 €	1,91 €
Date d'exercice	du 18.02.12	du 18.02.10
	au 18.02.18	au 18.02.18
Nombre d'actions souscrites	246500	142 360
-dont au cours de l'exercice 2017	246500	136000
Options de souscription d'actions annulées ou caduques	0	0
Options de souscription d'actions restantes	136 500	74 640

428 060 options ont été exercées depuis l'origine. Sur l'exercice, le nombre d'actions souscrites est de 382 500.

L'augmentation de capital correspondante a été constatée en date du 24 janvier 2018.

L'impact de ces levées d'options sur la trésorerie de la société s'élève à +568 milliers d'euros en 2017.

## Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Solde avant	Affectation	Après	Augmen	Résultat de	Solde au
	affection du		affection du			
	résultat de	du résultat	résultat de	capital	l'exercice du	31.12.17
	l'exercice du	de l'exercice	l'exercice du		31.12.17	31.12.17
	31.12.16	du 31.12.16	31.12.16			
Capital	11 554	0	11 554	0		11 554
Prime d'émission et de conversion	10 436	0	10 436	0		10 436
Prime de fusion	119	0	119	0		119
Réserve légale	275	0	275	0		275
Autres réserves	1 062	0	1 062	0		1 062
Report à nouveau débiteur	-2 158	-433	-2 591	0		-2 591
Résultat	-433	433	0	0	4 146	4 146
<b>TOTAL</b>	<b>20 855</b>	<b>0</b>	<b>20 855</b>	<b>0</b>	<b>4 146</b>	<b>25 001</b>

### 5.4.16 Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucun crédit, ni avance n'a été alloué aux dirigeants de la société, conformément à l'article L.225-43 du code de commerce.

## 5.5 Notes sur le compte de résultat

### 5.5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Le secteur d'activité Hercules inclut les gammes de produits suivants : Djing et musique numérique, enceintes sans fil pour smartphones et tablettes.

Le secteur d'activité Thrustmaster inclut les accessoires de jeux pour PC et consoles suivants : volants, gamepads, joysticks et casques gaming.

Par zone géographique	31.12.17	31.12.16
(en milliers d'euros)		
Union Européenne	9 320	36 833
Amérique du Nord	35 077	11 178
Autres	29 594	7 856
<b>TOTAL</b>	<b>73 991</b>	<b>55 867</b>

Par secteur d'activité	31.12.17	31.12.16
(en milliers d'euros)		
Thrustmaster	69 506	45 100
Hercules	4 485	10 767
<b>TOTAL</b>	<b>73 991</b>	<b>55 867</b>

### 5.5.2 Production stockée

La production stockée se présente comme suit :

	31.12.17	31.12.16
Production stockée	-979	-6 417
<b>Total</b>	<b>-979</b>	<b>-6 417</b>

### 5.5.3 Production immobilisée

La production immobilisée se présente comme suit :

	31.12.17	31.12.16
Production immobilisée	1 647	1 477
<b>Total</b>	<b>1 647</b>	<b>1 477</b>

Les frais liés aux projets respectant les conditions d'activation sont immobilisés. Le passage du compte de charges au compte « Immobilisations incorporelles en cours » à compter de la date à laquelle les critères d'activation ont été remplis, constitue un produit d'exploitation qui s'élève à 1 647 milliers d'euros pour l'exercice.

#### **5.5.4 Autres produits d'exploitation**

	<b>31.12.17</b>	<b>31.12.16</b>
Reprises sur dépréciations et provisions	1 355	751
Transferts de charges	345	367
Autres produits	1 832	251
<b>Total</b>	<b>3 532</b>	<b>1 369</b>

Les reprises de dépréciations et provisions concernent principalement les stocks pour 475 milliers d'euros, la reprise de provision pour retours produits pour 372 milliers d'euros et la reprise de provision pour pertes de change latentes sur créances et dettes commerciales pour 346 milliers d'euros. Les transferts de charges de 345 milliers d'euros correspondent à des refacturations de frais pour le compte de tiers, des filiales (253 milliers d'euros) et à des indemnités d'assurances reçues.

Les autres produits concernent principalement des revenus des immeubles (224 milliers d'euros) dans le cadre de contrats de location et les gains de changes réalisés sur les créances et dettes commerciales (1 457 milliers d'euros).

#### **5.5.5 Achats consommés**

	<b>31.12.17</b>	<b>31.12.16</b>
Achats de Marchandises	0	0
Achats de Matières premières	41 240	26 982
Variations de stocks	45	94
<b>Total</b>	<b>41 285</b>	<b>27 076</b>

#### **5.5.6 Autres charges d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation se décomposent ainsi :

	<b>31.12.17</b>	<b>31.12.16</b>
Autres achats et charges externes	21 211	20 798
Autres charges	7 446	4 013
<b>Total</b>	<b>28 657</b>	<b>24 811</b>

Les autres charges externes concernent :

- Les prestations de transport s'élèvent à 1 324 milliers d'euros.
- Les prestations de sous-traitance des filiales représentent 10 678 milliers d'euros,
- Les dépenses de marketing et publicitaires totalisent 3 725 milliers d'euros.
- Les frais de développement qui ne respectent pas les critères d'activation sont définitivement enregistrés en charges et s'élèvent à 2 313 milliers d'euros pour 2017.

Les autres charges d'exploitation comprennent essentiellement les redevances de licences pour un montant de 6 134 milliers d'euros contre 3 939 au 31 décembre 2016. Les licences d'exploitation sont rapportées au résultat au prorata des ventes réalisées sur les produits concédés. La hausse du poste Licences s'explique par la hausse de l'activité Thrustmaster et la signature ou le renouvellement de contrats de licences. Les montants principaux concernent des partenariats en cours liés aux consoles Xbox One® de Microsoft® et Playstation®4 de Sony®. Les pertes de change réalisées sur les créances et dettes commerciales totalisent 1 096 milliers d'euros.

Le montant comptabilisé des jetons de présence des membres du conseil d'administration s'élève à 90 milliers d'euros.

### 5.5.7 Charges de personnel

	31.12.17	31.12.16
Salaires et traitements	309	220
Charges sociales	106	86
<b>Total</b>	<b>415</b>	<b>306</b>

L'effectif au 31 décembre 2017 étant uniquement composé des mandataires sociaux dirigeants, le montant de la rémunération brute totale versée, au titre de leur fonction de dirigeant s'élève à 220 milliers d'euros. La société a comptabilisé un montant de 88 milliers d'euros au titre de la rémunération variable annuelle pour l'exercice 2017.

### 5.5.8 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

	31.12.17	31.12.16
Amortissements sur immobilisations incorporelles	1 514	1 276
Amortissements sur immobilisations corporelles	739	635
Dépréciations des actifs circulants	1 380	600
Provisions pour risques et charges	637	372
<b>Total</b>	<b>4 270</b>	<b>2 883</b>

Les amortissements sur immobilisations incorporelles concernent principalement les frais de développement activés à compter de la date de production du bien, ils totalisent 1 509 milliers d'euros sur l'exercice.

Les amortissements sur immobilisations corporelles correspondent principalement aux amortissements des constructions pour 141 milliers d'euros et des moules utilisés par la production pour un montant de 595 milliers d'euros.

Les dépréciations du stock pour 1 321 milliers d'euros concernent autant les produits de la gamme Hercules que Thrustmaster. La dotation aux dépréciations des créances clients s'élève à 59 milliers d'euros.

Les dépréciations pour risques et charges concernent des retours produits pour 500 milliers d'euros et des pertes de change latentes pour 136 milliers d'euros.

### 5.5.9 Résultat financier

	31.12.17	31.12.16
Produits financiers de participations	0	0
<b>Total autres produits financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Reprise sur provisions et transfert de charges	850	2 235
Dotations financières aux amort. et provisions	18	398
<b>Total Reprises et dotations de provisions</b>	<b>832</b>	<b>1 837</b>
Différences positives de change	451	1 248
Différences négatives de change	364	1 645
<b>Total Différences de change</b>	<b>87</b>	<b>-397</b>
Produits nets s/ cessions de VMP	152	384
Charges nettes s/ cessions VMP	13	15
<b>Produits s/ cessions de VMP</b>	<b>139</b>	<b>369</b>
Autres intérêts et produits assimilés	64	63
Intérêts et charges assimilées	206	293
<b>Total produits et charges d'intérêts</b>	<b>-142</b>	<b>-230</b>
<b>TOTAL</b>	<b>916</b>	<b>1 579</b>

Les risques financiers sont :

- Le risque de liquidité : Au 31 décembre 2017, la société n'utilise pas la totalité de ses capacités d'emprunt et de concours bancaires, son endettement net est de -3 825 milliers d'euros.

La société dispose d'un portefeuille de valeurs mobilières de placement de 29 236 milliers d'euros valorisé au cours moyen du mois de décembre 2017.

Il existe un emprunt couvert par des clauses d'exigibilité pour 375 milliers d'euros au 31 décembre 2017. Le covenant est respecté à cette date.

- Le risque de variation des cours de bourse : La variation du cours de bourse des actions détenues a un impact sur le résultat de la société. Sur 2017, la baisse de 10% du cours des actions (par rapport au cours retenu au 31 décembre 2017) aurait un impact de -30 milliers d'euros sur le résultat financier.

Au 14 mars 2018, le cours de clôture de l'action Ubisoft Entertainment était de 70,34 euros, soit une hausse de 8,89%, par rapport au 31 décembre 2017.

- Le risque de taux de marché : Une hausse de 1% des taux d'intérêt sur une base annuelle et en considérant le solde au 31 décembre 2017 (montant des dettes financières à taux variable, non couvertes) aurait pour impact une augmentation de charges de 10 milliers d'euros.

- Le risque de change : La situation des actifs et passifs de la société en devises au 31 décembre 2017 s'établit comme suit (la position est donnée pour les montants non couverts, c'est-à-dire restant soumis à la variation des devises) :

Montants des devises exposées aux variations positives ou négatives de change :

(En milliers d'euros)	USD	GBP	CAD
Actif	11 442	1 572	0
Passif	10 472	23	1 916
Position nette avant gestion	970	1 549	-1 916
Position hors bilan	0	0	0
Position nette après gestion	970	1 549	-1 916

Une baisse de 10% du taux du dollar américain sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2017 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une augmentation des produits d'exploitation de 186 milliers d'euros et des charges financières de 267 milliers d'euros.

Une baisse de 10% de la livre Sterling sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2017 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une augmentation des charges financières de 175 milliers d'euros.

L'impact de la variation de change sur les autres devises est non significatif.

Pour tous les acteurs majeurs du secteur multimédia ayant des prix de revient en dollars, il n'existe pas d'avantages compétitifs d'un fabricant par rapport à un autre qui se traduirait par une augmentation de ses parts de marché. Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur, la profession fait évoluer les prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient.

Pour les matériels et les accessoires, la monnaie principale d'achat est le dollar américain. Pour les Etats-Unis, le Canada et tous les autres pays hors Europe, la monnaie de commercialisation est également le dollar américain. En Europe, la société vend principalement en euros. Les variations rapides des devises et principalement la variation à la baisse du dollar américain peuvent entraîner pour la société, une baisse du prix de vente des produits et impacter en conséquence la valeur du stock de marchandise. A l'inverse, une variation forte et rapide à la hausse du dollar au cours du deuxième semestre ne permettrait pas, compte tenu du caractère saisonnier de l'activité de la société, de répercuter cette hausse en totalité sur les prix de vente des produits et pourrait avoir un impact temporaire sur la marge brute.

Cependant, afin de limiter le risque de change, la société Guillemot Corporation SA couvre les risques de variations de change par des achats au comptant, des contrats d'achats à terme et des options de change.

Il n'y a pas de contrats en cours au 31 décembre 2017.

D'autre part, la hausse des ventes à l'export observée ces dernières années, accentue la couverture naturelle et diminue sensiblement le risque de change.

- Le risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. La société a recours à l'assurance-crédit pour faire face à ce risque. Le nombre de clients est restreint du fait du recours aux grossistes. Dans quelques cas, la société est amenée à accorder des encours complémentaires lorsque la couverture est jugée manifestement inadaptée.

#### Reprises et dépréciations financières

En raison des difficultés financières des filiales de Guillemot Corporation SA, la société a déprécié les comptes de certaines filiales lors des exercices précédents. Au regard des situations nettes au 31 décembre 2017, les titres de participations et les avances en compte courant de certaines filiales ont fait l'objet de dotations ou de reprises de dépréciations.

Concernant les titres de participations, la société a comptabilisé :

- une dotation de 10 milliers d'euros sur les titres de la filiale Guillemot S.A. (Belgique),
- une dotation de 8 milliers d'euros sur les titres de la filiale Guillemot Innovation Labs SAS (France),
- une reprise sur dépréciation de 414 milliers d'euros sur les titres de la filiale Guillemot Inc (Canada),
- une reprise sur dépréciation de 37 milliers d'euros sur les titres de la filiale Guillemot Electronic Technology (Shanghai) Co.,Ltd (Chine),
- une reprise sur dépréciation de 9 milliers d'euros sur les titres de la filiale Guillemot SRL (Italie).

Concernant les comptes courants, la société a comptabilisé :

- une reprise de dépréciation sur les avances en compte courant consenties à la filiale Guillemot Ltd (Royaume-Uni) de 14 milliers d'euros,
- une reprise de dépréciation sur les avances en compte courant consenties à la filiale Guillemot GmbH (Allemagne) pour 26 milliers d'euros.

#### Produits et charges nets sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement

La société Guillemot Corporation SA a enregistré un résultat de cession de titres propres de 139 milliers d'euros au cours de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidités en vigueur.

#### Produits et charges d'intérêts

Les produits d'intérêts sont principalement constitués d'intérêts sur les avances en comptes courants consenties aux filiales.

Les produits financiers comprennent également 26 milliers d'euros, correspondant à la réintégration à l'actif du bilan d'avance en compte courant, avance abandonnée par la société-mère en 2004 au bénéfice de sa filiale Guillemot GmbH (Allemagne) avec clause de retour à meilleure fortune.

Les charges des intérêts d'emprunts et des intérêts bancaires représentent 168 milliers d'euros. Les charges d'intérêts des comptes courants s'établissent à 16 milliers d'euros.

#### **5.5.10 Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel comprend des éléments extraordinaires et des éléments inhabituels par leur montant ou leur incidence relative à l'activité courante.

	31.12.17	31.12.16
Produits exceptionnels sur opération de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opération en capital	0	0
Reprise s/ prov et transfert de charges	3 047	1 000
<b>Total Produits exceptionnels</b>	<b>3 047</b>	<b>1 000</b>
Charges exceptionnelles s/ opérations de gestion	0	0
Charges exceptionnelles s/ opérations en capital	1 019	0
Dotations exceptionnelles aux amort. et dépréciations	1 622	166
<b>Total Charges exceptionnelles</b>	<b>2 641</b>	<b>166</b>
<b>TOTAL</b>	<b>406</b>	<b>834</b>

La société a sorti de l'actif des frais de développement ne respectant plus les conditions d'activation et mis au rebut le matériel correspondant. Par conséquent, la société a procédé à un amortissement exceptionnel de 622 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

La dépréciation de 1 000 milliers d'euros concerne la marque Hercules.

La reprise de dépréciation de 3 000 milliers d'euros concerne la marque Thrustmaster.

#### **5.5.11 Impôts sur les sociétés**

Résultat 31.12.17	Courant	Exceptionnel
Base imposable	4 046	406
Reports déficitaires	-2 477	-249
Impôt dû	33 1/3	52
Crédits d'impôts	0	0

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt : charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante):

- Variations de change : 336 milliers d'euros

#### Tableau des déficits reportables

<b>Années</b>	<b>Déficits reportables</b>
2002	27 547
2003	7 690
2004	7 006
2005	9 171
2006	1 229
2009	565
2011	2 410
2012	357
2013	1 425
2014	1 272
2016	1 892
<b>TOTAL</b>	<b>60 564</b>

#### **5.5.12 Effectif moyen**

	<b>Total</b>	<b>Cadres</b>	<b>Non cadres</b>
31.12.17	5	5	0

L'effectif au 31 décembre 2017 est uniquement composé des mandataires sociaux dirigeants.

#### **5.5.13 Engagements financiers**

##### Lettres d'intention :

Lettre de soutien à Guillemot GmbH (Allemagne) et Guillemot Ltd (Royaume-Uni) en tant qu'actionnaire se prononçant sur la continuité d'exploitation de ces sociétés.

Effets escomptés non échus : Néant.

##### Encours crédits documentaires :

486 milliers d'euros.

##### Indemnités de départ en retraite :

L'effectif étant constitué des mandataires sociaux dirigeants, aucune indemnité de départ à la retraite n'est due.

##### Montants garantis sur licences :

1 435 milliers d'euros.

##### Engagements donnés :

La société Guillemot Corporation SA a bénéficié d'abandons d'avances en comptes courants consentis au cours de l'exercice 2002 d'un montant total de 6 500 milliers d'euros de la part des fondateurs de la société.

Ces abandons sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune. Le montant total réintégré au passif de son bilan lors des exercices antérieurs s'élève à 5 528 milliers d'euros.

L'exercice 2017 étant bénéficiaire et compte tenu des modalités de remboursement, la société réintègre un montant de 972 milliers d'euros au passif de son bilan. Au 31 décembre 2017, la totalité des avances en compte courant d'actionnaires abandonnées avec clause de retour à meilleure fortune a été réintégré au passif du bilan.

##### Engagements reçus :

Guillemot Corporation SA a abandonné 6 000 milliers d'euros d'avance en compte courant au bénéfice de sa filiale, Guillemot GmbH (Allemagne).

Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune dont les remboursements de la filiale ne pourront pas excéder 50% de son résultat net annuel lorsque la situation de la société redeviendra positive.

L'exercice 2017 de la filiale Guillemot GmbH (Allemagne) étant bénéficiaire et compte tenu des modalités de remboursement, la société Guillemot Corporation SA a réintégré un montant de 26 milliers d'euros à l'actif de son bilan. Le solde de 5 648 milliers d'euros sera progressivement remboursé dans les années futures à hauteur de 50% du résultat net annuel.

Engagement reçu lié à l'activité opérationnelle : cautions bancaires de 350 milliers d'euros.

#### **5.5.14 Rémunération des mandataires sociaux**

Les dirigeants mandataires sociaux (Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot) sont rémunérés au titre de leurs fonctions de Président Directeur Général ou de Directeur Général Délégué. Ils ne bénéficient pas de contrats de travail. Le montant de la rémunération brute totale versée par la société aux dirigeants mandataires sociaux s'est élevé à 220 milliers euros au cours de l'exercice.

Le montant de la rémunération variable annuelle brute comptabilisé au 31/12/2017 s'élève à 88 milliers d'euros. La rémunération variable correspond à 40% de la rémunération fixe et sera versée après l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires en mai 2018.

Le montant des jetons de présence versés par la société aux membres du conseil d'administration s'est élevé à 88 milliers d'euros au cours de l'exercice. Ce montant inclut 33 milliers d'euros versés aux administrateurs indépendants.

Aucun régime de retraite spécifique n'a été mis en place pour les mandataires sociaux. Aucun engagement n'a été pris par la société correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci. Aucune rémunération n'a été versée en vertu d'un plan d'intéressement ou de primes. Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée.

#### **5.5.15 Société consolidante**

GUILLEMOT CORPORATION SA  
Place du Granier, BP 97143 - 35571 CHANTEPIE Cedex

### **5.6 Evènements Post Clôture**

Néant.

### **5.7 Information pro forma relatives à la première application du règlement sur les instruments financiers**

La société applique pour la première fois à la clôture de l'exercice 2017, le règlement ANC n°2015-05 (relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture). Ce règlement est applicable aux exercices ouverts depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette modification constitue un changement de méthodes comptables.

Reclassement pro forma effectués sur le résultat 2016 :

Les principaux reclassements effectués dans le résultat pro forma 2016 ont porté sur les gains et pertes de change sur opérations commerciales en devises (créances et dettes) et sur la provision pour pertes de change latentes sur créances et dettes commerciales. Jusqu'au 31 décembre 2016, la société Guillemot Corporation comptabilisait ses résultats de changes et la provision pour pertes de change latentes sur ses créances et dettes commerciales en résultat financier. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les résultats de changes et la provision pour pertes de change latentes sur ses créances et dettes commerciales sont enregistrés en résultat d'exploitation. Afin d'assurer la comparabilité des comptes, les résultats de change 2016 et la provision pour pertes de change latentes 2016 ont été reclassés en résultat d'exploitation dans les informations pro forma données ci-après :

en milliers d'euros	Soldes 2017	Soldes 2016	
	Nouvelles règles	Nouvelles règles	Anciennes règles
<b>Compte de résultat</b>			
Reprises sur provisions d'exploitation	346	184	0
Autres produits (gains de change sur créances et dettes commerciales)	1 457	850	0
Dotations aux provision d'exploitation	136	346	0
Autres charges (pertes de change sur créances et dettes commerciales)	1 096	1000	0
<b>Impact sur le résultat d'exploitation</b>	<b>571</b>	<b>-312</b>	<b>0</b>
Reprises sur provisions financières	0	0	184
Gains de change financier	451	398	1248
Dotations sur provisions financières	0	0	346
Pertes de change financières	364	645	1645
<b>Impact sur le résultat financier</b>	<b>87</b>	<b>-247</b>	<b>-559</b>

## 5.8 Projet d'affectation du résultat

	En euros	En euros
<b>Origines</b>		
Report à nouveau antérieur		
Résultat de l'exercice clos le 31.12.2017		4 146 044,29
<i>dont résultat courant après impôt:</i>	4 315 300,98	
Prélèvement sur les réserves		
<b>Affectations</b>		
Affectations aux réserves :		
- Réserve légale	77 755,48	
- Réserve spéciale des plus-values à long terme		
- Autres réserves	1 477 354,12	
Dividendes		
Autres répartitions :		
- imputation sur les primes d'émission		
- imputation sur les primes d'apport		
- imputation sur les primes de conversion		
Report à nouveau débiteur	2 590 934,69	
<b>TOTAL</b>	<b>4 146 044,29</b>	<b>4 146 044,29</b>

## **6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

GUILLEMOT CORPORATION  
Place du Granier  
BP 97143  
35571 Chantepie Cedex

A l'assemblée générale de la société Guillemot Corporation

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Guillemot Corporation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### ***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable exposé dans la note 5.7 de l'annexe aux comptes annuels qui présente l'incidence de la première application, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, du règlement ANC n°2015-05 relatif aux instruments financiers et aux opérations de couverture.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

<b>(1) Evaluation des marques</b>	
<p><b><u>Risque identifié</u></b></p> <p>Les marques acquises par la société Guillemot Corporation ont été considérées comme ayant une durée de vie indéterminée et ne sont donc pas amorties.</p> <p>Au 31 décembre 2017, les marques ayant une durée de vie indéfinie sont inscrites au bilan pour une valeur nette comptable de 5,7 millions d'euros, soit 9% du total actif (valeur brute : 10,8 millions d'euros).</p> <p>Une dépréciation est constatée au bilan lorsque la valeur actuelle de ces marques, déterminée dans le cadre du test de dépréciation annuel obligatoire et/ou du test ponctuel en cas d'indice de perte de valeur, s'avère inférieure à leur valeur nette comptable.</p> <p>La valeur actuelle est une valeur d'estimation et représente la valeur la plus haute entre la valeur vénale et la valeur d'usage.</p> <p>En l'absence de marché actif sur les marques du secteur d'activité de la société, la méthode de la valeur vénale n'est pas appliquée. La détermination des valeurs d'usage repose donc sur des calculs de flux de trésorerie futurs actualisés et implique des jugements importants de la direction notamment sur des éléments tels que les taux de croissance du chiffre d'affaires, les ratios cash flows opérationnels sur chiffre d'affaires, ainsi que les taux d'actualisation et de croissance sur le long terme.</p> <p>Ainsi, cette année, la société a comptabilisé une reprise de dépréciation de 3 millions d'euros pour la marque Thrustmaster et a comptabilisé une dépréciation de 1 million d'euros pour la marque Hercules.</p> <p>Compte tenu de la complexité des modèles utilisés et de leur sensibilité aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie et le taux d'actualisation utilisé, nous avons considéré l'évaluation de la valeur actuelle des marques comme un point clé de notre audit.</p>	<p><b><u>Procédures d'audit mises en œuvre en réponses à ce risque</u></b></p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prendre connaissance des processus mis en place pour la valorisation des marques ;</li> <li>- apprécier les principes et méthodes de détermination des valeurs d'usage des marques ;</li> <li>- corroborer, notamment par entretien avec la direction, le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux de croissance du chiffre d'affaires, les ratios cash flows opérationnels sur chiffre d'affaires, le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme) ;</li> <li>- prendre connaissance des perspectives commerciales des marques au moyen d'entretiens avec la direction et comparer les estimations comptables des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes avec les réalisations effectives correspondantes pour en évaluer la fiabilité ;</li> <li>- tester l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par la société.</li> </ul> <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 5.3.1 et 5.4.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels.</p>

**(2) Evaluation des frais de développement**

<p><b><u>Risque identifié</u></b></p> <p>Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles dès lors que les critères définis par le règlement n°2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable sont respectés.</p> <p>Au 31 décembre 2017, les coûts activés représentent une valeur nette de 3,3 millions d'euros, soit 5% du total actif.</p> <p>L'éligibilité de ces projets est revue tous les trimestres en accord avec la direction générale, la direction financière et la direction technique de la société.</p> <p>Dans le cadre de notre audit, nous portons une attention particulière à ces frais de développement car l'activation repose sur du jugement et des estimations notamment pour les deux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,</li><li>- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables.</li></ul> <p>Compte tenu de la part importante de jugement sur lesquelles se fondent les activations de frais de développement, nous avons considéré l'évaluation de la valeur nette des frais de développement comme un point clé de notre audit.</p>	<p><b><u>Procédures d'audit mises en œuvre en réponses à ce risque</u></b></p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- prendre connaissance des processus mis en place pour l'évaluation des frais de développement ;</li><li>- valider l'existence et l'exactitude des montants comptabilisés au titre des frais de développement. Nous avons notamment rapproché les montants activés avec les données internes de suivi des temps et nous avons également testé, sur la base de sondages, les charges externes capitalisées ;</li><li>- nous entretenir avec la direction financière et nous appuyer sur la documentation de la direction technique afin de déterminer le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent cette activation (comme la perspective de rentabilité future et la faisabilité technique du projet) ;</li><li>- corroborer les diverses informations obtenues lors de ces entretiens avec les données de ventes actuelles des projets activés ;</li><li>- identifier tout indicateur de perte de valeur sur ces projets qui nécessiterait la mise en place d'un test de dépréciation.</li></ul> <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 5.4.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels.</p>
---	---

**(3) Valorisation des stocks de composants et produits finis**

<p><b><u>Risque identifié</u></b></p> <p>Les stocks de la société sont constitués de composants et sous-ensembles électroniques ainsi que de produits finis.</p> <p>Au 31 décembre 2017, les stocks sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 7,1 millions d'euros soit 12% du total actif.</p> <p>Des dépréciations sont constituées lorsque le coût d'entrée des stocks se trouve supérieur à la valeur vénale de ces stocks.</p> <p>Les tests de dépréciation sont réalisés à chaque arrêté comptable et la valeur vénale est calculée en fonction de l'évolution observée et attendue des ventes, des taux de marge et des prix de marché des produits.</p>	<p><b><u>Procédures d'audit mises en œuvre en réponses à ce risque</u></b></p> <p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- prendre connaissance des processus mis en place pour identifier les articles à rotation lente, ceux présentant un risque d'obsolescence et les articles avec des prix de vente inférieurs à leur coût d'entrée;</li><li>- pour les articles présentant un risque de dépréciation, vérifier leur correcte évaluation en comparant notamment, sur la base de sondages, le coût du produit en stock avec son dernier prix de vente net pratiqué et s'entretenir avec la direction financière afin d'apprécier, par sondages, le caractère raisonnable des perspectives d'écoulement des stocks ;</li><li>- prendre en compte les travaux réalisés dans le cadre de la revue des frais de développement pour identifier, le cas échéant, un indice de perte de valeur sur certains produits en stocks.</li></ul>
---	---

<p>Dans le cadre de notre audit, nous portons une attention particulière à la détermination de cette valeur vénale car cette dernière repose sur des données observables telles que le prix de marché des produits mais également sur des hypothèses telles que les perspectives de vente par gamme de produit et sur le jugement de la Direction vis-à-vis des évolutions attendues du marché.</p> <p>Compte tenu des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, nous avons considéré l'évaluation de la valeur vénale des produits en stock comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 5.3.4 « Stocks et encours », 5.4.4 « Stocks », 5.4.14 « Provisions et dépréciations inscrites au bilan » et 5.5.8 « Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions » de l'annexe aux comptes annuels.</p>
---	--

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Guillemot Corporation par l'assemblée générale du 26 mai 2004 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 23 mai 2007 pour le cabinet MB Audit.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 14ème année de sa mission sans interruption et le cabinet MB Audit dans la 11ème année.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit ou autre terminologie retenue par la société pour désigner le comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Rennes, le 23 avril 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jérôme Mouazan

MB Audit

Khadija Roullé

## ➤ INFORMATIONS SUR LES MARCHES ET LES TENDANCES

### 1 INFORMATIONS SUR LES MARCHES

#### 1.1 Le marché mondial du jeu vidéo

Devenu incontournable, le marché du jeu vidéo séduit un public toujours plus large. L'année 2017 a été marquée par le lancement de nouvelles consoles de Nintendo et Microsoft, ainsi que par la sortie de nombreux titres attendus par la communauté de joueurs.

Le marché mondial du jeu vidéo s'élève à soixante milliards d'euros fin 2017 et devrait avoisiner quatre-vingts milliards d'euros fin 2021 (Source : Baromètre annuel du jeu vidéo en France, quatrième édition, 2017).

La France fait partie des plus importants marchés au monde ([www.itrnews.com](http://www.itrnews.com), 07/12/2017). Avec un chiffre d'affaire historique de 4,3 milliards d'euros des ventes de consoles, jeux vidéo et autres matériels pour jouer, le secteur français du jeu vidéo a enregistré une croissance record de 18% de ses ventes en 2017, selon le bilan annuel du Syndicat des éditeurs de logiciels de loisirs (SELL). Ce marché a été porté par les ventes de nouvelles consoles, notamment la console Nintendo Switch qui s'est écoulée à 910 000 exemplaires l'an passé dans l'hexagone (Source : [www.frenchweb.fr](http://www.frenchweb.fr), 26/02/2018).

### BILAN MARCHÉ 2017

CHIFFRE D'AFFAIRES DU MARCHÉ  
DU JEU VIDÉO EN FRANCE



Source : SELL Octobre 2017

D'après le cabinet d'études Newzoo, la Chine restera le plus grand marché des jeux avec près de 28,9 milliards de dollars attendus en 2019 (Source : [www.lemondeinformatique](http://www.lemondeinformatique), 22/04/2016).

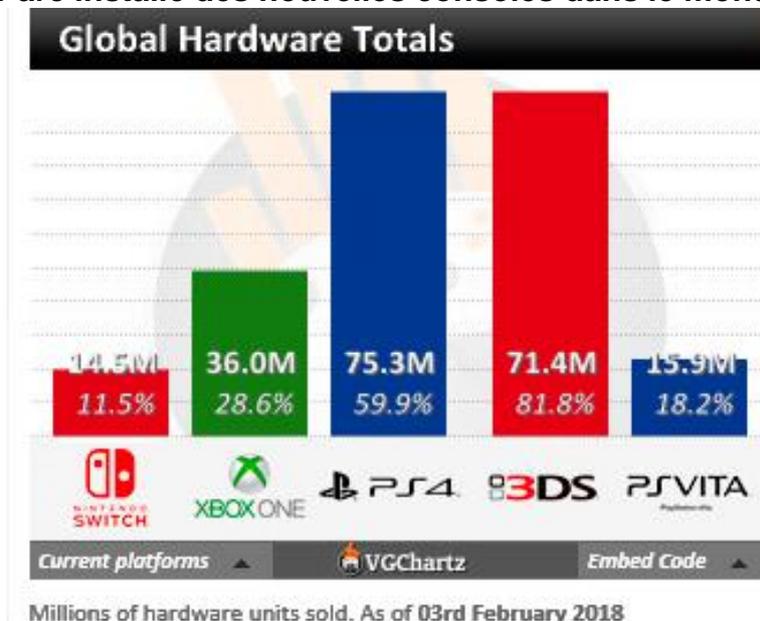
Depuis 2016, la Chine est devenu le premier marché mondial avec six cents millions de joueurs et 24,6 milliards de dollars générés (Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr), 02/06/2017). L'industrie des jeux vidéo devrait grimper jusqu'à 129 milliards de dollars d'ici 2020, selon une étude du Fonds d'Investissement britannique Atomico. L'étude note aussi la croissance impressionnante du mobile, qui « démocratise » les jeux vidéo.



Le segment de marché le plus important en valeur est celui du jeu mobile, intégralement dématérialisé avec un chiffre d'affaires de 22,5 milliards d'euros fin 2017 (Source : Baromètre annuel du jeu vidéo en France, quatrième édition, 2017). Le marché du jeu PC poursuit sa croissance mais à un rythme plus lent désormais, étant concurrencé par le Smartphone qui accueille également les jeux sociaux et occasionnels.

Le marché des consoles, quant à lui, est cyclique en général de six à sept ans. On peut s'attendre à un nouveau cycle en 2020 avec la commercialisation de la neuvième génération de consoles de salon.

### Parc installé des nouvelles consoles dans le monde



Source : VGChartz, 03/02/2018

Le parc installé des consoles augmente régulièrement : Avec 213,1 millions de consoles en février 2018, dont 75,3 millions de consoles PlayStation®4 et 36 millions de consoles Xbox® One, le marché des consoles se porte bien (Source : [www.vgchartz.com](http://www.vgchartz.com), 03/02/2018).

Le marché des consoles de jeu vidéo se compose de deux segments, d'un côté les consoles de salon et de l'autre, les consoles portables. Actuellement, il y a trois consoles de salon de huitième génération commercialisées : la console PlayStation®4 de Sony Computer Entertainment, la console Xbox® One de Microsoft et la console Wii U de Nintendo. La console PlayStation®4 domine largement le marché. Selon l'IDATE, presque soixante-dix millions de PlayStation®4 auront trouvé un acquéreur.

Depuis Mars 2017, Nintendo commercialise une nouvelle console, la console Switch, qui fait office à la fois de console de salon et de console portable (elle se connecte à la télévision via une plateforme d'accueil). La console Nintendo Switch est la première console de salon capable de se connecter à un téléviseur mais aussi de suivre les joueurs partout. Depuis son lancement en mars 2017, la console s'est écoulée à 14,86 millions d'unités, soit plus d'un million d'unités supplémentaires par rapport à la console Wii (Source : [www.pocketgamer.fr](http://www.pocketgamer.fr), 01/02/2018). Cette console aura bénéficié d'un très solide « line-up » de lancement et de son positionnement hybride entre console portable et console de salon.

## 1.2 Le marché du « streaming audio », des casques audio et des haut-parleurs multimédia

Ergonomie, fiabilité et innovation sont des moteurs essentiels pour assouvir les exigences de plus en plus pointues des consommateurs sur ce segment.

### 1.2.1 Le marché du « streaming audio », un immense potentiel de croissance

Le « Streaming » est le moteur de l'industrie musicale. A ce jour, les services d'écoute en ligne comme Spotify ou Deezer dynamisent la croissance du secteur.

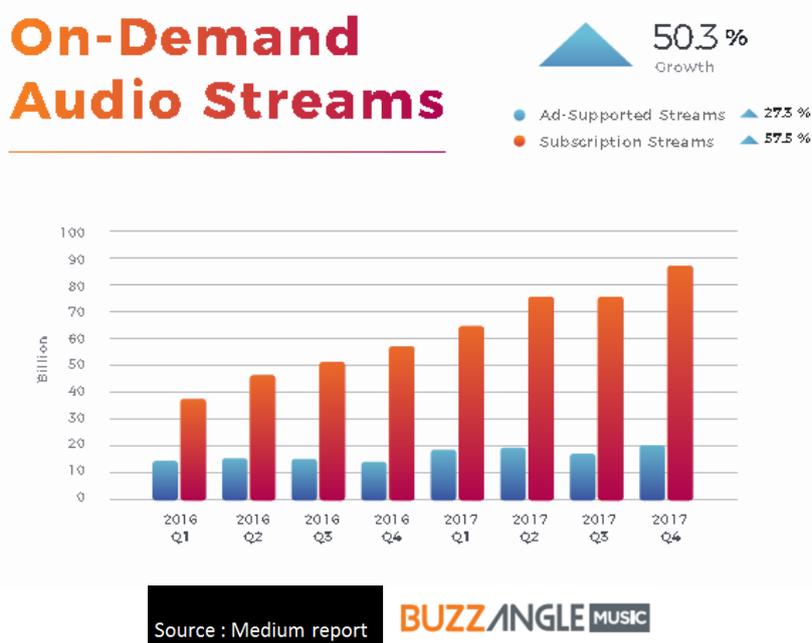
Les plateformes de « streaming » comptent ainsi trente millions d'abonnés aux Etats-Unis et leurs revenus ont augmenté de 48% depuis le début de l'année (Source : [www.inaglobal.fr](http://www.inaglobal.fr), 21/09/2017).

L'année 2017 a été une année particulièrement intéressante pour l'industrie musicale et plus particulièrement pour les services de « streaming ». Ces derniers ont permis au secteur de connaître une croissance importante (Source : [www.inaglobal.fr](http://www.inaglobal.fr), 20/12/2017). Spotify a fait une belle percée en annonçant avoir atteint le chiffre de soixante-dix millions d'utilisateurs dans le monde (Source : [www.commentcamarche.net/news](http://www.commentcamarche.net/news), 05/01/2018). Le mois de décembre 2017 marque un tournant dans l'histoire de l'industrie mondiale de la musique.

Les deux services d'écoute de musique en streaming, l'Européen Spotify et le Chinois Tencent Music Entertainment Group, ont passé un accord prévoyant une prise de participation minoritaire des deux sociétés dans leur capital respectif. En ce qui concerne Spotify, cet accord devrait lui permettre de se développer sur le colossal marché chinois qui compte sept cents millions de mobinautes. Pour Tencent Music, filiale du géant chinois éponyme, c'est l'opportunité d'une ouverture au marché international (Source : [www.zdnet.fr](http://www.zdnet.fr), 11/12/2017).

Selon Bloomberg, YouTube devrait proposer un service d'écoute de musique en « streaming » au printemps 2018 pour concurrencer Deezer, Spotify et Apple Music (Source : [www.zdnet.fr](http://www.zdnet.fr), 08/12/2017).

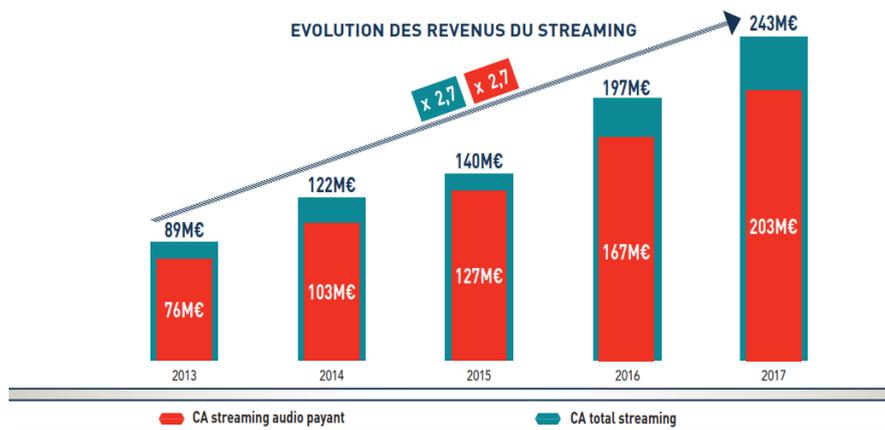
Aux Etats-Unis, le marché du streaming a progressé sur l'année 2017 de +50,3% (Source : [www.buzzanglemusic.com](http://www.buzzanglemusic.com)).



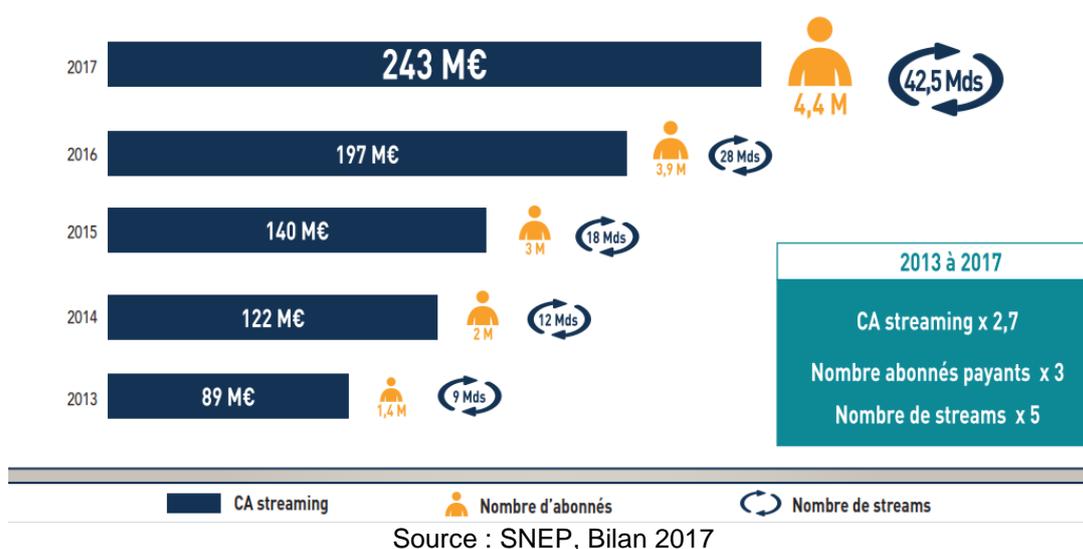
Aujourd'hui, il n'est plus nécessaire d'investir dans d'imposants haut-parleurs pour profiter d'un son de belle qualité. A l'heure du tout numérique et des plateformes de « streaming », les enceintes sans fil séduisent les mélomanes. Petites mais puissantes, elles se connectent à un Smartphone, une tablette ou un ordinateur et proposent dorénavant un son de qualité. Elles peuvent être nomades (s'il y a une batterie intégrée), voire même « intelligentes » quand elles embarquent un assistant vocal, comme celui de Google ou d'Amazon.

Le marché de la musique enregistrée (CD, vinyles et numérique) en France est en hausse pour la deuxième année consécutive avec une croissance de 3,9% en 2017 (Source : Ouest France, 15/02/2018).

Le véritable moteur de cette croissance est plus que jamais le « streaming », qui représente 41,6% des revenus du marché (243 millions d'euros) et poursuit sa progression : ses revenus ont augmenté de +23% en 2017 (+37% en 2016) (Source : SNEP, 15/02/2018).



La croissance du « *Streaming* » s'explique par l'adhésion populaire autour de cet usage : 42,5 milliards de titres ont été écoutés sur les services de streaming audio en 2017, soit cinq fois plus qu'en 2013 (Source : SNEP, bilan 2017).



### 1.2.2 Le marché des casques audio et des casques Gaming

Le casque sans fil permet de profiter de son univers sonore tout en restant mobile. C'est un accessoire utile au quotidien.

- Les casques DJ sont étudiés pour les besoins spécifiques du DJ avec un rendu analytique du son (fréquences mieux séparées) mais aussi et surtout des articulations facilitant l'écoute d'une seule oreillette pendant le mix. Dérivés des casques hi-fi et audiophiles, les casques nomades répondent aux exigences fonctionnelles des utilisateurs de balades et de Smartphones.
- Le marché des casques Gaming pour consoles est en hausse de 1% en volume aux Etats-Unis et en baisse de 4% en valeur (Source : NPD Group Inc, 2017 – Extrait Mars 2018).

### 1.2.3 Le marché du DJing numérique

Ce marché étant réparti entre les magasins de musique et les magasins d'électronique, peu d'indicateurs fiables et à jour sont disponibles pour quantifier sa taille et la croissance.

- o Sur le continent américain, le marché de contrôleurs progresse car les lecteurs CD de DJing dans les clubs sont remplacés par des contrôleurs DJ. Hercules DJ va tirer parti d'une évolution qui pousse les « *millennials* » (la génération du millénaire) à faire la fête à la maison (« *home-party* »). En effet :
  - La gamme de contrôleurs DJ Hercules convient bien au « *Home DJing* », avec des contrôleurs DJ mobiles, compacts et « tout-en-un », incluant la gestion de l'audio.
  - Les « *home-parties* » offrent aux « *millennials* » plus de proximité avec le DJ et permettre à des DJs débutants de s'exprimer, ce qui suscite des vocations.
- o La zone EMEA devrait aussi progresser. La France, le Royaume-Uni et l'Allemagne sont les pays européens qui génèrent les plus hauts-revenus sur ce segment.
- o Le marché APAC (Asie Pacifique) : Hercules ouvre sa présence en Chine avec sa filiale de Shanghai.

Le marché du DJing suit deux axes différents :

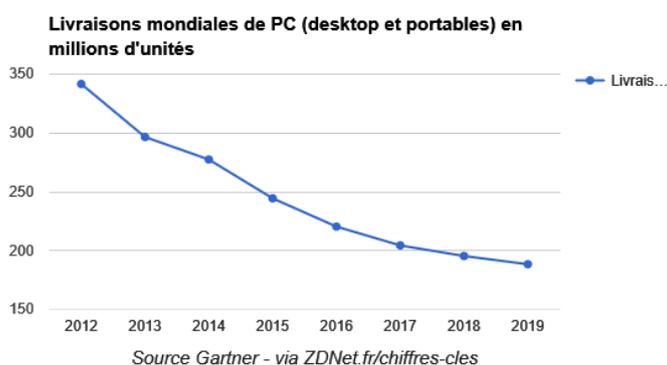
- Le premier axe concerne les produits à budgets élevés en vue d'animer des soirées publiques ou dans des clubs, distribués par le canal des magasins de musique et des vendeurs en ligne spécialisés dans la musique.
- Le deuxième concerne le Grand Public qui souhaite débiter dans le DJing et animer ses propres soirées privées.

### 1.3 Le marché du PC et des tablettes

Le marché mondial des PC (toutes catégories confondues (hors tablettes y compris détachables et serveurs) est en déclin depuis plusieurs années. Le segment des PC portables est celui qui dynamise les ventes. Si elles sont particulièrement florissantes en Afrique et au Moyen-Orient (+11%) et en Europe Centrale et de l'Est (+5,2%), elles se stabilisent en Europe Occidentale (+0,4%) (Source : [www.silicon.fr](http://www.silicon.fr), 24/07/2017). les ventes de PC de bureaux poursuivent pour leur part leur lent déclin (-8,3%) (Source : [www.silicon.fr](http://www.silicon.fr), 24/07/2017).

La hausse des ventes de tablettes détachables et portables ne suffira pas à compenser la chute des ventes de PC traditionnels. Pendant la majeure partie de l'année 2017, le marché traditionnel des PC a dépassé les attentes malgré une pénurie de composants clés pour ordinateurs portables et des pressions sur les prix (Source : [www.silicon.fr](http://www.silicon.fr), 29/11/2017). Le déclin du marché du PC est amené à se poursuivre jusqu'en 2021.

Le cabinet Gartner perçoit des signes de stabilisation de l'industrie du PC dans certaines régions clés comme l'EMEA, le Japon et l'Amérique Latine. Selon Gartner, sur l'ensemble de l'année 2017, les ventes de PC ont atteint 262,5 millions d'unités, soit 2,8% de moins qu'en 2016. Le cabinet souligne qu'il s'agit du treizième trimestre de déclin consécutif et de la sixième année de recul des ventes de PC d'affilée (Source : [www.lemagit.fr](http://www.lemagit.fr), 15/01/2018). Le recul global des ventes de PC au dernier trimestre est surtout imputable aux Etats-Unis où il a été particulièrement marqué, effaçant la croissance observée dans les régions Asie/Pacifique, Japon et Amérique Latine. Un recul des ventes a également été observé dans la région Europe, Moyen-Orient et Afrique, mais il a été moins marqué qu'outre-Atlantique (Source : [www.lemagit.fr](http://www.lemagit.fr), 15/01/2018).



(Source : [www.zdnet.fr](http://www.zdnet.fr), 12/10/2016)

Le cabinet IDC constate un net recul des livraisons de PC au Royaume-Uni et y voit l'un des principaux facteurs de la baisse enregistrée à l'échelle de la zone EMEA. Ce qui était une hypothèse il y a un an est désormais une certitude pour IDC : le Brexit a eu un impact non négligeable sur le marché du PC (Source : <http://www.itespresso.fr>, 24/07/2017).

### 1.4 Le marché des Smartphones

Le nomadisme et la mobilité sont les éléments déterminants de la société actuelle.

Il s'est vendu 383 millions de Smartphones au cours du troisième trimestre 2017, soit une hausse de 3% par rapport à 2016 (Source : [www.itrmobiles](http://www.itrmobiles), 30/11/2017).

Malgré l'apathie du marché chinois, les ventes de Smartphones ont progressé de 3% sur le dernier trimestre 2017 avec une croissance de 15% dans la zone Asie/Pacifique, et de 11,2% sur le marché Nord-Américain. En Europe de l'Ouest, 36 millions de Smartphones ont été vendues (soit plus de 3 millions d'unités vendues en plus que l'an dernier) et en Amérique du Nord, ce sont 47,5 millions de Smartphones qui ont été écoulés (Source : [www.itrmobiles](http://www.itrmobiles), 30/11/2017).

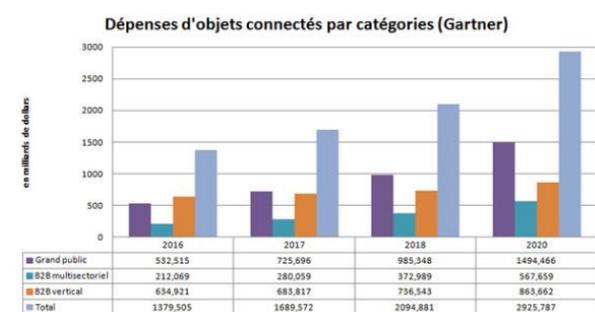
La hiérarchie mondiale du marché des Smartphones n'a pas été bousculée en 2017 : le trio de tête se compose toujours de Samsung, Apple et Huawei. Le cabinet IDC estime que la tendance à la croissance devrait se maintenir ces prochaines années avec une hausse annuelle moyenne évaluée à 3% entre 2017 et 2021 (Source : [www.zdnet.fr](http://www.zdnet.fr), 30/11/2017).

Autre tendance qui se confirme, c'est la part croissance de phablettes dans les livraisons. Le développement dans cette catégorie est supérieur à celle de l'ensemble du marché. Le total de phablettes qui pourraient être écoulées pourrait atteindre un milliard en 2021 (Source : [www.zdnet.fr](http://www.zdnet.fr), 30/11/2017).

Les analystes IDC prévoient que les ventes de Smartphones vont augmenter en 2018 en raison de l'amélioration des conditions économiques de plusieurs pays émergents d'ici un an et demi (Source : <https://24hgekk.fr>, 03/06/2017).

Une étude Gartner prévoit que 2018 sera la première année de croissance véritable des terminaux (PC, Smartphones, tablettes) depuis 2015, après un « refroidissement » des ventes en 2016 et 2017.

## 1.5 Le marché des objets connectés



Véritable révolution, l'IoT (« Internet of Things ») envahit aujourd'hui nos espaces professionnels comme nos sphères privées. Selon une étude menée par le cabinet américain Gartner, la croissance du volume des objets connectés B2C devrait être à 25% entre 2017 et 2018, et à 45% entre 2018 et 2020 pour atteindre douze milliards d'unités (Source : <https://blog.soprasteria.com>, 09/05/2017).

Selon Ericsson, 2018 sera l'année où, pour la première fois, le nombre d'objets connectés dépassera celui des téléphones mobiles. Sachant qu'entre 2015 et 2021, le nombre de dispositifs IoT connectés devrait croître annuellement de 23% pour se hisser à hauteur de près de 16 milliards d'unités sur un total de vingt-huit milliards de produits connectés en prenant en compte les PC, PC portables, tablettes, téléphones mobiles et téléphones fixes (Source : [www.lembarque.com](http://www.lembarque.com), 02/06/2016).

La Chine, l'Amérique du Nord et l'Europe de l'Ouest sont assez logiquement les régions où le marché des objets connectés connaît l'expansion la plus importante (Source : [www.zdnet.fr](http://www.zdnet.fr), 08/02/2017).

## 1.6 Le marché des accessoires pour PC et consoles de jeux

Le marché du « Gaming » est en perpétuelle évolution ; Après avoir stagné en 2015, le marché global du matériel a repris depuis 2016. Le « Gaming » PC est surtout un vecteur de vente de périphériques et constitue le véritable moteur du marché et de la Recherche et Développement. Portés par le phénomène de l'eSport et de l'envie de performance, les joueurs s'équipent de plus en plus en matériel de gaming haut de gamme.

Fin février 2017, Sony a annoncé avoir écoulé 915 000 exemplaires de son casque de réalité virtuelle dédié à sa console de jeu PlayStation®4, depuis son lancement le 13 octobre 2016 (Source : [www.usinenouvelle.com](http://www.usinenouvelle.com), 01/03/2017).

Que ce soit sur console et PC, l'expérience de jeu dépend beaucoup du périphérique de contrôle choisi.

En 2017, aux Etats-Unis :

- Le marché global des volants pour consoles et PC a augmenté de 43% en valeur à 30 080 098\$ (Source : The NPD Group Inc., 2017 – Extrait Mars 2018 – hors coques volants compatibles avec Nintendo Switch).
- Le marché des gamepads consoles augmente de 9% en valeur et de 8% en volume (Source : The NPD Group Inc., 2017 – Extrait Mars 2018).

## 1.7 Le marché de l'eSport

Selon une étude menée par SuperData pour PayPal, les recettes du marché de l'eSport en Europe atteindront trois cent quarante-cinq millions de dollars en Europe en 2018 (Source : [www.afjv.com](http://www.afjv.com), 06/06/2017).

Après la Suède et la Russie, la France se place comme le troisième marché européen de l'eSport générant le plus de chiffres d'affaires à hauteur de vingt-trois millions de dollars en 2017 (Source : [www.afjv.com](http://www.afjv.com), 06/06/2017). Historiquement, l'Asie de l'Est la région du monde où la pratique de l'eSport est la plus développée car le nombre d'utilisateurs y est plus élevé. L'industrie de l'eSport est en effet en pleine expansion en Europe et cette popularité s'explique notamment par un large accès à Internet et aux réseaux sociaux. Les analyses réalisées par SuperData montrent que la taille du marché européen de l'eSport pour l'année 2018 pourrait représenter plus de trois cent quarante-cinq millions de dollars (Source : [www.afjv.com](http://www.afjv.com), 06/06/2017). Trois pays se démarquent cependant de leurs voisins européens : la Suède avec des recettes estimées à plus de quarante-neuf millions de dollars, la Russie avec plus de quarante millions de dollars de recettes et la France, marché estimé à plus de vingt-quatre millions de dollars en 2018. Inconnu il y a encore quelques années, l'eSport a séduit le Grand Public pour devenir aujourd'hui une industrie en plein essor qui continue de gagner en popularité et en envergure.

Selon l'étude SuperData, la génération des « *millenials* » est actuellement celle qui consomme le plus d'eSport (Source : [www.afjv.com](http://www.afjv.com), 06/06/2017).

Une étape importante a été franchie début 2018 dans le monde du sport eSport. Pour la première fois, le sport électronique a fait son entrée dans le village aux Jeux Olympiques d'hiver de Pyeongchang. Intel a proposé aux athlètes des expériences de jeu interactives dans tout le village olympique avec des jeux tels que « *Steep Road to the Olympics* » d'Ubisoft, produit officiel sous licence des jeux olympiques d'hiver de Pyeongchang 2018.

## **1.8 Le marché de la Réalité Virtuelle et augmentée**

Technologie prometteuse, la réalité virtuelle est encore peu adoptée par les consommateurs. Le marché, petit mais avec beaucoup de potentiel, s'adresse pour l'instant surtout aux « *gamers* ». Bien que la réalité virtuelle n'en soit qu'à ses débuts, une étude de CCS Insights, société d'expertise et d'analyse dans le domaine des communications mobiles et de l'Internet, prédit que les technologies de la réalité virtuelle et de la réalité augmentée pourraient rapporter quatre milliards de dollars d'ici 2018 (Source : <https://www.realite-virtuelle.com/chiffres-avenir-realite-virtuelle-2407>, 27/07/2015).

La réalité virtuelle est en train de révolutionner le domaine du jeu vidéo. Le marché des réalités virtuelle et augmentée est promis à une croissance forte dans les trois années à venir et pourrait peser 108 milliards de dollars (quatre-vingt-dix milliards d'euros) en 2021 contre 3,9 milliards en 2016, estimait le cabinet suisse Digi-Capital dans un rapport publié en 2017, dont vingt-cinq milliards pour la réalité virtuelle et quatre-vingt-trois milliards pour la réalité augmentée (Source : [www.zonebourse.com](http://www.zonebourse.com), 12/01/2018). Les casques de réalité virtuelle offrent un univers créé de toutes pièces dans lequel évolue l'utilisateur. La réalité augmentée, portée par son utilisation dans les Smartphones, superpose des éléments virtuels à notre vision du monde réel.

La réalité virtuelle est une technologie qui commence tout juste à se démocratiser. Les principaux casques de réalité virtuelle sont sortis il y a à peine plus d'un an. L'engouement pour cette technologie ne faiblit pas. Beaucoup estiment que la réalité virtuelle est dans la même situation qu'Internet il y a près de vingt ans de cela. 2018 devrait marquer un tournant dans le domaine de la réalité virtuelle. Microsoft a annoncé en mars 2017 le lancement d'un casque de réalité virtuelle pour la console Xbox au cours de l'année 2018 (Source : [www.erenumerique.fr](http://www.erenumerique.fr), 13/03/2017).

La musique joue un rôle croissant dans le développement de la réalité virtuelle et de la réalité augmentée. La réalité virtuelle ouvre de nouvelles voies pour que les DJs et les artistes puissent se connecter avec les fans du monde entier, rendre la production musicale et le DJing plus accessibles...

Les consoles de jeux vidéo ont suivi une trajectoire similaire, accordant une attention croissante à l'expérience sonore au fur et à mesure que les jeux évoluaient. La réalité virtuelle s'appuie sur l'évolution sonore du jeu. Elle transforme également les événements en direct et les retransmissions en expériences immersives depuis son domicile.

Au troisième trimestre 2017, un million de casques de réalité virtuelle ont été vendus, ce qui représente un nouveau cap franchi pour ce marché (Source : [www.realite-virtuelle.com](http://www.realite-virtuelle.com), 21/12/2017). Les investissements sur le secteur de la réalité augmentée continuent également à s'intensifier. Les analystes d'IDC estiment qu'un total de 9,6 millions de casques de réalité virtuelle ont été vendus en 2017 (Source : [www.realite-virtuelle.com](http://www.realite-virtuelle.com), 21/12/2017). En 2021, le nombre de casques vendus devrait atteindre 59,2 millions (Source : [www.realite-virtuelle.com](http://www.realite-virtuelle.com), 21/12/2017).

Selon le cabinet TrendForce, les ventes mondiales de casques de réalité virtuelle ont atteint 3,7 millions d'unités en 2017 et devraient passer à cinq millions de casques en 2018 (Source : [www.usinenouvelle.com](http://www.usinenouvelle.com), 08/01/2018). Sony, Oculus et HTC s'imposent comme le trio gagnant sur le marché.

## **2 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES**

Le Groupe s'inscrit dans plusieurs tendances :

- Un parc installé de consoles de nouvelle génération toujours en forte augmentation avec deux cent treize millions de consoles en février 2018, dont 75,3 millions de consoles PlayStation®4 et 36 millions de consoles Xbox® One, le marché des consoles se porte bien (Source : [www.vgchartz.com](http://www.vgchartz.com), 03/02/2018).

A chaque nouvelle console, une offre spécifique de nouveaux accessoires dédiés vient accompagner sa sortie. La sortie d'une nouvelle console constitue un levier sur les ventes d'accessoires de jeux.

- Un marché des haut-parleurs sans fil toujours en croissance aux Etats-Unis et en Europe. Ce segment porteur permet au Groupe de développer des accessoires répondant aux demandes des utilisateurs. Ce marché reste dynamique avec la croissance importante du « streaming ».
- Un marché du « streaming » aux Etats-Unis en progression de +50,3% sur l'année 2017 (Source : [www.buzzanglemusic.com](http://www.buzzanglemusic.com)).

# ➤ ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 24 MAI 2018

## 1 ORDRE DU JOUR

### ▪ De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Rapports du conseil d'administration,
- Rapports des commissaires aux comptes,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Claude Guillemot,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Michel Guillemot,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gérard Guillemot,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Christian Guillemot,
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du président directeur général et des directeurs généraux délégués,
- Approbation des éléments de la rémunération de Monsieur Claude Guillemot, Président Directeur Général,
- Approbation des éléments de la rémunération de Monsieur Michel Guillemot, Directeur Général Délégué,
- Approbation des éléments de la rémunération de Monsieur Yves Guillemot, Directeur Général Délégué,
- Approbation des éléments de la rémunération de Monsieur Gérard Guillemot, Directeur Général Délégué,
- Approbation des éléments de la rémunération de Monsieur Christian Guillemot, Directeur Général Délégué,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société,
- Accomplissement des formalités légales consécutives à l'assemblée générale ordinaire.

### ▪ De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Rapport du conseil d'administration,
- Rapports des commissaires aux comptes,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions de la société,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées,
- Modification de l'article 13 des statuts de la société afin d'y introduire une limite d'âge pour exercer les fonctions de Directeur Général et une limite d'âge pour exercer les fonctions de Directeur Général Délégué,
- Accomplissement des formalités légales consécutives à l'assemblée générale extraordinaire.

## **2 TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTION**

- De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

### **PREMIERE RESOLUTION**

*(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

*(Affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2017)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 4 146 044,29 euros comme suit :

- report à nouveau débiteur : 2 590 934,69 euros,
- dotation à la réserve légale : 77 755,48 euros
- dotation aux autres réserves : 1 477 354,12 euros.

L'assemblée prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

### **TROISIEME RESOLUTION**

*(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

*(Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

*(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Claude Guillemot)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Claude Guillemot pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2024 sur les comptes du dernier exercice clos.

### **SIXIEME RESOLUTION**

*(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Michel Guillemot)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Michel Guillemot pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2022 sur les comptes du dernier exercice clos.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

*(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gérard Guillemot)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Gérard Guillemot pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2022 sur les comptes du dernier exercice clos.

## **HUITIEME RESOLUTION**

*(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Christian Guillemot)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Christian Guillemot pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2024 sur les comptes du dernier exercice clos.

## **NEUVIEME RESOLUTION**

*(Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du président directeur général et des directeurs généraux délégués)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du paragraphe 20.3.2 du rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables, en raison de leur mandat, au président directeur général et aux directeurs généraux délégués, tels que détaillés audit paragraphe 20.3.2 du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

## **DIXIEME RESOLUTION**

*(Approbation des éléments de la rémunération de Monsieur Claude Guillemot, Président Directeur Général)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les éléments de la rémunération versés ou attribués à Monsieur Claude Guillemot au titre de son mandat de Président Directeur Général, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'exposés au paragraphe 20.3.3 du rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

## **ONZIEME RESOLUTION**

*(Approbation des éléments de la rémunération de Monsieur Michel Guillemot, Directeur Général Délégué)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les éléments de la rémunération versés ou attribués à Monsieur Michel Guillemot au titre de son mandat de Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'exposés au paragraphe 20.3.3 du rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

## **DOUZIEME RESOLUTION**

*(Approbation des éléments de la rémunération de Monsieur Yves Guillemot, Directeur Général Délégué)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les éléments de la rémunération versés ou attribués à Monsieur Yves Guillemot au titre de son mandat de Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'exposés au paragraphe 20.3.3 du rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

## **TREIZIEME RESOLUTION**

*(Approbation des éléments de la rémunération de Monsieur Gérard Guillemot, Directeur Général Délégué)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les éléments de la rémunération versés ou attribués à Monsieur Gérard Guillemot au titre de son mandat de Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'exposés au paragraphe 20.3.3 du rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

## **QUATORZIEME RESOLUTION**

*(Approbation des éléments de la rémunération de Monsieur Christian Guillemot, Directeur Général Délégué)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les éléments de la rémunération versés ou attribués à Monsieur Christian Guillemot au titre de son mandat de Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'exposés au paragraphe 20.3.3 du rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

## **QUINZIEME RESOLUTION**

*(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de

commerce, de la réglementation européenne sur les abus de marché, du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, à procéder à l'achat de ses propres actions, dans la limite de 10% du nombre total des actions composant le capital social de la société, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de la présente assemblée, en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre de titres acquis à cet effet ne peut excéder 5% des titres composant le capital de la société,
- la couverture de valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l'attribution d'actions de la société,
- la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son groupe,
- l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique,
- la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation postérieurement à la date de la présente assemblée, notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers.

Lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité du titre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation.

Le nombre d'actions que la société pourra détenir, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, ne devra pas représenter plus de 10% du capital de la société, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de la présente assemblée.

Le prix maximum d'achat par action est fixé à dix euros.

Le montant maximum alloué au programme de rachat d'actions est fixé à dix millions d'euros.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions peut être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs de titres. Ces opérations seront réalisées en conformité avec la loi et la réglementation applicable à la date de l'opération considérée. Elles pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique visant la société, sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de décider la mise en œuvre du présent programme de rachat d'actions, conclure tous accords, passer tous ordres, effectuer toute affectation ou réaffectation des actions acquises, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, toute formalité et toute déclaration requise et, généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle met fin, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 24 mai 2017.

## **SEIZIEME RESOLUTION**

*(Accomplissement des formalités légales consécutives à l'assemblée générale ordinaire)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

- De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

## **DIX-SEPTIEME RESOLUTION**

*(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions de la société)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L.225-209 du code de commerce, autorise le conseil d'administration à procéder, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, à tout moment, y compris en période d'offre publique visant la société, à l'annulation de tout ou partie des actions propres que la société détient ou pourra détenir par suite de rachats réalisés dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la quinzième résolution soumise à la présente assemblée ou dans le cadre de ceux autorisés antérieurement, et ce, dans la limite de 10% du capital social de la société par périodes de vingt-quatre mois, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de la présente assemblée.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions, en fixer les modalités, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et/ou primes disponibles, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et à toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle met fin à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 24 mai 2017.

#### **DIX-HUITIEME RESOLUTION**

*(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-177 et suivants du code de commerce :

1) Autorise le conseil d'administration, s'il l'estime opportun, à consentir, au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés mentionnées à l'article L.225-180 du code de commerce, ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société à émettre à titre d'augmentation de capital de la société, dans la limite d'un montant nominal global maximum de huit cent mille (800 000) euros ;

2) Décide que cette autorisation, dont le conseil d'administration pourra faire usage en une ou plusieurs fois, est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée ;

3) Décide que le prix de souscription des actions sera fixé par le conseil d'administration le jour où les options seront consenties. Ce prix ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription d'actions seront consenties ;

4) Décide que le prix de souscription des actions ne pourra être modifié pendant la durée de l'option. Toutefois, si la société venait à réaliser une des opérations financières mentionnées à l'article L.225-181 du code de commerce, le conseil d'administration devra, dans ce cas, prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires d'options dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires ;

5) Décide que le délai pendant lequel les options doivent être exercées ne pourra excéder une période de dix ans à compter du jour où elles seront consenties ;

6) Décide que le conseil d'administration pourra prévoir l'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions, sans que le délai imposé pour la conservation des actions puisse toutefois excéder trois ans à compter de la levée de l'option ;

7) Prend acte que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;

8) Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour fixer, dans les limites légales et réglementaires, et dans les limites fixées ci-dessus, les conditions dans lesquelles seront consenties les options, et notamment pour : fixer les dates auxquelles les options seront consenties ; arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires suivant ce qu'il jugera le plus approprié pour assurer la motivation et la fidélisation des bénéficiaires auxquels s'adressent ces options ; fixer le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux ; fixer les conditions d'exercice des options ; déterminer les périodes d'exercice possible des options ; fixer la durée de validité des options ; fixer, le cas échéant, le délai de conservation des options ; constater la réalisation des augmentations de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions ; procéder à la modification corrélative des statuts ; imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ; et d'une façon générale, accomplir toutes les formalités nécessaires et prendre toutes mesures pour mettre en œuvre la présente autorisation.

9) Décide que le montant des augmentations de capital qui seraient décidées en vertu de la présente autorisation s'imputera sur le montant nominal maximum global de huit (8) millions d'euros défini dans la dix-huitième résolution votée par l'assemblée générale des actionnaires le 24 mai 2017.

#### **DIX-NEUVIEME RESOLUTION**

*(Modification de l'article 13 des statuts de la société afin d'y introduire une limite d'âge pour exercer les fonctions de Directeur Général et une limite d'âge pour exercer les fonctions de Directeur Général Délégué)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide :

- d'ajouter à la fin du point II de l'article 13 des statuts la phrase suivante :  
« Le directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du conseil d'administration ou une autre personne physique, ne peut être âgé de plus de soixante-dix ans. »

- d'ajouter à la fin du point III de l'article 13 des statuts la phrase suivante :  
« Le directeur général délégué ne peut être âgé de plus de soixante-dix ans. »

Le reste de l'article 13 demeure inchangé.

## VINGTIEME RESOLUTION

*(Accomplissement des formalités légales consécutives à l'assemblée générale extraordinaire)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

## **3 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, vous proposer le renouvellement de quatre administrateurs, vous demander de vous prononcer sur des résolutions ayant pour objet de conférer des autorisations à votre conseil d'administration, et vous proposer de modifier les statuts.

Les quatre premières résolutions qui vous sont proposées portent sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et notamment :

- l'approbation des comptes sociaux et consolidés à cette date ;
- l'affectation du résultat social de l'exercice se soldant par un résultat bénéficiaire de 4 146 044,29 euros, que nous vous proposons d'affecter comme suit :
  - report à nouveau débiteur : 2 590 934,69 euros,
  - dotation à la réserve légale : 77 755,48 euros
  - dotation aux autres réserves : 1 477 354,12 euros;
- l'approbation des conventions règlementées intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, lesquelles ont reçu l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Par les cinquième, sixième, septième et huitième résolutions, nous vous proposons de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Claude Guillemot, Michel Guillemot, Gérard Guillemot et Christian Guillemot, lesquels arrivent à expiration lors de la présente assemblée générale. Afin que le renouvellement des administrateurs soit échelonné à l'avenir ainsi que le recommande le code de gouvernement d'entreprise Middlednext :

- Messieurs Claude Guillemot et Christian Guillemot seraient renouvelés dans leurs fonctions d'administrateur chacun pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice clos, et
- Messieurs Michel Guillemot et Gérard Guillemot seraient renouvelés dans leurs fonctions d'administrateur chacun pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2022 appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Par la neuvième résolution, nous soumettons à votre approbation les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au président directeur général et aux directeurs généraux délégués, en raison de leur mandat, lesquels sont détaillés au paragraphe 20.3.2 du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

Par les dixième, onzième, douzième, treizième et quatorzième résolutions, nous soumettons à votre approbation les éléments de rémunération versés ou attribués au président directeur général et aux directeurs généraux délégués au titre de leur mandat, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, lesquelles sont exposées au paragraphe 20.3.3 du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

La quinzième résolution soumise à vos suffrages permettrait à votre conseil de continuer à opérer en bourse sur les actions de la société en vue de l'animation du marché ou la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

En outre, votre conseil souhaiterait également avoir la possibilité d'opérer en bourse sur les actions de la société en vue de :

- la conservation et la remise ultérieure des titres, en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre de titres acquis à cet effet ne pourra excéder 5% des titres composant le capital de la société,
- la couverture de valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l'attribution d'actions de la société,
- la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son groupe,
- l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique,
- la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation postérieurement à la date de la présente assemblée, notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers.

Votre conseil pourrait procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social de la société, à quelque moment que ce soit.

Le prix maximum d'achat par action serait fixé à dix euros et le montant maximum alloué au programme de rachat d'actions à dix millions d'euros.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourrait être effectué, à tout moment, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs de titres. Ces opérations seront réalisées en conformité avec la loi et la réglementation applicable à la date de l'opération considérée.

Cette autorisation serait donnée à votre conseil d'administration pour une période de 18 mois à compter de la présente assemblée ; étant précisé que votre conseil aurait tous pouvoirs pour décider de sa mise en œuvre.

Par la seizième résolution, nous vous demandons de bien vouloir donner pouvoir à toute personne porteuse d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée afin d'accomplir toutes les formalités consécutives à l'adoption ou non des résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire.

La dix-septième résolution qui vous est proposée, permettrait à votre conseil, s'il l'estime nécessaire, de réduire le capital social de la société par annulation d'actions que la société détient ou pourrait détenir par suite de rachats opérés dans le cadre du programme de rachat d'actions qui vous est proposé à la quinzième résolution et/ou dans le cadre de programmes autorisés antérieurement ; étant précisé que votre conseil ne pourrait annuler plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social de la société par périodes de vingt-quatre mois.

Cette autorisation permettrait à votre conseil de fixer les modalités de la réduction de capital par annulation d'actions, d'en constater la réalisation, d'imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et primes disponibles et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette autorisation serait donnée à votre conseil d'administration pour une période de 18 mois à compter de la présente assemblée.

La dix-huitième résolution soumise à vos suffrages vise à autoriser votre conseil à consentir, s'il l'estime opportun, des options de souscription d'actions aux membres du personnel salarié et/ou aux mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées, ou de certains d'entre eux, ceci afin de mieux les associer à l'avenir de la société et les fidéliser.

Cette autorisation, dont votre conseil d'administration pourrait faire usage en une ou plusieurs fois, serait donnée pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle comporterait, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options.

Les options de souscription donneraient droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre à titre d'augmentation de capital de la société dans la limite d'un montant nominal global de huit cent mille euros.

Le prix de souscription serait déterminé par votre conseil le jour où les options seront consenties. Il ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription d'actions seront consenties.

Le délai pendant lequel les options devront être exercées ne pourra excéder dix ans à compter du jour où elles seraient consenties.

Nous soumettons donc à vos suffrages le vote d'une résolution en vue de donner à votre conseil tous pouvoirs à l'effet de fixer, dans les limites légales et réglementaires et les limites ci-dessus, les conditions dans lesquelles seraient consenties les options de souscription d'actions, les conditions d'exercice des options, les périodes d'exercice possibles des options ; constater la réalisation des augmentations de capital résultant des levées d'options et procéder à la modification corrélative des statuts.

Par la dix-neuvième résolution, nous vous proposons de modifier l'article 13 des statuts afin d'y introduire une limite d'âge pour exercer les fonctions de Directeur Général et une limite d'âge pour exercer les fonctions de Directeur Général Délégué, lesquelles seraient de 70 ans.

Par la vingtième résolution, nous vous demandons de bien vouloir donner pouvoir à toute personne porteuse d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée afin d'accomplir toutes les formalités consécutives à l'adoption ou non des résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément.

Fait à Rennes, le 16 mars 2018,

Le conseil d'administration.

#### **4 INFORMATION SUR LES ADMINISTRATEURS DONT LE RENOUELEMENT DE MANDAT EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE**

<b>Nom</b>	GUILLEMOT
<b>Prénom</b>	Claude
<b>Age</b>	61 ans
<b>Emplois ou fonctions occupés dans la société</b>	Administrateur et Président Directeur Général
<b>Nombre d'actions GUILLEMOT CORPORATION détenues au 11/03/2018</b>	1 836 074
<b>Emplois ou fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années</b>	<p><b>AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2017</b></p> <p><u>France</u> Président de Hercules Thrustmaster SAS, Guillemot Innovation Labs SAS</p> <p><u>Étranger</u> Président et administrateur de Guillemot Inc. (Canada), Guillemot Recherche &amp; Développement Inc. (Canada), Guillemot Inc. (Etats-Unis) Directeur exécutif de Guillemot Electronic Technology (Shanghai) Co., Ltd (Chine) Administrateur de Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Corporation (HK) Ltd (Hong-Kong), Guillemot SA (Belgique), Guillemot Romania Srl (Roumanie), Guillemot Srl (Italie), Guillemot Spain SL (Espagne) Gérant de Guillemot GmbH (Allemagne)</p> <p><b>MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2017</b></p> <p><u>France</u> Directeur général délégué et administrateur d'Ubisoft Entertainment SA* Administrateur d'AMA SA Directeur général de Guillemot Brothers SAS</p> <p><u>Étranger</u> Administrateur d'Ubisoft Nordic A/S (Danemark), Ubisoft Emirates FZ LLC (Émirats Arabes Unis) Administrateur suppléant d'Ubisoft Entertainment Sweden AB (Suède), RedLynx Oy (Finlande), Ubisoft Fastigheter AB (Suède) Directeur de Playwing Ltd (Royaume-Uni), AMA Corporation Ltd (Royaume-Uni) Directeur et Directeur général délégué de Guillemot Brothers SE (Royaume-Uni)</p> <p><b>MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS (5 DERNIERS EXERCICES)</b></p> <p><u>France</u> Directeur général délégué et administrateur de Guillemot Brothers SE, Gameloft SE</p> <p><u>Étranger</u> Administrateur d'Ubisoft Sweden A/B (Suède), Gameloft Divertissements Inc. (Canada), Gameloft Limited (Royaume-Uni), Gameloft Live Développements Inc. (Canada), Gameloft Madrid SL (Espagne), Gameloft Iberica SA (Espagne)</p>
<b>Références professionnelles et activités professionnelles</b>	<p>A l'issue de sa maîtrise en Sciences économiques obtenue en 1981 à l'Université de Rennes I, suivie d'une spécialisation en informatique industrielle à l'ICAM de Lille, M. Claude Guillemot a rejoint l'entreprise familiale et a, en 1984, orienté son activité vers la distribution de produits informatiques puis l'a spécialisée en 1985 dans la distribution de jeux vidéo sous la marque « Guillemot International Software ». Avec ses quatre frères, il a ensuite créé, en 1997, le groupe Guillemot Corporation qui conçoit et fabrique du matériel et des accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules pour les périphériques numériques (DJ et musique numérique, enceintes) et Thrustmaster pour les accessoires de jeux pour PC et consoles de jeux vidéo.</p> <p>Il a également fondé avec ses frères en 1986 le Groupe Ubisoft Entertainment, concepteur et éditeur de jeux interactifs pour PC et consoles, et en 2000, le Groupe Gameloft, un des leaders mondiaux dans l'édition de jeux vidéo téléchargeables. M. Claude GUILLEMOT est Président Directeur Général de la société Guillemot Corporation S.A., et également Directeur Général Délégué et Administrateur de la société Ubisoft Entertainment S.A.</p>

<b>Nom</b>	GUILLEMOT
<b>Prénom</b>	Michel
<b>Age</b>	59 ans
<b>Emplois ou fonctions occupés dans la société</b>	Administrateur et Directeur Général Délégué
<b>Nombre d'actions GUILLEMOT CORPORATION détenues au 11/03/2018</b>	1 870 411
<b>Emplois ou fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années</b>	<p><b>AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2017</b></p> <p><u>France</u> Néant</p> <p><u>Étranger</u> Administrateur de Guillemot SA (Belgique), Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc. (Etats-Unis), Guillemot Inc. (Canada)</p> <p><b>MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2017</b></p> <p><u>France</u> Directeur général délégué et administrateur d'Ubisoft Entertainment SA* Administrateur d'AMA SA Directeur général de Guillemot Brothers SAS</p> <p><u>Étranger</u> Administrateur d'Ariann Finance Inc. (Canada), Playwing Inc. (Canada), Laboratoire de recherche sur l'intelligence artificielle (AIRLAB) Inc. (Canada) Directeur de Playwing Ltd (Royaume-Uni), AMA Corporation Ltd (Royaume-Uni), Artificial Intelligence Research Lab Ltd (Royaume-Uni) Directeur et Directeur général délégué de Guillemot Brothers SE (Royaume-Uni)</p> <p><b>MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS (5 DERNIERS EXERCICES)</b></p> <p><u>France</u> Directeur général délégué et administrateur de Guillemot Brothers SE Président directeur général et administrateur de Gameloft SE Président de Gameloft Distribution SAS, Gameloft Partnerships SAS, Ludigames SAS Gérant de Gameloft Rich Games Production France SARL</p> <p><u>Étranger</u> Président de Gameloft Srl (Roumanie), Gameloft Software (Beijing) Company Ltd (Chine), Gameloft Software (Chengdu) Company Ltd (Chine), Gameloft Argentina S.A. (Argentine), Gameloft Software (Shenzhen) Company Ltd (Chine) Président et administrateur de Gameloft Inc (Etats-Unis), Gameloft Divertissements Inc (Canada), Gameloft Live Développements Inc. (Canada), Gameloft Entertainment Toronto Inc. (Canada), Gameloft Limited (Royaume-Uni), Gameloft KK (Japon), Gameloft Company Ltd (Vietnam), Gameloft Iberica SA (Espagne), Gameloft Private India Ltd (Inde), Gameloft Co. Ltd. (Corée), Gameloft Ltd (Hong-Kong), Gameloft Philippines Inc. (Philippines), Gameloft Pte Limited (Singapour), PT Gameloft Indonesia (Indonésie), Gameloft New Zealand Ltd (Nouvelle Zélande), Gameloft Hungary Software Development and Promotion kft (Hongrie), Gameloft SDN BHD (Malaisie), Gameloft FZ-LLC (Emirats Arabes), Gameloft Madrid SL (Espagne), Gameloft OY (Finlande), Gameloft LLC (Russie), LLC Gameloft (Biélorussie), Gameloft Uruguay SA (Uruguay) Gérant de Gameloft GmbH (Allemagne), Gameloft Srl (Italie), Gameloft EOOD (Bulgarie), Gameloft S. de R.L. de C.V. (Mexique), Administrateur de Gameloft Australia Pty Ltd (Australie), Gameloft de Venezuela SA (Venezuela)</p>
<b>Références professionnelles et activités professionnelles</b>	<p>Diplômé de l'EDHEC et du DECS, M. Michel Guillemot est le fondateur de l'éditeur de jeux vidéo pour mobiles Gameloft et en a été pendant seize ans le Président Directeur Général. L'activité de Gameloft est orientée vers le développement de jeux pour mobiles, smart TV et réseaux sociaux. Sous sa direction, de 2001 à 2016, Gameloft a connu une rapide et forte croissance, devenant un leader mondial et l'un des plus importants développeurs de jeux mobiles. Aujourd'hui basé à Londres, M. Michel Guillemot est cofondateur avec ses quatre frères du Groupe Guillemot Corporation (concepteur et fabricant de matériel et accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules et Thrustmaster) et occupe, au sein de la société Guillemot Corporation S.A., les fonctions de Directeur Général Délégué et Administrateur.</p> <p>Ses trente années d'expérience dans l'industrie du jeu vidéo, son esprit entrepreneurial et sa connaissance approfondie de l'industrie du mobile en font une référence. Il a également cofondé le Groupe Ubisoft Entertainment (concepteur et éditeur de jeux interactifs pour PC et consoles) en 1986, et occupe les fonctions de Directeur Général Délégué développement stratégique et financier et Administrateur au sein d'Ubisoft Entertainment S.A.</p>

<b>Nom</b>	GUILLEMOT
<b>Prénom</b>	Gérard
<b>Age</b>	56 ans
<b>Emplois ou fonctions occupés dans la société</b>	Administrateur et Directeur Général Délégué
<b>Nombre d'actions GUILLEMOT CORPORATION détenues au 11/03/2018</b>	1 442 361
<b>Emplois ou fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années</b>	<p><b>AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2017</b></p> <p><u>France</u> Néant</p> <p><u>Étranger</u> Administrateur de Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc. (Etats-Unis), Guillemot Inc. (Canada)</p> <p><b>MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2017</b></p> <p><u>France</u> Directeur général délégué et administrateur d'Ubisoft Entertainment SA* Administrateur d'AMA SA Directeur général de Guillemot Brothers SAS</p> <p><u>Étranger</u> Président de Longtail Studios Inc. (Etats-Unis), Longtail Studios Halifax Inc. (Canada), Longtail Studios PEI Inc. (Canada) Directeur de Playwing Ltd (Royaume-Uni), AMA Corporation Ltd (Royaume-Uni) Directeur et Directeur général délégué de Guillemot Brothers SE (Royaume-Uni)</p> <p><b>MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS (5 DERNIERS EXERCICES)</b></p> <p><u>France</u> Directeur général délégué et administrateur de Guillemot Brothers SE, Gameloft SE</p> <p><u>Étranger</u> Président de Studios Longtail Québec Inc. (Canada) Administrateur de Gameloft Divertissements Inc. (Canada), Gameloft Live Développements Inc. (Canada), Gameloft Inc. (Etats-Unis)</p>
<b>Références professionnelles et activités professionnelles</b>	<p>Diplômé de l'école de commerce EDHEC de Lille, M. Gérard Guillemot a soutenu la mise en place des studios nord-américains du Groupe Ubisoft Entertainment, groupe spécialisé dans la conception et l'édition de jeux interactifs pour PC et consoles, qu'il a fondé avec ses quatre frères en 1986. Depuis Mi-Avril 2016, il gère la division « Cinéma » d'Ubisoft (Motion Pictures). Il est également Directeur Général Délégué et Administrateur de la société Ubisoft Entertainment S.A. Il avait lancé Gameloft.com, un portail de jeux sur Internet qu'il a ensuite introduit en Bourse.</p> <p>Aujourd'hui basé à New-York, M. Gérard Guillemot est Président de la société américaine Longtail Studios Inc., société qu'il a créée en 2003 et qui conçoit des applications éducatives pour Smartphones et tablettes.</p> <p>M. Gérard Guillemot est également cofondateur du Groupe Guillemot Corporation (concepteur et fabricant de matériel et accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules et Thrustmaster), et occupe au sein de Guillemot Corporation S.A. les fonctions de Directeur Général Délégué et Administrateur.</p>

<b>Nom</b>	GUILLEMOT
<b>Prénom</b>	Christian
<b>Age</b>	52 ans
<b>Emplois ou fonctions occupés dans la société</b>	Administrateur et Directeur Général Délégué
<b>Nombre d'actions GUILLEMOT CORPORATION détenues au 11/03/2018</b>	1 529 016
<b>Emplois ou fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années</b>	<p><b>AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2017</b></p> <p><u>France</u> Gérant de Guillemot Administration et Logistique SARL</p> <p><u>Étranger</u> Administrateur de Guillemot Corporation (HK) Ltd (Hong-Kong), Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc. (États-Unis), Guillemot Inc. (Canada), Guillemot Recherche &amp; Développement Inc. (Canada), Guillemot SA (Belgique)</p> <p><b>MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2017</b></p> <p><u>France</u> Directeur général délégué et administrateur d'Ubisoft Entertainment SA* Président Directeur général et administrateur d'AMA SA Président d'AMA Opérations SAS, AMA Research and Development SAS, SAS du Corps de Garde, Guillemot Brothers SAS</p> <p><u>Étranger</u> Administrateur d'Ubisoft Nordic A/S (Danemark) Président Directeur général et administrateur d'AMA Xperteye Inc. (États-Unis), AMA L'œil de l'expert Inc. (Canada) Président Directeur général et Directeur de Guillemot Brothers SE (Royaume-Uni) Président et Directeur de Playwing Ltd (Royaume-Uni) Directeur d'AMA Corporation Ltd (Royaume-Uni) Président de Playwing Srl (Roumanie) Administrateur de Laboratoire de recherche sur l'intelligence artificielle (AIRLAB) Inc. (Canada), AMA Xperteye Ltd (Royaume-Uni), AMA Xperteye Srl (Roumanie), Playwing Entertainment SL (Espagne) Gérant de AMA Xpert Eye GmbH (Allemagne)</p> <p><b>MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS (5 DERNIERS EXERCICES)</b></p> <p><u>France</u> Administrateur et Président Directeur général de Guillemot Brothers SE Directeur Général Délégué et administrateur de Gameloft SE Président de Studio AMA Bretagne SAS Co-Gérant de Studio AMA Bretagne SARL</p> <p><u>Étranger</u> Administrateur d'Ubisoft Sweden AB (Suède), de Gameloft Divertissements Inc. (Canada), Gameloft Live Développements Inc. (Canada), Gameloft Limited (Royaume-Uni), Gameloft Inc. (Etats-Unis) Président et administrateur d'Advanced Mobile Advertisement Inc. (États-Unis) Président d'AMA Studios SA (Belgique)</p>
<b>Références professionnelles et activités professionnelles</b>	<p>Diplômé de l'European Business School à Londres, M. Christian Guillemot a eu un rôle moteur dans la cotation en bourse des Groupes Ubisoft Entertainment (concepteur et éditeur de jeux interactifs pour PC et consoles), Guillemot Corporation (concepteur et fabricant de matériel et accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules et Thrustmaster), et Gameloft (un des leaders mondiaux dans l'édition de jeux vidéo téléchargeables), dont il a été le co-fondateur avec ses quatre frères. Directeur Général Délégué et Administrateur au sein des Groupes Guillemot Corporation et Ubisoft Entertainment, il est également Président Directeur Général de la holding familiale, Guillemot Brothers S.E., et secrétaire de la société Longtail Studios Inc. Il dirige la société AMA S.A. qu'il a cofondé avec ses frères en 2004, spécialisée dans les solutions de télé-médecine, télé-assistance avec lunettes connectées, un marché qui connaît actuellement une forte croissance. Passionné par l'innovation, M. Christian Guillemot est aussi un acteur actif du développement de la French Tech avec la création de trois accélérateurs numériques en Bretagne où il est élu local depuis 2014.</p>

## **5 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES – ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Aux Actionnaires

Guillemot Corporation  
Place du Granier  
BP 97143  
35571 Chantepie Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

#### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

##### **1- Garantie donnée à la société Guillemot Limited**

Administrateurs concernés : Messieurs Claude, Michel, Gérard et Christian Guillemot.

Directeur Général Délégué concerné : Monsieur Yves Guillemot.

Nature et objet : le 2 mai 2017, votre société a donné une garantie à sa filiale anglaise Guillemot Limited afin que cette dernière puisse être exemptée de l'obligation de faire vérifier, par un commissaire aux comptes, ses comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : permettre à votre filiale Guillemot Limited une économie substantielle en diminuant ses frais liés à la clôture.

Modalités : garantie du passif de la société Guillemot Limited au 31 décembre 2016 (lequel s'élevait à 25 321 Livres Sterling) jusqu'à ce que le passif soit acquitté en totalité.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 25 avril 2017.

##### **2- Lettre de soutien consentie à la société Guillemot Limited**

Administrateurs concernés : Messieurs Claude, Michel, Gérard et Christian Guillemot.

Directeur Général Délégué concerné : Monsieur Yves Guillemot.

Nature et objet : le 2 mai 2017, votre société a consenti une lettre de soutien à sa filiale anglaise Guillemot Limited afin que cette dernière puisse continuer ses activités au Royaume-Uni.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : permettre à votre filiale anglaise Guillemot Limited de continuer ses activités au Royaume Uni. Cette filiale assurant les fonctions de vente, promotion et marketing au Royaume Uni, marché numéro un en Europe pour les accessoires de jeux vidéo.

Modalités : confirmation d'intention donnée de continuer à fournir un soutien financier à la société Guillemot Limited pour une période de douze mois à compter de la date d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de cette dernière.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 25 avril 2017.

## **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs**

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### 1- Avenant au bail conclu avec la société Guillemot Administration et Logistique Sarl

Administrateur concerné : Monsieur Christian Guillemot.

Nature et objet : votre société a conclu le 1<sup>er</sup> décembre 2002 un bail avec la société Guillemot Administration et Logistique Sarl. Cette convention a été approuvée par votre conseil d'administration du 29 novembre 2002. Un premier avenant audit bail a été signé le 14 février 2006, prenant effet au 1<sup>er</sup> mars 2006, modifiant la surface pour la porter à 3 636 m<sup>2</sup> ainsi que le loyer mensuel pour le porter à 6 561,40 Euros HT. Cette convention a été approuvée par votre conseil d'administration du 7 février 2006. Un second avenant audit bail a été signé le 14 septembre 2007, prenant effet au 17 septembre 2007, modifiant la surface pour la porter à 5 466 m<sup>2</sup> ainsi que le loyer mensuel pour le porter à 9 343,00 Euros HT. Cette convention a été approuvée par votre conseil d'administration du 20 août 2007.

Modalités : le montant des loyers reçus au cours de l'exercice s'élève à 112 116,00 Euros HT.

#### 2- Avenant au bail conclu avec la société Guillemot Administration et Logistique Sarl

Administrateur concerné : Monsieur Christian Guillemot.

Nature et objet : le 1<sup>er</sup> juillet 2010, votre société a conclu un bail commercial avec la société Guillemot Administration et Logistique Sarl, pour une surface à usage de bureaux de 667m<sup>2</sup> et un loyer annuel de 55 361 Euros HT. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2010. Un avenant audit bail a été signé le 30 octobre 2012, lequel a pris effet le 1<sup>er</sup> novembre 2012, modifiant la surface pour la porter à 640 m<sup>2</sup> ainsi que le loyer annuel pour le porter à 53 120 Euros HT. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 24 octobre 2012.

Modalités : le montant des loyers reçus au cours de l'exercice s'élève à 53 120 Euros HT.

#### 3- Bail avec la société Hercules Thrustmaster SAS

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guillemot.

Nature et objet : votre société a conclu un bail commercial avec la société Hercules Thrustmaster SAS, le 1<sup>er</sup> juillet 2010, pour une surface de 570m<sup>2</sup> à usage de bureaux. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2010. Le loyer annuel est fixé à 47 310 Euros HT.

Modalités : le montant des loyers reçus au cours de l'exercice s'élève à 47 310 Euros HT.

#### 4- Bail conclu avec la société Ubisoft International SAS

Administrateur concerné : Monsieur Yves Guillemot.

Nature et objet : votre société a conclu un bail commercial avec la société Ubisoft Books and Records SASU, le 1<sup>er</sup> juillet 2010, pour une surface de 111m<sup>2</sup> à usage de bureaux. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2010. Un avenant audit bail a été signé le 28 mars 2012 prenant acte que la société Ubisoft International SAS a subrogé dans tous ses biens, droits et obligations la société Ubisoft Books and Records SASU, cette dernière ayant été dissoute sans liquidation en application des dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, avec effet au 30 novembre 2011. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 28 mars 2012. Le loyer annuel est fixé à 9 213 Euros HT.

Modalités : le montant des loyers reçus au cours de l'exercice s'élève à 9 213 Euros HT.

#### 5- Bail signé avec la société Guillemot Innovation Labs SAS

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guillemot.

Nature et objet : le 30 octobre 2012, votre société a conclu un bail commercial avec la société Guillemot Innovation Labs SAS, pour une surface à usage de bureaux de 27m<sup>2</sup>, lequel a pris effet le 1<sup>er</sup> novembre 2012. Le loyer annuel est fixé à 2 241 Euros HT. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 24 octobre 2012.

Modalités : le montant des loyers reçus au cours de l'exercice s'élève à 2 241 Euros HT.

#### 6- Lettre de soutien consentie à la société Guillemot GmbH

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guillemot.

Nature et objet : le 28 avril 2014, votre société a consentie à sa filiale allemande Guillemot GmbH une lettre de soutien (engagement donné de veiller à ce que la société Guillemot GmbH soit dotée de moyens financiers pour être en mesure de satisfaire à toutes ses obligations envers les tiers ainsi qu'envers le personnel de Guillemot GmbH).

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 28 avril 2014.

#### 7- Garantie donnée à la société Guillemot Limited

Administrateurs concernés : Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot.

Nature et objet : le 26 mai 2016, votre société a donné une garantie à sa filiale anglaise Guillemot Limited afin que cette dernière puisse être exemptée de l'obligation de faire vérifier, par un commissaire aux comptes, ses comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Modalités : garantie du passif de la société Guillemot Limited au 31 décembre 2015 (lequel s'élevait à 37 239 Livres Sterling) jusqu'à ce que le passif soit acquitté en totalité.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 26 mai 2016.

#### 8- Lettre de soutien consentie à la société Guillemot Limited

Administrateurs concernés : Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot.

Nature et objet : le 26 mai 2016, votre société a consenti une lettre de soutien à sa filiale anglaise Guillemot Limited afin que cette dernière puisse continuer ses activités au Royaume-Uni.

Modalités : confirmation d'intention donnée de continuer à fournir un soutien financier à la société Guillemot Limited pour une période de douze mois à compter de la date d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 de cette dernière.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 26 mai 2016.

#### 9- Adhésions au contrat d'assurance collective obligatoire santé

Administrateurs concernés : Messieurs Claude et Christian Guillemot.

Directeur Général Délégué concerné : Monsieur Yves Guillemot.

Nature et objet : Messieurs Claude, Yves et Christian Guillemot ont chacun adhéré au contrat d'assurance collective et obligatoire complémentaire santé souscrit par votre société auprès de la société PREDICA.

Modalités : le montant des cotisations comptabilisées en charges au cours de l'exercice s'élève à 846 euros.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 27 avril 2016 avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour Messieurs Claude et Christian Guillemot et au 1<sup>er</sup> mars 2016 pour Monsieur Yves Guillemot.

#### 10- Avances en comptes courants d'actionnaires abandonnées avec clause de retour à meilleure fortune

Administrateurs concernés : Messieurs Claude, Michel, Gérard et Christian Guillemot.

Directeur Général Délégué concerné : Monsieur Yves Guillemot.

Nature et objet : Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot ont chacun consenti à votre société, le 26 août 2002, une avance en compte courant d'actionnaire non-rémunérée chacune d'un montant de 999 999,42 Euros (soit un total de 4 999 997,10 Euros).

Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot ont abandonné la totalité de leur créance le 30 août 2002 sous réserve d'un retour à meilleure fortune. Votre société avait accepté cet abandon de créance reconnaissant qu'au cas où elle serait de nouveau bénéficiaire, elle rembourserait à Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot le montant en principal de la créance abandonnée, étant entendu que le montant pouvant être remboursé annuellement à chacun d'eux ne pourra être supérieur à 4% du résultat net annuel de votre société.

Modalités : le montant des avances en compte courant d'actionnaires abandonnées avec clause de retour à meilleure fortune restant à rembourser au 31 décembre 2017 s'élève à 971 791,75 euros.

Fait à Rennes, le 23 avril 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jérôme Mouazan

MB Audit

Khadija Roullé

## **6 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DESIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Guillemot Corporation S.A. désigné organisme tiers indépendant et accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060 (portée disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

### **Responsabilité de la société**

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel ») et disponible sur demande au siège de la société.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

### **Responsabilité du commissaire aux comptes**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant.

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre octobre 2017 et mars 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ 3 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 (Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information).

### **1- Attestation de présence des Informations RSE**

#### ***Nature et étendue des travaux***

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée aux paragraphes : « 15.1 Informations sociales », « 15.2.1.1 L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement » et « 15.3 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable » de la partie RSE du rapport de gestion.

### **Conclusion**

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## **2- Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE**

### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons mené 2 entretiens avec les 3 personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est présentée en annexe :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif de sites (Rennes, Carentoir, Bucarest et Montréal) que nous avons sélectionnés en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 70% des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et entre 80% des données environnementales considérées comme des grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ;

une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### **Conclusion**

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Rennes et Neuilly sur Seine, le 15 mars 2018

L'un des Commissaires aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

Jérôme Mouazan  
Associé

Pascal Baranger  
Directeur au sein du Département Développement  
Durable

-----

### **Annexe: Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes**

Informations sociales :

- Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique, dont les indicateurs effectifs par type de contrat et répartition hommes/femmes ;
- Embauches et licenciements, dont les indicateurs nombre d'embauches et de licenciements ;
- Rémunérations et leurs évolutions, dont les indicateurs rémunérations et charges sociales de l'exercice ;
- Organisation du temps de travail, dont les indicateurs pourcentage de travailleurs à temps partiel et nombre d'heures supplémentaires ;
- Absentéisme, dont l'indicateur nombre de jours d'absence ;
- Conditions de santé et de sécurité au travail ;
- Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles, dont l'indicateur nombre d'accident du travail ;
- Politiques mises en œuvre en matière de formation, dont l'indicateur nombre d'heures de formation ;
- Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, dont les indicateurs répartition hommes/femmes et l'indice de salaire homme/femme.

Informations environnementales :

- Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets ;
- Consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales, dont l'indicateur consommation d'eau en m<sup>3</sup> ;
- Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables, dont les indicateurs consommation d'électricité en KWh et consommation de fuel ;
- Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit.

Informations sociétales :

- Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional ;
- Prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux ;
- Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale ;
- Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

### 7 HISTORIQUE DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION

#### 1984-1985

- ◆ Orientation de l'entreprise Guillemot vers la distribution de produits informatiques et de jeux vidéo.

#### 1994-1996

- ◆ Création par les cinq frères Guillemot d'un réseau de sociétés de commercialisation dans de nombreux pays (Belgique, Allemagne, Grande-Bretagne, Suisse, Etats-Unis, Canada, Hong-Kong).

#### 1997

- ◆ Création de Guillemot Corporation avec pour vocation de devenir spécialiste de la conception et de la diffusion de matériels et d'accessoires de loisirs interactifs, et la distribution de logiciels.

#### 1998-1999

- ◆ **Fin novembre 1998** : Introduction avec succès de Guillemot Corporation sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris.
- ◆ Dans le domaine des accessoires de jeux, Guillemot Corporation devient l'un des acteurs mondiaux des volants pour PC avec l'acquisition de l'activité Hardware et Accessoires du Groupe américain Thrustmaster®.
- ◆ Signature avec Ferrari® d'un accord de licence mondiale exclusive pour ses accessoires de course pour PC et consoles.
- ◆ Rachat des actifs de la société américaine Hercules Computer Technology Inc, l'inventeur de la carte graphique pour PC, qui complète les activités de fabrication de cartes son et kits multimédias du Groupe.

#### 2000-2002

- ◆ Le Groupe se concentre sur la conception de matériels et d'accessoires de loisirs interactifs et de leurs logiciels.

#### 2005

- ◆ **Septembre** : Lancement d'une nouvelle gamme de volants Thrustmaster sous licence Ferrari, et commercialisation d'une nouvelle gamme d'accessoires dédiée à la nouvelle console PSP® de Sony®.

#### 2007

- ◆ **31 août** : Remboursement de l'emprunt obligataire pour un montant de 6,9 millions d'euros correspondant aux

obligations convertibles émises en juillet 1999 restant en circulation sur le marché.

- ◆ **Novembre** : Lancement par Thrustmaster d'une nouvelle gamme de joysticks dédiée à la simulation de vol.

#### 2008

- ◆ **Janvier** : Présentation de la nouvelle DJ Console RMX d'Hercules pour les DJ professionnels, lors du Namm Show en Californie.
- ◆ **Septembre** : Sortie du premier produit de la nouvelle gamme de netbooks eCAFÉ™ d'Hercules pour répondre au nouvel art de vivre que sont la détente et le partage en tout lieu des nouveaux contenus ludiques que propose le monde Internet.

#### 2009

- ◆ **Septembre** : Signature d'un accord de licence avec The Walt Disney Company Ltd pour l'Europe de l'Ouest permettant à Thrustmaster un accès à l'ensemble des univers de films et de jeux vidéo de Disney pour fabriquer des accessoires dédiés à ces jeux.

#### 2010

- ◆ **Octobre** : Sortie du nouveau fer de lance de Thrustmaster, le joystick HOTAS Warthog sous licence US Air Force, résultat d'une intense collaboration entre les équipes de développement de Thrustmaster et les membres de la communauté Simmers.
- ◆ **Décembre** : Annonce du volant et pédalier T500RS pour PlayStation®3, produit officiel sous licence Sony Computer Entertainment pour vivre une expérience de conduite réaliste, puissante et sans concession.

#### 2011

- ◆ **Janvier** : Lancement du volant T500RS, volant officiel sous licence du jeu Gran Turismo®5.

Prix de l'innovation reçu par Thrustmaster dans la catégorie des accessoires de jeux pour le HOTAS WARTHOG à l'occasion du salon commercial CES à Las Vegas.

Elargissement significatif de sa couverture géographique passant de trente-cinq pays à plus de soixante pays.

- ◆ **Septembre** : Lancement par Hercules de son premier système d'enceintes DJ de monitoring actives avec les Hercules XPS 2.0 80 DJ Monitor.

## 2012

- ♦ **Août** : Sortie des nouvelles manettes officielles Xbox 360 aux fonctionnalités particulièrement innovantes et d'une précision ultime pour répondre aux gamers les plus exigeants.
- ♦ **Décembre** : Lancement de la gamme WAE de haut-parleurs sans fil pour Smartphones et tablettes.

## 2013

- ♦ **Janvier** : Arrivée de Thrustmaster sur le marché des casques Gaming.
- ♦ **Mars** : Le Groupe fait appel à un entrepôt logistique à Hong-Kong.  
Recentrage de l'activité Hercules vers les produits audio. Intensification des efforts de R&D Thrustmaster et des partenariats pour créer des accessoires uniques et accompagner le lancement des consoles de Nouvelle Génération Xbox® One et PlayStation®4 en fin d'année.
- ♦ **Novembre** : Sortie du premier volant Thrustmaster officiel sous licence Sony Computer Entertainment Europe (SCEE) compatible à la fois PlayStation®3 et PlayStation®4.
- ♦ **Décembre** : Lancement du premier volant pour la nouvelle console Xbox® One de Microsoft : le volant TX Racing Wheel Ferrari 458 Italia Edition, volant à retour de force.

## 2014

- ♦ **Janvier** : Présentation du haut-parleur sans fil WAE NEO, et du contrôleur DJControlWave récompensés au salon américain CES à Las Vegas de deux « *CES innovations 2014 Design & Engineering awards* ».
- ♦ **Mai** : Lancement du volant T300, premier volant Force Feedback sous licence PlayStation®4.

## 2015

- ♦ **Janvier** : Les nouveaux contrôleurs pour DJs connectés, Hercules Universal DJ et DJControl Jogvision, premier contrôleur DJ Hercules avec un affichage dans les jogwheels, ont tous les deux reçu le très convoité *CES Innovation Honoree Award 2015* pour leur écosystème unique lors du salon américain de Las Vegas.
- ♦ **Septembre** : Ouverture d'une filiale en Chine.
- ♦ **Octobre** : Lancement du casque Gaming sous licence officielle Xbox® One, le casque Y-300X.
- ♦ **Novembre** : Sortie du nouveau haut-parleur sans fil Outdoor avec ses accessoires, le Hercules WAE Outdoor 04Plus Pack.

## 2016

- ♦ **Janvier** : Publication du chiffre d'affaires annuel 2015 à 65,8 millions d'euros, en nette progression de 63%, avec Thrustmaster en croissance de 98% et Hercules en baisse de 15%.  
Obtention d'un nouveau prix « *CES Innovation Honoree Award 2016* » pour le haut-parleur sans fil Hercules WAE Outdoor Rush lors du salon américain de Las Vegas.
- ♦ **Février** : Lancement en exclusivité mondiale du premier joystick Thrustmaster officiel pour PlayStation®4. Il a été lancé avec le jeu War Thunder pour la console.
- ♦ **Mars** : Publication des résultats annuels 2015 avec un résultat opérationnel courant à 2,4 millions d'euros.
- ♦ **Avril** : Signature du partenariat entre Thrustmaster et Bethesda pour le casque Gaming haut de gamme Y-350X sous licence DOOM.
- ♦ **Mai** : Partenariat de Thrustmaster avec les plus grands développeurs de jeux de réalité virtuelle pour intégrer ses volants et joysticks dans leurs jeux.  
Mise sur le marché d'une nouvelle gamme d'accessoires de simulation de vol pour la célébration des vingt-cinq ans de Thrustmaster.
- ♦ **Novembre** : Lancement du simulateur de courses de Thrustmaster TS-PC RACER, le volant ultime pour PC de la marque Thrustmaster.  
Sortie de l'enceinte Bluetooth Outdoor, l'enceinte Hercules WAE Outdoor 04Plus FM.
- ♦ **Décembre** : Obtention du CES Innovation Awards Honoree 2017 pour l'ensemble joystick T.16000M FCS Flight Pack, « pack » qui se compose du joystick T.16000M FCS, de la manette des gaz TWCS et du palonnier TFRP.

## 2017

- ♦ **Janvier** : Publication du chiffre d'affaires annuel 2016 à 64,2 millions d'euros.
- ♦ **Mars** : Création et lancement simultanément avec la sortie du jeu sous licence Ghost Recon.
- ♦ **Juin** : Signature du partenariat entre Thrustmaster et Sparco®, célèbre fabricant d'équipements de sports mécaniques.
- ♦ **Juillet** : Signature d'un nouvel accord de distribution avec l'un des principaux grossistes chinois, MT Digital, pour les volants.

- ◆ **Août** : Lancement du volant de compétition TS-XW Racer Sparco® P310 Competition Mod, premier volant résultant de la collaboration entre Thrustmaster et Sparco®.
- ◆ **Octobre** : Elargissement de l'écosystème Racing de Thrustmaster avec l'arrivée du Rallye Wheel Add-On Sparco® R383 Mod. Sortie du pack de bracelets LEDs Hercules pour illuminer soirées et festivités nocturnes au rythme de la musique.
- ◆ **Novembre** : Sortie du casque Y-350CPX 7.1 Powered, dernier né de la gamme de casques.
- ◆ **Décembre** : Sortie du volant Grand Public T80 Ferrari 488 GTB Edition, réplique de la roue Ferrari 488 GTB, pour de belles expériences « Racing » sur la console PlayStation®4.

## 2018

- ◆ **Janvier** : Sortie du volant TS-PC RACER Ferrari 488 Challenge Edition, produit d'exception qui s'adresse aux fans de la marque Ferrari et aux joueurs PC avides de performances, de qualité et de réalisme. Lancement du TSS Handbrake Sparco® Mod, troisième produit issu du partenariat avec Sparco®.

Publication du chiffre d'affaires annuel 2017 à 80,4 millions d'euros.

## **8 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE GUILLEMOT CORPORATION S.A.**

### **8.1 Renseignements de caractère général**

Dénomination sociale	GUILLEMOT CORPORATION
Nom commercial	GUILLEMOT
Forme juridique	Société anonyme à conseil d'administration régie par le code de commerce.
Siège social	Adresse : Place du Granier, BP 97143, 35571 Chantepie Cedex Téléphone : 02.99.08.08.80
Nationalité	Française
Registre du commerce et des sociétés	414 196 758 R.C.S. Rennes
Code APE	4651Z
Date de création et durée de vie	Constituée le 1 <sup>er</sup> septembre 1997 pour une durée de 99 ans. Expiration le 11 novembre 2096, sauf en cas de prorogation ou de dissolution anticipée.
Exercice social	L'exercice social commence le 1 <sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année (article 16 des statuts).

### **8.2 Acte constitutif et statuts**

#### **8.2.1 Objet social (article 3 des statuts)**

La société Guillemot Corporation a pour objet en France comme à l'étranger, directement ou indirectement :

- La conception, la création, la production, l'édition et la diffusion de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques, notamment les matériels, accessoires et logiciels multimédia,
- L'achat, la vente et d'une manière générale le négoce sous toutes ses formes, à l'importation comme à l'exportation, par voie de location ou autrement, de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques ainsi que tous matériels ou produits de reproduction de l'image et du son,
- La diffusion et commercialisation de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques par tous moyens dont les nouvelles technologies de communication tels que les réseaux, les services en lignes,
- Le conseil, l'assistance et la formation se rapportant à l'un des domaines précités,
- La participation de la société dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achats de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement.

Et généralement toutes opérations quelles qu'elles soient se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

#### **8.2.2 Assemblées générales**

L'article 14 des statuts prévoit que « les assemblées générales sont composées de tous les actionnaires, à l'exclusion de la société elle-même.

Elles sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées par le président du conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par l'assemblée.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées générales en y assistant personnellement, en retournant un formulaire de vote par correspondance ou en désignant un mandataire.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L.228-1 du code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenu par un intermédiaire habilité. S'agissant des titres au porteur, l'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier. »

Seule l'assemblée générale est habilitée à modifier les droits des actionnaires et le capital social de la société ; étant précisé cependant que l'assemblée générale peut, dans certains cas, décider de déléguer sa compétence ou ses pouvoirs au conseil d'administration conformément aux dispositions légales et réglementaires.

### **8.2.3 Droits de vote**

L'article 8 des statuts prévoit qu'un « droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »

Cette modalité a été mise en place lors de la constitution de la société et pourra être supprimée uniquement par décision de l'assemblée générale extraordinaire qui est seule habilitée à modifier les statuts de la société.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en propriété. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans mentionné ci-dessus. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire. La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires (article L.225-124 du code de commerce).

Les statuts de la société ne prévoient pas de limitation des droits de vote.

### **8.2.4 Répartition des bénéfices (article 17 des statuts)**

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges d'exploitation, amortissements et provisions constituent le résultat.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, le cas échéant diminué des pertes antérieures :

- Les sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et, en particulier, 5% au moins pour constituer le fonds de la réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours, lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.
- Les sommes que l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, jugera utiles d'affecter à toutes réserves extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau.

Le solde est distribué aux actionnaires. Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée peut, conformément aux dispositions de l'article L.232-18 du code de commerce proposer une option au paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en tout ou partie par remise d'actions nouvelles de la société.

### **8.2.5 Franchissement de seuils statutaires (article 6 des statuts)**

Tout actionnaire agissant seul ou de concert, sans préjudice des seuils visés à l'article L.233-7 alinéa 1 du code de commerce, venant à détenir directement ou indirectement 1% au moins du capital ou des droits de vote de la société ou un multiple de ce pourcentage inférieur ou égal à 4%, est tenu d'informer, par lettre recommandée avec avis de réception, la société dans le délai prévu à l'article L.233-7 du code de commerce susvisé.

L'information prévue à l'alinéa précédent pour tout franchissement de seuil d'un multiple de 1% du capital ou des droits de vote est également faite lorsque la participation au capital ou aux droits de vote devient inférieure au seuil mentionné ci-dessus.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à la privation des droits de vote dans les conditions prévues à l'article L.233-14 du code de commerce, sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5% du capital ou des droits de vote de la société.

### **8.2.6 Pouvoirs du Directeur Général (extrait de l'article 13 des statuts)**

L'article 13 des statuts prévoit que le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées générales et au conseil d'administration.

### **8.2.7 Membres des organes d'administration et de direction (extraits des articles 9, 10 et 13 des statuts)**

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et dix-huit au plus.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires; toutefois en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire statuant sur l'opération.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Toutefois, afin de permettre un renouvellement échelonné des mandats des administrateurs, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pourra, sur proposition du conseil d'administration, nommer ou renouveler un ou plusieurs administrateurs pour une durée de quatre ou cinq ans.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat. Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Les administrateurs ne doivent pas être âgés de plus de 80 ans.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins.

Le conseil d'administration nomme, parmi ses membres, personnes physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur, ni la limite d'âge statutaire.

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Lorsque le conseil d'administration choisit la dissociation des fonctions de président et de directeur général, il procède à la nomination du directeur général, fixe la durée de son mandat et le cas échéant les limitations de ses pouvoirs.

Le directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du conseil d'administration ou une autre personne physique assume la direction générale de la société et représente la société à l'égard des tiers.

Il ne peut être nommé qu'un seul directeur général dans la société. Ce dernier est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Lorsqu'il est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Sur proposition du directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du conseil d'administration ou une autre personne physique, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

A l'égard des tiers, le ou les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le nombre maximum de directeurs généraux délégués est fixé à cinq. Lorsqu'il est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

### **8.3 Boni de liquidation**

Le boni de liquidation est réparti entre les associés dans les mêmes proportions que leur participation au capital social (article L.237-29 du code de commerce).

### **8.4 Changement de contrôle**

Aucune disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle, ne figure dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de la société.

### **8.5 Titres au Porteur Identifiable**

La société peut à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, recourir auprès d'Euroclear France à la procédure des Titres au Porteur Identifiable (TPI) afin de recevoir des informations détaillées sur l'identité de ses actionnaires.

### **8.6 Consultation des documents et renseignements relatifs à la société**

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux des assemblées générales peuvent être consultés auprès de la société.

## **8.7 Politique de distribution de dividendes**

Guillemot Corporation S.A. prévoit de distribuer des dividendes à ses actionnaires pour autant que les conditions économiques de la distribution soient réunies. Aucun dividende n'a été distribué depuis la création de la société.

## **9 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET ATTESTATION**

### **9.1 Responsables du document de référence**

Monsieur Claude GUILLEMOT, Président Directeur Général

#### **9.1.1 Attestation des responsables du document de référence**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en pages 5 à 83 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Fait à Carentoir, le 26 avril 2018

Monsieur Claude GUILLEMOT  
Président Directeur Général

## **10 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES**

<b>Titulaires</b>	<b>Date de nomination</b>	<b>Prochaine échéance du mandat</b>
<b>PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SAS</b> (Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles) 63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine	Assemblée générale du 20/05/2010. Mandat renouvelé le 26/05/2016.	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.
<b>MB AUDIT Sarl</b> (Membre de la compagnie régionale de Rennes) 23, rue Bernard Palissy 35000 Rennes	Assemblée générale du 23/05/2007. Mandat renouvelé le 05/07/2010 et le 26/05/2016.	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.
<b>Suppléants</b>	<b>Date de nomination</b>	<b>Prochaine échéance du mandat</b>
<b>Monsieur Jean-Christophe Georghiou</b> 63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine	Assemblée générale du 26/05/2016.	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.
<b>Monsieur Jacques LE DORZE</b> 2 Place du Martray 22650 Ploubalay	Assemblée générale du 23/05/2007. Mandat renouvelé le 05/07/2010 et le 26/05/2016.	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

Les honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux sont présentés au paragraphe 8 des Comptes consolidés.

## **11 RESPONSABLE DE L'INFORMATION – POLITIQUE D'INFORMATION**

### **11.1 Responsable de l'information**

Monsieur Claude GUILLEMOT, Président Directeur Général  
Place du Granier, BP 97143, 35571 Chantepie Cedex  
Tél. 02 99 08 08 80

### **11.2 Politique d'information – Documents accessibles au public**

Le Groupe Guillemot Corporation établit un calendrier précis de publication aux marchés financiers d'une information à jour, pour répondre aux exigences de l'Autorité des Marchés Financiers. Il s'efforce de mettre à la disposition de tous ses actionnaires, institutionnels et individuels, et auprès de la communauté financière (analystes...) de façon régulière et homogène une information financière transparente sur ses activités, ses orientations stratégiques et ses perspectives et ce, en conformité avec les réglementations boursières.

La politique d'information du Groupe à l'égard de la communauté financière, des investisseurs et des actionnaires, est définie par la Direction Générale.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la société transmet l'information réglementée au diffuseur professionnel Les Echos, qui satisfait également aux critères fixés par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et répond à la Directive Européenne dite de « transparence ».

En outre, tous les communiqués financiers du Groupe font l'objet d'une diffusion large, immédiate, effective et intégrale conformément aux obligations réglementaires et dans les délais requis en conformité avec les lois et règlements.

Les communiqués financiers sont également disponibles sur différents sites financiers ([www.boursorama.fr](http://www.boursorama.fr) ; [www.prline.fr](http://www.prline.fr)...).

L'ensemble des publications relatives à l'activité et à la situation financière du Groupe est disponible, en français et en anglais, sur le site Internet de Guillemot Corporation S.A. ([www.guillemot.com](http://www.guillemot.com)). Ce site Internet présente en outre les activités et produits du Groupe, et évolue régulièrement pour un accès toujours plus facile et rapide.

Les actionnaires ont la possibilité de contacter la société à l'adresse électronique suivante : [financial@guillemot.fr](mailto:financial@guillemot.fr).

Chaque année, le Groupe organise deux réunions SFAF (*Société Française des Analystes Financiers*) à l'occasion de la publication de ses résultats.

Toutes les publications du Groupe (communiqués, documents de référence, rapports financiers annuels...) sont disponibles sur simple demande formulée auprès du service communication qui les met à la disposition de toute personne souhaitant s'informer sur la vie du Groupe et assure notamment l'envoi régulier de documentation sur simple demande.

Par ailleurs, il est précisé que les documents suivants peuvent être consultés pendant toute la durée de validité du présent document de référence :

- Les statuts de l'émetteur (consultables à l'adresse suivante : 2 rue du Chêne Héleuc, 56910 Carentoir),
- Tous rapports, informations financières historiques inclus ou visés dans le présent document de référence (consultables sur le site Internet [www.guillemot.com](http://www.guillemot.com)),
- Les informations financières historiques des deux exercices précédant la publication du présent document de référence (consultables sur le site Internet [www.guillemot.com](http://www.guillemot.com)).

## **12 TABLE DE CONCORDANCE – DOCUMENT DE REFERENCE**

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques de l'annexe 1 du Règlement (CE) N°809/2004 du 29 avril 2004 pris en application de la directive dite « Prospectus » 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

<b>RUBRIQUES</b>	<b>Pages</b>
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>	
1.1 Responsables du document de référence	p. 177
1.2 Attestation des responsables du document de référence	p. 177
<b>2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES</b>	p. 110 et 178
<b>3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES</b>	p. 19 et 20
<b>4. FACTEURS DE RISQUE</b>	
4.1 Risques liés au secteur d'activité de l'émetteur	p. 37 à 38
4.2 Risques liés à la société	p. 38 à 41, 106 à 107
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</b>	
5.1 Histoire et évolution de l'émetteur	p. 171 à 174
5.2 Investissements	p. 21, 22, 87, 97 à 100
<b>6. APERCU DES ACTIVITES</b>	
6.1 Principales activités	p. 5 à 12
6.2 Principaux marchés	p. 146 à 152
6.3 Evénements exceptionnels	Néant
6.4 Dépendance éventuelle	p. 37 et 38
6.5 Eléments fondateurs de toute déclaration concernant la position concurrentielle de l'émetteur	p. 15
<b>7. ORGANIGRAMME</b>	
7.1 Description sommaire du Groupe	p. 29 et 30
7.2 Liste des filiales importantes	p. 126
<b>8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS</b>	
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	p. 100
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	p. 51 à 54
<b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT</b>	
9.1 Situation financière	p. 19, 20 et 104
9.2 Résultat d'exploitation	p. 19 et 20
<b>10. TRESORERIE ET CAPITAUX</b>	
10.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	p. 84, 86, 102 et 103
10.2 Source, montant et description des flux de trésorerie de l'émetteur	p. 87 et 102
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	p. 104 et 106 à 107
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	p. 38 et 39
10.5 Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements (investissements à réaliser à l'avenir - immobilisations corporelles)	p. 39 et 104
<b>11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	p. 21 à 22, 91, 97, 99 et 105
<b>12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>	
12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes, les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la clôture du dernier exercice	p. 21 et 153
12.2 Tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influencer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	p. 21 et 153

RUBRIQUES	Pages
<b>13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE</b>	p. 21
<b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE</b>	
14.1 Organes d'administration et de direction	p. 62 à 69
14.2 Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'administration et de direction	p. 69
<b>15. REMUNERATION ET AVANTAGES DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE</b>	
15.1 Rémunérations versées et avantages en nature octroyés	p. 69 à 71
15.2 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	p. 69 à 71
<b>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels et durée du mandat	p. 62 et 63
16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat	p. 69
16.3 Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	p. 80 et 81
16.4 Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	p. 62
<b>17. SALARIES</b>	
17.1 Nombre de salariés	p. 46 à 47 et 109
17.2 Participation et stock-options	p. 31, 60 et 61
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	Néant
<b>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	
18.1 Actionnaires détenant plus de 5% du capital social et des droits de vote	p. 31 à 32
18.2 Existence de droits de vote différents	p. 31 à 32
18.3 Contrôle de l'émetteur	p. 31 à 33
18.4 Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	Néant
<b>19. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES</b>	p. 109, 165 à 167
<b>20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR</b>	
20.1 Informations financières historiques	p. 2 et 84 à 110
20.2 Informations financières pro forma	p. 138 et 139
20.3 Etats financiers	p. 84 à 110 et 117 à 139
20.4 Vérification des informations financières historiques	p. 111 à 116 et 140 à 145
20.5 Date des dernières informations financières	31/12/2017
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	Néant
20.7 Politique de distribution des dividendes	p. 177
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	p. 40
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	p. 28
<b>21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	
21.1 Capital social	p. 30 à 36, 58 et 59
21.2 Acte constitutif et statuts	et 78 à 79
	p. 62, 79, 80, 82
	et 174 à 176
<b>22. CONTRATS IMPORTANTS</b>	p. 41
<b>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS</b>	Néant
<b>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	p. 179
<b>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	p. 95 et 125 à 126

## **13 TABLE - RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

Le présent document de référence inclut le rapport financier annuel mentionné à l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier.

La table ci-après renvoie aux paragraphes du document de référence correspondant aux différentes rubriques du rapport financier annuel.

<b>RUBRIQUES</b>	<b>Pages</b>
<b>1. Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017</b>	p. 117 à 139
<b>2. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux</b>	p. 140 à 145
<b>3. Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017</b>	p. 84 à 110
<b>4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidé</b>	p. 111 à 116
<b>5. Rapport de gestion</b>	p. 5 à 83
<b>6. Déclaration des responsables du rapport financier annuel</b>	p. 177
<b>7. Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L.225-37 du code de commerce</b>	p. 62 à 83

## 14 TABLE DE CONCORDANCE – INFORMATIONS EN MATIERE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE

<b>INFORMATIONS SOCIALES</b>		
Emploi	L'effectif total et la répartition de l'effectif par sexe, par âge et par zone géographique	p. 46
	Les embauches et les licenciements	p. 47
	Les rémunérations et leur évolution	p. 47
Organisation du travail	L'organisation du temps de travail	p. 47
	L'absentéisme	p. 47 et 48
Relations sociales	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	p. 48
	Le bilan des accords collectifs	p. 48
Santé et sécurité	Les conditions de santé et de sécurité au travail	p. 48 et 49
	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	p. 49
	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	p. 49
Formation	Les politiques mises en œuvre en matière de formation	p. 49
	Le nombre total d'heures de formation	p. 49
Egalité de traitement	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	p. 49 et 50
	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	p. 50
	La politique de lutte contre les discriminations	p. 50
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail	Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	p. 50
	Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	p. 50
	Elimination du travail forcé ou obligatoire	p. 50
	Abolition effective du travail des enfants	p. 50

<b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>		
Politique générale en matière environnementale	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	p. 51
	Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	p. 51
	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	p. 51
	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	p. 51
Pollution	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	p. 51
	La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	p. 51
Economie Circulaire	Prévention et gestion des déchets : - Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets, - Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	p. 51 et 52 p. 52
	Utilisation durable des ressources : - La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales, - La consommation de matières premières, les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation,	p. 52 p. 52
	- La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, - L'utilisation des sols	p. 53 p. 53
Changement climatique	Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	p. 53 et 54
	L'adaptation aux conséquences du changement climatique	p. 54
Protection de la biodiversité	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	p. 54

**INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX  
EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	En matière d'emploi et de développement régional	p. 54 et 55
	Sur les populations riveraines ou locales	p. 55
Relations avec les parties prenantes	Les conditions du dialogue avec les parties prenantes	p. 55
	Les actions de partenariat ou de mécénat	p. 55
Sous-traitance et fournisseurs	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	p. 55
	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	p. 55
Loyauté des pratiques	Les actions engagées pour prévenir la corruption	p. 55
	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	p. 55
Autres actions	Les actions engagées en faveur des droits de l'homme	p. 55

## **15 CALENDRIER DES PARUTIONS POUR L'EXERCICE EN COURS**

Ce calendrier est donné à titre d'information et est susceptible d'être modifié.  
En règle générale, les communiqués financiers sont diffusés après la clôture du marché.

<b>COMMUNICATION FINANCIERE - CALENDRIER 2018</b>		
25 janvier 2018	Après clôture de la Bourse	Publication du Chiffre d'affaires annuel 2017
20 mars 2018	Après clôture de la Bourse	Publication des Résultats Annuels au 31/12/2017
26 avril 2018	Après clôture de la Bourse	Publication du Chiffre d'affaires du Premier trimestre de l'exercice 2018 et de l'information trimestrielle
24 mai 2018	-	Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de Guillemot Corporation S.A.
26 juillet 2018	Après clôture de la Bourse	Publication du Chiffre d'affaires semestriel de l'exercice 2018
27 septembre 2018	Après clôture de la Bourse	Publication des Résultats semestriels 2018
25 octobre 2018	Après clôture de la Bourse	Publication du Chiffre d'affaires du Troisième trimestre de l'exercice 2018 et de l'information trimestrielle

## 16 GLOSSAIRE

### 2.1

Système de diffusion du son avec trois canaux, deux canaux restituant la stéréo et un caisson de basse.

#### « **Big Data** » (« **Mégadonnées** »)

Ensemble des données numériques produites par l'utilisation des nouvelles technologies à des fins personnelles ou professionnelles, et qui recoupe les données d'entreprises (courriels, documents, bases de données...) aussi bien que des données issues de capteurs, des données géo-localisées, des données transmises par des objets connectés...

#### **Bluetooth®**

Technologie qui utilise une technique radio courte distance destinée à simplifier les connexions entre les appareils électroniques. Les premiers appareils utilisant la version 3.0 de cette technologie sont apparus début 2010. Cette technique permet aujourd'hui l'envoi du son en « *streaming* » vers des enceintes sans fil.

#### **Casque Gaming / Casque audio pour joueurs connectés**

Casque audio équipé de microphone pour permettre la communication entre équipes pour les jeux en ligne et en réseau.

#### **Console de jeux**

Système électronique dédié aux jeux vidéo. Il en existe de deux types : les consoles de salon qui se branchent sur une télévision et les consoles portables, de petite taille, qui possèdent leur propre écran et qui peuvent s'emporter partout. Les consoles de jeux de salon ont progressivement évolué de l'état de machine dédiée uniquement au jeu pour amateur à celui de centre multimédia familial.

#### « **Design thinking** »

Démarche immersive et collaborative pour créer des solutions innovantes avec pour objectifs d'observer les utilisateurs et anticiper leurs problématiques, utiliser la dynamique créative pour générer de nouvelles idées, prototyper des nouveaux usages et anticiper les évolutions du marché.

#### **DJ**

Abréviation de Disc-Jockey. Personne qui sélectionne les musiques et les diffuse dans une soirée privée ou en boîtes de nuit notamment et qui peut simplement enchaîner les morceaux de musique les uns après les autres, mais aussi les mixer, ajouter des effets, pour créer ses propres mix. Certains DJ sont maintenant de vrais créateurs et réputés dans le monde entier.

#### **DJing**

Activité qui consiste à animer des soirées en programmant, mixant, adaptant ou re-visitant de la musique pour un public dans des prestations privées (entre amis, en famille, ou dans un cadre associatif ou professionnel...), publiques (animations de bars, restaurants, fêtes, concerts, pubs...) ou à distance (télé diffusion : Internet, radio, télévision...) L'objectif du DeeJay est le plus souvent de faire danser le public.

#### **EBITDA** (« *Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization* »)

Revenus avant intérêts, impôts, dotations aux amortissements et provisions.

#### **eSport** (« Sport électronique »)

Ensemble des pratiques compétitives ayant pour moyen de confrontation, de performance et de dépassement de soi, un support numérique, et en l'occurrence un jeu vidéo. C'est la pratique d'un jeu vidéo à plusieurs joueurs sur Internet ou en réseau dans le cadre d'une compétition (amicale ou non) durant laquelle s'affrontent des joueurs professionnels ou amateurs, seuls ou en équipe.

#### **Gamme DJ**

Gamme qui regroupe les contrôleurs pour faire du mixage numérique de la musique.

#### **Haut-parleur connecté**

Haut-parleur connecté à Internet et embarquant un assistant virtuel.

#### **Merchandising**

Terme qui regroupe l'ensemble des techniques d'optimisation ayant trait à l'allocation des surfaces d'exposition des produits dans les points de vente et à leur présentation. Le merchandising englobe généralement l'optimisation de l'assortiment, de l'allocation d'espaces par produit et marques, l'aménagement du point de vente et la communication sur le lieu de vente.

**Nintendo Switch**

Console de jeu vidéo produit par Nintendo sortie en mars 2017. Il s'agit de la première console hybride pouvant aussi bien faire office de console de salon que de console portable.

**Objet connecté**

Appareil qui nécessite la connexion à un autre ou à Internet pour pouvoir fonctionner.

**OEM** (« *Original Equipment Manufacturer* »)

Société chargée de concevoir et fabriquer un produit en tenant compte de spécifications techniques, puis vend le produit à une autre société qui sera responsable de sa distribution sous leur propre marque.

**Réalité Virtuelle** (« *Virtual reality* » ou VR)

Technologie qui permet de plonger une personne dans un monde artificiel créé numériquement. Il peut s'agir d'une reproduction du monde réel ou bien d'un univers totalement imaginaire. L'expérience est à la fois visuelle, auditive et, dans certains cas, optique avec la production d'un retour d'effets. Cette immersion se fait au moyen d'un casque de réalité virtuelle qui place un système d'affichage 3D stéréoscopique sur le nez, devant les yeux.

**Pad**

Dans les instruments de musique électronique : Type de bouton, généralement large et doté d'un revêtement en caoutchouc, qui déclenche des événements (lecture d'un son, effet, commande...). Certains pads s'actionnent avec le doigt, d'autres s'actionnent via d'autres contacts comme des marteaux, des baguettes ou d'autres contacts mécaniques.

**Scratching**

Procédé consistant à faire tourner à la main un disque vinyle sous une tête de lecture de platine vinyle, alternativement en avant et en arrière, de façon à produire un effet spécial en modifiant la vitesse et le sens de lecture du vinyle.

**Smartphone**

Téléphone mobile intelligent qui combine des fonctions avancées, de nombreuses applications et une interface tactile.

**Streaming**

Action d'écouter de la musique en provenance d'Internet sans la télécharger.

**Webcam**

Petite caméra numérique, branchée sur l'ordinateur, qui permet de réaliser des visioconférences par Internet et de diffuser en temps réel sur le Web des images vidéo.

**Wi-Fi®** (« *Wireless Fidelity* »)

Technologie à base de fréquences radio qui permet la réalisation de réseaux informatiques sans fil et de partager son accès Internet à partir d'un routeur, d'un modem routeur ou d'un « hotspot » (bornes extérieures).

**Wii U™**

Console de jeu vidéo qui a succédé à la console Wii de Nintendo. Elle a été dévoilée par Nintendo lors de l'E3 2011 mais est sortie fin 2012. La principale innovation de cette console est d'être équipée d'une manette semblable à une tablette dotée d'un écran 6,2 pouces tactile.

Le présent document est disponible sur le site de l'émetteur ([www.guillemot.com](http://www.guillemot.com)). Il sera adressé sans frais à toute personne qui en fait la demande par écrit à l'adresse ci-dessous.

GUILLEMOT CORPORATION S.A.  
Société Anonyme au capital de 11 771 359,60 euros  
414 196 758 R.C.S. Rennes – Code APE 4651Z  
Place du Granier – BP 97143 – 35571 CHANTEPIE Cedex (Rennes)  
Tél. : (33) 2 99 08 08 80